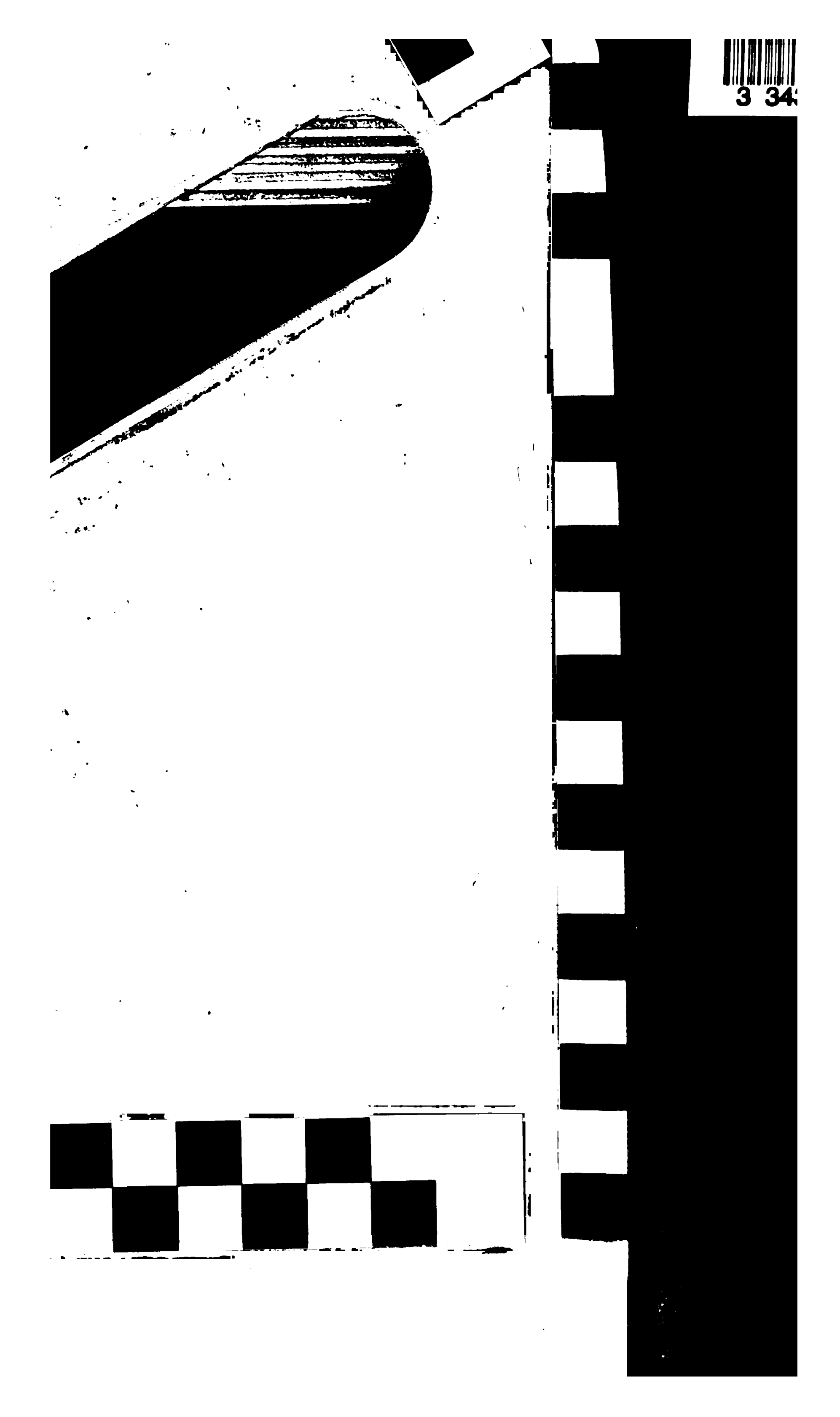

3 34

HISTOIRE

DE LA CHUTE

DU ROI LOUIS-PHILIPPE

ET DE LA

RÉPUBLIQUE DE 1848.

PARIS. TYPOGRAPHIE DE HENRI PLON,
IMPRIMEUR DE L'EMPEREUR,
Rue Garancière, 8

HISTOIRE

DE LA CHUTE

DU ROI LOUIS-PHILIPPE

DE LA

RÉPUBLIQUE DE 1848

ET DU

RÉTABLISSEMENT DE L'EMPIRE

(1847-1855).

PAR M. A. GRANIER DE CASSAGNAC,

DÉPUTÉ AU CORPS LÉGISLATIF, MEMBRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU GERS.

TOME PREMIER.

CHUTE DU ROI LOUIS-PHILIPPE. — GOUVERNEMENT PROVISOIRE.
DICTATURE DU GÉNÉRAL CAVAIGNAC.

PARIS
LIBRAIRIE DE HENRI PLON,
IMPRIMEUR DE L'EMPEREUR,
RUE GARANCIÈRE, 8.
1857

★

L'auteur de ce livre ne s'est pas dissimulé les graves difficultés qu'il présentait.

La période historique qu'il embrasse n'oblige pas seulement à raconter, avec leur vrai caractère, les événements les plus divers et les plus considérables, la chute de la Dynastie de 1830, le passage rapide et menaçant du Gouvernement provisoire, l'administration prudente et réparatrice du Président de la République, enfin le rétablissement spontané et irrésistible de l'Empire; elle impose le devoir de juger les hommes, encore vivants, qui, à des points de vue très-opposés, ont pris part à toutes ces luttes, et de parler d'eux, à côté d'eux, presque en face d'eux, de façon à obtenir, sinon l'approbation des idées de l'historien, du moins l'aveu de sa véracité et le respect de son caractère.

Pour que l'auteur, qui avait le sentiment de ces difficultés, ne s'en soit pas laissé effrayer, il a fallu qu'il fût soutenu par la pensée d'une œuvre nécessaire et urgente à entreprendre. Cette œuvre, c'était d'expliquer la France actuelle à l'Europe et à elle-même.

L'opinion publique, en France et en Europe, n'a pas dû échapper aux appréciations que les partis,

intéressés à l'égarer, ont répandues sur les grands événements de ces dix dernières années. Indépendamment des passions qui empêchent d'ordinaire les vaincus de confesser leur défaite, l'ardente ambition des doctrines et des systèmes se dissimule toujours, dans le présent, les désastres qui compromettent l'avenir.

Il est donc naturel que le Régime Parlementaire de 1830 n'explique pas sa chute par ses rivalités et par sa turbulence; le Régime de Février, par l'incapacité de ses hommes et par la stérilité de ses idées; les agitateurs déçus de l'Assemblée législative, par la véhémence populaire qui porta l'héritier du Premier Consul sur le trône relevé de l'Empire; et beaucoup d'esprits circonvenus auront pu croire qu'il y avait eu, par-dessus tout, depuis dix années, de l'incapacité dans les revers, et de l'adresse dans les succès.

Il était de l'intérêt de la vérité, de la morale et de la politique de dégager les graves événements qui se sont accomplis sous nos yeux de ces vaines théories fondées sur le hasard, et de faire éclater, à l'aide de l'impartiale histoire, tout ce qu'il y a eu de simple et de conforme à la nature des choses, soit dans les revers de ce qui a échoué, soit dans les succès de ce qui a réussi.

Ceux qui, pour apprécier l'état présent de la France, pour juger de la force de ses lois, de la ten-

dance de ses mœurs, de la stabilité de ses institutions, consultent les illusions ou les rancunes des partis, peuvent croire que le gouvernement de Juillet ne serait pas tombé, si le roi avait changé plus tôt ses ministres; que la République se serait maintenue, si l'Hôtel de ville n'avait pas décrété les 45 centimes; que l'Élu du 10 décembre n'aurait pas prévalu, si les opinions monarchiques de l'Assemblée avaient voulu s'entendre; mais ceux qui pèseront avec maturité les hommes, les faits et les circonstances, reconnaîtront que la nature des choses a tout dominé et tout conduit. Le régime de Juillet est tombé par le jeu naturel de ses éléments; la République a péri par l'application de ses doctrines; l'Assemblée a été anéantie, avant d'être dissoute, par l'effet de ses propres passions; et le rétablissement, dans la personne de l'héritier de Napoléon, de la Monarchie de 1804, forme et couronnement de la société moderne, a été le résultat général et nécessaire des principes, des besoins et des vœux de la France.

La force d'expansion de la France nouvelle a prévalu, à la longue, contre les formes factices qu'on lui avait imposées depuis 1815; et c'est pour cela que, tandis que tous les autres régimes sont sortis du malheur ou du hasard, l'Empire est sorti, en 1852, comme en 1804, d'une acclamation populaire.

Il n'y a donc, sous la diversité apparente des événements qui viennent de s'accomplir, qu'une

seule et même chose : l'esprit de la révolution de 89 reprenant sa marche interrompue. A la fois résultat et forme de cet esprit, le régime actuel de la France a élevé au-dessus des préjugés, des idées, des ambitions des minorités, les intérêts et les volontés de la nation elle-même.

Rien ne saurait donc prévaloir contre ce que la force des idées et la logique des faits ont établi. Si le but de l'auteur a été atteint, et s'il a réussi à mettre dans son jour, avec la situation présente de la France, les causes qui l'ont produite, le résultat de ce livre sera de faire tomber les illusions de toutes parts, d'ôter aux hommes d'ordre leurs craintes et aux révolutionnaires leur confiance.

Pénétré des difficultés de son sujet, l'auteur s'est efforcé de les atténuer, en s'attachant à parler des faits avec exactitude, des questions avec clarté et des hommes avec modération. Il a été quelquefois nécessaire, pour éclairer certains caractères ou certains événements, de recourir à des révélations intimes : mais l'auteur ose se rendre ce témoignage, que s'il n'a jamais reculé devant un vérité nécessaire, il n'est jamais allé au-devant d'un scandale inutile.

L'auteur, en finissant, veut dire quelques mots sur lui-même, non pour le besoin d'aucune justification, mais parce que ces quelques mots sont nécessaires à son œuvre, et lui donneront son vrai caractère.

Depuis un peu plus d'un quart de siècle, celui qui

écrit ces lignes soutient contre les principes anarchiques, selon la mesure de ses forces, une lutte qui, à défaut d'éclat, n'a manqué, il ose le dire, ni de résolution, ni de péril. Plus d'une fois, il s'y attendait, il a trouvé la calomnie dans cette arène. Ses adversaires cherchaient ainsi à diminuer l'autorité de sa parole, désespérant peut-être d'en affaiblir l'efficacité.

Heureusement sa vie, déjà longue, est là; sa vie, dans laquelle ne s'est rencontrée ni une mobilité, ni une contradiction, ni une faiblesse.

Accepter, soutenir, défendre, à toutes les époques, les grands événements accomplis dans le sens de l'ordre et du pouvoir; renoncer aux intimités des hommes les plus considérables, toutes les fois que ces hommes lui ont paru incliner vers les passions révolutionnaires; signaler les progrès de l'orage, à mesure qu'il le voyait s'avancer; se refuser enfin à tout contact, quand cet orage éclata : telle est la voie qu'il s'honore d'avoir suivie; tels sont les principes qui l'ont dirigé, et qui, Dieu aidant, le guideront toujours.

Voilà comment il a pu, tout en soutenant et en défendant les hommes et les idées d'ordre du gouvernement de 1830, rendre justice à ce qu'il y avait de noble, de loyal, de traditionnel dans le gouvernement de la Restauration. Voilà comment il peut, en soutenant aujourd'hui les grandeurs du nouvel Empire, et en glorifiant les magnificences du premier, se montrer impartial et bienveillant pour les hommes

éminents qui tentèrent, avec courage, de développer dans le régime de Juillet ce qu'il contenait d'éléments conservateurs et salutaires. Il n'a jamais penché que d'un côté, du côté du pouvoir; il n'a jamais combattu que pour repousser, pour extirper des esprits, pour anéantir, s'il est possible, les passions subversives et les anarchiques doctrines du parti républicain.

Il n'est pas le seul qui, dans les oscillations de nos temps difficiles, ait tenu cette conduite, dont il s'applaudit et dont il s'honore. Ce qu'il a fait dans sa polémique, dans ses livres, d'autres l'ont fait aussi à la tribune ou dans les conseils des gouvernements. Il peut citer M. le comte Molé, M. le duc Pasquier, M. Guizot, et beaucoup d'autres, serviteurs dévoués des principes de moralité et d'ordre, sous des gouvernements successifs, dans des conditions diverses, et avec les changements apparents ou les nécessités réelles que les crises politiques imposent, même aux esprits les plus stables, les plus réfléchis et les plus désintéressés.

Deux sortes d'hommes changent dans les révolutions. Il y en a qui renoncent aux principes du mal pour aller au bien. Honneur insigne à ceux-là! mais c'est un honneur que l'auteur n'a point à réclamer. Il y en a qui désertent les principes du bien pour aller au mal, et qui, après avoir servi les doctrines de moralité, de pouvoir et d'ordre, s'attèlent au triomphe des factions. Honte éternelle à ces derniers! Mais c'est là une honte que l'auteur n'a point, et que,

s'il plaît à Dieu, il n'aura jamais à redouter pour sa mémoire.

Toutefois, l'immutabilité absolue est, en politique, une chimère et souvent une faute grave. C'est une faute de refuser son concours aux intérêts de la société en péril. Autre chose est de laisser entamer ses convictions, autre chose de s'enfermer dans ses rancunes.

Lorsque la révolution de Février eut précipité la France et l'Europe dans un abîme, d'où l'acte du 2 décembre 1851 les a retirées, l'auteur de ce livre ne s'inclina pas devant les factions victorieuses. Tandis que les soutiens et les fonctionnaires de la monarchie faisaient porter en foule leurs assurances de concours à la République, tandis que des maréchaux illustres se hâtaient d'offrir leur épée à la dictature de l'Hôtel de ville, l'auteur, à qui des luttes récentes donnaient droit au repos, s'enfermait au foyer domestique, demandant à l'étude l'affermissement de son âme, et l'apaisement de ses patriotiques douleurs.

Une seule chose eut le pouvoir de l'arracher à son silence, ce fut l'audace du socialisme menaçant de détruire la société. On lui proposa, au fond de sa retraite, la rédaction d'un journal destiné à combattre cette plaie nouvelle; il répondit bien haut, en les signant de son nom, ces paroles qui firent rugir la démagogie jusqu'à la tribune : « On ne discute pas le socialisme, on le supprime. La faux ne discute pas avec l'ivraie. »

Lorsque des jours meilleurs, dus à la sagesse des paysans, qui éclata le 10 décembre, eurent rendu quelques chances à l'ordre et quelque efficacité à la discussion, l'auteur rentra dans la publicité et reprit son poste de combat. Il indiqua, du premier mot, sans hésitation, dans une série d'articles que publia un journal important, et dont ce livre conserve la trace, la seule solution à poursuivre, le seul but à atteindre : la Présidence réelle du rince Louis-Napoléon, l'appel au peuple, et, comme couronnement nécessaire, le rétablissement de l'Empire.

Quoi d'étonnant qu'ayant constamment signalé les progrès incessants des idées anarchiques, et, dans ses longues luttes, ayant toujours rappelé la nécessité de fortifier le pouvoir, l'auteur de ce livre se soit prononcé comme il l'a fait, dans cette crise d'où le pouvoir devait sortir délivré de ses entraves factices, que l'esprit de système lui avait imposées?

Ceux qui sont en contradiction avec eux-mêmes, ce sont ceux-là qui, après avoir eu le mérite de lutter, pendant les dix-huit années du règne de Louis-Philippe, en faveur de l'ordre, de la conservation et de l'autorité, désertent aujourd'hui le terrain qu'ils avaient voulu conquérir, et qui, pour reconstruire une œuvre écroulée, prendraient volontiers pour auxiliaires tous ceux qu'ils ont eux-mêmes si longtemps, si glorieusement et si inutilement combattus.

A. Granier de Cassagnac.

HISTOIRE

DE

LA CHUTE DU ROI LOUIS-PHILIPPE

ET

DE LA RÉPUBLIQUE DE 1848

JUSQU'AU RÉTABLISSEMENT DE L'EMPIRE.

LIVRE PREMIER.

LE PEUPLE. — L'ARMÉE. — LE CLERGÉ. — LES PUISSANCES ÉTRANGÈRES SOUS LE GOUVERNEMENT DE JUILLET.

Le gouvernement de juillet tombe inopinément, dans sa plus grande sécurité et dans sa plus grande force. — Il se renverse lui-même. — Le peuple l'avait favorablement accueilli. — L'armée, sans l'appuyer avec chaleur, le défendit toujours avec loyauté. — Le clergé lui fait une opposition modérée, mais persistante. — Causes légitimes et torts de cette opposition. — L'Europe n'apporta ni appui ni obstacle. — Principes de la politique extérieure de Louis-Philippe. — Modestie et sécurité. — Dispositions de l'Europe envers la monarchie de 1830. — Les cours du Nord apprécient inexactement l'état de la France. — Conséquences de cette erreur. — Valeur du principe de *non intervention*, ses bons et ses mauvais résultats. — Politique d'expédients qu'il suggère. — Essais d'une politique nationale. — M. Thiers et le traité de 1840. — M. Guizot et les mariages espagnols.

I.

Le gouvernement du roi Louis-Philippe, après dix-sept ans de durée et des luttes ardentes, suivies

d'un calme profond, semblait à chacun, au dedans comme au dehors, réunir toutes les conditions d'un établissement solide, lorsque la rivalité de quelques hommes politiques affaiblissant le prestige du pouvoir et l'autorité des lois, livra inopinément la société sans défense à une poignée d'hommes, qui étaient sans espérances la veille, et qui furent sans force le lendemain.

Néanmoins, quoique la stabilité de ce gouvernement, si rapidement écroulé, fût réelle et considérable, sa force ne lui venait ni de l'active affection du peuple, ni du chaleureux dévouement de l'armée, ni de la sympathie du clergé, ni enfin de l'appui des puissances étrangères.

Sans avoir souhaité ou appelé la monarchie de 1830, les opinions modérées et les intérêts honnêtes l'avaient sincèrement acceptée, et lui savaient gré de ses persévérants efforts en faveur de l'ordre. Ce régime n'avait précisément pour caractère ni d'être national, ni d'être glorieux; son titre, c'était d'être utile.

L'agriculture, qui a besoin de repos; le commerce, qui a besoin de sécurité, s'attachaient à un souverain qui leur donnait l'un et l'autre. Les vrais démocrates, ceux qui se vouent à la démocratie pour elle-même, non pour des places, se résignaient à des institutions favorables au développement de la raison publique. Enfin, les royalistes sincères, ceux qui dans la royauté voient le principe qu'elle person-

nifie, non les faveurs qu'elle dispense, se ralliaient autour de ce que la révolution nous avait laissé de monarchie. Pour eux, ce n'était pas ce qui sauve la France, le roi! mais c'était ce qui la rassure, un roi! Comme le berger de Virgile, ils honoraient ces pénates de bois, en attendant que la Fortune les fît d'or.

Les classes moyennes, qui avaient fait la révolution de juillet, et qui avaient pris le pouvoir, pouvaient donc le garder sans de sérieux obstacles, au sein d'un pays qui accordait au gouvernement de leur choix, sinon une adhésion ardente, du moins un loyal concours.

C'est en effet au milieu de ces éléments de durée, c'est au plus beau moment de sa sécurité et de sa force, qu'une révolution imprévue et soudaine, suscitée par l'aveugle rivalité de quelques hommes politiques, viendra détruire, en quelques heures, et sans lutte, un gouvernement qui avait toujours et facilement triomphé de ses ennemis. L'examen des divers éléments sociaux fera voir que telle fut la destinée du gouvernement de 1830 : fortifié par ses adversaires, affaibli par ses amis, il périra par la seule et par la plus improbable des chances qu'il eût contre lui, celle de se renverser lui-même.

II.

Sans être précisément populaire, la révolution de juillet fut néanmoins accueillie avec faveur par le

peuple, même dans les campagnes, où les esprits avaient été le moins préparés à sa venue.

La loi électorale de la Restauration avait tenu la presque totalité du pays en dehors des affaires. Il n'y avait pas, à cette époque, autant de journaux qu'il s'en est créé par la suite; ceux qui existaient ne possédaient pas cette publicité immense que de nouvelles habitudes leur ont donnée; et surtout la presse n'était pas entrée, au même degré que plus tard, dans les mœurs publiques. Le peuple était donc resté étranger, surtout dans les campagnes, aux questions et aux luttes qui passionnaient les régions élevées de la société, et la révolution y éclata comme un orage que n'avait précédé aucun éclair.

En abaissant les conditions d'âge et de cens, pour les électeurs et pour les éligibles, le gouvernement nouveau ne se montrait pas précisément beaucoup plus favorable au peuple que l'ancien. La branche d'Orléans partageait avec la maison de Bourbon ce préjugé sans fondement et si longtemps reçu, qui attribuait au peuple les désordres de la Révolution, tandis que ces désordres, desquels les populations rurales ne cessèrent jamais de rester pures, furent, depuis les États Généraux jusqu'au Consulat, l'œuvre des clubs de Paris et des villes, primitivement organisés, dirigés et exploités par la bourgeoisie riche ou ambitieuse. Ce fut cette défiance injuste et mal fondée envers les populations rurales qui rejeta la monarchie des barricades du peuple sur les classes

moyennes, c'est-à-dire de la majorité sur la minorité, de l'élément politique le plus modeste et le plus calme sur l'élément le plus capricieux et le plus remuant.

Ce n'est donc pas pour les faveurs qu'il en recevait que le peuple de 1830 se montra favorable au nouveau règne. Pour lui, tout le changement se réduisait à une oligarchie détrônant une aristocratie. Les populations elles-mêmes étaient d'ailleurs demeurées à peu près en dehors de ce grand événement, préparé et accompli, comme toutes les crises décisives de la première révolution, par les éléments ambitieux et turbulents accumulés dans la capitale; mais la nation se sentait vengée de l'humiliation infligée, en 1814 et en 1815, à son indépendance et à sa gloire militaire, par un régime menaçant pour les principes et pour les intérêts de 89, établi sous la protection des armées étrangères.

La France était encore couverte, en 1830, de vieux soldats des guerres de la République et de l'Empire. Ces nobles et illustres débris, la plupart du peuple, vivant avec lui et comme lui, avaient naturellement conquis ce respect et cette autorité dus au courage et à la gloire. Ces vétérans ne conspiraient pas. Comme ceux dont Sylla avait couvert l'Italie, ils attendaient César. La chute de Charles X ne le leur rendait pas, mais elle les délivrait d'un régime qui était pour eux un vivant affront. D'ailleurs, la révolution de juillet déployait le drapeau tricolore; ce

drapeau appelait les aigles, et qui pouvait dire qu'elles ne viendraient pas s'y poser un jour?

D'un autre côté, il semblait au peuple des campagnes, qui n'avait pas cessé d'être calme et fidèle, et qui recevait de Paris, toute faite, une révolution qu'il n'avait ni demandée, ni attendue, que la Providence elle-même lui donnait enfin raison contre les dédains et la hauteur de l'aristocratie.

Il y a encore, dans presque toutes les communes rurales de France, un vieux manoir auquel les lois ont enlevé la puissance seigneuriale, mais auquel les mœurs ont généralement conservé cette durable influence que donnent les lumières, la fortune et la bienfaisance. Souvent, les habitants des campagnes trouvaient, comme ils l'y trouvent encore, un bon voisin où fut jadis un bon maître; mais quelquefois aussi ils y trouvaient un esprit chagrin, sec et rogue, qui protestait encore, après un demi-siècle, contre les formidables événements sous lesquels durent se courber nos pères, et qui perpétuait, sur ses domaines, les préjugés rapportés de l'émigration. Le peuple sentit, en 1830, qu'avec Charles X s'en allaient définitivement les traditions féodales, déjà bien affaiblies sans doute, mais d'autant plus blessantes qu'après avoir perdu l'autorité, elles conservaient les prétentions; et il pardonna volontiers à la révolution de juillet, qui ne lui donnait pas le gouvernement, mais qui lui donnait l'égalité.

Ainsi, quoiqu'on ne pût pas dire que le peuple

désirait la révolution de 1830, il l'accueillit néanmoins avec confiance et même avec joie. Ce n'était pas une sympathie ardente et un appui chaleureux que le nouveau gouvernement devait en espérer, mais il pouvait s'en promettre cette force réelle et considérable qui résulte de l'adhésion tacite et respectueuse d'un grand pays, et cette force ne lui manqua jamais. Dans les luttes nombreuses et violentes qu'il eut à soutenir, le gouvernement de juillet eut de son côté toujours les vœux du peuple, quelquefois son appui. Il n'eut réellement d'adversaires que parmi les ambitieux et les factieux, tous étrangers au vrai peuple, et ce fut sous leurs efforts réunis qu'il succomba.

Il est donc très-vrai de dire que la nation ne l'avait pas appelé, mais il est tout aussi vrai de dire que la nation ne l'a point renvoyé.

III.

N'étant pas populaire dans le pays, le gouvernement de juillet ne pouvait pas l'être dans l'armée, qui est, en France, la fidèle représentation des sentiments, des vœux et des espérances du peuple. La dynastie nouvelle devait pourtant trouver toujours dans l'armée ce qu'elle trouvait dans le peuple, sinon une adhésion passionnée, au moins un concours ferme et loyal.

Il n'y avait, en effet, entre la dynastie et l'armée,

rien d'originel et de traditionnel qui eût pu consacrer leur alliance. Les fleurs de lis racontaient la gloire des Valois et des Bourbons, comme les aigles racontent la gloire de l'Empire, parce que les Valois, les Bourbons et les Bonaparte furent et sont des dynasties militaires ; mais les d'Orléans n'étaient qu'une dynastie politique, éclose à la chaleur des luttes parlementaires, et n'ayant que la tribune pour pavois.

Le roi avait brillamment débuté, fort jeune encore, dans la première campagne de la révolution; mais emporté, avec Dumouriez, dans le tourbillon qui renversa les Girondins, il disparut de la scène politique au commencement de 1793, et ne prit ainsi aucune part aux grandeurs militaires de la République. Il ne pouvait pas être resté bien populaire parmi les soldats, en 1793, puisqu'en quittant l'armée, avec le vainqueur de Valmy et de Jemmapes, il passa dans le camp des Autrichiens; et il ne pouvait que difficilement le redevenir, en 1814 et en 1815, puisqu'il rentrait forcément en France avec les émigrés.

L'avénement même de la dynastie nouvelle, portée au trône sur les bras de l'émeute, à la suite d'une révolution victorieuse de l'armée, sur les cadavres de tant de braves soldats de la garde, enfants du peuple comme tous les autres, morts en combattant pour ce qu'on leur disait être la cause de l'ordre, ne pouvait pas avoir créé entre elle et l'armée un bien ferme lien. Chacun de ces pauvres soldats, abattu par des concitoyens égarés, quelquefois misérable-

ment assassiné par un enfant, laissait un vide dans une famille d'artisans ou de laboureurs; et la mère inconsolable, qui l'attendait pour ses vieux jours, ne pouvait pas, quoi qu'elle fît, séparer sa douleur de l'établissement d'un pouvoir qui en avait été, si l'on veut, beaucoup plus l'occasion que la cause.

Les ambitions politiques, exaltées par la lutte et aveuglées par le triomphe, peuvent un instant prendre et donner le change sur les principes les plus simples de la justice, célébrer des fêtes, instituer des décorations, dresser des colonnes en l'honneur d'une insurrection victorieuse, noyant les débris d'un trône dans le sang de ceux qui l'ont fidèlement défendu; mais le bon sens et l'équité, qui triomphent toujours, à la longue, des erreurs momentanément les plus applaudies, disent aux rois, comme aux peuples, que la première chose et la plus importante, c'est l'honneur du soldat, mourant pour le devoir, sans le discuter.

Ce n'est pas du reste que les princes d'Orléans aient jamais, en aucune occasion, ou manqué de courage, ou failli aux instincts militaires de la lignée d'Henri IV. Louis-Philippe, colonel de dragons en 1790, montra, en face des Autrichiens et des Prussiens, cette résolution simple et ce calme courage qui n'abandonnèrent jamais Louis-Philippe, roi des Français, soit en face de l'émeute, soit parmi les membres inconnus d'une légion de meurtriers. Lorsque ce vieux souverain, affaibli par l'âge et plus encore par les

douleurs domestiques, surpris, le 24 février, par l'émeute hurlant aux portes de son palais, crut devoir renoncer à sa couronne, pour mieux l'assurer à son petit-fils, cette dernière et funeste signature d'abdication, tracée d'une main ferme, montra du moins, par les menus et futiles détails de calligraphie qui étaient dans les habitudes de Louis-Philippe, que si son esprit, comme celui de bien d'autres, n'eut pas le sentiment net et précis de la situation, son âme resta toujours inaccessible au trouble et à la peur.

Les fils du roi se montrèrent tous, de l'aîné au plus jeune, dignes de l'armée au milieu de laquelle ils apprirent le métier de soldat. Dangers et gloire, tout leur fut commun avec elle. Anvers, Saint-Jean d'Ulloa, Tanger, Mogador, toutes ces nobles étapes d'un régime de paix qui osa s'honorer par la guerre, amassèrent aux jeunes princes un patrimoine d'honneur vaillamment gagné; mais ce fut surtout durant la longue et pénible lutte qui, de 1830 à 1848, donna l'Algérie à la France, que les princes d'Orléans acquirent à leur maison un lustre militaire qu'elle n'avait jamais atteint.

L'Afrique a justement consacré, par de durables souvenirs, le passage de ces jeunes et braves princes, qui ont ajouté par leur courage une page de plus à la légende guerrière de la France. De pareils titres, qui font partie de l'honneur national, ne sont pas effacés par les révolutions; mais le roi Louis-Philippe

n'était peut-être pas encore arrivé au terme de son exil, que plusieurs de nos officiers les plus renommés allaient, non pas seulement se soumettre au gouvernement provisoire de la République, ce qui pouvait être un acte de devoir, mais lui offrir leur épée, ce qui ne pouvait paraître qu'un acte de dévouement et de respect.

Faut-il attribuer à cette rapide défaillance, présage d'un complet abandon, le parti que prirent les deux fils du roi ayant l'esprit le plus militaire, de quitter subitement l'Algérie sans faire un appel au pays? Reculaient-ils plutôt, comme le roi, devant la répugnance peut-être exagérée d'une lutte, qu'il faut savoir accepter quand elle a pour but de conserver au pays la libre disposition de lui-même?

Nous ne savons; mais l'indignation de l'armée, sacrifiée à la honteuse domination des clubs, et à laquelle le gouvernement provisoire avait l'audace d'offrir l'aumône de l'oubli, n'osant pas dire du pardon [1], était juste et profonde. N'aurait-elle pas pu suggérer à deux princes, désintéressés dans la question, puisqu'ils n'étaient héritiers du trône ni l'un ni l'autre, la pensée de mettre entre les mains pures et héroïques des soldats, jusqu'à ce que la France eût prononcé elle-même, le suprême pouvoir

[1] Une *Proclamation à l'armée*, du 25 février 1848, signée GARNIER-PAGÈS et LAMARTINE, contenait ces audacieuses paroles :

« Jurez amour au peuple, où sont vos pères et vos frères! Jurez fidélité à de nouvelles institutions, *et tout sera* OUBLIÉ! »

pris par quelques ambitieux, contre tout bon sens et tout droit?

L'obscurité de plusieurs membres du gouvernement provisoire, l'inconsistance personnelle ou politique de tous, le dépit de la garde nationale de Paris, honteuse de sa folie, le juste effroi de l'industrie et du commerce, menacés par les utopies socialistes, pouvaient, au jugement de beaucoup d'esprits, servir de base à une tentative ayant pour objet, non pas une autre usurpation de pouvoir sous une forme différente, mais un appel loyal à la souveraineté du peuple français. L'armée d'Afrique jugea, dès le premier moment, avec une légitime sévérité, cette révolution de Paris, fruit d'un jour d'aveuglement et d'une heure de surprise, et dans laquelle l'honneur du soldat avait été livré aux insultes de la multitude. Lorsque le gouvernement provisoire, à peine constitué, annonça à M. le général Cavaignac sa nomination au ministère de la guerre, le général, qui connaissait mieux que qui que ce fût le personnel de ce gouvernement, n'hésita pas à refuser, avec hauteur et avec dédain, le pouvoir qu'on lui offrait, en alléguant surtout l'indignité de la situation qui avait été faite à l'armée [1]. Ce premier mouvement d'ho-

[1] Cette curieuse révélation est due à M. Louis Blanc :

« Je m'unis, dit-il, à mes collègues Flocon et Ledru-Rollin, pour faire élever M. Eugène Cavaignac à la dignité de lieutenant général, et agrandir sa fortune tout à coup associée aux destins de la république. Il y avait un ministre de la guerre à choisir; le général fut proposé, accepté, et le gouvernement provisoire lui en écrivit.

norable fierté, qui portait M. le général Cavaignac à refuser le ministère de la guerre, offert par ses amis politiques, exprimait évidemment le sentiment général de l'armée d'Afrique; or, qui peut dire ce que, bien dirigé, un pareil sentiment aurait produit?

Quelque jugement que l'on porte sur les causes qui purent déterminer les deux princes, fils du roi, à écouter si docilement les instances que M. Arago leur adressa, au nom du gouvernement provisoire, et sur ce qui serait arrivé, s'ils avaient résolûment protesté et résisté, au nom de la souveraineté nationale usurpée, on peut toujours affirmer que l'armée française, sans être pénétrée d'un attachement originel et profond pour la monarchie de juillet, ne lui marchanda néanmoins jamais un concours loyal et énergique, dans les crises les plus graves et les plus douloureuses de la guerre civile. A Paris comme à Lyon, au 6 juin 1832 comme au 14 avril 1834, le soldat donna, sans hésiter, son appui et son sang au drapeau et au trône; et, deux heures avant de prendre la route de l'exil, Louis-Philippe fut accueilli par les

» Comment exprimer ce que nous éprouvâmes à la lecture de sa réponse? C'était *la notification de son refus conçue en termes d'une arrogance mal dissimulée.* Il paraissait nous reprocher de n'avoir pas placé les troupes assez haut dans nos préoccupations et nos égards; le citoyen disparaissait derrière le soldat. Le futur ordonnateur des massacres de juin se laissait deviner. Un seul cri, je m'en souviens, sortit de toutes les bouches, cri de surprise, ou plutôt d'indignation. Que signifiaient, en effet, ces airs de proconsul indépendant? » — *Pages d'histoire de la révolution de Février*, chap. XXI.

cordiales acclamations des régiments réunis sur la place du Carrousel. Les promesses que contenaient ces cris, les soldats les auraient tous tenues jusqu'au dernier, si le gouvernement avait fait appel à leur courage.

Calme et fidèle, l'armée ne créa donc jamais une difficulté au pouvoir. Elle resta constamment inaccessible aux entreprises des démagogues, préservée par son esprit et par sa discipline.

L'armée doit donc compter au nombre des forces, non-seulement apparentes, mais réelles, sur lesquelles reposait le gouvernement de Louis-Philippe, et dont il ne sut, ne voulut ou n'osa se servir. Laissée à l'écart, sans rôle digne d'elle, pendant la dernière crise, elle ne put qu'assister à la chute du trône, n'ayant pas été appelée à le maintenir.

IV.

Sans être jamais sorti d'une opposition modérée et légale, le clergé français, pris dans son ensemble, ne se montra pas favorable au gouvernement de juillet.

Le premier motif qui faisait agir le clergé était un sentiment fort ancien, traditionnel dans ses rangs, et d'ailleurs erroné. Quoique appartenant, pour la plupart, aux familles populaires, les pasteurs des plus pauvres campagnes ont paru longtemps persuadés que la défense de la religion ne pouvait être

jamais aussi efficacement confiée qu'à un gouvernement appuyé sur les traditions et sur les personnes de l'ancien régime.

En s'attachant à cette croyance, le clergé laissait voir qu'il ne savait pas bien distinguer les amis qui le servent de ceux qui se servent de lui.

Indépendamment de ses propres torts et de ses propres fautes, le clergé de 1789 dut incontestablement ses désastres à cette aristocratie sans foi et sans mœurs, à l'alliance de laquelle il sacrifia celle du peuple croyant et simple; et quoique tous aient besoin de la religion, c'est encore aujourd'hui, comme toujours, le peuple qui l'implore le plus souvent et avec le plus de confiance. L'ami le plus fidèle et l'appui le plus ferme de la religion est donc nécessairement ce peuple des campagnes, qui est en même temps la base et la source de l'ordre; et les dynasties dans lesquelles la religion trouvera les défenseurs les plus sincères et les plus puissants seront toujours et naturellement celles que le peuple aura lui-même appelées.

Le second motif qui détermina la défiance du clergé était malheureusement trop juste; c'est la guerre inconsidérée et sans cause raisonnable que le gouvernement de juillet se laissa entraîner à faire aux sentiments religieux des provinces, lorsqu'il ordonna l'enlèvement des croix placées hors des églises, et lorsqu'il proscrivit les cérémonies extérieures du culte.

C'était déjà un tort et un malheur immense pour

le gouvernement de juillet, d'être né d'une coalition parlementaire et d'une émeute parisienne, au lieu d'être sorti du vœu et des entrailles mêmes de la France. Tous ses efforts auraient dû tendre à se faire pardonner cette origine, en appelant, autant que possible, sur ses actes, la sanction de l'esprit droit et pratique des populations rurales, et en modérant, par la prudence et par le calme des provinces, un pouvoir inspiré par les passions et emporté par la fougue de Paris. C'est ce qu'il ne put pas ou n'osa pas faire; et parce que la rue, dont il subissait le contact et l'alliance, profanait Saint-Germain l'Auxerrois, il se fit, malgré lui, le profanateur des sentiments religieux des provinces; abattant les croix, parce qu'on les brisait à Paris; proscrivant les cérémonies extérieures du culte, parce qu'on les troublait à Paris; subissant enfin de plus en plus et imposant au peuple français la pression des éléments révolutionnaires accumulés dans la capitale, et confirmant le privilége qu'ils semblaient avoir, depuis 1789, de dominer et de bouleverser périodiquement la France.

Les hommes qui étaient seulement impartiaux ne purent s'empêcher de gémir de ce spectacle. D'un côté, les populations rurales, élevées dès l'enfance et entretenues avec soin dans le respect des choses religieuses, se sentaient scandalisées par un gouvernement qui débutait dans la carrière en les foulant aux pieds. D'un autre côté, les esprits élevés et dignes, qui avaient rêvé pour les provinces non pas leur an-

cienne indépendance, mais quelque liberté morale, se sentaient blessés en reprenant le joug des coteries et des intrigues parisiennes. Les idées et les intérêts que le nouveau régime avait détrônés n'eurent donc que des griefs trop plausibles à faire valoir, pour amoindrir dans les populations l'influence de son autorité : aux esprits religieux, ils dirent : Voilà le retour de l'impiété! aux esprits indépendants : Voilà le retour des clubs!

Dès ce moment, une ligue calme, réservée, silencieuse, s'organisa parmi le clergé, en vue de la conduite ultérieure d'un régime qui débutait par un acte d'hostilité; et, plus tard, la prédilection marquée ou la faiblesse du règne pour les doctrines philosophiques rallia au clergé, dans la défense des principes religieux, un grand nombre de pères de famille, même parmi ceux qui donnaient leur appui au gouvernement nouveau.

L'enseignement philosophique avait eu, en son temps, son importance et son utilité. C'était durant les premières années de ce siècle, lorsque les classes élevées de la société française, entraînées par une aberration qui, de notre temps, ne paraîtrait croyable à personne, affichaient le plus grossier athéisme, ou abritaient ce qu'elles nommaient leurs lumières sous les doctrines d'une philosophie matérialiste, avec l'égoïsme pour dieu. Les populations rurales, préservées par une heureuse ignorance, et armées de ce bon sens que donne la vie du foyer domestique,

n'avaient jamais cessé, bien au contraire, de réclamer, même sous le régime de la terreur et de Robespierre[1], l'usage de leurs églises, et la liberté de leur foi.

La foi du peuple formait donc alors le plus éclatant contraste avec la dépravation intellectuelle de ces classes aristocratiques et lettrées, parmi lesquelles les esprits les plus modérés s'accordaient à proclamer, pour le moins, l'inutilité de la religion[2]; et tandis que le peuple attendait de la sagesse du Premier Consul, en 1801, la réconciliation du gouvernement avec l'Église, ce fut des hommes éminents et éclairés des grands corps politiques que vinrent les plus sérieuses difficultés contre le Concordat[3].

Dans ces régions élevées de la société, qui n'acceptaient pas les principes religieux, mais qui acceptaient les principes philosophiques, il y avait donc, pour les esprits d'élite, préservés de la contagion, un rôle courageux et utile à prendre; c'était de montrer l'absurdité et le néant de cette philosophie matérialiste, dont l'œuvre naturelle ne pouvait être que la

[1] Voir les *Papiers saisis chez Robespierre*. — *Hist. parlement. de la Révol. franç.*, t. XXXV, p. 396.

[2] « Il y a, disait Benjamin Constant, une morale fondée sur le calcul, sur l'intérêt, sur la sûreté, qui peut à la rigueur se passer de la religion.... La classe qui s'est déclarée l'ennemie de la religion a toujours été la plus éclairée, la plus indépendante, la plus instruite. » — *Principes politiques*, p. 271, 262.

[3] Il faut lire, dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, le récit que fait l'Empereur de ces difficultés, 17 août 1816.

dégradation des esprits et des caractères, et qui n'en était pas moins, depuis le rétablissement des chaires publiques, le fondement de l'enseignement officiel.

Deux hommes entreprirent cette œuvre, et la menèrent à bien; Maine de Biran, dès 1802, par la publication d'excellents mémoires; Royer-Collard, dès 1810, par un enseignement fort applaudi à la Sorbonne. L'attitude courageuse et intelligente prise par ces deux éminents esprits eut, dans les régions de l'enseignement, les résultats qu'on en devait attendre. Leur droite et ferme raison acheva la déroute des sophismes matérialistes, déjà commencée, dans une sphère plus élevée et plus large, par les Bonald, les Boulogne, les Fontanes, et surtout par M. de Châteaubriand.

V.

Tels furent, au commencement de ce siècle, les services rendus à la civilisation par la philosophie. Ils étaient réels, mais bornés, puisqu'ils se réduisaient à la guérison des esprits malades, dans le cercle étroit des classes aristocratiques et lettrées. L'action des doctrines des philosophes est d'ailleurs fort limitée par sa nature même. Avec la philosophie, même la plus sublime, on ne fonde qu'une école; avec la religion, même la moins parfaite, on fonde un peuple.

L'action de la philosophie spiritualiste, circonscrite

dans les sphères où elle avait à combattre le matérialisme, avait donc eu son efficacité réelle ; mais lorsque le matérialisme eut été généralement abandonné par les classes élevées et lettrées, la philosophie nouvelle, qui avait atteint le but, cessa d'être réellement utile; et lorsque, favorisée par le gouvernement, elle pénétra, par l'enseignement public et obligatoire, dans les classes dirigées par les principes de la religion, elle devint dangereuse.

D'abord, par la contention d'esprit qu'exige la subtilité de ses doctrines, cette philosophie, comme toutes les autres, est à peu près complétement inaccessible au plus grand nombre; car, d'après le plus autorisé de ses interprètes, cette philosophie ne parvient à faire comprendre l'idée de Dieu à un adepte qu'après lui avoir enseigné la Psychologie, l'Esthétique et la Morale, trois choses d'elles-mêmes très-difficiles[1]. Ensuite, même aux esprits qui ont pu gravir, l'un après l'autre, les trois sommets de ces sciences ardues, la philosophie ne révèle qu'un Dieu obscur et vague; un Dieu qui ne peut être ni la base d'une morale certaine, ni l'objet d'un culte précis; un Dieu énigmatique, commode et sans foudres; un Dieu qu'elle-même n'est pas bien sûre de comprendre, car elle assure qu'il faut « l'étudier sans cesse et l'adorer en silence[2]. »

[1] Victor Cousin, *Cours d'histoire de la philosophie*, 17e leçon. — *Résumé de la doctrine.*

[2] *Ibid.*

Ce n'est donc pas sans de légitimes appréhensions que le clergé et tous les hommes religieux virent l'importance exagérée et l'autorité excessive laissées par l'État lui-même à l'enseignement d'un système de philosophie. Il venait après tant d'autres; il était discutable, comme tous les autres; il se trouvait, par sa nature même, inaccessible à la presque totalité des citoyens; et néanmoins son langage semblait dire qu'il venait apporter aux hommes la connaissance de Dieu et de la Morale, comme si la religion ne donnait pas cette notion à tous, aux ignorants comme aux savants, avec infiniment plus de netteté et de certitude!

Le roi Louis-Philippe, qui n'était ni irréligieux ni philosophe, et qui se félicitait, à vingt ans, en termes touchants, de l'éducation pieuse qu'il avait reçue [1], n'était certes pas l'instigateur de cette guerre faite à l'action légitime et nécessaire de la religion, par des systèmes au moins stériles. Il avait trouvé

[1] Voici quelques extraits du journal du prince :

— 25 décembre 1790. « Je me suis confessé hier matin.... Après le souper, rentré dans ma chambre pour dire quelques prières; j'ai été à la messe de minuit à Saint-Eustache; j'ai fait mes dévotions à cette messe. »

— 23 janvier 1791. « Dîné jeudi à Mousseaux; le lendemain, levé à midi; dit mes prières et mon office. »

— 22 mai. « Je souffre beaucoup..... O ma mère! que je vous bénis de m'avoir préservé de tous ces maux, en m'inspirant des sentiments de religion qui font ma force.... Sans cela, je succomberais et me livrerais à tous les déréglements de la jeunesse. » — *Journal du duc de Chartres*, Paris, 1800.

cette philosophie dans les rangs des forces révolutionnaires auxquelles il devait la couronne, et il avait compté avec ce *héros de juillet*, comme avec tous les autres.

C'est même une justice à rendre à son règne, qu'il se répandit en bienfaits envers le clergé, qu'il dota généreusement les églises, qu'il fit, surtout durant ses dernières années, les plus sincères efforts pour réparer le mal des premières; mais le coup était porté, les préventions étaient vivaces, et les pères de famille le rendaient solidaire des abus et de la tyrannie d'un système d'enseignement public dominé par des philosophes, dont il était lui-même hors d'état de secouer le joug.

Néanmoins, il faut bien le reconnaître, le clergé fut mal inspiré dans l'opposition générale et constante qu'il fit au gouvernement de juillet. Quelque médiocre que soit un régime régulier, et celui de 1830 n'était pas médiocre, il est d'ordinaire l'expression la plus complète et la plus élevée de l'ordre contemporain. A ce titre, c'est l'intérêt et le devoir du clergé de l'aider, de le fortifier, de l'éclairer; de lui offrir, de la part des saines doctrines, un concours dont il a besoin, et à défaut duquel il accepte, quelquefois malgré lui, le concours des doctrines fausses. Si le gouvernement de Louis-Philippe avait été cordialement, énergiquement soutenu par le clergé, dont l'action morale est si puissante, il aurait peut-être décliné l'alliance des philosophes et des révolution-

naires, et opéré dans l'enseignement public des réformes dont lui-même comprenait l'importance et la nécessité.

Éclairé par une catastrophe soudaine et imprévue, le clergé de France donna sans réserve à la République de 1848 le concours qu'il avait refusé à la monarchie de 1830. Il fit bien, parce qu'après tout le gouvernement provisoire lui-même valait encore mieux que les clubs et le socialisme; mais ce douloureux avertissement de la Providence lui aura montré ce qu'on risque à jouer avec le désordre, et à travailler imprudemment à l'affaiblissement des gouvernements honnêtes.

Cependant la conduite du clergé, quoique aveuglément hostile, ne sortit jamais des limites tracées par les lois à l'opposition constitutionnelle. Il ne s'associa à aucune tentative déloyale ou violente dirigée contre le gouvernement du roi Louis-Philippe. Il y avait même, dans ses rangs, un très-grand nombre d'évêques et de prêtres qui rendaient pleine justice aux intentions du roi, et qui tenaient compte à son gouvernement des difficultés inhérentes à la forme des institutions.

En thèse générale, si la monarchie de 1830 ne trouva pas une force réelle dans le concours du clergé, il ne faut pas moins reconnaître qu'on ne le vit jamais mêlé aux troubles publics, et que la royauté ne lui dut ni son affaiblissement, ni sa chute.

VI.

On pourrait dire de l'Europe, comme du peuple français, qu'elle n'apporta non plus au gouvernement de juillet ni appui, ni obstacle.

Le vague désir et l'espérance toujours caressée de parvenir au trône furent tout à coup remplacés, en 1830, dans le cœur du roi, par les sérieuses inquiétudes que devait faire naître sa situation nouvelle. Après avoir été, pendant quinze années, comme le Dauphin de l'opinion libérale, et avoir ajouté aux joies de la famille et aux agréments de l'opulence le charme d'un tel rôle, il fallait, tout à coup et sans transition, accepter les conséquences sérieuses et redoutables d'un pouvoir reçu au milieu des troubles publics, et qui ne pouvait, de longtemps encore, être conservé et exercé qu'au prix de toutes les chances d'une lutte.

La charte nouvelle avait beau consacrer, comme l'ancienne, la fiction de l'inviolabilité royale; l'exil de Charles X et de sa famille montrait la confiance qu'il fallait raisonnablement avoir dans une telle clause, en supposant que le sort de Louis XVI ne l'eût pas appris, une fois pour toutes, à ses successeurs. Le présent était agité, l'avenir était sombre, et les clameurs populaires, qui ébranlaient trop souvent les voûtes du Palais-Royal, étaient un réveil un peu brusque et un peu violent, après les rêves de Neuilly.

Dès ce moment, la pensée du roi fut envahie et obsédée par l'idée d'une catastrophe, qui ne le quitta complétement jamais. D'un autre côté, l'émigration avait laissé dans son âme une impression ineffaçable. Il était résolu, bien avant 1830, à n'émigrer jamais, et à ne point pâtir une troisième fois des fautes ou des malheurs de la branche aînée.

A mesure que les événements se développèrent, et, avec eux, les difficultés du gouvernement, la défiance du roi se fortifia, loin de s'affaiblir. L'agencement politique de la France et de l'Europe ne lui paraissait pas devoir résister, au delà d'une certaine mesure d'efforts et de temps, aux secousses que lui imprimaient les luttes des partis et aux cheminements souterrains des forces révolutionnaires. Dans les plus beaux jours de sa prospérité, c'est-à-dire durant les dernières années de son règne, il exprimait souvent à ses ministres ces idées de découragement, et il leur disait : « Je ne vois pas des hommes d'ordre se former et grandir derrière vous ; vous êtes les derniers Romains. »

Cette disposition générale d'esprit dans laquelle l'exercice d'un pouvoir difficile jeta et maintint le roi Louis-Philippe, inspira les données fondamentales de sa politique extérieure.

La jeunesse du roi correspondait à la première faveur qu'eurent en France les idées et les formes parlementaires. Il n'échappa jamais complétement à la séduction qu'exercèrent sur lui quelques rêveurs de

l'Assemblée constituante, qui caressèrent toujours l'idée d'établir en France le système anglais. Madame de Sillery, sa gouvernante, lui avait inculqué ces principes; le général Dumouriez, qui fut, pendant de longues années, son correspondant régulier et assidu, les fit pénétrer dans sa foi politique : c'était d'ailleurs comme une tradition de la maison d'Orléans d'aimer et d'imiter les mœurs de l'Angleterre.

D'un autre côté, le roi, qui se sentait trop révolutionnaire par son père, et bien assez par lui-même, ne voulait pas pousser les choses plus loin de ce côté. Le régime constitutionnel, avec deux chambres et une presse à peu près libre de tout faire, sans en excepter le mal, était une forme qu'il trouvait juste assez démocratique pour sa situation. Il s'y complaisait, et il supposait que la France pourrait peut-être se l'approprier à la longue. En tout cas, il se considérait comme aidé et protégé par la forme constitutionnelle. Il en favorisa donc l'établissement autour de lui; et quand il se vit enfermé au milieu de la Belgique, de l'Angleterre, de l'Espagne et de la Suisse, il se crut à l'abri des atteintes de l'Europe.

Maintenir et vivifier autour de la France les gouvernements constitutionnels, comme dernière concession aux agitations révolutionnaires, et comme barrière aux idées absolutistes, ce fut là le premier, et peut-être même pourrait-on dire l'unique principe du roi, en matière de politique extérieure. Nul n'aurait touché à la Belgique, à la Suisse, à l'Espagne, sans y trouver

l'épée de la France. En dehors de ces limites, la monarchie de juillet était disposée à soutenir les justes causes par des conseils, par des observations, par des instances, mais pas d'une autre manière.

La conservation d'un tel équilibre, au milieu de l'Europe, avait évidemment pour première condition le maintien de la paix.

Le roi Louis-Philippe n'avait aucun goût pour la guerre extérieure. Il avait vu la Convention toujours tenue en échec, et l'Empereur lui-même forcé de ployer, finalement, sous une dernière coalition européenne; et, sans vouloir chercher ou analyser la différence des temps et des situations, il se fit à lui-même la théorie d'une politique modeste, en vue d'obtenir un règne tranquille. L'alliance anglaise lui sembla propre à atteindre ce but. Il la croyait bonne pour la paix, mauvaise pour la guerre, et il en eût demandé une autre à la chance des événements, si la nécessité d'une lutte s'était imposée à sa politique.

Ainsi, vivre au dedans avec la révolution, se faire au dehors, avec les peuples libres, un bouclier contre les principes absolutistes; au demeurant, régner en paix, et s'abstenir de toute ingérance sérieuse dans les questions extérieures où la France n'était pas directement en jeu; ce fut là, sous le gouvernement de juillet, la règle qui détermina la conduite de la politique étrangère.

Les dispositions de l'Europe envers la monarchie de 1830 furent très-diverses.

Le peuple anglais l'accueillit avec chaleur, le torysme avec réserve, mais avec sincérité. Le nouveau roi était connu et apprécié en Angleterre; il y avait de vieilles et de cordiales relations, entretenues par son enthousiasme sincère pour les lois et pour les mœurs de ce pays. D'ailleurs, il y avait comme d'antiques liens entre la maison d'Orléans et le gouvernement britannique; le Régent avait inauguré en France l'alliance anglaise, et M. de Talleyrand, servi par les intérêts modernes de la paix et du travail, put la renouer avec des moyens plus honnêtes que ceux du cardinal Dubois.

Les dispositions de l'Europe continentale, c'est-à-dire de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse, furent bien différentes; et c'est ici l'occasion de dire que, depuis le commencement de ce siècle, la diplomatie du Nord n'a pas montré une intelligence au niveau de sa réputation.

VII.

Le sentiment général qui a dirigé, depuis la fin du dernier siècle, la diplomatie de l'Europe continentale, a été une défiance constante envers la France, et une malveillance à peine dissimulée envers ceux de ses gouvernements qui se rattachaient plus ou moins à la révolution. Ce sentiment avait pour base une appréciation aussi inexacte que superficielle de la France, telle que la révolution l'a faite.

La France sortie de la révolution de 1789 a, si l'on peut ainsi parler, deux caractères : l'un permanent, l'autre accidentel.

Le caractère accidentel de la France, c'est d'être agitée et bouleversée par des ambitieux qui, la plupart du temps, n'ont la conscience ni du mal qu'ils font, ni du danger qu'ils courent. Est-ce que Mounier, Barnave, Mirabeau lui-même croyaient possible, trois mois avant qu'elle fût faite, la révolution à laquelle ils travaillaient aveuglément ? Est-ce que M. de Châteaubriand, M. Casimir Périer, M. Laffitte lui-même supposaient, quand ils faisaient la guerre aux ministres de Charles X, qu'ils étaient au moment de renverser son trône? Est-ce que M. Duvergier de Hauranne, M. Gustave de Beaumont, M. Odilon Barrot lui-même avaient, en organisant les banquets, la pensée qu'ils préparaient, à très-bref délai, l'avénement de la république?

Telle a donc été constamment l'origine des bouleversements en France; ils ont été l'œuvre de l'ambition et de l'aveuglement des classes et des hommes politiques, qui ont amené une révolution sans le savoir et sans le vouloir, et non du peuple lui-même, resté à l'écart de l'agitation et des luttes, et préservé, par cela même, de l'altération que la violence, la mauvaise foi et les brigues effrénées des partis font subir, à la longue, à l'esprit des nations les plus sensées.

Le caractère permanent de la France, telle qu'elle

est sortie de la révolution, c'est de s'être constamment, et malgré ses troubles profonds, régularisée, améliorée, fortifiée.

Ce que la France dut aux réformes proposées par Louis XVI en 1787, reprises, sous les décombres faits par la révolution, étendues, coordonnées et établies par le premier Consul, fut immense. L'agriculture exonérée des charges féodales, le commerce délivré des douanes intérieures, le travail livré à ses inspirations par l'abolition des jurandes, la justice moralisée par l'extinction de vingt-cinq mille prétoires seigneuriaux, enfin les forces vives du pays centuplées par l'admission équitable de toutes les capacités à tous les emplois; tel fut l'ordre nouveau qui remplaça et qui couronna l'ordre ancien, dans la France transformée et rajeunie.

Assurément, les luttes, les déchirements, les catastrophes ne furent épargnés, pendant un demi-siècle, ni à l'État, ni aux familles; mais quoique longuement et durement éprouvée, la France ne s'est pas moins, comme nous disions, toujours et graduellement améliorée et fortifiée. Cela prouve bien qu'en elle les troubles de la surface n'altèrent jamais, d'une manière profonde, les organes mêmes de l'existence, et qu'elle possède, au plus éminent degré, les éléments qui font les nations vivaces et fortes. De telles nations sont donc fort loin d'être essentiellement atteintes par le poison révolutionnaire; et c'était n'avoir nulle notion exacte de la

nature, des ressources et de l'avenir de la France, que de l'avoir considérée, pendant ce demi-siècle, comme le foyer central du désordre, et de l'avoir isolée, au milieu de la famille européenne, comme un membre pestiféré et maudit, qui devait être sacrifié au salut des autres.

C'est néanmoins ce qu'ont fait, depuis un demi-siècle, les cabinets du Nord. Par un système d'hostilité permanente, ils ont affaibli, autant qu'il était en eux, tous les gouvernements de la France qui se rattachaient à la révolution, les empêchant ainsi de se consolider, et de travailler par conséquent, avec efficacité, au rétablissement de l'ordre. Ce système insensé d'énervement appliqué à la France a finalement tourné contre l'ordre général, parce que la France ne peut pas être en feu sans incendier l'Europe.

Suivez l'histoire des relations extérieures de la France, depuis l'établissement du Directoire jusqu'à celui du deuxième empire : partout se révèle, au dehors, cette inintelligence de l'état réel de la France, et cette malveillance envers les gouvernements qui procèdent, d'une façon plus ou moins directe, de la révolution de 1789.

Assurément, on ne pourrait pas dire que le Directoire fût un grand gouvernement, ayant ou des vues très-nobles, ou un patriotisme fort éminent; mais c'était, à tout prendre, le premier gouvernement régulier qui eût fonctionné, en France, depuis

Louis XVI. Il essayait de faire vivre la république à l'aide des lois, et il valait mieux en définitive que la dictature sanglante et avilissante des comités de la Convention. Eh bien, loin d'aider le Directoire dans sa tâche, qui était le rétablissement de l'ordre, avec l'appui des hommes intelligents, impartiaux et honnêtes, l'Europe suscita contre lui des conspirations royalistes, plus cupides et plus insensées les unes que les autres. Cette politique eut pour résultat naturel, d'abord de prolonger indéfiniment le désordre, ensuite de forcer le Directoire à s'appuyer, souvent malgré lui, sur des hordes démagogiques, dont il connaissait l'incapacité, l'exaltation et la férocité mieux que personne, mais enfin dont le concours le défendait contre ses ennemis.

Le Directoire renversé et le Consulat établi, est-ce que l'Europe changea de politique à l'égard de la France? Il sembla, au contraire, que l'arrivée au pouvoir du plus grand capitaine et du plus grand homme d'État des temps modernes eût augmenté l'aveuglement des puissances. De coalition en coalition, elles poussèrent le Premier Consul dans cette voie de gloire militaire et de conquêtes, où l'Empereur ne fut jamais complétement libre de s'arrêter; et elles le condamnèrent, malgré lui, à l'immortalité de ses victoires.

S'il y eut jamais un gouvernement forcé à la modération au dedans, à la paix au dehors, ce fut assurément celui du roi Louis-Philippe. Dans la situa-

tion que lui avaient faite, d'un côté le nom de son père, de l'autre son arrivée au pouvoir par la voie de l'émeute, le principal danger qu'eût à craindre et à éviter le roi Louis-Philippe, c'était de paraître trop révolutionnaire. Il n'était donc pas le maître de choisir entre l'ordre et l'agitation. La modération et la paix étaient sa politique obligée.

Un tel roi servait donc plus sûrement, plus efficacement qu'aucun autre la cause générale de l'ordre européen, ou tout au moins les intérêts particuliers de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse. Cependant, le gouvernement de juillet fut perpétuellement en butte à la malveillance de l'Europe continentale, et les diplomates si vantés du Nord ne comprirent pas qu'un trône brisé à Paris couvrirait de ses éclats l'Italie et l'Allemagne.

VIII.

C'est principalement l'empereur Nicolas qui fit cette situation. Il a assombri la fin de son règne pour avoir voulu continuer, dans des circonstances bien différentes, cette vieille et fausse politique, contre un prince élevé au trône sur les bras du pays, non sur les bras de l'émeute, aussi libre que Louis-Philippe était entravé, et certain de l'appui moral de tous les peuples dans la guerre, parce qu'il ne tirait l'épée que pour le maintien de la paix.

Ce n'est pas que le czar ne possédât une grande et

une vigoureuse intelligence; mais la véhémence de ses passions l'aveuglait et l'entraînait. Il avait protesté violemment aux premières nouvelles de la révolution de juillet, et déclaré qu'il ne l'accepterait jamais [1]. Aux formes près d'un vain cérémonial, sur lesquelles même il résista longtemps, l'empereur Nicolas tint fidèlement parole.

L'ambition de l'empereur Nicolas était de paraître le guide, le modérateur, le protecteur des souverains. Les embarras de l'Autriche et les irrésolutions de la Prusse lui avaient conservé ce rôle, que les événements de 1815 avaient donné à son frère Alexandre. Même quand son mauvais vouloir envers la monarchie de juillet se fut un peu adouci, au moins dans les formes, il ne pardonna jamais au roi Louis-Philippe une situation et un caractère publics qui ne permettaient pas, à l'un d'être ostensiblement protecteur, à l'autre d'être ostensiblement protégé.

Cette contrariété imposée à ses vues et à ses habitudes jetait le czar dans des dépits indignes d'un souverain tel que lui, et lui inspirait des mesures dont il

[1] En apprenant la nouvelle de la révolution de juillet, le czar dit à M. de Bourgoing, notre chargé d'affaires :

« Eh bien! vous avez reçu des nouvelles de votre gouvernement, c'est-à-dire de M. le lieutenant général; car vous savez que je ne reconnais aucun autre ordre de choses que celui-là, et que je le considère comme seul légal, parce que seul il découle de l'autorité royale légitime... Oui, telle est ma façon de penser; je ne m'en départirai jamais.... Jamais, s'écria-t-il en frappant avec force sur son bureau, je ne pourrai approuver ce qui vient de se passer en France..... » — *Dépêche de M. de Bourgoing*, 20 août 1830.

ne sortait pas toujours à son honneur. Ainsi, sous le ministère du 29 octobre, M. de Pahlen, ambassadeur de Russie, vint d'un air très-naturel dire à M. Guizot, ministre des affaires étrangères, qu'ayant un congé de quelques mois, il allait, sous peu de jours, quitter Paris. Comme la finesse est fort inférieure à l'intelligence, M. Guizot soupçonna et n'eut pas de peine à découvrir que M. de Pahlen, alors doyen du corps diplomatique, avait eu l'ordre de ne pas se trouver à Paris le 1er janvier, pour ne pas adresser au roi le compliment d'usage. Le roi et son ministre furent d'avis qu'un tel procédé voulait son équivalent. En conséquence, M. Périer, notre chargé d'affaires à Saint-Pétersbourg, reçut l'ordre d'être en parfaite santé le 19 décembre, et malade le 20, jour de la fête de l'empereur Nicolas. La France fut donc la seule puissance qui ne parut pas chez le czar. Il en ressentit une violente colère, qui dut, avec le temps, se calmer, comme les autres. Le czar s'était résigné, à la fin, à donner au roi Louis-Philippe le nom de *Monsieur mon frère;* mais il lui en refusa toujours les sentiments.

Toute l'Allemagne subit cette pression du czar. Le vieux roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III, sortit de cette réserve durant ses dernières années, et voulut marier lui-même le duc d'Orléans à une princesse alliée à sa famille. La mort du roi de Prusse effaça jusqu'aux traces de cette courte et partielle bienveillance; et les princes des grandes maisons souveraines

durent, pendant dix-sept ans, s'abstenir, comme les souverains eux-mêmes, de venir en France. Un des fils de l'empereur de Russie eut néanmoins la permission de jeter l'ancre devant Alger et devant Toulon; mais il n'eut pas celle de visiter même nos villes frontières et d'y recevoir les courtoisies du roi.

Cette situation difficile du roi vis-à-vis de l'Europe donna naissance à une politique extérieure variable, condamnée surtout à cette étrange fatalité, de ne pouvoir jamais réussir à la fois au dedans et au dehors. Pour réussir en Europe, la politique extérieure de Louis-Philippe avait besoin d'être modérée; pour réussir dans les chambres, elle avait besoin d'être révolutionnaire : si bien que, lorsque son gouvernement avait la diplomatie pour lui, il avait la gauche contre lui.

IX.

Les blessures profondes faites, en 1815, à l'orgueil national, avaient longtemps aigri l'opinion. Le parti libéral fit un thème perpétuel de doléances, soit de Landau donné à la Bavière, soit de Sarrelouis donné à la Prusse, soit des fortifications d'Huningue condamnées à une perpétuelle destruction. Lorsque la révolution de 1830 eut porté au pouvoir les chefs de l'opinion libérale, ils sentirent le poids de ces plaintes imprudentes. Ils ne relevèrent pas les murs d'Huningue, ils laissèrent Sarrelouis à la Prusse et

Landau à la Bavière, se faisant humbles pour n'être pas forcés d'être téméraires. D'ailleurs, on peut dire de la plupart d'entre eux que ce qu'ils avaient désiré véritablement posséder, ce n'était ni Landau, ni Sarrelouis, mais le pouvoir.

Cependant, si le parti libéral aux affaires ne tenait pas toutes les promesses du parti libéral dans l'opposition, il ne pouvait pas s'abandonner entièrement. La Belgique venait de se séparer violemment du royaume des Pays-Bas; le roi Guillaume, favorisé par la Prusse, allait tenter de réduire par les armes les provinces révoltées; c'était le moment, pour la France, de faire connaître sa politique étrangère. M. le comte Molé proclama dans ses dépêches et à la tribune, dès le mois d'août 1830, ce qu'on nomma le principe de la *non-intervention.*

A proprement parler, la non-intervention n'était pas un principe, mais un expédient révolutionnaire.

Les règles immuables du bon sens et les règles traditionnelles du droit des gens veulent qu'un État puisse intervenir dans toutes les questions et dans tous les lieux où sa sécurité et son honneur sont sérieusement engagés, fût-ce au bout du monde. Ces cas d'intervention périlleuse ou lointaine exigent sans doute qu'on les examine de très-près, car les hommes et les gouvernements sont tenus d'user avec sagesse et avec modération de toutes choses, même de leur droit; mais leur légitimité est incontestable. Aussi M. de Metternich ne put-il s'empêcher de

signaler à notre chargé d'affaires à Vienne la « prétention étrange du gouvernement français d'introduire, pour sa convenance, un nouveau droit des gens dont on n'avait jusque-là jamais entendu parler, et qui était purement et simplement le renversement de toutes les règles qui avaient jusque-là présidé à la politique des États européens[1]. »

Deux circonstances firent réussir, en Belgique, la première application de ce nouveau principe. Le peuple belge tout entier s'était associé à l'insurrection de Bruxelles; et, s'il est possible de réduire ou d'écraser quelques milliers d'individus, il est bien délicat et bien difficile de ramener par la force huit provinces, contenant quatre millions d'habitants. D'un autre côté, par un revirement subit dans sa politique traditionnelle envers la maison d'Orange, l'Angleterre, craignant peut-être la réunion spontanée et irrésistible de la Belgique à la France, parut décidée à favoriser la constitution du nouvel État. L'occasion d'être ferme et résolu, en assumant une mesure raisonnable de responsabilité, devait donc être et fut saisie avec succès.

Le royaume de Belgique dut son établissement à cette réunion de circonstances; mais ce fut là un succès éventuel et isolé de la doctrine sur la non-intervention; ce fut surtout une fausse espérance donnée aux nations travaillées par des dissensions

[1] Dépêches du chargé d'affaires de France à Vienne, septembre 1830.

intestines; on les poussa, par l'exemple de la Belgique, dans la voie de l'insurrection, sans qu'on fût ni préparé, ni résolu à les y suivre.

La malheureuse Pologne fut la première à faire l'épreuve des mauvais côtés de cette politique. Varsovie se souleva le 29 novembre 1830; et une diète solennelle, réunie le 25 janvier suivant, prononça la déchéance des czars. Que pouvait faire la dynastie de juillet, à peine assise, et travaillant avec courage à rétablir l'ordre au dedans, à nouer des relations au dehors? Rien d'efficace assurément, car la même main qui combattait les insurrections à Paris ne pouvait pas aller les défendre ailleurs. Huit provinces belges avaient pu braver le roi de Hollande; mais une province polonaise ne pouvait pas se promettre de braver avec succès l'empereur de Russie. Abandonnée du dehors et n'ayant d'appui que son courage, l'insurrection polonaise ne pouvait que succomber.

Le malheur du gouvernement de juillet fut d'avoir paru d'abord tendre la main au soulèvement, ce qui l'engagea aux yeux des peuples, et d'avoir protesté ensuite contre la soumission, ce qui le compromit aux yeux des souverains. Il y avait ou peu de franchise, ou peu de dignité, dans le langage que les chambres lui imposèrent au sujet de la Pologne. Protester une fois peut être un acte de fierté; mais protester dix-sept fois, et en paroles, ne saurait être qu'un inutile et regrettable aveu d'impuissance.

L'insuccès de tous les soulèvements, imprudem-

ment caressés et finalement livrés à eux-mêmes, ouvrit l'une des plaies du gouvernement de 1830 : le budget des réfugiés politiques.

Assurément, c'est une noble pensée qui ne périra jamais en France, pays de la générosité, d'accueillir et même de secourir, dans la mesure du possible, toutes les infortunes, et d'offrir un asile aux étrangers chassés de leur patrie par les révolutions. Tant de Français ont eu à implorer, depuis la fin du dernier siècle, l'hospitalité de l'Europe, que nul ne songera jamais parmi nous à la marchander à personne; mais le gouvernement de juillet était allé, et sa situation l'avait poussé plus loin. En inscrivant dans ses dépenses publiques, régulières et permanentes ce qu'on pouvait nommer la liste civile de l'insurrection extérieure, il justifiait, dans une certaine mesure, la défiance de l'Europe continentale, en même temps qu'il encourageait indirectement les révolutionnaires de l'intérieur. C'était une attitude mauvaise, irritante, dangereuse, surtout avec le dessein et le besoin de tirer la politique étrangère de la France de la voie irrégulière, empirique, pleine de périls où l'avaient jetée les premières difficultés du règne.

X.

Deux tentatives furent faites, avec des succès bien divers, pour rendre à la politique étrangère de la

France son caractère national; la négociation de 1840, qui aboutit au traité du 15 juillet; et la négociation de 1846, qui aboutit à ce qu'on a nommé les mariages espagnols.

Méhémet-Ali, vice-roi d'Égypte, avait conquis, par trente années d'activité, d'habileté et de courage, un ascendant considérable en Orient. Il avait reçu, en 1830, la possession de Candie, en récompense des services signalés rendus à la Porte; et le traité de Kutayeh lui avait assuré, en 1833, celle de la Syrie et de la province d'Adana, soumises par ses armes. Effrayé d'un tel accroissement de territoire et de puissance, le sultan Mahmoud essaya, en 1839, de reprendre la Syrie; mais la bataille de Nezib, perdue le 24 juin, le mit à la merci d'Ibrahim-Pacha, qui ne s'arrêta, dans sa marche sur Constantinople, qu'à la sollicitation de la France.

Cette conflagration survenue en Orient appela l'attention des puissances européennes, et des conférences s'ouvrirent à Londres, entre la France, l'Angleterre, la Russie et la Prusse, en vue de régler le différend.

Chacune des cinq puissances avait une situation particulière et un intérêt distinct dans le débat.

La Prusse n'y avait d'autre attache que celle de la paix générale et de l'équilibre européen.

La Russie, alors dirigée par les vues traditionnelles de Pierre le Grand et de Catherine II sur Constantinople, pouvait favoriser, dans une certaine mesure,

sinon le démembrement, au moins l'affaiblissement de la Turquie.

L'Autriche, assez puissante en Orient, ne pouvait y avoir d'autre objet que d'y surveiller et d'y contenir les projets de la Russie.

L'Angleterre, guidée par ses nécessités de puissance navale et coloniale, ne pouvait voir que d'un œil inquiet tout agrandissement du pacha d'Égypte assez considérable pour devenir un obstacle dans la Méditerranée.

La France avait une situation spéciale, qui lui donnait plus de liberté et plus d'indépendance dans la question. N'étant jalouse ni de la puissance du sultan, ni de celle du pacha, elle pouvait être plus impartiale envers l'un et envers l'autre.

Méhémet-Ali aimait la France. Vieux soldat d'Aboukir, il avait vu de près l'organisation et la discipline des armées françaises, et il avait appelé près de lui, dès 1815, des officiers, des ingénieurs, des administrateurs, au concours desquels il devait, en bonne partie, sa puissance. Notre intérêt évident était donc de conserver en Égypte cette bienveillance, qui était un appui moral. Méhémet-Ali avait assez fait en faveur de l'islamisme et de l'empire ottoman, et il avait élevé l'Égypte à un assez haut degré de prospérité, pour que sa famille, alors rehaussée par la gloire militaire d'Ibrahim-Pacha, vît légitimer sa situation et sa puissance. Il paraissait donc indispensable que Méhémet-Ali reçût l'investi-

ture héréditaire de l'Égypte. Quant à la possession de Candie, de la Syrie et d'Adana, c'était une question controversable. L'Europe n'était pas assez intéressée dans la cause de Méhémet-Ali pour qu'elle commençât en sa faveur le démembrement de l'empire ottoman. Tout au plus pouvait-on discuter la convenance d'accorder au vice-roi la possession viagère de ces provinces. Il n'y avait pas alors, entre les deux gouvernements de Constantinople et d'Alexandrie, une différence qui fût capitale et déterminante pour la civilisation; car il ne s'agissait, au fond, que de savoir si les Syriens et les Candiotes seraient bâtonnés par les Égyptiens ou par les Turcs.

Si le gouvernement français avait été guidé par quelque règle de conduite et libre de toute influence parlementaire, l'affaire d'Orient se serait terminée à l'amiable et en silence. La conférence de Londres lui offrit tout d'abord d'accorder à Méhémet-Ali l'Égypte héréditaire et la Syrie viagère [1]; c'était raisonnable

[1] Voici en quels termes M. Guizot résumait toute cette affaire, dans une lettre à M. de Rémusat, datée de Londres le 25 juillet 1840.

« Nous avons, il y a quatre mois, proposé un arrangement : l'Égypte et la Syrie héréditaires; Candie, l'Arabie et Adana restituées; mais nous n'avons pas voulu nous engager à y mettre la sanction de la coërcition. Lord Palmerston nous a concédé la place de Saint-Jean d'Acre; nous avons dit que c'était trop peu. On nous a fait entrevoir l'Égypte héréditairement, et la Syrie viagèrement; nous n'avons pas accueilli. — Au milieu de toutes ces propositions avortées, est arrivée la nouvelle de la démarche du pacha auprès du sultan; c'était le triomphe de la France et la mystification des quatre puissances.... On a signé. »

et pratique. La chance d'obtenir un peu plus, en refusant, ne balançait pas la chance d'un désaccord avec les puissances; et, après avoir sacrifié la Pologne et l'Italie, pour éviter une guerre générale, aucun homme raisonnable ne pouvait conseiller de mettre le feu à l'Europe, pour conserver quelques districts de plus ou de moins à un pacha.

Pourquoi donc la France refusa-t-elle, en 1840, des conditions bien plus avantageuses pour son allié que celles qu'elle accepta en 1841 ?

Depuis 1830, la politique extérieure de la France n'avait plus ni tradition, ni règle; elle errait à l'aventure, ne sachant jamais avec précision ce qu'elle pouvait céder, et ce qu'elle devait exiger. C'était un lieu commun des luttes parlementaires de s'accuser mutuellement, entre partis, de condescendance envers l'étranger. La commission parlementaire qui avait accordé les crédits nécessaires à l'armement maritime, nécessité par cette complication des affaires d'Orient, avait spécialement et imprudemment déclamé sur l'attitude à prendre envers l'Europe [1].

[1] « Cette grande question et ce grand débat, disait M. Jouffroy, rapporteur de la commission, imposent au cabinet une immense responsabilité.

» En recevant de la chambre les dix millions qu'il est venu lui demander, il contracte un solennel engagement. Cet engagement, c'est de faire remplir à la France, dans les événements d'Orient, un rôle digne d'elle, un rôle qui ne la laisse pas tomber du rang élevé qu'elle occupe en Europe. C'est là, messieurs, une tâche grande et difficile. Le cabinet doit en sentir toute l'étendue et tout le poids. Il est récemment formé, il n'a pas encore fait de ces actes qui consacrent une

Le ministère qui eut à remplir cette délicate mission était celui du 12 mai; c'était un ministère faible; il crut que sa faiblesse au dedans l'obligeait à être exigeant au dehors; il refusa les offres de la conférence de Londres, qui étaient assez pour la France, mais qui n'étaient pas assez pour sa position envers les chambres et envers la presse.

Quand le ministère du 1er mars 1840 eut pris la place du précédent, les difficultés devinrent plus inextricables encore. Les propositions de la conférence avaient beau être raisonnables; dès qu'un cabinet où était M. Dufaure les avait refusées, un cabinet où était M. Thiers ne pouvait pas les accepter. Les misérables luttes des partis imposaient donc le sacrifice des intérêts de la France aux situations personnelles et aux ambitions privées. Pendant que M. Thiers s'épuisait en dilations et en atermoiements, imaginant de rapprocher le sultan du pacha, et cherchant à faire tomber la juridiction de la conférence devant un accommodement privé, lord Palmerston, se croyant joué, poursuivit la conclusion avec son âpre et violent patriotisme. Il régla les affaires de l'Orient en secret, dans un traité entre l'Angleterre, l'Autriche, la Russie et la Prusse; traité raisonnable et modéré au

administration; mais la fortune lui jette entre les mains une affaire si considérable, que, s'il la gouverne comme il convient à la France, il sera, nous osons le dire, le plus glorieux cabinet qui ait géré les affaires de la nation depuis 1830. » — *Moniteur* du 4 juillet 1839, disc. de M. Jouffroy.

fond, et qui n'avait qu'un tort grave, celui d'avoir été conclu sans la France.

Tel fut le résultat de la première tentative du gouvernement de juillet, faite en vue des légitimes et permanents intérêts de la France. Elle échoua par l'effet de la fausse situation où s'étaient placés ceux qui l'essayèrent. Pour avoir été imprudents et violents dans leur langage, les négociateurs s'étaient enlevé à eux-mêmes la possibilité d'être raisonnables et modérés dans les transactions.

XI.

La France était rentrée dans le concert européen, et ses rapports généraux avec les puissances étaient convenables, lorsque la nouvelle tentative de politique nationale eut lieu, en 1846, à propos du mariage de la reine d'Espagne et de l'infante sa sœur.

On peut dire que la France avait un double intérêt à intervenir dans les mariages espagnols; l'intérêt national et l'intérêt dynastique. Le premier voulait qu'aucune influence hostile à la France ne vînt s'établir en Espagne, et rendre nuls les sacrifices immenses que nous avait coûtés jadis l'établissement sur le trône de Charles-Quint d'une famille française; le second commandait de faire tous les efforts possibles pour remédier au déchirement de la maison royale d'Espagne, opéré par l'abolition de la loi salique. Ce

double intérêt fut patriotiquement compris et habilement servi par M. Guizot.

M. Guizot, devenu ministre des affaires étrangères le 19 octobre 1840, déjà considérable par sa situation politique et célèbre par son éloquence, accomplissait alors la période la plus importante de sa vie. Sous son administration, la politique extérieure de la France avait perdu son caractère empirique et révolutionnaire, pour revêtir son caractère traditionnel et national.

Comme le duc de Choiseul, et le seul après lui, depuis Louis XV, M. Guizot conserva sans interruption, pendant plus de sept années, la direction des affaires étrangères; et sa politique, comme celle de M. de Choiseul, fut mise dans son jour, rehaussée et vengée par la politique des ministres qui prirent sa place.

La première pensée qui dirigea l'intervention de la France, dans les mariages espagnols, fut la reconstitution de la maison de Bourbon en Espagne, en essayant de marier la reine au comte de Montemolin. C'eût été comme réintégrer le roi, sans détrôner la reine, et renouveler le double et glorieux règne de Ferdinand et d'Isabelle. L'Espagne aurait voulu ce mariage, le comte de Montemolin l'aurait accepté, sous la pression de l'Europe; les cabinets n'osèrent pas montrer cette salutaire résolution.

Le comte de Montemolin écarté, la France mit en avant le comte de Trapani, frère du roi de Naples.

C'était encore la maison de Bourbon consolidée en Espagne. Les Espagnols, qui voulaient un grand mariage, fait par la France ou par l'Angleterre, et qui leur apportât une grande alliance, ne trouvaient pas que ce nouveau prétendant répondît à leur attente. Il fallut chercher de nouveau; on en vint au duc de Cadix. Toutes ces négociations s'étaient poursuivies sous les yeux de lord Aberdeen, et jusque-là avec le plein bon vouloir de l'Angleterre; mais la chute du ministère tory et l'arrivée de lord Palmerston aux affaires changèrent totalement ces dispositions. Lord Palmerston voulut avoir son prétendant; il mit en avant un prince de la maison de Cobourg.

Cette apparente complication ne faisait, au fond, que simplifier l'affaire. L'Espagne voulait une grande alliance, qu'elle vînt de la France ou de l'Angleterre. La reine préférait la France. L'intervention active et récente du gouvernement anglais donnait aux Espagnols l'assurance qu'ils auraient l'une ou l'autre. Restait la question de savoir si la France, en vue de conserver une influence durable en Espagne, devait risquer le refroidissement passager de l'alliance anglaise. Ainsi posée, et c'étaient ses véritables termes, la question était résolue.

Le roi Louis-Philippe, sans avoir positivement de l'hésitation, éprouvait de l'embarras. Il désirait vivement, pour M. le duc de Montpensier, la main de l'infante; mais il redoutait de s'engager dans une lutte que sa qualité de roi des barricades rendait

particulièrement délicate. Il était d'ailleurs dans la nature de Louis-Philippe de décliner, autant que possible, la responsabilité, comme il était dans celle de M. Guizot de l'accepter. Mis, comme on dit, au pied du mur par le gouvernement espagnol, qui voulait donner un époux à l'infante, par la main de la France ou par celle de l'Angleterre, M. Guizot n'hésita plus, en présence des efforts énergiques de lord Palmerston. L'ambassadeur français reçut ordre de brusquer le résultat, et l'infante fut mariée à M. le duc de Montpensier.

Si l'on cherche à résumer l'action de la diplomatie française sous la dynastie de 1830, on la trouve dominée et affaiblie par la fausse situation du gouvernement de juillet.

Comme représentant des causes et des circonstances qui l'avaient produit, ce gouvernement était obligé d'accueillir, de tolérer ou d'excuser, dans une certaine mesure, au dehors comme au dedans, les principes et les hommes de désordre. Comme accessible au bon sens, aux idées saines, au patriotisme, au sentiment de la dignité et de la grandeur de la France, ce gouvernement se roidissait contre les vices de son origine et les fatalités de sa destinée; mais il ne pouvait jamais mettre complétement d'accord et accomplir avec le même succès ces deux parties si opposées de sa tâche.

La politique révolutionnaire et d'expédients des premières années du règne faisait Louis-Philippe plus

fort au dedans, mais plus faible au dehors. La politique régulière et nationale des dernières années le faisait plus considéré et plus fort au dehors, mais moins populaire et plus faible au dedans. Quand il avait l'Europe pour lui, il avait M. Barrot contre lui. Jamais d'ailleurs, depuis 1830, la France n'avait eu, dans les conseils de l'Europe, une meilleure attitude et une voix plus écoutée que durant les dernières années du règne, et jamais aussi les partis et la presse n'avaient eu contre sa politique générale un langage plus violemment hostile et plus hypocritement accusateur.

LIVRE DEUXIÈME.

LE PARTI LÉGITIMISTE. — LES FORCES RÉVOLUTIONNAIRES.

Griefs du parti légitimiste contre Louis-Philippe. — Rôle du duc d'Orléans sous la Restauration et en 1830. — Conduite peu sensée des légitimistes. — Le complot de la rue des Prouvaires. — Arrivée de Madame en Vendée. — Causes de l'insuccès de ces deux tentatives. — Le principe légitimiste est conservateur, mais la conduite des légitimistes a été révolutionnaire. — Les forces révolutionnaires n'ont pas renversé le gouvernement de juillet. — Elles avaient néanmoins leurs racines en lui. — Propagande révolutionnaire du haut enseignement. — La société *Aide-toi*. — Le carbonarisme. — Organisation, tentatives et dissolution successives des sociétés secrètes. — Société des *Amis du peuple*. — Elle périt à la suite de l'insurrection des 5 et 6 juin 1832. — Société des *Droits de l'Homme*. — Elle périt à la suite de l'insurrection des 13 et 14 avril 1834. — Société des *Familles*. — Elle périt à la suite de la conspiration des poudres, en 1836. — Société des *Saisons*. — Elle périt à la suite de l'insurrection du 12 mai 1838. — Société des *Nouvelles Saisons*. — Le communisme en 1840. — Réveil des conspirations en 1842, après la mort du duc d'Orléans. — Décadence et impuissance des Sociétés secrètes en 1848. — Le gouvernement n'avait rien à redouter de ses ennemis. — Le danger était dans les institutions elles-mêmes.

I.

La haine des partisans de la branche aînée, bien que violente et opiniâtre, ne fut jamais un danger sérieux pour le gouvernement de juillet. En effet, cette haine lui donnait l'appui de tous les intérêts nés de la révolution, qui se croyaient menacés par les traditions et par les hommes de l'ancien régime.

Les légitimistes ne reprochaient pas seulement au

roi Louis-Philippe d'avoir ruiné toutes les espérances de la Restauration, et d'avoir violemment enlevé à leurs principes et à leurs chefs, pour se l'approprier, le gouvernement de la France. Ils lui reprochaient surtout d'avoir accepté les bénéfices de la légitimité en 1815, pour mieux s'assurer ceux de la révolution en 1830, c'est-à-dire d'avoir été ingrat comme parent, avant de devenir félon comme prince.

Examiné avec impartialité, ce reproche n'avait pas de fondement.

On ne saurait nier que Louis-Philippe, lorsqu'il était duc d'Orléans, n'eût été l'espérance et le drapeau de ceux qui souhaitaient la chute de la Restauration, comme de ceux qui travaillaient à l'amener; mais Louis-Philippe, s'il prévit cette chute comme possible, ne fit jamais sinon un vœu pour l'appeler, du moins un effort pour la hâter. Les conspirateurs et les ambitieux se mettaient du parti du duc d'Orléans; mais le duc d'Orléans n'était pas du parti des ambitieux et des conspirateurs.

Les difficultés qu'avait à vaincre le gouvernement de la Restauration venaient de ses propres principes, des espérances qu'il ranimait chez quelques hommes, des craintes qu'il suscitait chez quelques autres, et de l'humiliation infligée à la France par les désastres auxquels il devait son établissement. Le duc d'Orléans était étranger à ces difficultés; et s'il devait en profiter un jour, on ne pouvait pas lui reprocher de les avoir créées.

Entré dans la vie politique par la voie de ces idées philosophiques et constitutionnelles qui eurent en France un grand crédit en 1791, le duc d'Orléans leur resta toujours fidèle. Il grandit, il vécut et il est mort élève de madame de Genlis et de Dumouriez. Comme tous les princes de sa race, il pensa que la branche cadette de la maison de Bourbon avait toujours été et devait toujours se tenir en opposition de principes avec la branche aînée[1]; et cette pensée,

[1] La pensée du Roi sur ce point curieux de l'histoire de sa famille est exprimée en ces termes, dans un ouvrage auquel il ne resta pas étranger :

« On confond ordinairement dans le passé les deux branches de la maison de Bourbon ; c'est bien à tort cependant: elles ont été toujours en opposition de principes.

» La branche aînée s'est tenue aux anciennes traditions de la monarchie ; la branche cadette a suivi le mouvement des choses. La branche aînée a défendu l'aristocratie royale, les jésuites, l'intolérance, les ténèbres ; la branche cadette a soutenu le pouvoir des parlements, les jansénistes, la liberté de penser, la philosophie du dix-huitième siècle.

» Il est vrai que la première a protégé les lettres, en protégeant ceux qui la préconisaient en vers, comme Boileau, Molière, Corneille, Racine ; ou bien en prose, comme Fénelon, la Bruyère ; ou bien dans la chaire, comme Bossuet, Fléchier, Bourdaloue, Massillon ; mais elle n'a jamais étendu sa bienveillance à ceux qui ne la flattaient point, et dont l'indépendance contrariait en secret ses opinions stationnaires, comme Pascal, la Fontaine, la Rochefoucauld.

» Au contraire, la seconde, amie constante de tous les genres de progrès, a toujours favorisé les lettres et surtout les sciences, non pas précisément et uniquement dans leur orthodoxie classique, mais dans leur application aux rapports sociaux. Ainsi, la maison d'Orléans accueillit les Montesquieu, les Voltaire, les Rousseau, les d'Alembert, les Diderot, les gémeaux philosophiques Mably et Condillac ; tandis que la descendance de Louis XIV ameuta les vieux pré-

qui constituait à ses yeux la foi politique de la maison d'Orléans, constituait aussi son titre éventuel à la couronne. Fortifié et guidé par cette croyance, il attendit son jour avec calme et même avec confiance; car, dès les premières années de la Restauration, il ne cachait pas aux confidents intimes de ses pensées la chance qu'il se croyait de personnifier un jour la monarchie représentative [1].

jugés de la magistrature contre ces majestés de l'intelligence et de la raison. » (Tournois, *Histoire de L.-P.-Joseph d'Orléans*, t. I, ch. xv.)

[1] Cette conviction de régner un jour, que les luttes de la Restauration avaient fortifiée dans l'esprit du duc d'Orléans, éclate dans sa correspondance secrète et inédite avec Dumouriez.

Le 3 mars 1820, en apprenant l'assassinat du duc de Berry, le général Dumouriez écrit au duc d'Orléans :

« J'attendais avec une grande impatience de vos nouvelles, et votre lettre du 23 février m'a fait grand plaisir, parce qu'elle me rassure sur les *inquiétudes que j'avais sur votre position*, relativement aux circonstances effroyables qui viennent de plonger dans le deuil la France entière.

» Quand les *ultras* auront exhalé toute leur rage, j'espère qu'ils cesseront leurs projets de vengeance, et que les hommes raisonnables et les bons citoyens commenceront à ramener les esprits égarés, et à faire tendre le vœu général de la nation vers le vrai patriotisme, dont jusqu'ici je ne vois aucune trace dans tout ce qui s'est passé depuis ce funeste événement. »

Justement ému des soupçons dont il était l'objet, le duc d'Orléans se retira à Neuilly et l'annonça à Dumouriez par une lettre du 11 mai. Dumouriez lui répondit le 23, et apprécia sa situation en ces termes:

« J'ai reçu hier votre lettre du 11, et j'ai été fort aise de la voir datée de Neuilly.... La tranquillité d'esprit occasionnée par votre absence de la capitale, devenue le théâtre de toutes les agitations les plus dangereuses, vous donnera une existence à peu près calme, et vous mettra à l'abri d'être compromis dans ce moment de crise.

» Je pense comme vous qu'il n'y a que la sécurité qui puisse vous garantir des dangers quelconques. Je conçois l'exagération des alar-

La révolution de 1830, à laquelle il put contribuer indirectement, dont il fut l'héritier, sans en avoir été ni l'auteur, ni la cause, vint donner pleinement raison à la pensée qu'il avait constamment nourrie. On peut donc dire que le duc d'Orléans avait prévu sa grandeur future; mais quand on dirait même qu'il l'avait espérée, il faudrait peut-être une grande sévérité pour lui faire un crime de cet espoir.

Ainsi, ce n'est pas comme conspirateur, comme mauvais parent ou mauvais prince, que Louis-Philippe d'Orléans arriva au trône, mais comme représentant convaincu et obstiné des idées libérales et constitutionnelles. Ce fut même là son malheur, mais ce fut là aussi son excuse. Sorti de France à l'époque

mes des personnes qui vous sont attachées; je ne les partage pas, parce que je crois que vous n'êtes point un but direct. Le procès de Louvel prouvera que son crime ne se rattache à rien de politique. Ainsi j'approuve fort la fermeté de votre âme, qui, dans tous les cas, est préférable à toutes les précautions qu'on pourrait vous suggérer. »

Dans une troisième lettre, du 12 octobre 1820, Dumouriez se montra plus explicite. Pendant une mission de M. Decazes à Londres, le général avait eu divers pourparlers avec lui, dans le but d'obtenir une position en France. Le 12 octobre, Dumouriez écrivait au duc d'Orléans et faisait allusion, en ces termes, à l'insuccès de ses démarches et à la naissance du duc de Bordeaux :

« Je vous envoie le brouillon de la dernière lettre que j'ai écrite à M. Decazes; elle est restée sans réponse, comme je m'y attendais. Cela dépendait du sexe de l'enfant.

» Le bonheur qu'on a eu va achever de tourner les têtes, et produire de nouveaux dangers, parce qu'on abusera des faveurs de la Providence. Tenez-vous plus *quiet*, plus tranquille que jamais, et attendez ! »

Lettres inédites de Dumouriez au duc d'Orléans. — Collection d'autographes de l'auteur.

où la tourmente en chassait les Lameth, les d'Aiguillon et les autres partisans de l'oligarchie parlementaire, il ne parut jamais comprendre qu'entre 1792 et 1830 il y avait la démocratie française, sortie de la Révolution, organisée par le Consulat et illustrée par l'Empire.

En ce qui touche le deuxième grief des partisans de la branche aînée contre la monarchie de juillet, c'est-à-dire leur exclusion assez générale des fonctions publiques, ce fut d'abord l'effet ordinaire des révolutions, dans lesquelles les intérêts prennent souvent le masque des principes; mais ce fut aussi comme une revanche prise par les doctrines libérales, dont les partisans s'étaient vus repoussés, pendant quinze ans, avec une rigueur injurieuse, par le gouvernement de la Restauration. Ni le régime qui tombait, ni le régime qui triomphait, ne s'étaient sentis assez forts pour être impartiaux et magnanimes. Les fonctions publiques étaient pour eux comme des places de guerre, dont on avait besoin pour sa garde, et sur la possession desquelles les haines ne permettaient pas de transaction. Les libéraux manquaient de confiance; mais les légitimistes auraient manqué de gratitude.

Dans un pays de fortunes modestes comme la France, et à une époque où les habitudes industrielles étaient bien moins développées qu'aujourd'hui, la participation aux avantages des fonctions publiques était d'un prix considérable, surtout pour les familles

aristocratiques, étrangères au négoce, et qui n'avaient ni les traditions ni les aptitudes professionnelles. La génération légitimiste qui tombait en 1830, à l'âge des travaux sérieux et des carrières utiles, se trouva tout à coup sans objet dans ses désirs et sans but dans ses efforts. Elle glissa peu à peu sur la pente des dissipations faciles et brillantes; et c'est ainsi qu'elle arriva aux révolutions nouvelles, sans avoir produit et mis en lumière des hommes assez éminents pour les dominer.

Quelque vive et implacable qu'elle pût être, la haine du parti légitimiste contre la monarchie de juillet fut et devait être toujours impuissante. Comme elle portait nécessairement en elle les rancunes de l'ancien régime contre le nouveau, elle avait pour résultat de donner infailliblement au gouvernement l'appui des sympathies populaires. Par un effet naturel des choses, toutes les classes qui ont gagné à la révolution de 1789 se défient de celles qui y ont perdu. Un roi de la maison d'Orléans était donc, pour les premières, un allié et une garantie.

II.

C'est d'ailleurs par des voies insensées, par l'émeute et par la guerre civile, que les partisans de la branche aînée, ces hommes si fiers des principes d'ordre dont ils se disaient la plus haute expression, essayèrent de ressaisir le pouvoir. Tels furent le coup

de main du 2 au 3 février 1832, connu dans l'histoire des conspirations sous le nom de Complot de la rue des Prouvaires; et cette descente en Vendée de la fin d'avril de la même année, à laquelle ils entraînèrent madame la duchesse de Berry, sans que le plus grand courage permît à qui que ce fût de s'aveugler sur ses résultats.

L'expérience et le bon sens prouvent qu'il n'est rien au monde de plus puéril et de plus impuissant que ces conspirations de carrefour et de cabaret, où quelques centaines d'hommes s'exaltent dans les ténèbres, méditant des surprises ou des violences, comme si les grandes choses n'exigeaient pas au contraire le concours spontané et enthousiaste des multitudes, c'est-à-dire l'appel aux nobles sentiments et le plein jour.

Le complot de la rue des Prouvaires ne différait pas essentiellement des entreprises de ce genre essayées de tout temps. « Douze chefs, dit un homme bien informé, commandaient un arrondissement, sous les ordres d'un maréchal de France, et chacun d'eux avait sous ses ordres quatre chefs de quartier, agissant sur des escouades de dix hommes, lesquels avaient mission de se créer chacun un groupe, dont l'ensemble devait former un corps d'armée. »

Quant au but et aux moyens, les démagogues les plus forcenés n'auraient pas rêvé autre chose : « L'action avait été résolue pour la nuit du 2 au 3 février. Cette nuit-là, un grand bal devait avoir lieu aux Tui-

leries. La famille royale, les ministres, les principaux fonctionnaires y seraient; on comptait les prendre tous, et couper ainsi radicalement la direction de l'État[1]. »

Qui fut pris? ce furent les conspirateurs, lesquels, alors comme toujours, avaient leurs affiliés les plus ardents aux gages de la police, et furent enveloppés jusqu'au dernier par une invasion d'hommes armés, habilement et résolûment conduite.

Cette déconvenue, dénouée en cour d'assises, ne déconcerta pas les chefs du parti. Le plus téméraire, M. Berryer, adressait à madame la duchesse de Berry, vers la fin de mars 1832, une dépêche écrite au jus de citron, sur les blancs des feuillets d'un *Annuaire du Bureau des longitudes*, et qui se terminait ainsi :

« Hâtez-vous d'arriver, Madame; ou, sinon, nous ferons le mouvement sans vous[2]. »

Madame, qui était résolue, accourut; mais ceux qui l'attiraient en France n'étaient qu'enthousiastes; et, après l'avoir menacée de faire le mouvement sans elle, ils l'obligèrent à le tenter sans eux.

Rien ne prouva jamais plus clairement l'inintelligence d'un parti que cet essai de soulever la Vendée, en faveur d'une opinion politique et d'un roi mineur et absent; car c'était montrer du même coup qu'on ne comprenait ni la Vendée de 1832, ni celle de 1793.

[1] Lucien de la Hodde, *Histoire des sociétés secrètes*, p. 81.
[2] Crétineau-Joly, *Histoire de la Vendée militaire*, t. IV, ch. IX.

Lorsque les paysans du Bocage se soulevèrent au mois de mai 1793, la constitution civile du clergé était établie, depuis le mois d'octobre 1790; la royauté était abolie, depuis le 22 septembre 1792, et Louis XVI était immolé, depuis le 21 janvier 1793. Malgré ces nouvelles théories religieuses et politiques et malgré ce crime, les paysans bretons n'avaient pas protesté; et si la Convention s'en était tenue là, la Vendée de la Rochejacquelein et de Cathelineau aurait accepté la république.

La levée de 300,000 hommes, ordonnée le 24 février 1793, détruisait les immunités traditionnelles des Bretons; et la paroisse de Saint-Florent prit les armes, pour conserver une liberté que lui avait assurée l'ancien régime. Les généraux révolutionnaires, instruments des clubs de Paris, donnèrent ensuite, en persécutant le clergé fidèle à ses devoirs, un second prétexte à l'insurrection; et la population rurale du Poitou, de l'Anjou, du Maine et de la Bretagne accourut ainsi tout entière à la défense de ce que les hommes ont de plus précieux, la liberté des croyances et la sécurité domestique. Ce fut donc la Convention elle-même qui, par des violences inutiles, suscita les guerres de la Vendée; guerres saintes entre toutes, dans lesquelles les paysans luttèrent, non pas contre la république, mais contre une odieuse persécution; guerres essentiellement démocratiques, dans lesquelles les campagnes relevèrent le défi d'une capitale asservie par les factions; guerres dont le

peuple seul eut la glorieuse initiative, et dans lesquelles l'ancienne noblesse n'eut d'autre honneur que de suivre dignement l'impulsion qui lui venait de ses vassaux.

Ainsi, ce n'était pas pour obtenir le rétablissement de la vieille monarchie, mais pour obtenir la liberté, la sécurité et le repos, que l'ancienne Vendée lutta si héroïquement contre la tyrannie révolutionnaire. Pour la pacifier, Hoche n'eut qu'à être juste et humain envers elle; et Napoléon la servit bien plus en lui donnant une administration paternelle et des routes, que les Bourbons en lui rendant les lis.

Le régime modéré et pacifique du gouvernement de juillet acheva de conquérir les Vendéens aux idées et aux institutions modernes; et le capitaine Galleran, du 41e de ligne, appelé comme témoin devant la cour d'assises de Blois, le 6 octobre 1832, après la triste et vaine tentative de guerre civile, put prononcer, avec toute raison, ces paroles remarquables :

« La Vendée est un pays mal connu. Les généraux, les préfets, les hauts fonctionnaires, ne se doutent pas de la véritable situation des choses. Les métayers, les paysans, sont tous de braves gens, animés d'un véritable patriotisme; en leur faisant une exacte justice, on pourra compter sur eux. *L'opinion du pays est plutôt républicaine qu'autre chose.* »

M. de Caqueray, l'un des accusés, s'étant écrié : « Les Vendéens sont des légitimistes! » le capitaine Galleran reprit : « Quand je dis républicains, je veux

dire républicains dans leurs mœurs, leurs habitudes, leur intérieur [1]. » C'est la bonne espèce.

Cette peinture vraie du caractère de la Vendée moderne, faite par un observateur loyal et sensé, montre ce qu'il y avait de folie dans l'espoir de soulever, en faveur d'une théorie politique, des populations rurales paisibles, auxquelles la monarchie de 1830 garantissait précisément toutes les libertés pour lesquelles leurs pères avaient jadis si énergiquement combattu. Aussi le plan d'insurger le Midi et la Vendée, conçu par des gentilshommes de l'ancienne cour, ayant plus de bravoure que de discernement, fit-il éclater dans tout son jour l'incapacité des légitimistes comme parti politique.

Le rêve ne dura qu'un jour, et le réveil fut affreux.

Arrivée à Marseille le 28 avril 1832, et cachée à trois lieues de la ville, madame la duchesse de Berry reçut deux billets de M. le duc Des Cars.

Le premier, daté du 29, portait : « Félicitations sur l'heureuse arrivée; Marseille fera son mouvement demain. »

Le second, daté du 30, portait : « Le mouvement a manqué; il faut sortir de France [2]. »

Tout était donc fini, dès le début. A quoi servirait l'histoire du reste? Madame traversa le Midi, déguisée tantôt en paysan, tantôt en servante; et son plus grand succès fut d'avoir échappé aux gendar-

[1] *Journal des Débats*, octobre 1832.

[2] Crétineau-Joly, *Hist. de la Vendée militaire*, t. IV, ch. IX.

mes, par l'habileté de ses travestissements. Elle trouva en Vendée quelques gentilshommes fidèles, qui lui offrirent ce qu'ils avaient, leur épée et leur isolement; et le drame, aussi mal conçu que misérablement conduit, se termina, le 7 novembre 1832, par la vulgaire arrestation de Nantes.

Ce furent là les deux essais violents des partisans de la branche aînée contre la monarchie de 1830. Ces deux essais semblèrent avoir épuisé leur énergie, car ils se traînèrent ensuite et jusqu'à la fin dans les lacs d'une alliance contractée avec les démagogues, ou dans les essais malheureux d'une opposition plus tracassière que résolue.

Telle fut l'espèce de défi que les chefs du parti légitimiste adressèrent, en 1845, au gouvernement de juillet, lorsqu'ils allèrent, chargés de serments prêtés au roi Louis-Philippe, en renouveler d'anciens prêtés à M. le comte de Chambord. La France libérale, qui ne voyait aucun danger dans ces démonstrations vaines, sans écho dans le cœur du peuple, resta calme et indifférente; et les partisans de la branche aînée, impuissants à produire une grande émotion dans le pays, durent se contenter d'un petit scandale dans la Chambre.

En général, la conduite des légitimistes, pendant toute la durée du gouvernement de juillet, fut, dans le langage comme dans les actes, au-dessous de ce qu'un grand parti politique doit à son principe et à son but. Mêlés à toutes les guerres sans loyauté que

les ambitieux faisaient aux ministres; associés à tous les petits complots de presse ou de tribune, ils ne surent se signaler que par un esprit de turbulence et par des œuvres de destruction. Leurs votes furent invariablement acquis aux candidats de la démagogie; et ils avaient aidé à nommer tous les députés qui proclamèrent la république.

La légitimité est assurément un principe conservateur; mais les légitimistes agirent, pendant dix-sept ans, comme un parti révolutionnaire. Ils se conduisirent constamment comme si le désordre était leur but; et ils sacrifièrent follement ce que la révolution de juillet avait maintenu de la royauté à la haine d'une dynastie.

II.

Quoique les forces révolutionnaires de tout genre eussent atteint, sous le gouvernement de juillet, leur plus haut degré d'énergie, et que finalement elles l'aient remplacé, non-seulement elles ne l'ont pas réellement vaincu, mais elles ne lui ont même pas fait courir un danger sérieux, toutes les fois qu'elles se sont montrées à découvert, et qu'il a voulu se défendre.

Malheureusement pour la monarchie de 1830, ces forces révolutionnaires, qui l'ont assaillie à sa dernière heure, et qui se sont partagé ses dépouilles, avaient toutes leurs racines dans ses principes et dans

ses précédents, ce qui lui rendait plus délicate et plus difficile la tâche de les combattre. Née d'un système d'opposition, elle a péri par ce même système tourné contre elle; tant il est vrai que le désordre porte fatalement ses fruits, même dans les mains les plus pures! Quand M. le duc de Broglie organisait la société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, il ne pensait pas ouvrir la voie dans laquelle tous les organisateurs d'agitation et de désordre devaient passer un jour; quand M. Guizot faisait tressaillir la jeunesse libérale à la Sorbonne, il ne croyait pas aider M. Michelet à faire hurler plus tard la jeunesse démagogique au Collége de France; et lorsque le duc d'Orléans se faisait recevoir, le 2 novembre 1790, au club des Jacobins, il était loin de soupçonner que de telles semences d'anarchie produiraient, à un demi-siècle d'intervalle, ces sociétés sinistres des *Droits de l'homme*, des *Familles* et des *Saisons*, d'où sortit une légion d'assassins ligués contre le roi Louis-Philippe!

Ces imprudences du passé étaient devenues des obstacles dans le présent, et diminuaient le prestige de l'autorité publique. A parler franchement, quelle pouvait être l'impression de toutes les consciences honnêtes, lorsque l'avocat Joly, défendant un conspirateur obscur devant la cour d'assises de Paris, établissait, pièces en mains, que certains ministres du roi avaient été, sous la Restauration, membres des sociétés secrètes[1]?

[1] Affaire dite de la rue *Pastourel*, jugée vers la fin de 1843. — Voy. Chenu, *les Conspirateurs*, p. 38.

Le caractère de propagande politique imprimé au haut enseignement pendant les dernières années de la Restauration, devait avoir et eut en effet des conséquences funestes, dont la première fut d'affaiblir et d'égarer l'enseignement lui-même. Les professeurs qui avaient vu M. Guizot, M. Villemain, M. Cousin descendre de leurs chaires pour devenir ministres, et qui se sentaient la même ambition sans se sentir le même talent, durent chercher dans l'exagération des doctrines ce qui leur manquait du côté du brillant ou de la solidité. La plus déplorable flagornerie envers la jeunesse remplaça, dans quelques chaires du Collège de France, la dignité paternelle du professorat, et l'ambition prit ouvertement la place de la science. Les premiers professeurs s'étaient contentés de flatter la jeunesse, leurs successeurs la corrompirent.

Deux malheurs immenses furent le fruit de cet égarement de l'enseignement public : les Écoles devinrent un foyer d'anarchie, où les sociétés secrètes et les émeutes recrutèrent toujours un personnel inexpérimenté et enthousiaste ; et le gouvernement, ayant en perspective une génération égarée, ne pouvait pas songer à élargir, comme on le lui suggérait, le cercle électoral, certain qu'il était de livrer le pays à ces étudiants, à ces avocats et à ces médecins de rebut qui formaient alors la base [illegible] des [illegible], et qui ont formé depuis les cadres du socialisme.

C'est en effet une observation importante à faire.

au point de vue de la formation des forces révolutionnaires : depuis 1821, époque où Dugied et Flottard organisèrent en France les *Ventes* de la Charbonnerie, jusqu'en 1835, époque où Barbès et Blanqui organisèrent la *Société des Familles*, le personnel des sociétés secrètes s'est à peu près uniquement composé d'étudiants, de médecins, d'avocats, de professeurs, d'hommes de lettres, de commis, c'est-à-dire d'éléments appartenant à la classe bourgeoise et aisée. Ce personnel vaniteux, égoïste ou impuissant, sorti déjà gâté des Écoles, essayait d'usurper par la violence le rang, l'influence et l'honneur qu'il n'espérait pas obtenir par le mérite.

D'un autre côté, ce sont ces mêmes éléments bourgeois et lettrés, des bacheliers, des médecins, des avocats, des artistes, qui ont élaboré, dès 1830, les nombreuses variétés du socialisme et du communisme, et qui ont soulevé, en 1851, ces masses crédules et égarées allant, à travers le pillage et l'incendie, conquérir des sous-préfectures et des recettes particulières pour leurs rusés directeurs. Voilà les hommes capables, indépendants et moraux dont l'admission devait, au dire de certains, purifier le corps électoral de la monarchie de juillet !

De tels éléments, il est à peine nécessaire de le dire, étaient un affaiblissement pour la monarchie de juillet ; et comme il était dans la nature des choses qu'ils reçussent des institutions elles-mêmes un développement indéfini, ils préparaient au gouverne-

ment un avenir difficile. Néanmoins, si l'accroissement des forces révolutionnaires, aux yeux de tous les hommes clairvoyants, assombrissait l'horizon, l'action présente du pouvoir n'en était ni arrêtée ni sensiblement gênée. C'était un orage, ce n'était pas un abîme.

Il en était de même d'un danger en apparence plus considérable, et dont la nature mystérieuse a fait exagérer singulièrement les proportions : nous voulons parler des sociétés secrètes. Elles ont menacé dix-sept ans le gouvernement de juillet; mais elles ne l'ont jamais vaincu, pas même le jour où elles ont pris sa place.

IV.

Les sociétés secrètes ne se sont organisées sérieusement en France qu'après 1830; elles ont été, il faut l'avouer, le fruit de ce régime. La Charbonnerie était morte en 1822, noyée dans le sang des quatre sergents de la Rochelle; car on verra que c'est là le sort de toutes ces associations monstrueuses : elles complotent un attentat, elles l'essayent; puis elles succombent et elles périssent, étouffées sous les cadavres de leurs dupes.

L'agitation violente de 1830, après avoir remué la société française jusque dans ses profondeurs, avait fait surgir *cinq mille* républicains ou soi-disant tels. Il n'y en avait pas un de plus dans la pétition signée

à Paris au mois d'août 1830, et dont M. Flocon, alors fort jeune, fut le principal instigateur. En supposant toutes les signatures authentiques, données librement et en parfaite connaissance de cause, il est permis de croire que dans cette liste le nombre des démocrates sincères, résolus à n'accepter un rôle que dans la république, était au moins balancé par celui des ambitieux, prêts à recevoir une situation de tout régime qui voudrait la leur donner. Ce furent donc ces *cinq mille* républicains qui, après n'avoir pu ni envahir la chambre, le 4 août, ni l'intimider par la suite, s'organisèrent en sociétés secrètes, pour détruire, par la ruse et par la violence, la monarchie de juillet. C'était une minorité imperceptible qui commençait la lutte; on verra que les cinq mille républicains du 4 août 1830 étaient encore bien diminués, le 24 février 1848.

Sur environ dix sociétés qui durent leur naissance au désordre de juillet, une seule devint secrète, importante et redoutable : ce fut celle des *Amis du peuple*. Elle eut promptement trois éléments considérables d'action : un personnel intelligent et ardent, un journal audacieux, et des appuis à peine dissimulés dans la Chambre.

La France est devenue familière, aux dépens de sa sécurité, avec les noms alors obscurs des principaux membres de la société des *Amis du peuple :* c'étaient MM. Marrast, Flocon, Trélat, Guinard, Godefroy Cavaignac, Raspail, Blanqui, Antony Thou-

ret, Bergeron, Cahaigne, Vignerte, Delescluse et Félix Avril[1]. Faut-il faire observer que, parmi cette jeunesse vigoureuse, il n'y avait personne qui n'eût sa place au soleil à conquérir? Certains avaient essayé, pour parvenir, de s'ouvrir les voies régulières; et il est permis de supposer que l'émeute ne les aurait pas eus tous, si le gouvernement les avait accueillis[2].

Une fois constituée, la société des *Amis du peuple* se donna la *Tribune* pour organe; et elle eut à la Chambre pour appuis, confidents et complices, MM. de Lafayette, Dupont de l'Eure, Audry de Puyraveau et Cabet.

Conspirer, agiter les esprits, effrayer les intérêts, remplir la France d'inquiétude et Paris de tumulte, ce fut là l'œuvre naturelle des *Amis du peuple*, et ils l'accomplirent sans relâche. Leurs desseins étaient atroces; mais ils échouaient toujours devant l'énergique résistance de la garde nationale de Paris, qui était alors le boulevard de l'ordre. Les *Amis du peuple* ne mettaient donc pas le gouvernement en péril; et le maréchal Lobau, qui les combattit et les vain-

[1] Voy. *Histoire des sociétés secrètes de 1830 à 1848*, par Lucien de la Hodde, p. 35. — Nous aurons souvent recours, pour ce qui concerne les sociétés secrètes, à ce livre fort curieux et très-sûr.

[2] M. Marrast sollicita en 1830, avec l'appui du général Lamarque, une situation honorable au ministère de l'instruction publique. Si le ministre d'alors avait eu le bon esprit d'accueillir M. Marrast, il est probable que ce dernier ne fût pas devenu républicain, d'autant mieux qu'il était alors notoirement légitimiste.

quit avec des pompes, au mois de mai 1831, montra avec quelles armes on peut résister au désordre, quand on a la ferme résolution de ne pas fuir devant lui.

Le 5 juin 1832, jour des funérailles du général Lamarque, la société des *Amis du peuple* accomplit sa destinée et livra son grand assaut à la société. Le choléra sévissait à Paris; madame la duchesse de Berry allumait la guerre civile dans la Vendée; les *Amis du peuple* trouvèrent que de tels fléaux affaiblissant la patrie, le moment était propice pour la subjuguer. Ils s'insurgèrent le 5 juin, spéculant sur le désordre d'un deuil public, et faisant leur jouet d'un cadavre.

Tout donna dans cette bataille, ceux qui avaient des principes et ceux qui n'avaient que des ambitions; et cependant, lorsque toutes les sociétés eurent aligné et placé leurs combattants, « les forces réunies, dit une autorité compétente, pouvaient former un chiffre de *deux mille hommes*, dont *six à sept cents* pour les *Amis du peuple*. L'effectif de tout le parti républicain dans la capitale ne dépassait pas *trois mille hommes* [1]. »

Comme, à cette époque, Paris était voué à l'ordre, et que l'idée d'une nouvelle révolution ne souriait qu'aux insurgés, le sort de l'émeute fut bientôt décidé, quoiqu'elle eût envahi en quelques heures les

[1] Lucien de la Hodde, *Histoire des sociétés secrètes*.

deux tiers de la capitale. Attaquée le 6 juin au point du jour par le maréchal Lobau, elle expirait le 7 avant la nuit; laissant ce que les émeutes laissent après elles, du sang et des ruines. On fit le procès à une centaine de batteurs d'estrade, et l'on condamna vingt émeutiers inconnus. Les *Amis du peuple*, qui avaient organisé l'insurrection, eurent l'adresse de se soustraire au procès. Suivant une remarque fort juste, peu de chefs avaient paru sur les barricades, et l'on n'en trouva aucun dessous.

La bataille du 5 et du 6 juin fut l'anéantissement de la société des *Amis du peuple*. Les républicains n'ont jamais eu depuis lors une armée aussi nombreuse et aussi bien organisée; et cependant elle ne mit pas un instant le gouvernement en péril, parce qu'elle n'avait pas avec elle la seule force qui puisse rendre les émeutes victorieuses, l'aveugle connivence des honnêtes gens.

V.

A la société des *Amis du Peuple* succéda la société *des Droits de l'Homme*, organisée vers la fin de 1832 avec ces mêmes éléments bourgeois, c'est-à-dire avec des médecins, des avocats, des étudiants, des professeurs et des commis. Elle eut un comité directeur de onze membres, dont les plus notables étaient MM. Audry de Puyraveau, Voyer d'Argenson, Guinard, de Kersausie et Godefroy Cavaignac. La *Tribune*,

plus violente que jamais, fut encore le journal de cette société secrète. M. Marrast était son meilleur rédacteur.

Paris fut divisé par la société des *Droits de l'Homme* en cent soixante-trois sections, donnant chacune vingt affiliés, sous la direction d'un chef. Les noms de ces sections disent suffisamment quels sentiments dominaient la société. Il y avait les sections *Robespierre, Marat, Couthon, Lebas, Saint-Just, Babeuf, Louvel, Ça ira, le Niveau, les Gueux, Guerre aux châteaux, Abolition de la propriété mal acquise, le Vingt et un janvier*. M. Recurt se produit alors, comme chef de la section des *Gueux* [1]. Il devint quelques mois plus tard membre du comité directeur.

Le but de cette nouvelle société était celui des sociétés qui l'avaient précédée, et sera celui des sociétés qui la suivront : elle voulait s'emparer du pouvoir par un coup de main, et imposer à la France le gouvernement d'une faction.

Il s'était formé, sous le nom de *Section d'action*, un groupe de têtes plus folles ou plus coupables, investi du droit d'engager la bataille. Il était sous le commandement d'un gentilhomme breton, maniaque d'émeutes, nommé le capitaine Kersausie. Il avait pour aides de camp deux démagogues très-exaltés, d'un jugement peu sûr, devenus plus tard trop célèbres l'un et l'autre, et dont l'un est mort fou l'année dernière, Barbès et Sobrier.

[1] De la Hodde, *Histoire des sociétés secrètes*, p. 130.

Quand la nouvelle société eut bien démasqué son but, qui n'était qu'une parodie de la Terreur, Carrel, rédacteur en chef du *National*, se sépara d'elle. Sans avoir les proportions que la médiocrité de son parti lui donna, Carrel était un esprit et un caractère d'élite. Il voulut et il pouvait, comme Marrast, appartenir au gouvernement de 1830. Collaborateur de M. Thiers dans la presse libérale, il était logique et juste qu'il parcourût la même carrière; une regrettable incurie rejeta dans l'opposition un homme qui aspirait au Conseil d'État, et qui eût servi la monarchie avec utilité pour la société et avec honneur pour lui-même.

Pendant que la société des *Droits de l'Homme* se préparait à Paris, elle organisait à Lyon, vers le milieu de 1843, un comité directeur, chargé d'entraîner diverses associations d'ouvriers, et la plus importante de toutes, celle des *Mutuellistes*. Le comité lyonnais, dans lequel entrèrent d'abord MM. Jules Favre et Baune, ne réussit que trop bien. Ses travaux et sa propagande mirent en évidence, à Lyon, M. Charles Lagrange; à Saint-Étienne, M. Caussidière; à Nancy, M. Clément Thomas, maréchal des logis dans un régiment de cuirassiers qu'il voulut soulever, et dont les soldats l'arrêtèrent.

D'accord sur le but et sur les moyens, les conjurés s'insurgèrent à Lyon le 9 avril 1834, à Paris le 13. On sait le résultat. De ces deux insurrections, la plus ambitieuse et la plus facile à vaincre, ce fut celle de

Paris; elle fut écrasée en deux jours. Celle de Lyon en exigea trois. Ni à Paris, ni à Lyon, aucun chef ne périt dans le combat. Leurs dupes étaient résolues à vaincre ou à mourir; mais les chefs tenaient infiniment à vivre, afin de pouvoir gouverner.

Le 20 mai, pendant le procès qui suivit l'insurrection, Lafayette mourut. A la nouvelle de cette mort, les accusés illuminèrent Sainte-Pélagie. C'était bien la peine, comme on voit, d'avoir pendant quarante ans sacrifié son pays à l'émeute, pour n'obtenir, à la fin d'une carrière si agitée, que son sacrilége dédain!

Le désastre du 13 et du 14 avril 1834 brisa la société des *Droits de l'Homme*, comme celui du 5 et du 6 juin 1832 avait brisé la société des *Amis du Peuple.* Néanmoins, quelques tronçons de l'hydre se renouèrent, et de sa dernière convulsion naquit, le 28 juillet 1835, l'attentat de Fieschi. Le monstre expira dans le sang du maréchal Mortier, et des malheureuses femmes qui formèrent cette horrible hécatombe.

VI.

Cette grande déroute d'avril 1834 changea un peu la face des sociétés secrètes. Les éléments les plus puissants en étaient dispersés, les uns en prison, les autres dans l'exil. Ainsi disparurent du milieu des conspirateurs actifs et pendant quelques années, MM. Guinard, Cavaignac, Marrast, Clément Thomas, de Ker-

sausie, Lagrange, Caussidière, condamnés par la cour des pairs. D'autres se retirèrent, attendant de meilleurs jours, comme MM. Flocon, Recurt, Raspail et Trélat.

Restèrent deux incorrigibles agitateurs, Barbès et Blanqui. Ils organisèrent, au commencement de 1835, la société *des Familles*, qui n'eut ni de longues ni d'éclatantes destinées, et qui n'enrôla qu'environ un millier d'adeptes [1]. La plupart de ses membres furent arrêtés au mois de mars 1836, pendant la conspiration dite des Poudres, et condamnés au mois d'août. Cette société est la seule qui n'ait pas eu le temps de faire verser du sang.

Pendant la captivité de Barbès et de Blanqui, un de leurs amis, Martin Bernard, créa, vers la fin de 1836, la société des *Saisons*. C'était une modification considérable des sociétés secrètes, en ce que les *Saisons* écartèrent à peu près complétement l'élément bourgeois, les commis-voyageurs, les rentiers intrigants, les médecins et les avocats, et se recrutèrent exclusivement dans les degrés les plus bas de la classe ouvrière.

L'amnistie du 8 mai 1837, cette sentimentale concession, rendit la liberté à tous les conspirateurs, qui reprirent leur œuvre, beaucoup plus expérimentés que jamais, et tout aussi incorrigibles. A peine libres, Barbès et Blanqui se réunirent à Martin Bernard.

[1] L. de la Hodde, *Histoire des sociétés secrètes*, p. 207.

Ils avaient à peu près douze cents affiliés au commencement de 1838. Les excitations atroces du *Moniteur républicain*, rédigé secrètement par quatre ou cinq énergumènes, poussaient à l'émeute. Barbès hésitait, au milieu d'un isolement immense et en face d'un attentat inutile. Blanqui lui força la main, et la folie sanglante du 12 mai eut lieu. Barbès combattit seul, et l'on ne vit ni Martin Bernard ni Blanqui derrière les barricades [1]. Suivant la destinée de toutes les sociétés secrètes, celle des *Saisons* périt noyée dans le sang du 12 mai.

On le voit, les associations révolutionnaires diminuent sinon d'exaltation, au moins d'influence. Elles se relèvent sans doute à chaque coup qui les abat, mais elles se relèvent toujours moins fortes. Leur décadence ne s'arrêtera pas durant les années qui vont suivre; et c'est juste au moment où elles n'auront ni chefs, ni soldats, ni munitions, que la rivalité des hommes politiques leur livrera la société sans défense.

VII.

Après la stupeur qui suivit le 12 mai, les débris des *Saisons* se rapprochèrent. Ils furent réunis et

[1] Voyez L. de la Hodde, *Histoire des sociétés secrètes*, p. 249, où il est dit :

« La présence de M. Martin Bernard sur le champ de bataille n'a pas laissé de traces. Pour ce qui est de M. Blanqui, nous affirmons que s'il a combattu glorieusement, il n'y a que lui qui le sait. »

réorganisés sous le titre de *Nouvelles Saisons*, par un ancien libraire du Dauphiné, nommé Dourille. C'était une réunion dépenaillée de pauvres hères; elle se traîna quatre ans de cabarets en cabarets, se soutenant par des cotisations administrées par les chefs, qui ne trouvaient néanmoins dans cette étrange industrie qu'une existence de bohêmes [1].

Un élément révolutionnaire nouveau, le Communisme, apparut en 1840. Le *Saint-Simonisme*, ouvertement prêché en 1830 par le *Globe;* le *Fourriérisme*, régulièrement soutenu depuis 1832 par deux journaux, le *Phalanstère* et la *Démocratie pacifique*, pouvaient bien être considérés à juste titre comme deux systèmes de communisme; mais ces deux doctrines, aux allures paisibles, et affectant un caractère d'initiation scientifique, n'avaient jamais inspiré à la société une sérieuse appréhension. Bien différent était le communisme terroriste.

C'était une folie furieuse qu'on pouvait croire morte à la fin du dernier siècle, avec Babeuf et Darthé, ses plus vrais et ses plus vulgaires représentants. Une douzaine de barbouilleurs, inconnus du public, reprirent la prédication de la doctrine, et la lancèrent dans les ateliers. De tous ces nouveaux démolisseurs, M. Cabet est le seul dont le nom ait surnagé, et encore était-il le moins violent et le moins dangereux. Il formula ses idées dans un livre intitulé: *Voyage en*

[1] Les affiliés se plaignirent souvent de cette exploitation. — Voy. Chenu, *les Conspirateurs*, p. 31, 2.

Icarie, et il les appuya par la publication du journal *le Populaire*. Quoique cet appel s'adressât aux passions les plus viles et les plus basses, et peut-être à cause de cela, le communisme n'eut pas un très-grand succès. Dans un grand banquet qui eut lieu à Belleville, les communistes de toute nuance ne dépassèrent pas un millier de convives [1]. Il y eut, en 1840, une secte de *socialistes matérialistes*, sous la direction d'un nommé Coffineau [2]. Elle travailla sur les grands chemins, et fut jugée aux assises de 1847.

Après le 13 juillet 1842, la mort inopinée du duc d'Orléans réveilla de leur longue inaction les conspirateurs des *Amis du peuple* et des *Droits de l'homme*. L'amnistie les avait tous ou relâchés ou rappelés. Vers la fin de 1842, M. Flocon demanda et obtint d'entrer dans le comité des *Nouvelles Saisons*. Il y fut, dit un membre influent du comité, moins admis que souffert [3]. Les chefs des sections affectaient un grand dédain pour ces journalistes parasites, toujours au conseil, jamais à l'action; et ils appelaient M. Flocon et ses amis des marchands de papier [4]. A l'époque où M. Flocon entra au comité, les *Nouvelles Saisons* ne comptaient pas plus de huit cents membres.

A la fin de 1846, les *Nouvelles Saisons* étaient très-affaiblies. M. Martin, dit Albert, entra au comité. Il

[1] L. de la Hodde, *Histoire des sociétés secrètes*, p. 269.

[2] Chenu, *Hist. des sociétés secrètes*, p. 49.

[3] L. de la Hodde, *les Conspirateurs*, p. 328.

[4] Chenu, *les Conspirateurs*, p. 58.

y apporta de l'activité, de la résolution, des relations étendues dans les classes ouvrières, sans ajouter néanmoins beaucoup ni au chiffre ni aux espérances de la société. La société des *Saisons* pouvait avoir *six cents hommes*; une société *dissidente*, dans laquelle Chenu était chef de section, pouvait en avoir *quatre cents*. Joignez à cela environ *cinq cents* vieux conspirateurs toujours prêts à s'insurger, on aura le chiffre total d'environ quinze cents clubistes désorganisés et sans armes, auxquels soixante mille hommes de garde nationale livreront le pays [1].

Pendant la chaleur des banquets, M. Caussidière convoqua à Paris quatre chefs des comités de province. Le congrès eut lieu au mois d'octobre 1847. Albert désabusa complétement les quatre émissaires, et refusa positivement son concours à une prise d'armes, qu'il considérait comme insensée. M. Ledru-Rollin tint le même langage. « Il déclara aux délégués, d'un ton sec, qu'aucune insurrection ne devait éclater, et que par conséquent il n'en était pas le chef [2]. »

Le 21 février au soir, trois jours avant la catastrophe, les conspirateurs n'avaient encore ni plans ni moyens. « Je vis Albert le soir, dit Chenu; il m'avoua que le comité n'avait rien prévu, et que l'on n'avait pas d'armes [3]. » Depuis le commencement du

[1] Voy. L. de la Hodde, *Histoire des sociétés secrètes*, p. 380.
[2] *Ibid.*, p. 381.
[3] Chenu, *les Conspirateurs*, p. 72.

règne, jamais les forces révolutionnaires n'avaient été plus désorganisées et plus faibles. La police, qui vivait au milieu d'elles, savait leur secret et leur impuissance. Pour succomber sous de tels ennemis, il a fallu s'opiniâtrer à ne pas les combattre.

VIII.

Si, du point où le lecteur est parvenu, on jette un regard en arrière; si l'on considère le gouvernement de juillet dans ses rapports avec ses propres éléments, et si l'on met en balance les forces qui l'appuyaient et celles qui le combattaient, on est amené à se demander comment il aurait pu périr, s'il ne s'était renversé lui-même.

Le peuple ne l'appuyait pas avec ardeur, c'est vrai, mais le peuple l'acceptait et lui obéissait. Jamais, dans aucun lieu, dans aucune circonstance, soit en Vendée, soit à Paris, soit à Lyon, le vrai peuple ne prit parti, contre le gouvernement, ni pour les insurgés légitimistes, ni pour les insurgés démagogues. Cette immobilité du peuple, au milieu de l'agitation des partis, était, pour le gouvernement, un signe d'adhésion et de respect, et par conséquent une force.

L'armée n'avait pas un esprit d'entraînement pour la royauté de juillet, mais elle l'a constamment secondée dans le maintien de l'ordre et des lois. Trois formidables émeutes, écrasées par les armes, un

inaltérable dévouement au drapeau et à l'autorité, pendant dix-sept ans de règne, montrent clairement qu'aucune attaque ouverte n'aurait prévalu contre le trône, et disent ce que l'armée aurait fait au dernier moment, si un appel avait été adressé, à temps, à sa loyauté et à son courage.

Le clergé, encore tout froissé des mécomptes et des pertes d'influence politique que lui avait fait subir la révolution de 1830, fit la faute de ne pas donner au gouvernement de juillet un concours qui l'eût éloigné des philosophes et des universitaires; mais le clergé ne franchit jamais la limite d'une opposition constitutionnelle et modérée; et, s'il ne fortifia pas, comme il l'aurait pu, le gouvernement du roi Louis-Philippe, toujours est-il vrai de dire qu'il l'affaiblit à peine, et qu'il ne l'ébranla nullement.

Les puissances étrangères subirent, plus encore qu'elles ne le choisirent, le rôle qu'elles eurent, sous la monarchie de 1830, envers la France. Il était bien difficile qu'elles accueillissent favorablement le principe, même temporaire, de la non-intervention, qui les désarma en Belgique, et qui les arrêta en Italie. Elles auraient pu et elles auraient dû tenir plus de compte au roi Louis-Philippe des difficultés de son règne, et la consolidation de l'ordre général n'aurait rien perdu par l'adoption d'une politique plus bienveillante envers la France; mais la popularité du gouvernement de juillet fut toujours en raison inverse de ses bonnes relations avec l'Europe conti-

nentale. Sa stabilité ne souffrit donc jamais du mauvais vouloir de la Sainte-Alliance, et ce mauvais vouloir s'était, à la fin, sinon radicalement effacé, du moins considérablement amoindri.

Quant aux ennemis dont le gouvernement de juillet eut à repousser les violents et perpétuels assauts, ils étaient au nombre de deux, également impuissants ou vaincus, les partisans de la maison de Bourbon et les sociétés secrètes.

Les attaques violentes du parti légitimiste étaient anciennes, et presque oubliées. Ses membres, comme s'ils avaient été découragés, semblaient avoir renoncé à toute tentative qui eût pour objet immédiat une troisième restauration. Alliés habituels des diverses nuances de l'opposition, ils bornaient leur ambition à des batailles de tribune, qui étaient rarement des victoires; et, ne pouvant changer la dynastie, ils travaillaient à changer les ministres.

Les sociétés secrètes ne comptaient plus comme force armée et militante. Criblées d'espions, elles vivaient et complotaient sous les yeux de la police, qui les voyait s'agiter avec une sorte d'indifférence et de pitié. Toute émeute directement tentée par elles n'eût abouti qu'à un échec inutile et sanglant. Elles étaient tombées à l'impuissance politique et à la dégradation morale de l'assassinat individuel, ce qui les plaçait, avec la tourbe des malfaiteurs vulgaires, sous la juridiction du bourreau.

Appuyé sur de tels éléments de force, et combattu

par de tels ennemis, le gouvernement de juillet pouvait très-légitimement avoir et inspirer confiance dans sa durée. Ce n'est par aucun des côtés qu'on vient de voir qu'il pouvait tomber et qu'il tomba. Le peuple, l'armée, le clergé, les puissances étrangères auraient longtemps laissé la direction du pays et des affaires aux électeurs, aux chambres et à la dynastie, sans qu'il fût au pouvoir des légitimistes ou des sociétés secrètes de la leur enlever.

C'est donc ailleurs, c'est dans les classes politiques elles-mêmes, c'est dans la rivalité des partis et dans le choc des ambitions, et non pas dans les éléments généraux de la société française, qu'il faut chercher, soit les difficultés sérieuses qu'eut à surmonter le gouvernement de juillet, soit les causes de sa chute. Ces difficultés eurent leur source et leur siége dans les classes et dans les hommes politiques, dépositaires ou organes du pouvoir; et la révolution de 1848 va sortir uniquement de la rivalité, de l'ambition et de la lutte des partis parlementaires.

C'est la troisième fois que la France, en pleine sécurité, va être troublée et bouleversée par les hommes qui avaient charge de la conduire!

LIVRE TROISIÈME.

DIFFICULTÉS ET PÉRILS. — LES CLASSES. — LES PARTIS. LES HOMMES POLITIQUES.

Difficultés du régime parlementaire en France. — Il n'est pas fondé sur les traditions nationales. — Le pouvoir royal a toujours eu l'initiative des progrès. — Les réformes ont été opérées contre le gré des classes politiques. — Le calme du peuple. — Le corps électoral sous le gouvernement de 1830. — Il a été accusé de corruption par des partis corrompus. — Solliciteurs de l'opposition. — La garde nationale de Paris. — Dangers qu'elle fait courir à l'ordre public. — Esprit turbulent de la bourgeoisie parisienne. — Les partis sous la monarchie de 1830. — Ils ne contenaient en général que des ambitieux. — Ils n'avaient aucune doctrine. — Le parti légitimiste. — M. Berryer. — L'extrême gauche. — M. Ledru-Rollin. — La gauche. — M. Odilon Barrot. — Le solitaire de l'Assemblée, M. de Lamartine. — Le parti conservateur. — M. Duchatel. — Chefs successifs du parti conservateur. — M. Laffitte. — M. Casimir Périer. — M. le maréchal Soult. — M. le duc de Broglie. — M. le comte Molé. — M. Thiers et M. Guizot; leur éducation, leur caractère, leur rôle, leur talent. — Le danger des institutions parlementaires est dans la mobilité des esprits et dans la violence des passions.

I.

Sans qu'on pût prétendre, d'une manière absolue, que le régime parlementaire est impossible en France, l'expérience autorise à dire que son établissement y rencontre plus de difficultés qu'ailleurs, puisque, ayant été essayé trois fois depuis 1789, il a toujours, par son libre jeu, amené une révolution.

La raison de cet échec constant du régime parlementaire, en France, n'a rien d'idéal ou de chimérique; elle est fondée sur l'instinct national et sur la tradition. De tout temps, en France, le pouvoir royal a eu l'initiative des progrès, et c'est de lui que viennent toutes nos grandes institutions.

C'est en effet la royauté qui a produit : sous Louis le Gros, l'extension du système communal; sous saint Louis, le meilleur type du droit coutumier; sous Charles VII, le noyau de l'armée permanente; sous Louis XI, le plus grand effort de l'unité nationale; sous Henri IV, la tolérance religieuse; sous Louis XIII, la prédominance du pouvoir royal; sous Louis XIV, l'uniformité des tarifs de douane, du droit criminel et de la procédure civile.

Poursuivant cette tradition glorieuse, et désirant la couronner par les plus belles et par les plus utiles réformes qui eussent jamais été tentées, le bon et malheureux Louis XVI essaya d'établir, deux ans avant la révolution, les conseils de la commune et du département, l'égalité de l'impôt territorial, l'unité absolue des douanes pour tout le royaume, la substitution de la justice ordinaire aux tribunaux des seigneurs et l'égale admission de tous aux emplois publics. La résistance égoïste et opiniâtre des privilégiés, c'est-à-dire du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie parlementaire, lui coûta le trône et la vie. La destinée de la monarchie, en France, a été, non-seulement de prendre l'initiative des pro-

grès, mais encore de les opérer presque toujours contre la volonté des classes politiques.

Sans parler des souverains qui, de Louis le Gros à Louis XI, durent opérer les réformes l'épée à la main, on ne citerait peut-être pas un roi qui ait pu fonder, autrement que de haute lutte, nos institutions les plus importantes et les plus durables [1].

Pour établir la liberté religieuse, consacrée par l'édit de Nantes, Henri IV eut à vaincre la longue et opiniâtre résistance du Parlement de Paris; et ce

[1] Ainsi durent être enregistrés, en lit de justice, c'est-à-dire du très-exprès commandement du roi :

En 1382, sous Charles VI, l'édit de 1375 de Charles V, qui fixe la majorité des rois à quatorze ans;

En 1393, sous Charles VIII, l'ordonnance qui organise la justice;

En 1498, sous Louis XII, l'ordonnance de Blois qui complète cette organisation;

En 1523, sous François Ier, l'édit qui crée un lieutenant criminel dans chaque bailliage et sénéchaussée;

En 1551, sous Henri II, l'édit qui crée un présidial dans chacun des principaux bailliages et sénéchaussées du royaume;

En 1563, sous Charles IX, l'ordonnance sur l'abréviation des procès, ainsi que l'édit sur la juridiction des juges consuls;

En 1566, l'édit de Moulins, qui ôta aux tribunaux des seigneurs et des hôtels de ville, pour la réserver aux juges royaux, la connaissance des causes civiles et des causes criminelles;

En 1597, sous Henri IV, l'édit portant création des greffiers civils et criminels;

En 1598, l'édit de Nantes, accordant aux protestants le libre exercice de leur culte;

En 1651, l'ordonnance de Louis XIV contre les duels;

En 1667, l'ordonnance sur la procédure civile;

En 1673, l'édit portant établissement de greffes pour la conservation des hypothèques, ainsi que l'édit réglant les épices, vacations et autres frais de justice.

corps ne céda que sous la pression des paroles les plus fermes et des menaces les plus résolues [1].

Pour établir l'Académie française, Louis XIII dut attendre, pendant deux années, l'entérinement, fait en termes restrictifs, de ses lettres patentes [2].

Pour établir la procédure civile, réglée par l'ordonnance de 1667, et conservée presque littéralement dans l'un de nos codes, Louis XIV fut obligé de déployer, dans un lit de justice, la toute-puissance de l'autorité royale [3].

Pour établir le Code civil, dont les premiers titres avaient déjà été repoussés à une immense majorité,

[1] Ayant mandé au Louvre deux membres de chaque chambre, Henri IV leur dit :

« On dit que je veux favoriser ceux de la religion, et l'on veut entrer en quelque méfiance de moi. Si j'avais envie de ruiner la religion catholique, je ne me conduirais pas de la façon. Je ferais venir vingt mille hommes, et je chasserais d'ici ceux qu'il me plairait... Je dirais : Messieurs les juges, il faut vérifier l'Édit, ou je vous ferai mourir; mais alors, je serais tyran. Je n'ai point conquis ce royaume par tyrannie; je l'ai par nature, et par mon travail.

» Vos langueurs et vos difficultés donnent sujet de remuements étranges dans les villes... Empêchez que de telles choses n'arrivent plus; que je n'aie plus à parler de cette affaire, et que ce soit pour la dernière fois. Faites-le; je vous le commande, et vous en prie. » *État de la magistrat. en France*, 1788, p. 207.

[2] Les lettres patentes portant fondation de l'Académie française sont de 1635; elles ne furent vérifiées par le Parlement que le 10 juillet 1637, avec cette clause restrictive :

« A la charge que ceux de ladite Assemblée et Académie ne connaîtront que de l'ornement, embellissement et augmentation de la langue française, et des livres qui seront par eux faits, et par autres personnes qui le désireront et voudront. »

[3] *État de la magistrat. en France,* 1788, p. 207.

le Premier Consul fut réduit à menacer d'un coup d'État le Tribunat et le Corps Législatif[1].

Pour établir le Concordat, il fallut d'abord surmonter l'hostilité scandaleuse du Conseil d'État; et, même après le premier renouvellement du Tribunat et du Corps Législatif, ce grand acte politique n'obtint du dépit vaincu de ces deux assemblées que l'approbation du silence[2].

Cette résistance perpétuelle et presque traditionnelle des classes et des corps politiques aux plus sages et aux plus fécondes institutions a habitué le peuple français à attendre et à recevoir du trône les améliorations et les progrès, comme elle a généralement retiré aux assemblées délibérantes la faveur de l'opinion publique.

Daunou, conventionnel et philosophe modéré, disait « que les véritables intérêts des gouvernés sont compris dans les garanties individuelles; que la liberté personnelle, la sécurité domestique, le développement de l'industrie privée, l'indépendance des affaires particulières, sont les seuls intérêts réels; et qu'il n'y a rien à demander au gouvernement, sinon qu'il les garantisse[3]. »

Le peuple s'est toujours contenté, en France, de ces garanties individuelles, dont parle Daunou. A condition d'avoir la liberté pour ses instincts reli-

[1] Thiers, *Hist. du Consulat*, t. III, liv. XIII.
[2] *Ibid.*, t. XIII, liv. XIV.
[3] Daunou, *Essai sur les garanties individuelles*, p. 7.

gieux, l'égalité pour sa dignité personnelle, la sécurité pour son foyer et pour son patrimoine, le peuple sert fidèlement et respectueusement le pouvoir qui les lui donne; mais ces garanties, et cent autres, ne suffisent pas aux ambitieux des assemblées, aux salons qui les excitent, ou aux journaux qui les passionnent. C'est invariablement de leur sein que sont sorties nos révolutions. Aussi les populations rurales, industrielles et commerçantes, dont le travail régulier est la première loi, tendent-elles de plus en plus à considérer comme la clef de voûte nécessaire à une société telle que la nôtre un gouvernement ferme et juste, contenant tous les partis en les dominant, et donnant à la sécurité des intérêts ce qu'il ôte à la liberté des passions.

Le régime des assemblées souveraines a pu sourire à une noblesse écartée par le favoritisme, à des prélats fastueux et à des bourgeois enrichis, jaloux de l'autorité des ministres, comme en France, sous Louis XV et sous Louis XVI[1]; et il peut être sans péril dans un pays occupé, où les mœurs commerciales ont des racines profondes, où le crédit est ancien et aguerri, où d'ailleurs les passions politiques, dans leurs plus grands écarts, s'arrêtent invariablement à la limite de la loi, comme en Angleterre ou aux États-Unis.

[1] On sait la tentative faite par tous les parlements de France, sous Louis XV, pour s'ériger en corps politique, à l'instar du parlement d'Angleterre; et, dès l'ouverture des états généraux, en 1789, une partie de la noblesse et du clergé ne se prêta à l'abolition des ordres qu'en vue de l'établissement d'une chambre des pairs.

L'expérience a prouvé ses difficultés et ses périls dans une société comme la nôtre, où les fortunes médiocres ont besoin de travail et de calme, où le crédit naissant, les affaires timides, les mœurs à l'état de transition exigent des ménagements infinis; où les partis, nés des luttes d'une transformation sociale, sont encore vivants et debout, remplis des espérances ou des colères qu'entretiennent en eux des commotions profondes et périodiques.

D'ailleurs, aux États-Unis et en Angleterre, les partis, dans leurs luttes les plus acharnées, s'attachent loyalement à éviter les catastrophes; en France au contraire, ils travaillent ouvertement à les produire.

II.

L'agitation naturelle au régime des assemblées le rend ainsi plus spécialement difficile et dangereux en France, où il n'est pas le fruit des traditions nationales, où il entretient une fièvre d'ambition funeste à la fortune et à la force du pays, où il sacrifie l'immense majorité des citoyens, que le travail éloigne des affaires publiques, à une minorité turbulente, qui en fait comme le théâtre de ses rivalités et de ses plaisirs.

Cependant, les périls et les difficultés de ce régime, comme de tout autre, sont évidemment relatifs aux temps, aux mœurs et aux circonstances. Il

durait, en France, depuis quinze années, lorsque ses abus amenèrent le conflit de pouvoirs d'où sortit la révolution de 1830; il durait depuis près de dix-huit années, lorsqu'ils amenèrent la révolution de 1848. Plus de sagesse, de mesure et de patriotisme dans les partis politiques l'aurait certainement fait durer encore. Ce genre de gouvernemement en impose, en France surtout, beaucoup plus qu'aucun autre; mais il est néanmoins juste de dire qu'aucun régime ne se maintiendrait longtemps, si les hommes qui le personnifient ne savaient remplir leurs devoirs avec rigueur, et user de leurs droits avec modération.

Le peuple se prêta toujours, avec une respectueuse docilité, à l'expérimentation du régime parlementaire. Le corps électoral lui-même n'y apporta aucun obstacle. Entraînées par le mouvement que la paix imprimait au travail, les populations usèrent de leurs droits anciens, sans en demander de nouveaux; car l'agitation suscitée, en 1847, au nom d'une réforme électorale, était un prétexte mis en avant par quelques ambitieux.

Le temps est venu aujourd'hui de juger froidement ces cabales; et l'on peut rendre ce témoignage à l'ancien corps électoral, qu'il fut généralement très-loin de mériter ce reproche de vénalité et de corruption, que lui adressèrent des agitateurs moins probes et moins indépendants que lui.

A Rome, durant le dernier siècle de la république, les magistratures et les sacerdoces s'achetaient, en

plein jour, des curies ou des tribus, avilies par la plus honteuse vénalité. En Angleterre, même dans le siècle où nous sommes, le prix de certaines élections ne fut pas toujours un secret, soit pour le public, soit pour le parlement. Les mœurs françaises n'auraient jamais toléré de tels abus, fussent-ils beaucoup moindres; et l'on peut dire que plus de trente années de régime parlementaire n'en offrirent pas un seul exemple.

Ce qui fut vrai et regrettable, sans être déshonorant, c'est qu'une partie du corps électoral, en échange du concours donné à tels ou à tels députés, mettait à contribution leur influence réelle ou supposée, en vue de s'ouvrir les carrières administratives. Dans les pays à fortunes médiocres et à tendances lettrées, la jeunesse emprunte à la vie de collége soit des idées de fausse dignité, soit du dédain pour le travail manuel. Ces natures délicates et contemplatives reculent ensuite devant le rude labeur des carrières industrielles ou commerciales, et elles aspirent à ces avantages modérés, mais certains, à ce repos obscur, mais immédiat, que donnent les moindres fonctions de la judicature ou des finances. Ce goût des fonctions publiques, qui est la plaie des pays pauvres, est encore, quoique à un moindre degré qu'il y a vingt ans, celle de la France. Le développement du crédit et du travail l'amoindrira un peu chaque jour, sans le guérir tout à fait; mais durant l'ardeur épidémique qu'il eut sous le gouver-

nement de juillet, l'opposition en fut frappée au même degré que les amis du gouvernement.

C'est principalement en 1846, et en vue des élections générales du 1er août, que fut inventée cette accusation générale de corruption, dont l'opposition se fit une machine de guerre contre le ministère.

Fort décréditée auprès des hommes impartiaux par ses éternelles et stériles déclamations, fort menacée dans quelques siéges de la chambre, que les électeurs, hommes pratiques, se lassaient de confier à d'impuissantes vanités, l'opposition se réunit dans un suprême effort pour arrêter les conquêtes chaque jour plus étendues de l'esprit d'ordre. Toutes les nuances de l'opposition, ce qu'on nommait alors gauche et droite, extrême gauche et extrême droite, se coalisèrent pour livrer, en commun, une bataille désespérée au ministère. Les principes furent méconnus, les drapeaux furent cachés; et, ce qui ne s'était peut-être encore jamais vu, les chefs de parti, auxquels on avait pu et dû supposer des doctrines politiques, avouèrent hautement qu'ils n'avaient qu'une ambition, celle du pouvoir.

Dans un pays au sein duquel la bourgeoisie a reçu un développement immense, et possède une grande existence, comme l'Angleterre, où les électeurs inscrits, tous bourgeois, dépassent un million[1], cette

[1] Le recensement de 1841, pour la population de la Grande-Bretagne, armée et marine non comprises, donne 26,702,163 habitants. Électeurs inscrits en 1849-1850 : 1,050,402. Membres de la chambre des communes : 656.

agitation factice, organisée par des comités, et opérée à l'aide de circulaires banales, demeurerait impuissante, en la supposant possible. En France, où les électeurs inscrits ne s'élevaient pas à trois cent mille, ce qui ne faisait pas une moyenne de trois cent cinquante par département, il était possible et même facile d'arriver, soit à discipliner, soit du moins à impressionner le corps électoral. Dans ce cas étaient surtout les arrondissements pauvres, où quelques familles, investies d'une influence locale, étaient les arbitres de l'élection.

La violence des passions qui animaient l'opposition, et le besoin de faire un effort suprême, qui l'arrêtât sur la pente de sa décadence, inspirèrent à ses chefs un langage que pouvaient seuls tolérer les esprits habitués aux compromis et aux défaillances de cette époque troublée. Dans une circulaire datée du 30 juin, des hommes comme M. Thiers et M. Odilon Barrot osaient dire : « ... Toutes les fractions de l'opposition doivent comprendre enfin qu'au-dessus de leurs dissidences intestines il y a un grand but à atteindre... Ce but principal, que poursuit l'opposition, c'est d'empêcher le succès du candidat ministériel... *Avant tout*, il faut renverser le ministère[1]. » Ainsi, posséder le pouvoir, être ministre *avant tout*, avant le bon sens, avant la justice, avant l'intérêt de l'ordre, avant le maintien de la monarchie : voilà le langage que la frénésie des ri-

[1] *Circulaire du comité de la gauche constitutionnelle*, Paris, 30 juin 1846.

valités parlementaires inspirait aux chefs les plus considérables des partis, en un temps à la fois si près et si loin de nous.

Mais si tel était le langage des chefs, qu'on juge de celui des petits ambitieux qui, sans espoir d'être ministres, n'étaient que plus acharnés à la possession de la part d'influence que leur donnait un siége à la chambre ! Le mot d'ordre donné par les comités aux candidats de l'opposition fut une accusation générale contre la corruption que le ministère aurait systématiquement exercée sur les électeurs, à l'aide de faveurs ou de places. Ce mot d'ordre fut ponctuellement suivi. Il serait sans intérêt aujourd'hui d'exhumer les pages oubliées de cette comédie d'austérité, jouée avec une indignation de commande ; mais on doit dire que ceux-là déclamèrent le plus, en public, contre les faveurs et les places, qui en avaient demandé le plus, en secret.

III.

Un journal fait par des hommes dévoués à l'ordre, et qu'indignaient tant de déclamations hypocrites, dont ils avaient le secret, n'obtint pas sans peine du ministère les documents officiels qui auraient ramené l'opinion publique, en lui apprenant la vérité. Ce gouvernement, auquel on reprochait d'avoir une politique *à outrance*, hésitait à se défendre, même contre d'implacables ennemis ! Sa main, pleine de

vérités, s'ouvrit néanmoins un peu et en laissa tomber quelques-unes. Elles aidèrent le public à démasquer quelques-uns de ces Catons, parmi ceux qui gémissaient le plus bruyamment sur la corruption opérée, disaient-ils, à l'aide des places.

L'un disait dans sa circulaire : « J'ai vu de près le mal qui mine notre gouvernement et notre société : c'est le trafic honteux des consciences, qu'on marchande au prix d'une place, d'une faveur; c'est la fortune publique prostituée, pour le plus grand profit du député et de l'électeur [1]. »

Celui-là avait demandé à un seul ministère, celui des finances, TRENTE-CINQ PLACES, dont une recette particulière pour son frère[2].

L'autre disait dans sa circulaire : « Je voudrais retirer les faveurs des mains des ministres, parce qu'avec les faveurs, l'administration dénature et corrompt l'esprit public; parce qu'avec les faveurs, il n'y a plus aujourd'hui que captation, violation des consciences, intimidation, violences et passe-droits[3]. »

Celui-ci avait demandé TROIS CENT QUATRE places ou faveurs, savoir :

42 recettes de l'enregistrement, dont une meilleure pour son frère;

[1] Circulaire de M. Corne aux électeurs de Cambrai; journal *l'Époque*, 16 juillet 1846.

[2] Voir le détail de ces places dans le journal *l'Époque* du 15 juillet 1846. — Cet article était rédigé sur des documents relevés au ministère des finances.

[3] Circulaire de M. Piéron, journal *l'Epoque* du 30 juillet 1846.

10 perceptions;

8 contrôles des contributions indirectes;

13 postes de douaniers;

20 bureaux de tabac;

8 faveurs ou décorations;

173 secours ou services au ministère de la guerre[1].

Un troisième député alla bien plus loin encore : il avait OBTENU TRENTE-CINQ faveurs, places ou décorations[2], et il demanda une *enquête électorale*, afin de dévoiler le système de corruption pratiqué par le gouvernement de Louis-Philippe. Un homme engagé dans cette voie de sincérité devait naturellement la parcourir jusqu'au bout : ce député signa, le 22 février 1848, la demande de mise en accusation des ministres !

Il serait aujourd'hui sans intérêt de multiplier ces citations. Nous nous bornons à celles qui précèdent, sur un très-grand nombre. Elles suffisent à montrer l'esprit d'ambition, de violence et de mensonge fomenté, sous le gouvernement de 1830, par les rivalités parlementaires, et à montrer à la France, plus calme et désintéressée désormais dans ces brigues subalternes, à quel abaissement de caractère étaient tombés les partis. Dieu les a justement châtiés, en retirant de leurs mains les attributions politiques dont ils faisaient un si indigne usage; et

[1] Voy. le journal *l'Époque* du 26 juillet 1846. — Article rédigé sur des documents officiels.

[2] Voir, dans le journal *l'Époque* du 16 juillet 1846, le détail des faveurs *obtenues* par M. Havin, député de Saint-Lô.

quoiqu'il puisse paraître étrange de remercier la Providence des révolutions qu'elle déchaîne, il n'en est pas moins vrai que celle de 1848 a purgé le pays des sentiments hypocrites et des pratiques dépravées auxquels les ambitieux ne rougissaient pas de descendre, et qui se seraient substitués, à la longue, à la franchise et à la loyauté des mœurs françaises.

Voilà donc à quoi se réduisait cette corruption profonde, à laquelle beaucoup d'esprits sans défiance n'auront pas manqué d'ajouter foi. Dans la forme, c'était une accusation de parade, inventée à l'occasion des élections générales de 1846, en vue d'arriver à ce but, que l'opposition voulait atteindre, *avant tout*, la conquête du pouvoir. Dans le fond, c'était l'immixtion, encore plus apparente que réelle, de la chambre dans les détails de l'administration publique, chaque député étant jaloux de s'attribuer, aux yeux de ses commettants, les emplois et les faveurs distribués par le gouvernement. Peut-être cette intervention extérieure pesait-elle quelquefois, plus que l'équité ne l'aurait voulu, sur le libre choix des ministres; mais l'opposition, si elle avait été de bonne foi, aurait dû s'attribuer la plus grosse part dans les dérogations qui purent être faites, sous le gouvernement de juillet, au principe de la justice distributive et de la bonne administration.

Ce n'est donc pas la corruption qui dirigeait la petite bourgeoisie, en possession des droits électoraux, mais le désir naturel d'occuper ces places, un

peu nombreuses et encore plus ingrates, auxquelles une éducation trop exclusivement lettrée la destinait et la condamnait. On a vu que, pour les obtenir, elle s'adressait au moins autant aux députés de l'opposition qu'au gouvernement lui-même. Dans ses rangs se trouvaient, en majorité, de moyens propriétaires ruraux, indépendants par leur travail comme par leur modestie. Inaccessibles à la brigue, de telles gens ne se gagnaient qu'à la longue, par le bon sens, par le maintien de la sécurité générale, par une bonne et équitable administration. Plus difficile encore était la bourgeoisie des villes, chez laquelle l'indépendance acquise par le travail se dénature aisément, en France, et devient, sous l'influence des partis, indiscipline et turbulence.

Tous ces éléments politiques coûtèrent au gouvernement de juillet beaucoup d'efforts, de temps, de patience, avant d'être éclairés, réglés et dirigés. Le travail le plus difficile, le plus lent, le plus ingrat, comme aussi le plus nécessaire, de la monarchie de 1830, ce fut de créer, par la formation d'une majorité intelligente et solide, un instrument de gouvernement. Cette œuvre fondamentale, dix fois interrompue ou détruite par les rivalités parlementaires, s'achevait à peine vers les dernières années du règne, et l'on allait enfin commencer à gouverner, lorsque tout cet édifice, si laborieusement construit, disparut dans l'abîme creusé par d'aveugles et par de stériles ambitions. M. le comte Duchâtel, par une administra-

tion modérée et honnête, M. Guizot, par une politique extérieure honorable, appuyée d'un talent de tribune sans rival, le Roi, par beaucoup de bonté et de prudence, avaient su donner aux institutions de juillet un caractère de stabilité et une valeur pratique qu'elles n'avaient jamais eus jusqu'alors. Ceux-là seuls, qui les ruinèrent par leur impuissante vanité et par leur factieuse agitation, pouvaient dire que de tels résultats étaient le fruit de la corruption et de l'intrigue.

Si le corps électoral, éclairé par l'expérience, se rallia de plus en plus au gouvernement, surtout dans les dernières années du règne, il n'en fut pas de même d'un autre élément politique du gouvernement de juillet, aussi important et bien plus dangereux : nous voulons parler de la garde nationale.

IV.

Bien que formée d'hommes honnêtes, intéressés, par leur patrimoine et par leurs affaires, au maintien de la sécurité générale, la garde nationale n'en a pas moins été, en France, depuis plus d'un demi-siècle, le fléau de l'ordre public. Pour que la garde nationale ait pu produire, avec des éléments si estimables, des résultats si désastreux, il a fallu nécessairement qu'elle fût entachée de quelque vice radical et considérable. Ce vice, c'était son origine et son organisation révolutionnaires. En 1789 comme en 1830, la garde nationale est née d'une insurrection;

et quoique son établissement régulier ait eu pour objet la défense des lois, son organisation l'a toujours livrée sans défense à l'action des brigues extérieures, et en a fait à la longue l'instrument involontaire des factions.

Même à l'époque de ses premiers travaux, et lorsque son inexpérience la rendait plus facile aux surprises, l'Assemblée constituante résista longtemps à l'établissement régulier de la garde nationale, demandée par Mirabeau. Le club des Jacobins s'étant saisi de la question, Barnave y développa avec force le danger que présenterait, pour la sécurité publique, un corps armé et permanent, distinct de l'armée elle-même[1]. A cette séance assistait le jeune duc de Chartres, devenu le roi Louis-Philippe; et il n'est pas sans intérêt de faire observer que le duc de Chartres, partisan de l'opinion de Barnave, blâmait, en 1790, comme jacobin, ce qu'il fut obligé de subir, en 1830, comme roi.

Cette première garde nationale, née des enivrements, des illusions et des fautes de l'époque, dut suivre et suivit toutes les fluctuations de l'opinion publique, dirigée, c'est-à-dire égarée par les clubs. Royaliste en 1789, constitutionnelle en 1790, elle appartenait déjà à Marat en 1791, et retenait le roi prisonnier aux Tuileries[2]. Le 20 juin 1792, elle allait

[1] *Séance du club des Jacobins* du 2 décembre 1790; voir, à cette date, le journal du duc de Chartres.

[2] Notamment le 18 avril, lorsqu'elle força le roi et la reine, déjà

insulter la monarchie dans son palais; le 10 août, elle l'en chassait les armes à la main; et le 2 septembre, elle prêtait la main aux massacres des prisons [1]. Assurément, ce n'était pas la garde nationale tout entière qui subissait ces variations ou qui trempait dans ces attentats. Telle légion s'abstenait et gémissait des œuvres de telle autre; mais c'était déjà un grand inconvénient et un grand malheur pour la paix publique que l'existence d'un corps armé de plus de soixante mille hommes, ayant à peine un lien de discipline, n'ayant aucun lien d'opinion. Accessible à toutes les fantaisies, à toutes les passions extérieures, sans compter les siennes, la garde nationale augmentait le désordre par ses divisions, quand il existait, ou le créait par ses imprudences, quand il n'existait pas.

On peut dire, sans sortir de la plus rigoureuse exactitude, que l'histoire des grandes et fatales journées de la révolution française, c'est à peu près la même chose que l'histoire de la garde nationale de Paris, abusée ou dominée par des factieux. L'intervention active de cette fatale milice est le symptôme habituel des grandes crises sociales; et, le plus sou-

dans leur voiture pour aller à Saint-Cloud, de descendre et de rentrer au palais.

[1] Le registre des délibérations de la *Section des sans-culottes*, séances du 2 et du 3 septembre 1792, prouve que le massacre de Bicêtre et celui de Saint-Firmin furent exécutés, en partie, par les gardes nationaux de la section, commandés pour ce service. Ce registre est aux *Archives de la préfecture de police*.

vent, elle y apparaît comme l'avant-garde des révolutions. Ainsi fit-elle en 1789 et en 1830; ainsi fera-t-elle en 1848.

Lorsque cette personnalité politique, jadis si puissante, aujourd'hui si oubliée, le général Lafayette, eut rétabli la garde nationale, en 1830, avec un développement qu'elle n'avait jamais reçu jusqu'alors, les mêmes causes qui, durant la première révolution, avaient peu à peu amoindri les légions des départements, ne laissèrent bientôt plus debout que les légions de Paris. Les travaux rustiques, l'absence de toute ambition, l'inaptitude naturelle des gens voués aux œuvres de la paix pour les minutieuses et fatigantes occupations de la vie de caserne, ne tardèrent pas en effet à dissoudre les gardes nationales rurales, c'est-à-dire les plus sages, les plus désintéressées et les plus conservatrices. L'esprit d'intrigue, l'attrait de l'uniforme, le moyen détourné d'arriver à l'influence, conservèrent celles des grandes villes, où la vanité et l'impuissance en épaulettes exigeaient et obtenaient des distinctions qu'aurait vainement sollicitées le mérite en habit de ville.

Indépendamment de ces causes, cent fois plus puissantes à Paris qu'ailleurs, l'intérêt avoué ou dissimulé des partis y donnait une grande importance à la garde nationale. Aussi, malgré la répugnance de tous ceux qui n'avaient pas une raison sérieuse de se prêter à un service, onéreux et pénible pour les citoyens, inefficace et mal fait pour la ville, l'insti-

tution ne cessa jamais d'y être tenue en haleine.

Durant les premières années du gouvernement de juillet, l'esprit de la garde nationale de Paris fut monarchique. Le juste orgueil d'avoir élevé un trône, la nécessité de le préserver contre les assauts des factions, pour en préserver la société elle-même, firent de la milice parisienne un corps plein de discipline, de bon sens et de courage. Rien ne lui coûta, ni la fatigue, ni la vigilance, ni le sang versé. Elle se montra ainsi plusieurs années, unie, résolue, indomptable, tant qu'il resta, pour les institutions une lutte, pour la couronne un ennemi. Mais peu à peu, et quand la sécurité fut conquise, cet esprit de désordre, que la garde nationale avait chassé de la rue, elle l'accueillit dans son sein; et ces démagogues, qu'elle avait combattus sur les barricades, elle les prit pour ses officiers.

Durant les dernières années de la monarchie de juillet, la garde nationale de Paris, égarée par ces fatales influences, en était venue à ce point d'aberration et de faction, de se croire au-dessus de la nation elle-même, et de prétendre diriger et dominer les majorités parlementaires, expression libre du libre vœu des électeurs. Le roi n'osait plus la réunir et la passer en revue, craignant le scandale, toujours possible, d'une manifestation politique; et à l'ancienne pression des conspirations et des émeutes avait succédé la pression, cent fois plus immorale et plus dangereuse, d'une capitale armée, substituant

ses passions et ses caprices à la souveraine volonté d'un grand pays.

Cette désorganisation morale de la garde nationale était l'œuvre lente et incessamment poursuivie des partis révolutionnaires, des journaux voués aux coteries, et d'une troisième cause qu'il faut bien signaler aussi : l'esprit de fronde qui a caractérisé, de tout temps, la bourgeoisie parisienne.

V.

L'histoire prouve que, même modéré et contenu par les fortes institutions de l'ancienne monarchie, l'esprit de la bourgeoisie parisienne ne fut pas toujours sans danger pour l'ordre public; mais lorsque les formes représentatives, livrant en quelque sorte la nation à elle-même, en exigèrent, comme retour, plus de calme, de sagesse et de patriotisme, c'est toujours l'esprit des salons et des boutiques de Paris qui a rompu l'équilibre, créé des conflits et amené une catastrophe.

Lorsque le bon et malheureux Louis XVI, se dépouillant volontairement de son initiative, et se livrant au bon sens des classes élevées, tenta d'associer les Notables et les Parlements à l'établissement des grandes et généreuses réformes qu'il avait crues nécessaires au rajeunissement des institutions, l'esprit des coteries parisiennes substitua des questions ministérielles aux questions de progrès; il dérouta et

égara les provinces; il alluma le feu de la sédition, détacha l'armée du trône, s'empara, par l'émeute, de l'autorité souveraine, la brisa dans la lutte de ses rivalités misérables, et en sema les débris dans les ruisseaux boueux et sanglants des faubourgs et de la Grève.

Lorsque la Restauration, qui n'était pas un gouvernement choisi par le pays, mais enfin qui apportait la paix, le repos, une mesure notable de libertés publiques, assez pour conquérir, à la longue, par l'éducation graduelle du pays, ce qu'on en pourrait désirer encore, eût rendu aux salons de la capitale, à ses théâtres, à ses livres, à son atmosphère morale, cet empire si plein d'attrait, malgré son envahissement, ses caprices et sa tyrannie, l'esprit de Paris ne trouva pas que ce fût assez. Il reprit son ancienne et immuable prétention de se substituer, sous l'ancien régime au gouvernement de la royauté, sous le nouveau au gouvernement de la France elle-même. Il recommença, comme autrefois, ses campagnes ministérielles; il chansonna et renversa M. de Polignac, comme il avait chansonné et renversé M. de Calonne; finalement, il poussa la monarchie dans un défilé, qui n'avait qu'une abdication ou un coup d'État pour issue. Dans un dernier accès de délire, il prit la royauté corps à corps et la vainquit, mais en roulant avec elle dans l'abîme.

Tant et de si douloureuses épreuves, dans lesquelles le triomphe de la légèreté et de la vanité

avait couvert la France de sang et de ruines, seront perdues pour la Bourgeoisie parisienne. Elle va se donner, pour la troisième fois, le plaisir solennel de renverser un premier ministre; et elle payera la défaite de M. Guizot du prix dont elle avait déjà payé celle de M. de Polignac et celle de M. de Calonne, c'est-à-dire de la chute d'une monarchie!

Chose étrange, inconcevable, et qui caractérise d'ailleurs l'imprévoyance, la futilité et le vertige de cette Bourgeoisie, ces diverses révolutions qu'elle a faites, elle les a invariablement entreprises et accomplies sans le savoir et sans le vouloir. Toutes les fois qu'elle a mis le feu au baril de poudre, elle a commencé par s'y asseoir dessus.

En effet, quoi de plus intimement, de plus solidairement uni et lié que l'ancienne Bourgeoisie et la monarchie de Louis XVI? Que pouvaient se promettre ces baillis, ces conseillers, ces présidents, ces échevins, ces fermiers généraux, ces abbés, nés, élevés, nourris, choyés dans le privilége, si Louis XVI était vaincu, ou seulement affaibli? N'était-il pas la clef de voûte de leurs hôtels, comme de leur puissance? N'est-ce pas de lui que venaient leur force, leur lustre, leur sécurité?

Et Louis-Philippe, y eut-il jamais au monde un roi qui fût, à un degré plus éminent, d'une façon plus complète, on pourrait dire plus exclusive, le roi des Bourgeois et de la Bourgeoisie? Que vit-on autour de lui, dans sa Chambre des pairs, dans son conseil

d'État, dans son ministère, à ses fêtes? Des banquiers, des marchands, des manufacturiers, des médecins, des avocats, des professeurs. Ce fut même sa faute et son malheur de s'être trop mis dans la dépendance des classes moyennes, et d'avoir trop gouverné en vue de leurs intérêts. Le quart des faveurs prodiguées à une Bourgeoisie ingrate et ambitieuse lui eût gagné le cœur du peuple, reconnaissant et désinteréssé.

Que ne fit-il pas en effet pour les classes moyennes et pour la Bourgeoisie de Paris? Il refusa de réduire l'intérêt de la dette publique, payé par tous, pour ne pas mécontenter les rentiers, dont le plus grand nombre et les plus riches habitaient la capitale. Il refusa de réduire les droits sur les fers étrangers, ce qui eût soulagé les populations agricoles et manufacturières, parce que les maîtres de forges et les propriétaires de forêts se seraient plaints. Il refusa la libre introduction des bestiaux allemands ou suisses, ce qui eût amélioré, par l'abaissement du prix de la viande, l'alimentation des classes laborieuses, parce qu'il redoutait de s'aliéner les riches éleveurs. Il épuisa tout, bienveillance, faveurs, distinctions, pour des hommes dont la modestie constante et le dévouement absolu l'auraient à peine absous de tant de préférences, et dont l'imprévoyance et l'ingratitude l'envoyèrent en exil.

Dieu ne laisse jamais de tels scandales impunis.

Un jour de l'année 1792, d'Éprémesnil, l'homme

dont la légèreté, l'ambition et la turbulence contribuèrent le plus aux malheurs de la révolution, fut assailli, dans les rues, par une bande de ces furieux démagogues, que ses déclamations avaient suscités, et laissé meurtri, presque mourant dans le ruisseau. Transporté et déposé sur les planches d'un corps de garde, il recueillit ses forces, fit un retour sur lui-même, et écrivit à Louis XVI une lettre touchante, dans laquelle, en expiation de ses fautes passées, il offrait au roi les flots de sang dont il était couvert. Combien de bourgeois parisiens, gardes nationaux, rentiers, banquiers, négociants, ont pu écrire au roi Louis-Philippe dans l'exil, et lui offrir la ruine et le désespoir de leurs maisons en expiation des troubles de leur patrie!

VI.

La principale difficulté et le plus grand danger du régime parlementaire en France venaient de ce que, sous la dénomination de partis, il n'y a généralement que des ambitieux.

Avec des partis sérieux et convaincus, quelles que soient d'ailleurs leurs visées, on a toujours une certaine mesure de garanties, celle qui résulte de la limite même de leurs doctrines. Ils ont un but et on le connaît. Si l'on est certain qu'ils tenteront toujours de l'atteindre, on est également certain qu'ils ne le dépasseront jamais; car, pour ceux qui ont un but, le dépasser, c'est le manquer.

Avec des ambitieux, on n'est jamais sûr de rien. Comme tout régime leur va, pourvu qu'ils y aient un rôle, on peut savoir d'où ils viennent, mais on ignore toujours où ils iront. La colère, la vanité, l'envie, la peur changent à tout moment le niveau et la direction de leur route. Partis royalistes, ils peuvent arriver démagogues; couchés factieux, ils peuvent se lever sujets fidèles.

Quand on voyage avec des partis, on surveille le côté par où le char peut verser. Quand on voyage avec des ambitieux, toute surveillance devient impossible ou inefficace, parce que le char peut verser également à droite ou à gauche.

Les révolutions se font d'habitude, non par les doctrines claires et par les sectaires ardents, qui effrayent, mais par les doctrines louches et par les ambitieux modérés, qui rassurent et qui trompent. D'ailleurs, si les hommes de parti vont plus vite, les ambitieux vont plus loin : ils vont toujours.

Robespierre, Danton et Saint-Just, types affreux d'ambition, portèrent ainsi la livrée de toutes les phases de la révolution française. Royalistes en 1789, ils furent constitutionnels en 1791, républicains en 1792, dictateurs en 1793. S'ils avaient vécu sous l'Empire, ils seraient devenus comtes, comme Merlin, ou ducs, comme Fouché.

La constitution morale des classes élevées, en France, n'a pas sensiblement varié, depuis la révolution, et elles contenaient, sous Louis-Philippe, aussi

peu de doctrines et autant d'ambitions que sous Louis XVI. Une sorte de déisme politique y avait abaissé tellement la barrière des croyances, que l'on passait journellement d'un camp dans l'autre, sans effort comme sans scandale. Cette disposition des esprits est favorable à la paix publique, sous le régime d'un pouvoir fort, qui a l'initiative de la direction générale; mais elle est pleine de périls pour la société, sous un régime parlementaire, parce que des hommes sans croyance sont des hommes sans direction et sans but : aveugles, qui vont avec la même imprudence et avec la même sécurité à la plaine et à l'abîme.

Tels étaient ces prétendus partis qui, sous la monarchie de 1830, disputaient au roi Louis-Philippe la direction de la société. Aucun d'eux ne professait sincèrement la doctrine inscrite sur son drapeau, et ne savait au juste ce que les circonstances lui feraient accepter.

Le lendemain de la révolution de 1848, les légitimistes et les dynastiques se jetaient à la tête de la république. Les uns et les autres s'écriaient : « Les monarchies ont fait leur temps [1]. » Un dynastique allait plus loin encore, et disait : « Pour concourir loyalement à l'établissement d'une république, l'opinion libérale n'avait pas beaucoup de sacrifices à faire [2]. »

[1] Circulaire de M. d'Harcourt, aux électeurs de Bar-sur-Aube ; — circulaire de M. Gustave de Beaumont aux *citoyens* de la Sarthe.

[2] Circulaire de M. Duvergier de Hauranne aux électeurs du Cher.

La veille de la révolution, « le parti républicain tout entier, dit un membre du gouvernement provisoire, se serait *contenté* de la chute du ministère... Le 24 février au matin, ajoute-t-il, j'aurais accepté la régence[1] : » — c'est-à-dire la royauté. Fier des hommages prodigués par les royalistes à la république, M. Louis Blanc s'écriait : « Ces monarchiens, à qui nous faisions crier : *Vive la république!* ils ne nous avaient jamais fait crier : *Vive le roi!*[2] » — *Crier*, c'est possible ; mais *jurer* fidélité au roi, les membres notables du gouvernement provisoire l'avaient tous fait et venaient de le faire encore, il n'y avait pas bien longtemps. Son président, M. Dupont de l'Eure, avait crié : *Vive le roi!* comme tous les ministres de la monarchie, quand il avait eu l'honneur d'être Garde des sceaux.

Des hommes qui n'étaient ni dirigés par un but, ni contenus par une doctrine, faisaient donc courir un danger perpétuel et immense aux institutions. Pouvant être entraînés dans toute voie, on n'était jamais sûr de celle qu'ils prendraient. Avec eux, toute confusion pouvait devenir déroute, et toute émeute révolution.

VII.

Le parti légitimiste parlait à peine autrement que l'opposition, et il votait comme elle. Enrayer la

[1] Garnier-Pagès, *Un épisode de la révolution de* 1848, p. 28.
[2] Louis Blanc, *Pages d'histoire*, ch. xv, p. 141.

8

marche régulière du pouvoir, affaiblir son autorité, déconsidérer ses agents, aider au renversement perpétuel des ministres, c'est-à-dire empêcher la confiance de se consolider, les passions de s'éteindre, les mauvais instincts de se décourager, voilà ses actes, quelque peu d'accord qu'ils fussent avec ses principes. C'était une tradition ancienne de ce parti, et bien peu digne d'hommes éclairés et honnêtes, de pousser systématiquement au désordre, comme pour forcer la société désespérée à chercher un refuge dans ses bras. Politique égoïste et impie, dans laquelle on sacrifiait le repos et la grandeur de la patrie à la vaine satisfaction de la gouverner soi-même; politique aveugle et insensée, par laquelle, après avoir déshabitué peu à peu les hommes de l'ordre, de la stabilité, de la tradition, du respect des lois et des croyances, on arrivait finalement à détruire dans les âmes les éléments de la sociabilité, et à rendre le pays ingouvernable pour tout le monde. Ce genre d'habileté ne trompait d'ailleurs personne, et le sentiment public en était profondément blessé. C'est assurément une noble et glorieuse mission de se vouer au salut de la société en détresse; mais cette gloire s'efface et la générosité devient calcul, lorsque, pour acquérir l'honneur de retirer sa patrie de l'abîme, on a d'abord combiné froidement les moyens et les occasions de l'y jeter.

La façon dont le parti légitimiste avait été contraint d'organiser sa propagande trahissait à tous les yeux

et aurait dû lui révéler à lui-même le peu d'action qu'il exerce directement sur la société. Lui, qui représente les époques de tradition, dans lesquelles les hommes devaient leur rang à la naissance, il avait livré sa direction et sa défense à un homme de notre époque de travail, où chacun doit son rang à son mérite et à ses œuvres. En temps ordinaire, quand les choses allaient toutes seules, on souffrait un peu, au moins parmi les grands du parti, de marcher à la suite d'un protecteur fort dépourvu de quartiers; mais quand venaient les crises et les luttes, où la naissance n'était plus une raison décisive, toute cette aristocratie effarouchée était heureuse de s'abriter derrière le talent d'un Bourgeois.

Sous l'apparence de la soudaineté et de l'abandon, M. Berryer était un orateur très-réfléchi et très-méthodique.

Il cherchait, il combinait, il disposait toutes les parties de son discours avec beaucoup de patience, d'art et de temps; et, jusqu'à ces aperçus ingénieux et rapides, jusqu'à cette argumentation fiévreuse et colorée, jusqu'à cette émotion communicative et à ces larmes sincères, tout avait été soigneusement étudié et composé.

Plus artiste que savant, que lettré, qu'homme de parti, M. Berryer mettait les raisons qui touchent avant celles qui prouvent; et il croyait avoir bien parlé, toutes les fois qu'il avait ému.

Sa belle taille, sa noble figure, son organe plein et

vibrant secondaient à merveille sa pensée, moins démonstrative que dramatique, et sa phrase, moins correcte que passionnée; et, sans la faculté qu'il trouvait en lui de plaire, il aurait peut-être cherché et acquis davantage celle de persuader.

Orateur d'un parti hors des affaires, emprisonné dans une théorie, M. Berryer fut toujours condamné à une situation d'assaillant. Il parlait donc mieux la langue de la passion que celle de la politique; mais si sa destinée lui avait donné un pays, au lieu d'un parti, à défendre; si son esprit pénétrant, sa méthode nette, sa nature énergique avaient puisé dans les arguments de l'ordre et de la société, au lieu de glaner dans les arguties des rivalités et des rancunes, M. Berryer, soutenu, éclairé, grandi par un tel rôle, aurait laissé dans l'histoire des orateurs parlementaires une page dont aucune autre n'eût effacé l'éclat.

A l'opposé des légitimistes siégeaient les hommes de l'extrême gauche, acceptant, en public, le titre de républicains, et se rapprochant, en secret, des amis de la royauté; ambitieux pourvus de principes de rechange, souriant à la fois au présent et à l'avenir, acceptant de l'un ce qu'il donne et de l'autre ce qu'il promet.

Tels étaient à peu près tous ces hommes composant ce qu'on pourrait nommer la pléiade du *National*. Ils avaient pour programme de se montrer partisans intraitables de la république, sauf à s'entendre discrètement

avec les partisans de la royauté. Apôtres de la liberté de la presse, ils suivaient M. Thiers, auteur principal des lois de septembre. Défenseurs de tous les droits individuels, du droit de réunion et du droit d'association, ils avaient donné à l'autorité militaire les fortifications de Paris. Démocrates hors de la chambre, ils autorisaient les conspirations par leur langage; monarchistes dans leurs conférences intimes, ils acceptaient le maintien de la dynastie 1830. La révolution de 1848 les surprit concertant les moyens de servir la prochaine royauté du Comte de Paris, avec madame la Duchesse d'Orléans pour régente, et avec M. Thiers et M. Odilon Barrot pour ministres[1].

Il n'y avait donc réellement dans l'extrême gauche, pas plus que dans l'extrême droite, ni doctrines mûrement réfléchies, ni accord de la conduite et des principes. On y était inconséquent, agitateur, ambitieux, révolutionnaire; frondeur des ministres, et avide du ministère; demandant le pouvoir à la république, et prêt à le recevoir de la monarchie.

Un seul homme se détachait de ce parti, personnalité plus qu'opinion, alors sans autorité dans la

[1] C'est en vue de réaliser cette combinaison que le *National* et ses amis s'unirent, après les élections de 1846, à M. Thiers et à M. Odilon Barrot. Un membre de la Chambre des députés devait faire, en vertu de l'initiative parlementaire, la proposition de transférer la régence à madame la duchesse d'Orléans.

Ce projet, approuvé par le *Constitutionnel* et recommandé par le *Siècle*, fut exposé et vivement attaqué par la *Réforme*, le 19 octobre 1846.

Chambre, sans relief dans le public, sans influence sur ses propres amis : c'était M. Ledru-Rollin.

Entré à la Chambre après la mort du premier des deux Garnier-Pagès, il n'y apporta ni sa finesse, ni sa distinction, ni son urbanité. Il y prit sa place, il n'y prit pas son rang. Avocat sans renom, sans études sérieuses, il avait dans la tête, non pas l'esprit, mais les scènes de la révolution. Il semblait en avoir appris l'histoire dans les images, tant il en aimait l'ampoulé, le fracas et l'oripeau.

A la Chambre, M. Ledru-Rollin n'avait pas de rôle, parce qu'il n'y pouvait être franchement rien, pas même lui. Si son ambition le poussait, son serment le retenait. Il ne pouvait pas apporter des idées, il n'osait pas apporter des violences.

Hors de la Chambre, M. Ledru-Rollin avait peu de consistance, et moins de crédit. Le *National* l'avait publiquement accusé de ne pas payer ses dettes, ce qui l'avait perdu parmi les hommes rangés du parti. Aussi fut-il écarté, tout d'une voix, de la composition du gouvernement provisoire qui eut lieu, quelques jours avant la révolution de février, chez le banquier Goudchaux. M. Ledru-Rollin, condamné à l'avance par son propre parti, eût donc failli à sa destinée le 24 février, s'il n'avait eu affaire, ce jour-là, à des gens moins rigoureux sur le carnet d'échéances.

Le journal *la Réforme*, créé et commandité d'abord par les sociétés secrètes, n'avait pas pu donner à

M. Ledru-Rollin, en retour d'un appui généreux, une popularité qu'il n'avait pas lui-même. Les membres des *Saisons*, gens de cabaret et de barricade, faisaient peu de cas de personnes qui ne savaient ni *boire*, ni *battre*. Les petites sectes communistes et révolutionnaires, fort irrévérencieuses dans leur langage, ne se retenaient pas toujours de traiter M. Ledru-Rollin et M. Flocon d'*exploiteurs* et de *marchands de papier* [1].

Peu redoutable par son action politique, M. Ledru-Rollin ne l'était pas beaucoup par son talent. Corps obèse, lèvre épaisse, œil gros et injecté, parole sourde et pâteuse, ce n'était, par aucun de leurs traits, l'image des tribuns de la révolution. Il représentait même beaucoup plus le sensualisme bruyant de Barras, que la résolution impassible de Robespierre, ou le fanatisme sombre de Saint-Just.

Entre l'extrême droite et l'extrême gauche, entre M. Berryer et M. Ledru-Rollin, allaient et venaient, poussés par toutes les brises, connus de tous les rivages, glissant ou plongeant, mais plongeant surtout, les bâtons flottants de la gauche, ayant M. Thiers pour Neptune et M. Barrot pour nocher.

On a cru longtemps M. Odilon Barrot caractérisé par ce mot célèbre, que lui adressa M. Royer-Collard : « Je vous connais; il y a quarante ans, vous

[1] De la Hodde, *Hist. des sociétés secrètes*, chap. XIV. — Chenu, *les Conspirateurs*, chap. VIII.

vous appeliez Petion [1]. » Le mot était charmant; mais il n'était ni exact, ni équitable. M. Barrot ne s'appelait pas Petion, en 1789; il s'appelait Sylvain Bailly.

M. Barrot a certainement la nature ambitieuse de Petion, mais il n'en a pas la nature perverse. Après avoir cherché à devenir le ministre de Louis XVI et le Gouverneur du Dauphin, Petion garda la Mairie de Paris sous la Commune insurrectionnelle. M. Barrot l'eût fait, comme Petion, puisque après avoir servi Louis XVIII comme volontaire royal, et Louis-Philippe comme conseiller, il accepta plus tard un portefeuille sous la république; mais ce que M. Barrot n'aurait jamais fait, comme Petion, ni pour être maire, ni pour être ministre, c'est de couvrir de sa complicité les massacres de septembre. Deux choses eussent donc empêché M. Barrot de remplir jusqu'au bout le rôle de Petion : il est trop honnête et trop faible.

M. Odilon Barrot est une nature douce, naïve, crédule, un peu vaniteuse. Il s'attendrit et il pleure moins que Bailly, parce que ce n'est plus la mode; mais il porte à tout ce qu'il fait, à tout ce qu'il dit, une bonne foi évidente, et dont il est le premier ému.

La preuve de cette honnêteté ouverte et expansive éclate dans les actes de M. Barrot : il a, toute sa vie, été l'instrument et la dupe de tout le monde.

[1] Ce mot a été dit, au pied de la tribune, après le sac de l'Archevêché et de Saint-Germain l'Auxerrois.

Il a été la dupe de M. Thiers, qui lui a fait voter le budget et les fortifications de Paris.

Il a été la dupe de M. Duvergier de Hauranne, qui lui a fait signer un pacte avec les républicains.

Il a été la dupe du *National*, qui lui a fait faire l'apologie de l'émeute.

Il a été enfin la dupe de sa vanité, qui lui a fait substituer ses discours aux canons du maréchal Bugeaud, pour la défense de la monarchie et de son propre ministère.

M. Barrot disait, en 1846, aux électeurs de Chauny : « Je suis dynastique *quand même* [1]. » C'était une illusion ; M. Barrot n'a jamais été, *quand même*, que trois choses : un homme honnête, un homme sans convictions et un homme sans fermeté. Cela ne suffit pas, quand on prend la responsabilité d'un pays. Les qualités privées de M. Barrot ne lui enseignèrent assez ni à se défier de lui, ni à se défier des autres. Doué d'elles seules, et aspirant à un rôle plus grand qu'elles, M. Odilon Barrot est l'un des hommes qui ont fait le plus de mal à la France. La révolution, qui le poussait au pouvoir, le connaissait bien. Elle savait que, préfet, il avait livré l'Archevêché, et que, ministre, il livrerait le trône.

Il y a, au palais Bourbon, dans la salle qui précède la Chambre des députés, une belle et noble statue de Bailly, l'œil calme, le front résigné mais serein, le

[1] Voir la *Réforme* du 17 août 1846.

cou nu, les mains liées : la dupe de 89, le martyr de 93 marche au supplice. Si M. Barrot, passant devant cette statue après ses luttes oratoires, l'avait quelquefois interrogée du regard, elle lui eût appris ce que deviennent les ambitieux, demandant la chimère du pouvoir à l'idolâtrie des multitudes. Si la Providence, moins clémente dans ses décrets, avait imposé à M. Barrot toute la destinée de Bailly, il l'aurait, nous en sommes convaincu, subie sans défaillance. Seulement, si de telles morts expient bien des fautes, elles n'en réparent aucune.

Toutefois, si l'esprit de vaine popularité perd infailliblement, avec les nations, les hommes d'État qu'il inspire, ses dangers et ses désastres deviennent bien plus grands encore, lorsqu'il se réunit, dans la même tête, avec l'esprit de chimère. C'est également rempli de l'un et de l'autre qu'errait au milieu des groupes parlementaires, isolé, irrésolu, mécontent, le solitaire de l'Assemblée, M. de Lamartine.

Tout ce qui constitue M. de Lamartine, son éclat, sa carrière, ses livres, sa politique, son pouvoir, sa popularité, sa chute, sont autant d'énigmes ayant le même mot : chimère! Son christianisme n'est d'aucune église, parce que, pour être d'une église, il faudrait accepter une règle ou une autorité. Sa politique n'est d'aucun parti, parce que, pour être d'un parti, il faudrait reconnaître une doctrine et des chefs. Sa littérature n'est d'aucune école, parce que, pour être d'une école, il faudrait admettre des traditions et des

modèles. Isolé de tout, distinct de tous, ne s'appuyant sur rien, ne s'alliant à personne, M. de Lamartine constitue une telle personnalité ou s'est tracé un tel rôle, qu'il semble voué à la réunion des contraires : les penchants de la solitude et les goûts de la domination.

Ainsi né ou devenu, soldat réfractaire, général d'instinct ou de calcul, il a toujours cherché son armée et son empire; ne regardant d'ailleurs ni à l'uniforme de l'une, ni à la latitude de l'autre; également prêt à commander les conservateurs ou l'opposition; également heureux de présider au palais Bourbon ou à l'hôtel de ville.

Après avoir conquis lentement, et par d'honorables travaux, une situation considérable à la Chambre des députés, parmi des hommes qui admiraient son talent, mais qui s'effrayaient un peu du vague et de l'inconsistance de ses aspirations, il eut, en 1841, l'ambition légitime d'obtenir la présidence. L'éclat de son nom, son dévouement, ses services le rendaient digne de cet honneur. Il le sollicita avec inopportunité, ne l'obtint pas, jugea mal une majorité bienveillante, mais calme et juste, et ne sut pas supporter un ajournement. Le lendemain de ce vote, la majorité s'appelait toujours la majorité, mais M. de Lamartine s'appelait déjà l'opposition.

Si la majorité avait eu plus d'empressement, ou si le candidat avait eu plus de patience, la révolution de février aurait trouvé M. de Lamartine collaborateur de M. Guizot.

Ainsi séparé du parti conservateur, dont la politique était devenue « égoïste » et « oligarchique [1], » depuis qu'il n'avait pu obtenir l'honneur de la personnifier en la présidant, M. de Lamartine essaya de faire, comme il disait alors, de la grande opposition. Mais l'opposition ressemble à tout autre chose, on la fait comme on peut. Celle de M. de Lamartine ne parut alors ni assez grande, ni assez utile, ni assez nette au centre gauche, à la gauche ou à l'extrême gauche. Surtout, les chefs naturels et anciens de ces trois groupes parlementaires se montrèrent encore moins disposés que ceux de la majorité à livrer leurs troupes au nouveau général qui s'offrait pour les conduire; mais si M. de Lamartine avait su être plus persuasif, ou si l'opposition avait été plus docile, la révolution de février l'aurait trouvé collaborateur de M. Thiers et de M. Barrot.

Libre d'engagements, parce qu'on avait décliné les siens; solitaire, parce que la majorité avait ajourné son alliance officielle, et que l'opposition l'avait refusée; étranger à la direction des affaires et des partis, soutenu d'ailleurs par son talent, si peu pratique qu'il fût; prôné, sinon popularisé par tous les journaux, acquis et conservés par les égards habiles et toujours flatteurs d'une grande renommée littéraire, M. de Lamartine, séparé des hommes et des idées, poursuivait ou attendait nul n'aurait su dire quoi, ni

[1] Lamartine, *Hist. de la révolution de* 1848, liv. I, ch. VII et VIII.

lui non plus, marchant et parlant dans l'isolement et dans les ténèbres.

VIII.

Tant d'ambition, de mobilité et de turbulence réunies dans les partis et dans leurs chefs; des légitimistes manœuvrant et votant avec des républicains; des républicains combinant des plans d'avenir avec des royalistes; des hommes prêts pour tout, même pour l'inconnu : de tels éléments rendaient le maniement des institutions parlementaires plein de périls, dans un pays où les mœurs publiques n'étaient pas formées, et où la majorité elle-même, ayant assez du poids de son propre rôle, ne pouvait pas, sans succomber, se charger encore du rôle d'autrui.

Quoique la majorité conservatrice représentât ce qu'il y avait de plus intelligent et de mieux réglé dans l'esprit politique, en France, il était impossible qu'elle ne reflétât pas aussi, dans une certaine mesure, l'indécision, la tiédeur et la mobilité des mœurs publiques.

Le parti conservateur empruntait à l'esprit général de la bourgeoisie des tendances un peu étroites, âpres et égoïstes. Dans une société oligarchique, les classes qui sont en possession du pouvoir n'ont qu'un moyen de le conserver et de le faire excuser, c'est de l'exercer surtout dans l'intérêt de ceux qui ne l'ont pas. M. Guizot, qui avait à un éminent degré le sentiment de cette grande politique, l'exprimait au banquet de Li-

sieux, en disant : « Tout pour le peuple, sinon tout par le peuple. » C'est ainsi que gouverna l'aristocratie romaine, et que gouverne l'aristocratie anglaise. Le peuple soutient tous les gouvernements qui le soutiennent; et l'histoire lui a prouvé que le meilleur moyen de faire ses affaires, ce n'est pas toujours de les faire lui-même. La bourgeoisie française, et c'est par là surtout qu'elle s'est montrée dépourvue de l'esprit politique, ne comprit jamais bien et ne pratiqua jamais largement cette intelligente générosité. Colbert lui-même ne réussit à lui faire abattre que le tiers environ des douanes intérieures, et elle eût renversé le plus grand ministre, pour un peu plus ou un peu moins de droits protecteurs sur les huiles ou sur les sucres.

Ce qui manqua surtout au parti conservateur, c'est la foi dans son principe, et la résolution dans sa foi. Dans le pays et à la Chambre, où il était le maître, il se laissait déborder par la turbulence et par les clameurs de l'opposition. Lui qui souffrait les autres, il semblait s'estimer heureux qu'on le souffrît. Sa contenance réservée, timide et taciturne, en face d'adversaires bruyants, hardis et bavards, lui donnait, aux yeux de la multitude, un air consterné et vaincu. Il ne savait et n'osait défendre ni ses chefs, ni ses orateurs, ni lui-même.

C'est principalement M. le comte Duchâtel qui avait eu la charge et le mérite de former et de discipliner cette majorité; tâche longue, délicate, ingrate, dans

laquelle c'eût été courir la chance d'échouer, que de paraître avoir réussi.

M. Duchâtel était l'homme de cette œuvre, et personne ne l'avait encore faite comme lui. De mœurs douces, d'un caractère bienveillant, d'une parole nette et facile, il captivait par son bon sens ceux qu'il avait attirés par sa franchise. Sa probité le défendait des abus, sa grande fortune le défendait des soupçons. A la tribune, il avait le talent de cette situation et de ce caractère. Sa parole, également empreinte d'honnêteté, de malice et de bonhomie, cheminait droit à travers les sophismes, écartait les objections d'un revers d'épigramme, et envoyait sa vérité barbelée au but visé d'un regard sûr. Moins admiré que M. Guizot, il était peut-être plus aimé; mais cette faveur plus grande de l'un profitait aux idées et à l'influence de l'autre, par l'étroite communauté de vues et d'efforts qui les unissait tous les deux. M. le comte Duchâtel fut, comme M. Guizot, l'un des ministres qui rehaussèrent le plus le gouvernement de juillet. Il n'est pas de régime au-dessus de tels hommes. Au pouvoir, personne ne les surpassa par les services; hors du pouvoir, ils ont surpassé tout le monde par la dignité.

Cette majorité avait eu comme une longue enfance. Lente à se former, prompte à se dissoudre, elle avait marché à tâtons, comme le gouvernement lui-même, prenant un peu plus de confiance, d'expérience et de force à chacune de ses étapes, sous des chefs

diversement doués et renommés, qui furent comme autant de chapitres de son histoire : Jacques Laffitte, Casimir Périer, maréchal Soult, duc de Broglie, comte Molé, M. Thiers et M. Guizot.

Jacques Laffitte, enfant de ses œuvres, entré jeune chez le banquier Perregaux, n'apportait pas au pouvoir une doctrine politique. Hôte et Mécène des ambitions et des véhémences libérales, il s'était plus que tout autre habitué et lié aux idées et aux hommes d'agitation. S'il était, par cette position, le premier ministre désigné et nécessaire de la monarchie sortant des barricades, il devenait par cela même le ministre le plus dangereux et le plus impuissant de la monarchie aux prises avec les factions exigeantes et déchaînées. Cette deuxième tâche, bien plus difficile que la première, n'exigeait pas seulement une âme fortement trempée; elle exigeait, chose rare, un homme populaire, prêt à faire à l'ordre le sacrifice de sa popularité. Le régime naissant posséda cet homme : c'était Casimir Périer.

D'origine bourgeoise, comme Laffitte, mais d'un esprit et d'un caractère vraiment politiques, Casimir Périer fut en France, comme George Canning en Angleterre, un type élevé et noble de bon sens, d'autorité et de conservation. D'autres ministres de Louis-Philippe ont conservé le pouvoir plus longtemps que Casimir Périer, et l'ont exercé avec plus d'éclat : aucun n'a dépensé, dans une tâche plus délicate et plus difficile, un plus grand et un plus ferme courage.

Jusqu'au ministère de Casimir Périer, la monarchie de Juillet fut un problème; par sa lutte et par sa victoire, Casimir Périer en fit une institution.

Si Casimir Périer s'était borné à faire ployer la démagogie sous le pouvoir régulier, il aurait déjà accompli une œuvre utile; mais il avait fait bien plus encore : il avait, en donnant avec succès l'exemple du courage, honoré la résistance au désordre et popularisé le devoir. Dans les luttes avec les idées révolutionnaires, c'est surtout la première bataille qui coûte; et on l'a toujours gagnée à demi, dès qu'on s'est résolu à la livrer. Ce fut la gloire de Casimir Périer d'avoir rendu à un pouvoir traîné dans les défaillances populacières sa fierté et sa dignité naturelles. La monarchie de Juillet marcha quinze ans dans cette voie, et elle n'a péri que pour en être sortie un jour. La conscience publique n'est jamais injuste pour de tels esprits. Au nom de Casimir Périer, resté une année à peine au pouvoir, elle a attaché la mémoire d'un grand ministre.

L'exemple de Casimir Périer prouva bien que le talent lui-même n'est pas tout dans les affaires humaines, et que la plus nécessaire qualité de ceux qui les mènent, c'est peut-être l'intrépidité dans le bon sens. Cette majorité, qu'un marchand avait faite, et à laquelle il avait soufflé l'esprit de gouvernement et la confiance en elle-même, un philosophe, un lettré, M. le duc de Broglie, ne réussit pas à la conserver intacte dans ses mains.

Avec des qualités éminentes, M. le duc de Broglie ne montra pas celles qui étaient les plus utiles, en un temps comme le sien. Son esprit a plus de portée que de rapidité, et son caractère plus de hauteur que de résolution. Sa pensée, méditative et solitaire, lui fournit les bonnes raisons, mais quand la discussion est close. Il trouve peu, se décide rarement, et n'exécute jamais. Il eût été bon conseiller, avec de la réflexion; il fut ministre médiocre, avec le goût du pouvoir. Sorte de moine dans le monde, le penchant à l'idéal et à l'abstrait lui ôta l'action sur les hommes et l'influence sur les choses. Homme honorable d'ailleurs, et possédant l'espèce de courage la plus rare, celui qui survit à l'espoir.

Moins savant, moins profond, moins disert, l'illustre maréchal Soult aida plus efficacement la monarchie de Juillet que M. le duc de Broglie. Sa gloire, si grande et si nationale, se faisait aisément accepter de tous, et il laissait les autres briller, ne se réservant que de servir. On suivait avec confiance ce noble soldat, certain que sa route menait toujours au respect du pouvoir, et qu'avec lui on ne rencontrerait jamais le désordre sans le vaincre.

Et tel est le lustre qui s'attache en France, dans l'opinion publique, à toute doctrine qui a pour objet la défense et la consolidation du pouvoir, que cette doctrine, après avoir donné une grande situation politique à M. le maréchal Soult, qui n'était

qu'une gloire, en donna une plus grande encore à M. le comte Molé, qui n'était qu'une surface.

Homme naturellement distingué, de grandes et de nobles manières, poli, adroit, fin, bienveillant, M. le comte Molé, avec toutes les qualités qui séduisent et qui mènent les hommes, manquait de celles qui pénètrent et qui dominent les choses. Venu à une époque remarquable, difficile et dangereuse par la multitude et par l'encombrement des problèmes, il semblait ou n'avoir pas cru nécessaire de les étudier, ou n'avoir pas réussi à les comprendre. Il ne possédait pas d'ailleurs cette haute et puissante raison, qui met quelquefois un homme de loisir au-dessus d'un homme d'études. Ses qualités, qui lui eussent donné un grand empire à une époque calme sous un régime de tradition et de mœurs douces, le laissaient donc un peu désarmé sous le régime de lutte et de pugilat né de la Révolution, et aggravé par les habitudes parlementaires. Il y montrait de la sérénité et du courage, mais pas autre chose. Sa politique manquait de lendemain, et ses discours n'avaient qu'une phrase.

Néanmoins, et malgré de tels désavantages, au milieu de partis rivaux qui avaient pour eux les maîtres de la parole, M. Molé, aidé de M. le comte de Montalivet, homme honnête, pratique et d'un grand sens, soutint, en 1837, une lutte mémorable qui constitue la partie saillante et même glorieuse de sa vie. Dans cette lutte, M. Molé soutenait l'indépen-

dance de la couronne contre une coalition parlementaire.

En général, les partis politiques, entraînés par les préjugés révolutionnaires, ou abusés par l'exemple de l'Angleterre, sans application parmi nous, s'obstinent à ne pas comprendre que ce qu'il y a de plus réellement populaire en France, surtout depuis que la liberté est assurée, c'est le pouvoir. La presse routinière a beau sonner l'alarme, tout le monde est parfaitement convaincu qu'on ne rétablira jamais ni les dîmes, ni les droits féodaux, ni les prérogatives de la naissance, ni les lettres de cachet. Pleinement rassuré du côté de l'absolutisme, le pays se serre autour du pouvoir, afin de se garantir de l'anarchie. Le pouvoir est-il faible, vacillant, sans avenir, les esprits s'inquiètent et les intérêts s'effrayent. Le pouvoir est-il fort, résolu, assuré, les esprits s'enhardissent et les affaires se développent.

Sans trop soupçonner peut-être ce qu'elle avait de grand, M. le comte Molé eut la bonne fortune de défendre une telle cause. Au fond, l'expérience le montra plus tard, il avait à peu près au même degré que ses rivaux les préjugés et les prétentions parlementaires; mais les circonstances lui ayant donné la liberté du trône à défendre, il s'en fit le champion habile et résolu. L'instinct monarchique du pays lui tint compte de ce courage, et la reconnaissance de l'opinion publique fut si grande, qu'elle pardonna à M. le comte Molé d'avoir été lui-même la première cause

de la coalition. En effet, sous un gouvernement comme celui de 1830, les majorités parlementaires n'avaient un sens, un but et une sanction qu'à la condition d'être représentées au pouvoir par leurs chefs les plus éminents. Or, le ministère du 15 avril 1837, formé surtout de pairs de France, n'avait dans son sein aucun député considérable. Les chefs naturels de la majorité avaient donc raison de réclamer la satisfaction et l'influence qui leur étaient constitutionnellement dues. Leur tort, tort immense, fut de poursuivre cette juste satisfaction par la voie de l'agitation extérieure, et de l'obtenir moins encore d'un ministère brisé que de la royauté vaincue.

IX.

Des luttes qui amenèrent la monarchie de Juillet et de celles qui la consolidèrent sortirent deux hommes particulièrement doués, qui en résument l'agitation, l'esprit et l'histoire : M. Thiers et M. Guizot.

Quoique essentiellement divers par le caractère, et presque toujours opposés par la politique, M. Thiers et M. Guizot s'expliquent néanmoins l'un par l'autre.

Né dans une famille calviniste, qu'avait frappée la hache de la Révolution ; nourri, enfant, des études et des idées de Genève ; mûri, jeune homme, par les derniers salons que le dix-huitième siècle avait légués au nôtre, M. Guizot a conservé dans les habitudes privées et porté dans les affaires publiques la double

et profonde empreinte du foyer et de l'éducation. Il sembla devoir aux malheurs immérités de la famille la haine instinctive du désordre; aux doctrines et aux méditations religieuses la gravité des mœurs et du langage; à la pratique d'un monde élégant et poli des façons simplement grandes et naturellement distinguées.

Privé des enseignements de la famille, chargé du mince bagage du collége, entré dans le monde par la chambre d'étudiant, et dans la politique par le cabinet de lecture, M. Thiers, à l'âge où l'intelligence a besoin de guide et l'âme de sauvegarde, n'avait trouvé, ni en lui, ni autour de lui, ce qui mûrit la raison et ce qui élève le caractère; et il était forcé de faire sa carrière, sans avoir eu les moyens ou le temps de faire son esprit.

Aussi voyez quelle disparité profonde sépare, dès leurs premiers pas, deux hommes qui devaient, toute leur vie, faire la même chose, mais la faire si différemment! Tous les deux se jettent d'abord dans l'histoire; mais M. Guizot choisit l'histoire qui lui donnera la science, M. Thiers celle qui lui donnera le pouvoir. L'un marche au succès par la raison, l'autre par l'habileté.

Animé de la noble et ardente passion du pouvoir, M. Guizot parut néanmoins mettre toujours au second rang les moyens qui le donnent, et au premier les facultés qui le conservent. On peut quelquefois compter sur le hasard ou sur le bonheur pour le sai-

sir; mais il ne faut jamais compter que sur le mérite et sur le talent pour le garder.

M. Guizot demanda donc patiemment à l'histoire des législations et des empires comment les peuples se développent, pour apprendre comment ils se gouvernent. Il n'avait, dans ce labeur solitaire, ni parti à flatter, ni préjugés à ménager, ni popularité à conquérir. Sa raison, libre dans son essor, démêlait avec netteté la marche des choses, en même temps qu'elle ajoutait, par ce travail austère, à son élévation, à sa force et à sa moralité.

L'étude de l'action que le christianisme et la royauté exercèrent sur le chaos du moyen âge, en vue d'y faire pénétrer la lumière et l'ordre, lui apprit que l'organisation et la grandeur de la France furent presque toujours l'œuvre d'un pouvoir fort et concentré. L'étude des voies suivies par la civilisation et des résultats qu'elle amène lui montra que ce qu'on nomme le progrès des institutions se réduit à l'empire toujours plus étendu et plus ferme de la morale; et que tous les gouvernements réguliers, pour n'avoir pas le même nom, n'en ont pas moins la même charge, qui est de conduire les hommes vers leurs fins. C'est ainsi préparé et armé que M. Guizot entra dans la politique.

Aussi ardent, et encore plus infatigable à la poursuite du pouvoir, M. Thiers sembla toujours ou s'être épuisé à l'atteindre, ou en avoir perdu le goût par la possession. Il passait les années à le désirer, les mois

à le conserver. Arrivé deux fois au rôle de ministre dirigeant, en 1836 et en 1840, il le garda six mois la première fois, sept mois la seconde[1]. Cette véhémence dans la recherche du pouvoir, jointe à cette impuissance dans son exercice, montre bien que M. Thiers avait pris, pour y arriver, les voies qui en rendent l'usage stérile ou impossible.

Comme un écolier choisit le nom le plus célèbre pour sa première tragédie, M. Thiers choisit, pour son premier livre d'histoire, le sujet le plus grand, mais le plus difficile, la Révolution française. Le savoir lui manquait pour se préserver des erreurs, la maturité pour se préserver des sophismes; il n'y avait d'ailleurs, à cette époque, ni des documents réunis pour faire une bonne histoire de la Révolution française, ni des esprits préparés pour la recevoir. Allié aux partis qui marchaient, par toutes les voies, à la conquête du pouvoir, il en porta dans ses travaux les passions et les principes. Son but n'était pas, en écrivant le récit de nos tourmentes civiles, de démêler les égarements des progrès, et de faire au passé la justice que lui doit l'avenir. Il cherchait dans les anciennes luttes des armes pour les nouvelles. Son esprit se complut dans l'apologie de tous les ambi-

[1] Le cabinet du 22 février 1836, dans lequel M. Thiers avait les affaires étrangères et la présidence du conseil, fut remplacé par celui du 6 septembre de la même année. Celui du 1er mars 1840, dans lequel M. Thiers avait la même situation, fut remplacé par celui du 29 octobre.

tieux en révolte contre la société ; et une œuvre de longue haleine, dans laquelle s'était égarée une intelligence active, fertile et puissante, devint un arsenal pour les factions et un drapeau pour les émeutes.

Serviteur d'une dynastie qui avait à la fois les périls de son origine et les difficultés de son œuvre, M. Guizot apporta dans sa tâche les lumières d'un homme d'État et le dévouement d'un bon citoyen. Cette dynastie était un peu isolée dans le pays, étant venue contre le vœu de la noblesse, sans venir par la voix du peuple : M. Guizot travailla dix-huit ans à grouper autour du trône une classe moyenne pénétrée de son esprit, artisan de sa force, solidaire de ses destinées. Cette dynastie était un peu dépouillée de ce prestige que les rois puisent dans la longue possession du gouvernement, ou dans la grandeur de leurs services : M. Guizot s'appliqua sans cesse à relever, dans la pensée du pays, le roi, sa famille, les augustes et nécessaires fonctions des races royales. Il affectait le langage de la monarchie, pour en répandre les mœurs. Enfin cette dynastie était un peu laissée à l'écart de l'intimité des maisons souveraines : M. Guizot chercha, dans la communauté des intérêts européens, des occasions au rapprochement des couronnes : défendant la dignité du souverain partout où il la croyait engagée, dans l'isolement comme dans les alliances.

Les rudes et perpétuels efforts que coûtèrent à M. Guizot la pratique et la défense du régime parle-

mentaire lui en avaient révélé plus qu'à personne les difficultés et les dangers : on peut supposer néanmoins qu'il n'avait pas soupçonné que ce régime, dont il restera parmi nous l'excuse et la gloire, ferait contre lui une émeute de trois jours et demanderait sa tête. Durant une longue carrière, M. Guizot ne chercha l'éclat et la force que dans l'éclat et dans la force des institutions. C'était agir en homme d'État et en homme de sens. L'histoire prouve qu'il n'y a jamais de grands ministres que sous les grands gouvernements.

Bien différent était M. Thiers : voué au culte exclusif et intolérant de son influence personnelle, il fit dix ans une guerre insensée à la royauté, dont il voulait usurper le pouvoir, ou, ce qui revenait au même, dont il voulait soumettre la prérogative à cette opinion vaine et factice, fouettée soir et matin par la verge de ses journaux. S'il avait possédé enfin cette autorité si follement poursuivie, qu'en aurait-il fait? Nul ne saurait le dire, car ses idées défiaient toute définition.

La carrière politique de M. Thiers est caractérisée par ce fait, qu'il a pu être naturellement et qu'il a été le ministre de tout le monde, le ministre des conservateurs et celui de l'opposition. Il a fait l'œuvre extrême des conservateurs, les lois de septembre; et il a voulu l'œuvre extrême de l'opposition, la réforme. Il a accordé au roi les choses les plus délicates, la régence de M. le duc de Nemours et les fortifica-

tions de Paris; et il a machiné contre le roi les choses les plus violentes, la coalition et les banquets. Il a été successivement pour et contre la réforme parlementaire; il a parlé successivement pour et contre la puissance maritime de la France. On ne trouve ni dans ses discours, ni dans ses livres aucune doctrine générale; on trouve dans sa conduite une foule de systèmes contradictoires. Il semble personnifier la fantaisie de la domination et le sensualisme du pouvoir. C'est le Danton d'un régime pacifique. Il a l'habileté des petites choses; il manque du sentiment des grandes. Historien, il n'a pas compris Napoléon Ier; homme d'État, il n'a pas compris Napoléon III. Il n'a pas cru sérieusement le deuxième empire possible, parce qu'il n'avait pas vu le premier nécessaire. A trois années de distance, il a été emporté par deux révolutions, sans les soupçonner, même la veille.

A la tribune, M. Thiers était surtout abondant, disert et conteur. Le journalisme batailleur de son temps lui avait laissé l'habitude et le goût de la polémique. Il parlait longuement, facilement, se tenant à la surface des choses, se plaisant et s'égarant dans les détails. Il avait des mots vifs et heureux, qu'il développait comme des idées. Il persuadait rarement, il n'entraînait jamais, mais il plaisait toujours. Il ne s'élevait guère, soit pour la pensée, soit pour le style, au-dessus de la région de ses auditeurs. C'était l'orateur des intelligences et des classes bourgeoises. Ses discours, étrangers aux grands principes de la

religion, de la morale et de l'histoire, ne s'adressaient qu'aux hommes et aux passions du jour. Ils ont occupé dans la politique plus de place qu'ils n'en auront dans les lettres, car il faut les feuilleter longtemps pour y trouver une idée à méditer ou une page à lire.

Ce ne serait pas assez de dire que M. Guizot surpassa, comme orateur, les membres les plus célèbres de nos assemblées politiques; il faut dire encore qu'il égala souvent, dans ses discours, les plus beaux modèles d'éloquence que nous aient légués les anciens.

Si l'on veut faire équitablement la part des renommées oratoires les plus applaudies de l'Assemblée constituante et de la Convention, on trouvera qu'elles restèrent au-dessous des questions et des événements. Les discours de Mirabeau, de Barnave, de Maury, de Cazalès, de Danton, de Vergniaud, de Robespierre, ont été recueillis; et quoique ces pages, méditées dans le cabinet et généralement écrites, fussent lues à la tribune par leurs auteurs, le fond en est habituellement vague, chimérique, et la forme ampoulée, incorrecte et déclamatoire. Ces discours n'ont pas résisté à l'épreuve décisive du temps. On peut les consulter encore comme œuvres de parti; on ne les lit pas comme œuvres d'art.

C'est un fait curieux à méditer; à mesure que les époques perdent en hasards et en violences, les esprits gagnent en élévation et en fécondité. Il semble que le calme des choses soit nécessaire au déve-

loppement des idées, car c'est surtout lorsque les événements deviennent petits que les orateurs deviennent grands. Il est manifeste que Robespierre, Vergniaud, Danton, Barnave, Mirabeau, orateurs des temps agités de la Convention et de la Constituante, n'atteignirent pas le niveau auquel s'élevèrent, après eux, Lainé, Royer-Collard, Châteaubriand, orateurs des temps paisibles de la Restauration. Il n'est pas moins vrai que ces hommes eux-mêmes, quoique justement célèbres, ne composaient pas aussi bien le discours parlementaire et n'occupaient pas aussi fortement la tribune que M. Berryer, M. de Lamartine, M. Thiers et M. Guizot. Les quarante années du gouvernement de discussion qu'a eues la France ont été une école féconde, au sein de laquelle s'est formé un genre qui manquait à notre littérature; et M. Guizot est, à nos yeux, l'expression la plus complète des progrès opérés parmi nous par l'éloquence politique.

M. Guizot apportait à la tribune une manière de combattre pleine de calme, de vigueur et de dignité. Il ne faisait jamais de la polémique; il laissait l'homme à l'écart, et marchait droit à l'idée. Comme le rétiaire antique, enlaçant dans les plis de son filet le gladiateur de l'arène, M. Guizot enveloppait son adversaire dans quelque belle et large question. Quand la question était résolue, l'adversaire était oublié.

Toujours établi dans ces régions hautes et sereines, où se plaisent l'aigle et la raison, maître du terrain et de lui-même, M. Guizot ne prenait à l'opinion

contraire qu'une occasion et un sujet d'exposer la sienne. Il versait, à pleines mains, dans les thèses politiques, les trésors de son savoir; et cet auditoire, accouru aux émotions matérielles d'une lutte, il le renvoyait ébloui et transfiguré par un enseignement.

Si cette manière de dominer le débat, tout en l'élevant, était féconde et magistrale, les armes étaient dignes de l'athlète, par la matière et par la trempe. Ses principes, ses faits, ses arguments étaient toujours puisés, comme chez les maîtres, aux sources pures de la religion, de la morale et de l'histoire. Sa phrase touchait en passant, et seulement du bout de son aile, aux cabales contemporaines; et ses beaux discours étaient de ces pages de bronze, qui ont le présent pour auditoire et l'avenir pour juge.

Pour savoir exactement ce qu'il y a dans M. Guizot d'éclat, de charme et d'empire, il faut l'avoir vu à la tribune. Ses livres eux-mêmes ne le contiennent pas tout entier. Quand il écrit, la solitude et le silence le laissent clair, correct et calme; mais quand il parle, le spectacle, le bruit, l'attente l'entraînent, le colorent et le passionnent. Il est solennel dans le cabinet, et intime à la tribune. Il met sa raison dans ses ouvrages; mais son âme n'est que dans ses discours. Plusieurs d'entre eux resteront de nobles et d'impérissables modèles; et les générations à venir envieront à la nôtre le bonheur de les avoir entendus de sa bouche.

Il manquerait à ce parallèle sa conclusion pratique

et sa moralité, si nous ne rappelions pas l'accueil que M. Thiers et M. Guizot trouvèrent au milieu de leurs contemporains.

Homme d'expédients, léger, variable, agitateur, M. Thiers conserva toujours, même dans ses chutes et dans ses désastres, un grand empire sur l'opinion.

Homme de principes, ferme, conséquent, monarchique, M. Guizot ne fut jamais populaire, même dans son éclat et dans son triomphe.

Cette différence n'est pas seulement l'accusation éternelle de la légèreté humaine, qui glorifie Alcibiade et qui bannit Aristide. Elle s'explique aussi par la diversité du rôle que M. Thiers et M. Guizot s'étaient tracé.

M. Thiers se mettait à la suite des idées; M. Guizot se mettait à leur tête. M. Thiers flattait les caprices de l'opinion, dans l'intérêt de son influence; M. Guizot résistait à ses entraînements, dans l'intérêt de l'ordre. M. Thiers avait surtout en vue sa personnalité; M. Guizot avait surtout en vue sa patrie. Le public se méprenait étrangement sur ces deux hommes; mais M. Guizot attendait la justice de la raison publique, tandis que M. Thiers se la décernait lui-même dans ses journaux.

Cette différence dans l'accueil que M. Thiers et M. Guizot reçurent de leurs contemporains sera sans influence sur les hommes d'État de l'avenir. A la conduite qui donne la célébrité, on préférera toujours celle qui donne la gloire.

X.

Tels étaient les partis et les hommes qui avaient dans leurs mains le sort de la monarchie de 1830. Ils pouvaient la consolider par leur concorde, ou l'ébranler par leurs divisions.

Quoique divers d'origine et de tendance, la peur du désordre les avait longtemps réunis. Quelques-uns avaient trouvé dans les institutions de Juillet le triomphe de leurs idées; tous y avaient trouvé la sécurité de leurs intérêts. Le sentiment de la défense commune les avait groupés autour du trône, jusqu'à ce qu'il fût à l'abri des atteintes des factions.

Mais c'est juste au moment où la monarchie de 1830 n'avait plus rien à redouter de ses ennemis que ses véritables dangers commencèrent. Tous ceux qui avaient contribué à sa force par leur union vont l'affaiblir par leurs rivalités, jusqu'à ce qu'ils la brisent par leurs luttes. Entièrement maîtres du présent, ils auront, devant l'histoire, toute la responsabilité de l'avenir.

LIVRE QUATRIÈME.

LES BANQUETS. — AGITATION FACTICE DE L'OPINION.

Découragement des ambitieux, à la suite des élections générales; — ils veulent arracher le pouvoir à la majorité par des violences extérieures. — M. Duvergier de Hauranne imagine les Banquets. — M. O. Barrot les approuve. — Ligue des dynastiques et des républicains. — Ils agitent la France en commun. — M. Thiers et M. de Lamartine s'abstiennent. — Pourquoi. — Indifférence du pays. — La réunion des Chambres ravive les querelles. — Banquet de Paris. — Le ministère s'y oppose. — L'opposition accepte un compromis et renonce au banquet. — Les révolutionnaires passent outre. — Convocation factieuse de la garde nationale et du peuple. — Rôle de M. Marrast. — Inutilité de la retraite de l'opposition. — L'agitation continue. — Les dynastiques moins modérés que les conspirateurs. — M. Barrot approuve l'émeute. — M. Ledru-Rollin et M. Louis Blanc la blâment. — État des esprits la veille de la révolution. — Mensonges sur la révolution de Février. — Il n'y a pas eu de lutte. — Les républicains ne croyaient pas à la possibilité de la république. — Le peuple de Paris n'a nommé aucun gouvernement provisoire. — Effets de ces mouvements sur l'opinion, en France et en Europe.

I.

L'année 1847 venait d'inaugurer pour les ambitieux une période effrayante. Les élections récentes, la discipline d'une majorité sans exemple, avaient rajeuni le ministère. Les espérances des partis, pour si tenaces qu'elles fussent, pouvaient difficilement résister à l'épreuve d'un horizon sans limites. Parmi ces ambitieux, les plus ardents apercevaient à peine le but, désormais si loin d'eux. Plusieurs n'avaient plus les moyens, quelques-uns même n'avaient plus le temps de l'atteindre.

La session, employée presque uniquement à discipliner la nouvelle chambre, sortie des élections générales, avait montré la force irrésistible de la majorité, expression fidèle de la solidité et de l'avenir que le corps électoral croyait trouver dans les institutions. Dans beaucoup de colléges jusqu'alors voués à l'opposition, les électeurs avaient voulu se rattacher à un gouvernement si stable. Le triomphe que la diplomatie française venait d'obtenir en Espagne, par le mariage des deux filles de Ferdinand VII, dont l'une s'asseyait sur les marches du trône de Louis-Philippe, quelque discutable qu'il pût paraître au point de vue de la révolution de juillet, donnait, en Europe, au gouvernement du roi l'attitude la plus ferme qu'il eût essayée jusqu'alors. Le ministère avait donc de la sécurité au dedans, de l'éclat au dehors; c'était, comme nous disions, effrayant pour ses héritiers.

M. Molé avançait en âge; l'impatience lui avait donné un langage plein d'aigreur; et cette attitude nouvelle avait fait pâlir l'auréole qu'il devait à sa courageuse lutte contre la coalition.

M. Thiers, condamné à l'immobilité, sinon au silence, depuis qu'il avait mis son navire sur un rocher où la tempête devait venir le mettre à flot, promenait un regard dépité sur l'onde unie, et prêtait l'oreille à un aquilon absent.

M. Odilon Barrot pliait et s'ennuyait, sous le poids de sa gravité et de son impuissance.

Cette situation paraissait sans issue et la durée du

ministère sans terme. Il allait commencer sa huitième année, plus homogène et plus fort que jamais; et le roi, qui vieillissait, pouvait avoir la pensée de ménager à la fin de son règne l'appui d'hommes honnêtes, dévoués et capables, dont les principes et les actes venaient d'être sanctionnés solennellement par le corps électoral.

Un tel état de choses mettait le régime parlementaire à une épreuve décisive. Si la minorité était véritablement animée d'un esprit constitutionnel, si elle n'avait en vue que le triomphe de ses idées, par le jeu régulier des institutions, elle devait attendre que la discussion, l'expérience et le temps eussent ramené le corps électoral. Si, au contraire, cette minorité n'était que l'association momentanée de trois ou quatre variétés d'ambitieux, poursuivant, par toutes les voies praticables, l'accomplissement de leurs desseins; dévoués au régime parlementaire dans la mesure de l'importance qu'il donne, et appartenant, par avance, à tout gouvernement possible, à la condition d'y être les premiers, elle ne devait pas tarder à essayer de reprendre, révolutionnairement et de haute lutte, la prépondérance que le corps électoral lui refusait.

L'opposition se trouvait donc, après la session de 1847, dans la position où était, en 1792, le parti de la Gironde, après la sortie du ministère de Roland, de Servan et de Clavières. Se résignerait-on à la perte du pouvoir? Préparerait-on, pour le ressai-

sir violemment, l'insurrection du 20 juin, avec la résolution d'aller, s'il le fallait, jusqu'à celle du 10 août?

Questions redoutables, mais naturelles, dans la situation que la composition de la chambre avait faite à l'opposition constitutionnelle, et dont la solution contenait, en 1848, comme en 1792, la consolidation ou la chute du système parlementaire.

Soit que l'opposition eût accepté la solution révolutionnaire du problème, soit plutôt que la violence de ses passions l'eût aveuglée sur les suites logiques de sa folle conduite, elle résolut de transporter le débat, du sein du parlement, où la raison du pays était contre elle, au sein des multitudes, où l'agitation, le désordre et l'imprévu pouvaient lui susciter des auxiliaires.

Mais, cette résolution prise, il fallait encore, pour l'accomplir avec succès, un esprit industrieux, remuant, acharné après le but, et parfaitement indifférent sur les moyens. Cet esprit se trouva dans les rangs de l'opposition constitutionnelle : c'était M. Duvergier de Hauranne.

II.

Corps disgracié et maladif, caractère inquiet et mobile, personnalité fiévreuse et violente, talent médiocre, M. Duvergier de Hauranne a tour à tour

épousé et quitté tous les partis, avec le même emportement.

Il s'enrôla d'abord dans ce groupe d'hommes jeunes et distingués qu'on nomma doctrinaires, et il combattit contre l'opposition sous M. Guizot. Bientôt après, avec cette ardeur de néophyte qui ne s'épuise jamais en lui, il se fit le verbeux et infatigable propagateur de la constitution anglaise, travaillant à soumettre l'autorité royale à l'autorité parlementaire, sous M. Thiers. Puis enfin, si le mot enfin peut être employé à propos de M. Duvergier de Hauranne, il se jeta, plein d'un saint amour, dans les bras de la république et du gouvernement provisoire, et déclara, en termes méprisants, la monarchie constitutionnelle une utopie ridicule, sous M. Ledru-Rollin [1].

C'est au milieu de son avant-dernier rôle, au milieu de la nouvelle et violente coalition organisée contre la liberté de la couronne, que M. Duvergier de Hauranne conçut l'idée d'agiter systématiquement le pays, à l'aide de banquets tumultueux, et de sou-

[1] Nous nous bornerons à ce court extrait de sa déclaration de principes, du 16 mars 1848 :

« Il y a quelques mois, au banquet de Mâcon, M. de Lamartine, dans un moment d'*inspiration prophétique*, s'écria que le gouvernement de 1830 périrait *par la révolution du mépris. C'est ainsi qu'il a péri en effet*, et M. de Lamartine *avait raison*..... En travaillant *à l'organisation de la république*, les hommes comme moi ne nourriront aucune arrière-pensée de restauration ou de contre-révolution. Ils ont vu les *deux dernières monarchies de trop près pour en être trop épris..... le terrain est déblayé*, rien n'empêche d'y élever un édifice nouveau. » *Circulaire aux électeurs du Cher.*

lever les passions extérieures pour imposer au roi le renvoi d'un ministère que soutenait une nombreuse et loyale majorité.

Médiocrement écouté, quand il parle, modérément lu, quand il écrit, M. Duvergier de Hauranne a une merveilleuse verve de prédicateur à domicile et d'agitateur souterrain. Il vit, endoctrina et lança M. Odilon Barrot.

L'idée adoptée, il fallait lui donner des auxiliaires partout, mais principalement dans la presse. Comme tous les ambitieux pratiquent, sans l'avouer, la maxime de Barbès sur la souveraineté du but, M. Duvergier de Hauranne crut que le plus sûr moyen d'égarer les esprits et d'enflammer les passions, c'était de s'allier aux révolutionnaires. Il fit des ouvertures aux républicains du *National*. Les offres de ce royaliste, venant proposer à des démocrates de s'unir à lui pour abaisser la royauté, inspirèrent quelque défiance. M. Duvergier de Hauranne fut renvoyé à M. Pagnerre, qui réunissait chez lui le comité central des électeurs de l'opposition, et qui, par des correspondances organisées sur tous les points du pays, tenait dans ses mains les fils de l'agitation universelle.

L'occasion était trop belle à saisir pour que les républicains la laissassent échapper. En effet, pour agiter les esprits, de l'activité ne suffit pas; il faut encore de l'autorité morale. Les amis du *National* avaient la première; les amis de M. Duvergier de Hauranne apportaient la seconde. Seuls, les républicains au-

raient effrayé l'opinion publique; mêlés à eux, les royalistes constitutionnels servaient à la rassurer et à jeter des fleurs sur l'abîme. Les républicains, abrités sous les amis de M. Duvergier de Hauranne, allaient donc pouvoir surprendre la monarchie et la frapper au cœur, comme les chasseurs indiens, cachés sous la peau de bêtes inoffensives, surprennent et frappent les bisons des grandes prairies.

Dans cette œuvre ténébreuse et simoniaque, où les dynastiques livraient l'arbre pour le fruit, toute la sincérité fut du côté des ennemis du trône. Voici le témoignage irrécusable du secrétaire du comité des Banquets :

« Il n'y eut de part et d'autre aucune surprise. Les radicaux disaient à MM. Odilon Barrot et Duvergier de Hauranne : Aujourd'hui, notre but unique est de vous faire arriver au pouvoir, et, pour cela, nous nous maintiendrons dans le cercle légal; mais une fois obtenues les réformes qui s'accordent avec notre triomphe, nous nous réservons de demander au delà.

» Nous ne transigeons avec aucun de nos principes; nous faisons seulement trêve à quelques exigences qui seraient aujourd'hui inopportunes, mais que nous nous promettons de faire valoir plus tard. Notre alliance doit cesser avec votre victoire; alors, vous nous retrouverez en face de vous.

» Le pacte fut conclu en ces termes, et accepté sans restriction [1]. »

[1] Élias Regnault, *Histoire du gouvernement provisoire*, p. 21.

C'étaient donc les royalistes parlementaires qui transigeaient avec leurs convictions, pour saisir, par la fraude et par la violence, un pouvoir que leur refusait la majorité. Les démocrates ne faisaient aucun sacrifice; ils aidaient à courber la monarchie, en se réservant hautement de la briser. Il est vrai aussi que M. Duvergier de Hauranne et ses amis n'en faisaient pas eux-mêmes de très-grands, puisqu'il a pu écrire, le 16 mars 1848, la déclaration suivante : « Pour concourir franchement, loyalement, à l'établissement d'une république en France, l'ancienne opinion libérale n'avait pas beaucoup de sacrifices à faire[1]. »

III.

L'agitation des banquets résolue, il fallut arrêter un programme d'action commune. On décida tout d'abord que les orateurs prendraient pour thème la réforme électorale et parlementaire; idée stérile et maladroite, qu'il fallut bientôt abandonner.

Ce qu'on appelait la gauche dynastique n'était pas un parti, mais une cohue, sans autre principe d'union qu'une ligue contre les ministres. Nulle doctrine commune sur quoi que ce fût, et bien moins sur une réforme électorale et parlementaire que sur toute autre chose. Ses membres n'avaient donc la chance de paraître unis qu'à la condition de ne rien discuter.

[1] Duvergier de Hauranne, *Lettre aux électeurs du Cher.*

L'idée d'abord mise en avant d'ajouter au corps électoral ce qu'on appelait alors la liste supplémentaire du jury, ne pouvait pas sérieusement être soutenue. Cette liste, remplie d'avocats et de médecins sans clientèle, n'était au fond que la nomenclature des impuissants et des envieux. C'eût été livrer le pays à l'élément le plus ambitieux et le plus corruptible.

D'ailleurs, de toutes les thèses politiques à débattre, une réforme électorale était peut-être la seule sur laquelle il fût impossible aux royalistes parlementaires et aux républicains, non pas même de conclure, mais de simuler un accord. Il arriva donc, dès les premiers banquets, ce qu'il était naturel de prévoir; les orateurs, lancés, chacun selon son instinct, à travers le désordre, attaquèrent en masse et en détail les lois, les institutions, la monarchie, la société. Les premiers pas de cette chasse aux ministres arrivèrent à la prédication pure et simple de la république et du communisme.

Le premier banquet eut lieu dans un établissement public consacré à des bals grivois, nommé le Château-Rouge, près de Clignancourt. Il y eut environ mille convives; les députés et les électeurs de l'opposition dynastique y formaient la majorité. Les positions n'étant pas encore nettement dessinées, M. Ledru-Rollin refusa d'y assister, dans la crainte « de sanctionner par sa présence des formules trop dynastiques[1]. » La casuistique républicaine autorisait alors les

[1] Élias Regnault, *Histoire du gouvernement provisoire*, p. 22.

plus étranges restrictions mentales. M. Ledru-Rollin n'aurait voulu entendre, pour rien au monde, un toast *Au Roi!* porté par un autre; mais il n'avait aucune répugnance à *jurer* lui-même *fidélité au roi* et obéissance à la constitution! Du reste, la susceptibilité de M. Ledru-Rollin s'était bien à tort gendarmée; pas un royaliste parlementaire ne porta la santé du roi.

Ce mouvement factice des banquets gagna la province. Vers le milieu du mois d'octobre, il y en avait déjà eu quinze, et les journaux en annonçaient encore dix-neuf. En général, l'agitation se tenait à la surface et n'avait rien de très-contagieux. En province, où l'on n'avait pas le secret de la comédie honteuse jouée par les meneurs de Paris, on rougissait de mentir à sa conviction, et de se réunir publiquement, pour déclamer et pour boire, à des adversaires que l'on avait toujours combattus et que l'on se proposait de combattre encore. Cette honnêteté des électeurs ruraux est constatée par le secrétaire même du comité qui dirigeait les banquets[1].

En général, ce qui alimentait particulièrement les banquets, c'était la curiosité. « On ne saurait croire, dit un témoin irrécusable, combien l'agitation des banquets fut superficielle et factice; il faudrait, pour cela, consulter les correspondances du comité central. On y verrait quelles difficultés présentait l'organisation des banquets de province.... Ce qui attirait

[1] Élias Regnault, *Histoire du gouvernement provisoire*, p. 23.

surtout au banquet les électeurs des campagnes, c'était la présence annoncée d'un député de renom; et M. Odilon Barrot remplissant alors les journaux de ses harangues, chaque ville le demandait, l'exigeait à son tour. Mais M. Odilon Barrot ne pouvait pas être partout à la fois. Le comité offrait alors d'autres noms, accueillis ou rejetés par le comité central, *qui les marchandait au poids et à la qualité*[1]. »

Il n'y avait donc, dans ces agapes révolutionnaires, rien de ce concours enthousiaste, raconté depuis par ces esprits qui rêvent l'histoire avant de l'écrire. Ceux qui avaient tant de peine à réunir des convives autour d'un orateur comme M. Crémieux ou M. Marie, savaient bien qu'il n'est pas vrai « qu'à la fin de l'automne, les promoteurs des émotions antiministérielles essayaient en vain de les modérer, et que le peuple concevait déjà un changement de gouvernement[2]. » La vérité est que l'opposition dynastique, après tant de fautes, avait encore le temps de redevenir sage, et que rien n'était irrévocablement compromis, si ce n'est son esprit et sa dignité.

« Le nombre total des convives, dans tous les banquets réunis, dit le secrétaire du comité directeur, n'atteignit pas le chiffre de 17,000, y compris Paris et Rouen, qui y figuraient pour 2,000. A la fin de l'année, ce moyen était *tellement usé*, que le comité central ne voulut d'abord prendre aucune part à la

[1] Élias Regnault, *Hist. du gouvernement provisoire*, p. 24.
[2] De Lamartine, *Histoire de la révolution de* 1848.

formation du banquet projeté dans le 12e arrondissement de Paris [1]. » Voilà la pure vérité. On pouvait l'ignorer à l'un des bouts de la ficelle; mais à l'autre, on la savait.

IV.

Ce n'est pas que, dans la plupart de ces banquets, les questions les plus violentes n'eussent été posées et même résolues dans le sens révolutionnaire. Au banquet d'Orléans, M. Marie avait étalé le programme de la république; à Limoges, on démasqua le socialisme; à Autun, on prêcha le communisme; à Dijon, on déploya le drapeau rouge; à Lille, M. Ledru-Rollin avait prophétiquement annoncé le débordement du Nil, qui, « dans son cours impétueux, balayerait toutes les impuretés, et laisserait sur ses bords des germes de fécondité et de vie nouvelle. » Ce n'était là néanmoins rien de bien neuf, ni de bien effrayant. La démagogie vivait sur dix-huit années d'illusions, de forfanteries et de menaces; elle savait bien qu'elle n'avait plus ses vieilles armées de Paris et de Lyon, du 6 juin et du 13 avril. Toute la question était donc de savoir si le pays s'enrôlerait à sa suite, sous le drapeau du communisme et de la ter-

[1] Voy. Élias Regnault, *Histoire du gouvernement provisoire*, p. 25, où il est dit :

« L'auteur était secrétaire du comité central, chargé de toute la correspondance; il peut garantir l'exactitude de ces détails. »

reur; et la question, posée ainsi, était résolue à l'avance.

Les habiles du parti sentaient bien que, tant que le désordre se présenterait sans masque, il serait vaincu. Aussi le *National* s'efforçait-il de rejeter les communistes sur les derrières de l'armée, à l'ancienne place des goujats. « Que sont donc les communistes? disait-il. Une imperceptible minorité, une phalange d'extravagants. »—« Que sont les doctrines communistes? ajoutait-il. Des folies radicalement impuissantes, à moins toutefois que la queue d'une comète ne vienne balayer l'humanité qui existe, et peuple la terre d'une race inconnue et tenant le milieu entre Ariel et Caliban[1]. »

Deux membres notables de l'opposition s'étaient tenus en dehors de l'agitation des banquets: M. Thiers et M. de Lamartine.

Que M. Thiers approuvât l'agitation, c'est ce qui ne saurait être mis en doute, puisqu'il devait en profiter. Les banquets étaient cette tempête qui pouvait remettre à flot son navire; mais il avait trop de sens

[1] *National* du 20 septembre 1847.— Dans cet article, M. Marrast, qui devait plus tard se déclarer socialiste, jugeait ainsi le communisme : — « On s'effraie du communisme; ce spectre a désormais remplacé celui de 93. On le grandit dans l'ombre, on lui donne les proportions les plus effrayantes. C'est un torrent qui entraîne la classe ouvrière, et qui renversera sur son passage la propriété, la famille, la patrie... Vous pourriez prendre parmi les hableurs les plus résolus, et vous verriez à quelle imperceptible minorité se réduirait la phalange d'extravagants qui se contenteraient d'avoir, au lieu d'enfants, des petits numérotés. »

pour la soulever lui-même. L'histoire prouve qu'un agitateur travaille toujours pour un autre que lui. Mirabeau travailla pour Petion; Petion travailla pour Robespierre; Robespierre travailla pour Bonaparte. Les nouveaux alliés que s'étaient donnés M. Odilon Barrot et M. Duvergier de Hauranne croyaient connaître les motifs qui avaient porté M. Thiers à s'abstenir, et ils lui prêtaient ce langage : « Ma présence, aurait-il dit confidentiellement, pourrait être une gêne pour les orateurs; sinon, leurs discours pourraient être une gêne pour moi [1]. »

M. de Lamartine ne se mêla pas non plus aux banquets organisés par M. Duvergier de Hauranne; il aima mieux avoir les siens, et il les eut. Il venait de publier ce roman historique intitulé *les Girondins*, dévoré alors, jugé depuis. Mâcon attendait son grand poëte; il lui donna un banquet, c'est-à-dire une tribune. Le lecteur décidera tout à l'heure si, au style près, M. de Lamartine n'aurait pas pu tout aussi bien prendre la parole, sans se compromettre, à Lille ou au Château-Rouge.

Nous l'avons déjà dit, M. de Lamartine marchait, depuis 1841, dans l'isolement et dans les ténèbres. Il servait l'opposition, sans y avoir une place marquée, parce qu'elle acceptait son concours, mais non pas sa direction. Il en faisait donc les affaires avec un désintéressement plus apparent que réel, car il ne se serait

[1] Élias Regnault, *Histoire du gouvernement provisoire*, p. 27.

pas contenté d'en suivre de loin la bannière, s'il avait pu réussir à la porter.

Esprit élevé, chevaleresque, mais chimérique, M. de Lamartine vivait alors dans un rêve dont la plus implacable réalité n'a pas pu le réveiller; car il jugeait lui-même ainsi, quatre ans plus tard, cette époque de sa vie :

« M. de Lamartine avait refusé d'assister aux banquets réformistes.... Il marchait seul à un but déterminé dans son esprit. Il n'était pas dans sa nature de se jeter dans une mêlée d'opposition, sans programme commun, pour marcher avec ses adversaires vers l'inconnu[1]. »

Que M. de Lamartine marchât seul, cela est évident; mais que le but de cette marche fût connu, même de lui, c'est ce dont il est très-légitime de douter.

Une doctrine se juge par ses tendances pratiques, comme un arbre par ses fruits; nous allons donc rappeler les conclusions des doctrines prêchées par M. de Lamartine au banquet de Mâcon, ce qui nous dispensera de les discuter :

« Que demandons-nous au gouvernement de juillet, pour lui prêter un concours sincère?...

» La dynastie, sans autre privilége que le trône;

» Le roi inviolable;

» La fraternité sociale en principes et en institutions;

» Un budget de la libéralité de l'État;

» Un ministère de la bienfaisance publique;

[1] De Lamartine, *Histoire de la révolution de* 1848, t. I, p. 30.

» Un ministère de la vie du peuple.

» Que le gouvernement entre dans ces voies, ajoutait-il, et nous l'y suivrons, sans lui demander s'il porte une couronne, une tiare ou un chapeau[1]. »

D'abord, il convient de rappeler qu'en 1841, lorsque M. de Lamartine, membre éminent et utile du parti conservateur, sollicitait l'honneur d'en devenir l'expression officielle, en prenant le fauteuil de la présidence de la Chambre, il ne lui faisait aucune de ces conditions, pour le suivre dans sa voie et pour lui prêter un concours sincère.

D'un autre côté, une voie qui peut mener également au gouvernement d'une couronne, d'une tiare ou d'un chapeau, ne mène effectivement à rien. Ce n'est pas une telle voie qu'un homme d'État mêlé aux affaires peut même essayer de prendre; et la preuve, c'est que M. de Lamartine, devenu fondateur d'un gouvernement, ne l'a ni suivie, ni tentée.

Il n'a établi en effet :

Ni la fraternité sociale en institutions;

Ni le budget de la libéralité de l'État;

Ni le ministère de la bienfaisance publique;

Ni le ministère de la vie du peuple.

Si M. de Lamartine avait eu un but « déterminé dans son esprit » au banquet de Mâcon, il n'aurait pas dit: « Je ne marche pas avec des adversaires, sans programme commun, vers l'inconnu; » — car six mois après il marchait, sans programme commun, avec

[1] De Lamartine, journal *le Bien public*, de Mâcon, octobre 1847.

ses adversaires des banquets, de la Chambre et de la presse, et il était le collègue des Ledru-Rollin, des Louis Blanc et des Marrast.

Si M. de Lamartine avait eu un but déterminé dans son esprit, le 14 novembre, il n'aurait pas écrit : « Êtes-vous opposition démocratique mais loyale, modérée, patiente? Venez avec nous. Êtes-vous faction? Allez conspirer dans l'ombre. Êtes-vous communistes? Allez applaudir au banquet d'Autun[1]; » — car, six mois après, il marchait vers l'inconnu avec les conspirateurs et les communistes du banquet d'Autun; il était le collaborateur de Caussidière et le collègue d'Albert!

C'est donc à son isolement dans la Chambre et dans les partis que M. de Lamartine devra son rôle de 1848. Accepté par les conservateurs, comme M. Sauzet, ou par l'opposition, comme M. Barrot, il aurait joué leur rôle et eu leur destinée.

V.

Cette agitation avait rempli la fin de l'année. La session des Chambres fut ouverte le 28 décembre 1847. Beaucoup de députés ministériels, amoureux surtout du repos présent, auraient été fort disposés à couvrir de leur indulgence les longs et violents scandales des banquets. La fatigue avait gagné une bonne partie de l'opposition elle-même, et il n'est pas impossible

[1] De Lamartine, journal *le Bien public*, de Mâcon, nov. 1847.

qu'avec un peu de lâcheté des deux parts, on n'eût prévenu l'échauffourée involontaire de février, c'est-à-dire la révolution elle-même. Le bon sens, l'honneur, la pudeur publique, ne pouvaient pas autoriser ces transactions immorales. Le ministère, devenu plus homogène que jamais par l'élévation de M. Guizot à la présidence du conseil, le 19 septembre, eût affaibli l'autorité de la majorité nouvelle par un tel acte de peur. Le discours du roi fut ce qu'il devait être, ferme et digne, et l'adresse signala au bon sens du pays des *agitations soulevées par des passions ennemies ou par des entraînements aveugles* [1]. Le gant était jeté; il faut toujours oser avec le désordre. Nul soldat n'est tenu de vaincre; mais tous sont tenus de combattre.

Dieu seul pourrait dire si cette fermeté engagea la lutte, comme les démocrates l'ont assuré plus tard. « La résistance du ministère, dit l'un d'eux, apporta un aliment à l'agitation expirante. Le comité profita de cette faute, et remit en mouvement tous ses moyens d'action [2]. » Ce n'est jamais une faute de faire son devoir, et la civilisation gagne toujours du terrain dans les luttes qui s'engagent à fond avec les égarements de l'opinion publique. Dans ces batailles, comme dans toutes, beaucoup de braves gens peuvent rester sur le carreau; mais les questions fondamentales s'éclaircissent, et l'erreur est finalement

[1] *Adresse* de 1848.
[2] Élias Regnault, *Histoire du gouvernement provisoire*, p. 35.

repoussée, sinon vaincue. La France a bien souffert de la catastrophe de 1848; mai six mois de pratique en ont plus appris aux générations vivantes sur la démagogie et sur le socialisme, que cent volumes d'histoire ne l'auraient pu faire; et le pays a été délivré de la pression étouffante qu'exerçaient, sur son présent et sur son avenir, une douzaine de faux grands hommes.

Livrés à eux-mêmes, M. Barrot, M. Duvergier de Hauranne et leurs amis n'auraient probablement pas poussé les choses jusqu'au bout; mais leurs alliés étaient devenus leurs maîtres. Les lanières sanglantes des journaux démagogiques poussaient ce troupeau de natures gonflées, fièvreuses et vacillantes, et les démocrates n'avaient d'autre soin que de fermer les issues latérales, par où elles auraient pu s'échapper.

Une seule fois, les révolutionnaires eurent peur d'en avoir été pour leurs peines. Un ancien conservateur, homme d'esprit et de fantaisie, M. Desmousseaux de Givré, proposa, pendant la discussion de l'adresse, un amendement qui maintenait tout, sauf les épithètes d'*ennemies* et d'*aveugles*, appliquées aux *passions* et aux *entraînements* des agitateurs. Cet amendement réunit les poltrons de tous les partis; l'épreuve fut déclarée douteuse. Le scrutin public, plus favorable au courage, donna contre l'amendement 43 voix de majorité.

La révolution s'était donc crue étouffée sous les étreintes d'un immense baiser Lamourette; le rejet la rassura. « Lorsque, dans cette assemblée de plus de 400

membres, dit le *National*, le président ayant mis aux voix l'amendement de M. Desmousseaux de Givré, où l'existence du ministère était en cause, a dit : L'ÉPREUVE EST DOUTEUSE ! nous avons eu une sorte d'éblouissement, notre sang a reflué jusqu'à notre cœur, un cri involontaire est parti de notre poitrine suffoquée : *Ils nous échappent!...*

» Par bonheur, le scrutin est venu nous rassurer[1]. »

En effet, l'adoption de l'amendement aurait renversé le ministère, ce dont les démagogues se souciaient fort peu; mais, en mettant fin à la lutte actuelle, elle leur aurait enlevé l'alliance de l'opposition, dont ils avaient besoin pour soulever l'émeute. Les *passions ennemies* perdaient le concours des *entraînements aveugles*, et le *tour de main* était ajourné ! Voilà ce qui avait un instant suffoqué la poitrine du *National*.

L'opposition sortit battue de ce scrutin et d'autant plus irritée. Une réunion eut lieu, le soir même, chez M. Odilon Barrot, et il fut décidé que le banquet de Paris aurait lieu le 22 février. Les démagogues battirent des mains. Car c'était un pas immense que d'avoir entraîné une partie de la Chambre à un acte de révolte ouverte, d'où il était facile de faire sortir une collision. « On a voté l'adresse, s'écriait le *National;* c'est tout ce qu'il nous faut. La question nouée là *doit se dénouer ailleurs*. C'est à l'opposition à comprendre tout ce que le pays attend, et à mériter par sa con-

[1] *National*, février 1848.

duite la confiance qu'elle peut gagner ou perdre pour toujours. *La lutte de la parole doit passer dans les actes*[1]. »

Toutes ces excitations n'étaient pas inutiles; le *National*, malgré la garde incessante et habile qu'il faisait autour du camp de ses alliés, ne pouvait pas empêcher la désertion. 185 députés avaient voté l'amendement de M. Desmousseaux de Givré, 94 seulement votèrent le banquet; et encore la plupart exigèrent-ils que M. Ledru-Rollin en fût exclu. « Les radicaux avaient fort à faire, dit l'un d'eux, pour maintenir compacte la phalange de leurs alliés ébranlés; le prodigieux mouvement des esprits éloignait les timides et faisait réfléchir les plus audacieux[2]. »

Les situations étaient donc dessinées, et la bataille approchait.

VI.

Comme il arrive d'ordinaire dans les longues luttes, la question s'était déplacée. Il n'était plus question, devant la Chambre, ni de réforme électorale, ni de corruption, ni de démocratie, ni de socialisme: on se demandait si les factions, sous prétexte de banquets, avaient le droit de se livrer aux prédications les plus séditieuses, et de bouleverser la société, en présence de l'autorité publique impuissante et désarmée.

[1] *National*, février 1848.

[2] Élias Regnault, *Histoire du gouvernement provisoire*, p. 34.

Faisant son métier de parti, et se réfugiant dans des subtilités puériles, l'opposition prétendait que les citoyens avaient le droit absolu de se réunir dans des banquets. Assurément, si M. Odilon-Barrot, M. Ledru-Rollin et leurs amis s'étaient contentés de se réunir et de dîner, même bruyamment, le gouvernement eût respecté leurs ébats. On a, de tout temps, dîné, parlé, chanté; on a, de tout temps, célébré des noces, des fêtes, dans les villes, dans les hameaux, dans les champs; on a, de tout temps, offert des banquets à des hommes célèbres, sans que jamais l'autorité en ait pris de l'ombrage. Jamais gouvernement sérieux n'a contrôlé la joie des familles ou des populations.

Mais, dans les réunions qui avaient, à juste titre, ému le pays, le banquet n'était que l'apparence; le tumulte et la faction étaient la réalité.

Ce n'est donc pas de savoir si les citoyens avaient le droit de se réunir pour dîner qu'il s'agissait, mais de savoir si des hommes, publiquement convoqués pour un grand scandale, avaient le droit de faire, dans une salle de banquet, ouverte à la foule et munie de sténographes, des appels à la révolte, que la loi eût frappés sur la place publique.

La Constitution avait créé divers moyens de s'adresser à l'opinion. Il y avait la tribune des Chambres, quand on était pair ou député; il y avait les journaux, les livres et les brochures, quand on était simple citoyen; mais chacun de ces moyens était environné de certaines garanties, dues à la sécurité

générale. Dans les Chambres, on était soumis au règlement; dans les livres, dans les brochures et dans les journaux, on était soumis aux lois sur la presse. Dans les banquets, on eût été au-dessus des lois. Tandis qu'un électeur était muet et impuissant, en dehors d'une convocation légale; un pair et un député, après la session; un journaliste, sans cautionnement et sans dépôt : les premiers venus, des vauriens, réunis autour d'un couvert, dans une grange, auraient pu déblatérer, à perpétuité, nuit et jour, contre la société, contre la constitution, contre la morale, contre Dieu? Une pareille prétention, et celle de l'opposition, dépouillée de ses subtilités, se réduisait à ces termes, était purement et simplement extravagante. Autant valait dire que toute émeute était inviolable, à la condition de déployer une nappe pour drapeau.

Pour combattre des théories aussi clairement insensées, le gouvernement était même bien bon d'alléguer la loi du 24 août 1790, ou l'arrêté du 12 messidor an VIII; il pouvait se contenter d'alléguer le bon sens, qui n'a pas de date.

Le ministère, qui se serait déshonoré par des concessions avant la lutte, pouvait et devait en faire après la victoire. Il en imagina une qui avait le double avantage de s'adresser à la bonne foi et à la peur de l'opposition. Puisque la majorité de la Chambre et l'opposition n'étaient par d'accord sur la question de savoir si les lois de 1790 et de l'an VIII étaient

applicables aux banquets, pourquoi le débat ne serait-il pas soumis aux tribunaux? M. le comte Duchâtel, esprit ferme, droit et habile, proposa donc de soumettre le sens de la loi à l'appréciation des cours de justice. Un simulacre de banquet aurait lieu; l'opposition déploirait sa serviette, et M. Odilon Barrot commencerait son discours; mais, au premier mot prononcé, un commissaire de police, *deus ex machinâ*, viendrait interposer son écharpe. Les convives iraient dîner ailleurs, et le procès-verbal de l'agent, déféré aux tribunaux, donnerait au débat une solution calme et juridique.

C'était une comédie, mais l'opposition y avait le rôle ridicule; le gouvernement pouvait la jouer.

Quatre commissaires furent nommés pour rédiger un armistice sur cette base, M. le comte de Morny et M. Vitet pour le ministère, M. Duvergier de Hauranne et M. de Malleville pour l'opposition. La discussion ne fut pas longue. L'opposition, compromise dans une situation insensée, trouvait pour en sortir une porte à sa taille; elle s'y précipita tout entière; et, le 20 février, les journaux, annonçant cette solution pacifique, contremandaient le banquet solennel fixé au surlendemain, dans une grange de Chaillot, rue du Chemin de Versailles.

VII.

Cette retraite de l'opposition dynastique jeta les révolutionnaires dans un inexprimable désarroi.

Elle les laissait seuls dans la rue, ce qui ôtait désormais à leur agitation toute chance de triomphe.

S'il y a une chose en effet à laquelle l'expérience ait donné une force de démonstration, c'est l'impuissance d'une émeute contre un gouvernement sérieux, toutes les fois que cette émeute agit en son propre nom, avoue son but et déploie son drapeau. Et ce n'est pas tout encore; plus cette émeute s'annonce comme subversive de l'ordre social, plus elle menace la religion, la famille, la propriété, en un mot plus elle quitte les couleurs de la politique pour arborer celles du brigandage, moins elle est dangereuse; tous les intérêts fondamentaux, menacés à la fois, se soulèvent et se réunissent contre elle. Trois fois, au 6 juin, au 13 avril et au 12 mai, la démagogie avait lancé les sociétés secrètes dans les rues, et toujours elle y avait été écrasée, sans être parvenue à balancer un seul instant la victoire. Une quatrième tentative de ce genre devait d'autant plus aboutir à un sanglant échec, que les forces révolutionnaires étaient, comme on l'a vu, entièrement désorganisées, sans armes, sans chefs et même sans soldats. Il fallait donc tout tenter pour conserver à l'émotion, suscitée et entretenue avec tant de peine, l'attache de l'opposition constitutionnelle. Cette attache seule pouvait diviser les esprits, inspirer au gouvernement une certaine réserve jusque dans la répression, et augmenter par conséquent les chances de l'émeute.

Il y avait ainsi une idée soudaine à trouver et un parti décisif à prendre, afin de conserver à la démonstration du 22 février, sinon le concours réel de l'opposition constitutionnelle, qui se retirait, au moins son concours assez apparent. Seul, ce concours pouvait diviser la garde nationale, rendre le pouvoir inquiet et hésitant, tromper et entraîner les masses, et favoriser enfin, en les dissimulant, les projets des révolutionnaires. Un homme d'une grande finesse d'esprit trouva cette idée soudaine et prit ce parti décisif : c'est M. Armand Marrast.

Ancien professeur de philosophie au collége de Saint-Sever, dans les Landes, esprit délié, talent littéraire, M. Marrast fut, avec M. Carrel, l'homme le plus distingué du parti républicain. Venu à Paris sous les auspices du général Lamarque, sa tendance naturelle le porta vers les fonctions publiques. Le gouvernement du roi Louis-Philippe eut le tort de ne pas comprendre le prix d'un tel serviteur ; et M. Marrast, rejeté malgré lui dans le journalisme, y devint l'un des plus redoutables adversaires des institutions.

Ce n'est pas précisément que l'esprit de M. Marrast fût d'une grande élévation ou d'une grande étendue; il s'essaya dans une histoire de la révolution, et il y échoua. Les questions élevées ne l'attiraient pas. Il ne sentait en lui ni ces données positives, ni ces vues morales, qui fécondent et qui dominent un sujet. L'Assemblée constituante lui confia le rapport sur la Constitution de 1848 : il ne s'y montra pas au-dessus

des notions vulgaires et stériles de l'idéologie du dix-huitième siècle.

D'opinion légitimiste et de nature aristocratique, M. Marrast conserva toujours une certaine délicatesse d'aperçus et une hauteur de ton, qui faisaient partie de son talent. Il persiflait mieux qu'il ne discutait. Fort au-dessus de son parti par l'intelligence pratique et par la sociabilité, il avait quelquefois, dans les deux Chambres, à la tribune des journalistes où il trônait, des moments fort curieux d'impartialité littéraire. Les discours de M. Guizot faisaient souvent éclater son enthousiasme, et ceux de M. Ledru-Rollin ne retenaient pas toujours ses sarcasmes. C'étaient là d'intimes et de courtes libertés d'artiste. Rentré au *National*, l'homme de parti déchirait le grand orateur et vantait le tribun vulgaire.

Nature fine et souple, M. Marrast couvrait de soie et de fleurs la chaîne qu'il avait passée au cou des agitateurs de l'opposition constitutionnelle. Il était, sans qu'on le vît et sans qu'il voulût le faire comprendre, ce pont des guerres du moyen âge, joignant deux pays séparés par une rivière, et au milieu duquel les chefs des deux armées venaient traiter. Toute réserve faite sur la différence des temps et des hommes, on pourrait dire que M. Marrast fut le Gondi de la république.

VIII.

La *Réforme* et ses rédacteurs furent toujours exclus, même au dernier moment, des conférences dans lesquelles les dynastiques et les républicains cimentèrent leur alliance. M. Flocon et M. Ledru-Rollin n'y furent pas appelés, et n'y auraient pas été admis. M. Marrast y figurait donc comme le représentant le plus considérable des espérances de la république, et l'on va voir qu'il eut la présence d'esprit et l'audace de sa situation.

Le 20 février au soir, pendant que les révolutionnaires frémissants s'emportaient en invectives contre la retraite des députés de l'opposition, M. Marrast, calme et maître de lui, résolut de river ces députés malgré eux au dénoûment de la grande agitation. Comme si rien n'eût été changé aux anciens projets, et avec la sereine autorité d'un chef de gouvernement, M. Marrast rédigea l'ordre et la marche des convives qui devaient assister au fameux banquet. En tête marchaient, avec les honneurs dus à leur patriotisme, les députés de l'opposition constitutionnelle. La garde nationale, solennellement convoquée, venait ensuite, et avait sa place assignée, légion par légion. Puis venaient les députations des écoles, puis celles des électeurs, puis enfin celle du peuple. C'était un programme immense et complet, dont la forme et la teneur impliquaient évidemment et devaient faire sup-

poser au public le concours ou la complicité de toutes les classes des citoyens et de la Chambre elle-même.

Cet audacieux manifeste, publié par le *National* et par les journaux de l'opposition, inonda Paris le 21 février au matin, et jeta tous les esprits capables de réfléchir dans une légitime et profonde stupéfaction. On chercherait en vain une invention plus machiavélique dans toutes les conspirations écrites par Vertot ou par Saint-Réal; et c'est de ce moment-là qu'une révolution devint possible.

Un pareil tocsin sonné sur Paris inspira au gouvernement une fermeté nécessaire. La loi contre les attroupements fut proclamée, et il fut résolu que les troupes recevraient des ordres pour occuper Paris militairement, le lendemain matin.

Quant aux insensés qui avaient commencé cette agitation, l'expiation commençait déjà pour eux. La direction des troubles leur échappait complétement, et ils n'en conservaient que l'odieux et le ridicule.

Poursuivant son plan diabolique, de paraître mêlé jusqu'au bout aux députés de l'opposition constitutionnelle, chaperons indispensables de la république, M. Marrast obtint, pour le soir du 21 février, une nouvelle réunion chez M. Odilon Barrot. Il n'avait certainement pas l'espérance de le ramener; mais un accord réel avec lui et avec ses amis n'était pas nécessaire; l'apparence suffisait pour diviser l'opinion publique et la garde nationale.

M. Odilon Barrot, disent les témoignages républi-

cains, poursuivit sa chimère. « Les députés de l'opposition étaient encore résolus à résister à l'arbitraire ministériel, mais par les voix légales et pacifiques. Aujourd'hui, le ministère ayant recours à des mesures violentes, préparant, recherchant peut-être une lutte sanglante, lui en offrir l'occasion serait devenir son complice. Si la juste indignation des citoyens amenait une collision, la responsabilité devait en retomber tout entière sur les conseillers de la couronne. M. Barrot et ses amis ne voulaient recourir qu'à des moyens de droit. Dès que la violence intervenait, ils s'abstenaient. Si le sang venait à couler, ils ne voulaient pas en charger leur conscience. »

De telles paroles, dites à un tel moment, ne veulent plus d'examen aujourd'hui. La Providence les a si hautement châtiées, que le jugement des hommes n'ajouterait rien à sa sévérité.

M. Marrast n'eut pas de peine à percer ces grands et incorrigibles enfants des traits de son ironie. « Quoi que fassent, dit-il, les députés de l'opposition, ils ne peuvent fuir la responsabilité d'une position qu'ils ont eux-mêmes faite. Quoi! depuis six mois vous agitez les esprits, vous promenez l'indignation de ville en ville, de hameau en hameau, et lorsque toute la France est soulevée par vos harangues, quand Paris frémissant se remue sous votre souffle, vous prétendez n'être pour rien dans les événements de demain! vous voulez rejeter sur le ministère la responsabilité des émotions que vous avez créées!

Qui donc a convoqué le peuple pour demain sur la place publique, si ce n'est vous et nous[1]? Qui a fait appel à la garde nationale, aux écoles, à tous les citoyens, si ce n'est vous et nous? Croyez-vous qu'ils vont s'arrêter parce que vous resterez dans vos demeures? D'abord ils ne le sauront pas; il est impossible qu'ils soient prévenus à temps; et quand ils le seraient, ils ne voudraient plus reculer lâchement au dernier moment. Il est trop tard pour les arrêter, il est trop tard pour vous abstenir[2]. »

Tout cela était profondément vrai; mais les députés de l'opposition se sentaient, pour la première fois, des intérêts distincts de ceux des démocrates. Ils ne voulaient pas être émeutiers, ils voulaient être ministres; et, pour eux, ce n'était pas marcher à la conquête du pouvoir, que de l'attaquer dans les rues. Les alliés des banquets se séparèrent donc à ce moment, prévu par leur pacte. Ils allèrent chacun dans sa voie, selon que les poussaient leurs instincts; ceux-ci tout à l'audace, ceux-là tout à l'ambition et à la peur; les uns et les autres dans l'anxiété et dans les ténèbres, et ne perçant pas encore le voile, pourtant si léger, qui leur dérobait l'avenir.

La journée du 22 février, fixée pour le banquet de Paris, devait s'ouvrir sous l'impression produite par la convocation incendiaire des pairs, des députés,

[1] C'était vrai au fond, puisque les députés avaient d'abord résolu le banquet pour le 22 févier.

[2] Élias Regnault, *Histoire du gouvernement provisoire*, p. 38.

des gardes nationales et des écoles. Cette convocation, portée par M. Marrast, dans la soirée du 20, au bureau de rédaction de tous les journaux de l'opposition, fut publiée par ceux-ci, le 21 au matin, moins par connivence que par surprise. M. Odilon Barrot et ses amis, que cette mesure révolutionnaire compromettait aux yeux de tous les hommes sensés, eurent beau s'en séparer par une déclaration postérieure, insérée dans les journaux du 22 : cette explication tardive ne pouvait que rester sans effet sur les plans et sur les préparatifs faits la veille. On devait donc s'attendre à voir arriver, au lieu et à l'heure indiqués, c'est-à-dire boulevard de la Madeleine, n° 2, à onze heures et demie, les représentants plus ou moins nombreux des divers corps dont on avait publiquement et comme officiellement sollicité la présence.

D'abord, il était naturel de compter sur la présence d'un certain nombre de gardes nationaux. Les hommes les plus éminents, et qu'on aurait dû croire les plus sensés, poussaient ostensiblement la garde nationale à prendre parti contre le ministère. La quatrième légion, après avoir signé une déclaration de *blâme* contre les ministres, l'envoya à la Chambre des députés par un peloton; et cette déclaration, qui aurait dû amener ses auteurs devant un conseil de guerre, était déposée sur le bureau, par M. Crémieux [1]. M. Dupin, soldat des guerres sourdes, choi-

[1] On trouvera plus loin le texte de cette déclaration. La mention du dépôt fait par M. Crémieux est au *Moniteur* du 24 février.

sissait ce moment pour dire que la garde nationale n'avait jamais manqué à son devoir [1]; et M. de Courtais s'écriait : « Osez donc la convoquer, la garde nationale [2]! »

Ensuite, il était bien évident qu'une partie de la jeunesse du quartier latin ne manquerait pas une occasion si favorable de tapage. Il y avait alors comme un mobilier de deux ou trois cents malheureux jeunes gens, égarés par un enseignement d'illuminés et de démagogues, enrégimentés par deux ou trois habiles, et qui servaient tour à tour aux enterrements et aux banquets de l'opposition. Les chefs de parti n'avaient pas honte de traîner ces mineurs, ces enfants, dans la boue de leurs cabales. Ce groupe n'était pas d'ailleurs le vingtième des fils de famille qui accourent, de toutes parts, aux leçons des diverses facultés de Paris; il était surtout bien loin d'en représenter l'intelligence ou la distinction; mais on avait soin, le jour des grandes parades, de lui donner le titre général de Jeunesse des Écoles.

Il y avait surtout une catégorie de convives sur la présence desquels il n'était permis de conserver aucun doute : c'était la fourmilière fauve, débraillée, rauque, hideuse des aigrefins, des filous, des souteneurs de filles, des libérés, des gens n'ayant ni un écu, ni un gîte, ni un espoir, ni un principe, ni un remords. Cette innombrable et immonde vermine,

[1] *Moniteur* du 23 février.
[2] *Ibid.*

blottie sous le luxe de Paris, comme les crapauds et les vipères sous la feuillée des champs et des bois, s'éveille, s'anime, se secoue les jours d'orage politique, comme si elle était mystérieusement attirée par l'odeur cadavérique des hommes et des empires qui vont mourir.

Enfin, restait la lignée éternelle des badauds, race à l'admiration insatiable et banale, pour qui tout est spectacle, la douleur comme la joie, la laideur comme la beauté, la noce qui chante comme le convoi qui pleure, l'hirondelle qui gazouille dans la nue comme le chien qui barbote dans le ruisseau.

Or, avec suffisante quantité de gardes nationaux sans esprit, d'étudiants sans expérience et de voleurs sans argent, entourés, suivis et grossis par les myriades de badauds, disponibles à toute heure, on a toujours sous la main, à Paris, le personnel d'une émeute, et même, au besoin, d'une révolution.

IX.

Si la réunion ne pouvait pas se promettre, du moins avec la même certitude, les pairs et les députés annoncés dans le programme, elle pouvait toujours se vanter d'avoir pour elle le patronage avoué de l'opposition constitutionnelle.

L'attitude de la Chambre des pairs, durant ses derniers jours, fut calme, digne, presque douloureuse. Ce n'est pas que les passions parlementaires n'eussent,

là aussi, leur foyer; mais elles y étaient contenues par plus de maturité et d'expérience. La plupart de ces nobles vieillards avaient vu de trop près et trop souvent les révolutions, pour ne pas les reconnaître sous leurs déguisements les plus habiles. Deux voix rompirent seules ce concert de modération et de sagesse : celle d'un pair nommé, dont le jugement n'avait jamais paru bien sûr, et celle d'un pair héréditaire, qui n'a pas su reconquérir par le mérite le rang que la naissance lui avait donné.

A la Chambre des députés, le langage et la conduite du chef de l'opposition dynastique furent tels, que le plus incurable aveuglement pouvait seul les expliquer et les absoudre.

M. Odilon Barrot avait alors, à un plus haut degré que jamais, une préoccupation et une croyance qui l'ont conduit et égaré toute sa vie.

Sa préoccupation, c'était de ne jamais se laisser surpasser en popularité, même factice et éphémère, par qui que ce fût, dans la Chambre.

Sa croyance, c'était la conviction peut-être puérile, mais sincère, de dominer, par son autorité, la petite bourgeoisie parisienne, et de l'arrêter au besoin, dans ses plus grands écarts, par l'empire de sa parole.

Forcé, par sa qualité de député, de décliner tout conflit avec la force armée, M. Odilon Barrot avait dû refuser de se réunir avec ses amis au cortége de gardes nationaux, d'étudiants et d'émeutiers, con-

voqués, pour le 22 février au matin, devant l'église de la Madeleine; mais il croyait dangereux, pour sa popularité, de laisser complétement à d'autres la faveur qu'une telle hardiesse pouvait trouver dans l'opinion publique. Il accepta donc, en pleine tribune, *la pensée* de cet acte insurrectionnel, mais il en désavoua *l'expression*[1] : double déclaration qui avait, à ses yeux, le mérite de concilier sa popularité et sa prudence.

Barricadé derrière cette casuistique plus que subtile, et qui fut d'ailleurs jugée plus sévèrement encore par les démocrates que par les conservateurs, M. Odilon Barrot exalta les droits et vanta la docilité de l'émeute avec une candeur qui faisait sourire, mais qui ne tarda pas à faire pleurer amèrement.

« Ne grossissait-on pas à dessein la difficulté? N'allait-on pas faire naître les troubles, par une compression provocante, sous prétexte de les apaiser? Cette compression n'ajouterait-elle pas à des sentiments déjà exaspérés un degré d'exaspération nouvelle? Qu'était-ce donc que cette réunion de citoyens? Une de ces manifestations naturelles et nécessaires, devenues sans danger, grâce aux progrès de nos mœurs publiques. Il fallait s'habituer à ces actes, et se reposer de tout sur le peuple le plus intelligent du monde. Quant au comité secret qui avait convoqué la garde nationale, il avait obéi à une pensée d'ordre et de sécurité. Ne fallait-il pas que de telles masses d'hommes eussent

[1] Voir le *Moniteur* du 23 février 1848.

comme la charge de se régler eux-mêmes, par une sorte de discipline officieuse? Quant à lui, si le peuple était entièrement livré à lui-même, il était prêt à le modérer par son intervention personnelle; et il n'hésitait pas à répondre, sur sa parole d'honneur, de la tranquillité publique[1]. »

Si M. Barrot avait son rôle et ses illusions de tribun, les ministres avaient leurs données de gouvernants et leurs devoirs d'hommes d'État. Un chef de parti pouvait avoir la naïveté d'offrir à un gouvernement son concours personnel pour contenir les multitudes; mais ce gouvernement ne pouvait pas, sans être ridicule et lâche, abdiquer son droit et sa force entre les mains d'un particulier. D'un autre côté, un chef de parti, qui se croyait l'inspirateur, le modérateur et le maître d'une immense manifestation populaire, pouvait, avec une bonne opinion de lui-même poussée jusqu'aux dernières limites de l'intrépidité, répondre, sur son honneur, de la sécurité publique; mais un gouvernement éclairé et informé, sachant que M. Barrot n'était que le chaperon, le drapeau et la dupe de l'agitation, connaissant les ambitieux, les factieux, les chefs des sociétés secrètes qui s'y trouvaient mêlés, et qui, à un moment donné, en prendraient la direction ou en changeraient le caractère, ne pouvait pas faire un fond sérieux sur des discours, fussent-ils mille fois plus éloquents,

[1] Voir, dans le *Moniteur* du 23 février, le discours de M. Odilon Barrot, dont ce qui précède est l'analyse littérale.

pour contenir le débordement probable de tant de passions soulevées. Pour une telle œuvre, Démosthènes lui-même n'eût pas valu un gendarme.

Au nom du gouvernement et du bon sens, M. le comte Duchâtel ne put donc que persister dans la trop juste défiance inspirée à tous les hommes sérieux par la manifestation du 22 février; et, sans comprimer assurément les libertés publiques, il persista dans le maintien des mesures de prudence nécessaires à la défense de l'ordre public.

X.

Chose étrange, et qui ne saurait être assez remarquée, les démagogues et les conspirateurs de profession étaient, dans leurs conciliabules, beaucoup plus modérés et beaucoup plus sages que le chef de l'opposition dynastique; et tandis que M. Odilon Barrot poussait les gardes nationaux, les étudiants et les curieux au rendez-vous de la Madeleine, le comité directeur de la société des *Saisons* détournait ses hommes d'y aller.

Il y avait eu, la veille au soir, 21 février, dans les bureaux de la *Réforme*, un conseil suprême, dans lequel s'était discutée la conduite que le parti aurait à tenir le lendemain. Les patrons et les rédacteurs de ce journal, qui eurent une si grande part dans le gouvernement provisoire, n'en avaient aucune dans la direction du tumulte extérieur des banquets.

M. Flocon, M. Ledru-Rollin, M. Louis Blanc n'avaient été ni consultés, ni appelés dans les mesures concertées entre le *National* et l'opposition dynastique; et, de tous les journaux de l'opposition, la *Réforme* était le seul qui n'eût pas reçu, de M. Marrast, communication de l'ordre du jour incendiaire publié le 21 au matin [1]. Cependant les hommes de la *Réforme*, représentants de la république violente et du socialisme, n'entendaient pas, comme on le pense, abdiquer leur rôle dans une occasion si favorable; et les membres les plus marquants du parti furent appelés à délibérer. Parmi les membres réunis, nous citerons, comme caractérisant plus particulièrement l'esprit de l'assemblée, MM. Flocon, Baune, Caussidière, Étienne Arago, Louis Blanc, Charles Lagrange, Ledru-Rollin et Albert [2].

Divers discours furent prononcés; nous n'en rapporterons que deux, parce qu'ils résumaient la pensée la plus générale des démagogues et des socialistes, et qu'ils déterminèrent la conduite du parti.

M. Louis Blanc s'exprima ainsi :

« Après que les députés de l'opposition ont agité le pays jusque dans ses entrailles, ils reculent! Je sens le sang me gonfler le cœur, et si je n'écoutais que mon indignation, je vous dirais aussitôt, en

[1] Voir la *Réforme* du 21 février, qui se plaint de n'avoir pas été appelée à donner son concours au banquet, et d'avoir été laissée en dehors du mouvement imprimé à la population de Paris.

[2] Pour les autres membres de la réunion, voir Lucien de la Hodde, *Hist. des sociétés secrètes*, ch. XX.

face d'une pareille félonie : « Poussons le cri de guerre, et marchons! » Mais l'humanité me retient. Je me demande si nous avons le droit de disposer du sang généreux du peuple, sans profit pour la démocratie? Si les patriotes descendent demain, abandonnés des hommes qui se sont mis en avant, ils seront écrasés infailliblement, et la démocratie sera noyée dans le sang. Voilà quelle sera la journée de demain. Et, ne vous abusez pas, la garde nationale, qui a traîné son uniforme de banquet en banquet, vous mitraillera avec l'armée. Vous déciderez l'insurrection, si vous le voulez; mais si vous prenez cette décision, je rentrerai chez moi pour me couvrir d'un crêpe de deuil, et pleurer sur la ruine de la démocratie [1]. »

Assurément ce discours de M. Louis Blanc apprend au lecteur ce qu'il faut penser de ces prétendus frémissements démocratiques, dont la société aurait été agitée à cette époque; et les espérances de la république et du socialisme devaient être bien modestes et bien dissimulées, puisque lui-même ne les apercevait pas, le 21 février au soir; mais ce discours montre aussi que M. Louis Blanc était plus modéré et plus sage que M. Odilon Barrot, puisqu'il voulait, à tout prix, détourner le peuple de la démonstration du banquet.

[1] Lucien de la Hodde, *Hist. des sociétés secrètes.*— M. de la Hodde, qui rapporte ce discours, était un membre important de la réunion; il dirigeait, avec M. Albert, la société des *Saisons.*

M. Ledru-Rollin alla plus loin encore dans cette voie de prudence. Répondant à un appel aux armes de M. Charles Lagrange, et à des incitations plus modérées de M. Caussidière, il dit : « A la première révolution, quand nos pères faisaient une journée, ils l'avaient préparée longtemps à l'avance. Nous autres, sommes-nous en mesure? Avons-nous des armes, des munitions, des hommes organisés? Le pouvoir, lui, est tout prêt, et les troupes n'attendent qu'un signal pour nous écraser. Mon opinion est qu'une affaire engagée dans les conditions où nous sommes n'est qu'une folie [1]. »

L'opinion de M. Louis Blanc et de M. Ledru-Rollin prévalut, sans dispute. Il fut décidé qu'on donnerait au peuple l'avis de ne pas se rendre à la manifestation, et à la société secrète des *Saisons*, la plus nombreuse et la plus importante, l'ordre de ne pas bouger. En conséquence, M. Flocon rédigea l'article suivant, qui parut, le 22 février, au matin, dans la *Réforme :*

« Hommes du peuple, gardez-vous demain de tout *téméraire* entraînement !

» Ne fournissez pas au pouvoir l'occasion *cherchée* d'un *succès* sanglant.

» Ne donnez pas à cette opposition dynastique, qui vous abandonne et qui s'abandonne, un *prétexte* dont elle s'empresserait de couvrir sa faiblesse.

[1] Lucien de la Hodde, *Hist. des sociétés secrètes*, ch. XX.

» Vous le voyez, *tels sont les résultats* de l'initiative prise par ceux qui ne sont pas les nôtres.

» PATIENCE! *quand il plaira au parti démocratique* de prendre une initiative semblable, *on saura* s'il recule, lui, quand il s'est avancé [1]. »

Ces faits irréfragables enlèvent complétement aux démocrates l'honneur d'avoir pressenti, appelé ou préparé, en 1848, l'établissement de la république. Quarante-huit heures avant qu'elle fût proclamée, M. Ledru-Rollin lui-même déclarait qu'il y aurait *folie* de songer à l'établir; et le journal *la Réforme* ne voyait dans l'émotion populaire d'où devait sortir la chute de la monarchie qu'une occasion de succès *cherchée* par le gouvernement, c'est-à-dire qu'une émeute factice, fomentée par la police, pour attirer la démocratie dans un piége sanglant.

Mais aussi ces faits témoignent d'autant plus contre l'aveuglement des passions parlementaires, qui ont pu faire sortir la république d'une situation morale et politique dans laquelle les plus ardents républicains eux-mêmes ne la voyaient pas. Supposez que M. Odilon Barrot et les journaux dynastiques eussent tenu le langage de M. Ledru-Rollin et de la *Réforme;* supposez qu'ils eussent dit aux gardes nationaux, aux électeurs, aux étudiants : « Abstenez-vous complétement, et laissez vos amis de la Chambre

[1] *Réforme* du 22 février 1848.

poursuivre, par les voies régulières, le triomphe de nos droits et l'accomplissement de nos espérances communes; » supposez qu'à ces paroles sensées la ligue parlementaire eût ajouté des démarches fermes, — il n'y avait ni trouble le 22, ni défaillance le 23, ni république le 24.

C'est donc M. Odilon Barrot et M. Thiers qui auront commencé la révolution de février par leur turbulence, et qui la laisseront s'accomplir par leur faiblesse.

Assurément, le 21 février au soir, tous les esprits étaient inquiets et sombres; il était naturel de pressentir des commotions violentes; mais des faits irrécusables attestent que l'illusion alla, des deux côtés, jusqu'à l'aveuglement.

Par quelle combinaison du hasard, ou par quelle vue secrète de la Providence une révolution sortira-t-elle du sein de cette confiance universelle? — C'est le secret de la journée de demain.

Avant d'en commencer le récit, disons quel était l'état des esprits et des questions la veille de la catastrophe.

XI.

La France et l'Europe ont été complétement abusées, en 1848, sur l'origine et sur le caractère de la révolution de février. Le lecteur ne reconnaîtrait pas, dans le drame réel dont nous allons placer les circon-

stances sous ses yeux, le drame imaginaire et bouffi imposé à la crédulité publique.

On a dit et l'on a fait croire à la France et à l'Europe que la révolution de février avait été accomplie par le peuple de Paris, au prix de trois jours de combats, de flots de sang versé et de milliers de cadavres.

— « Le peuple combat *depuis trois jours,* » dit le 24 février M. de Lamartine [1].

— « Il y a déjà *trois mille morts*, » ajoute M. Ledru-Rollin [2].

— « Un gouvernement rétrograde, dit le gouvernement provisoire dans sa première proclamation, vient d'être renversé par l'*héroïsme du peuple de Paris*. Ce gouvernement s'est enfui, en laissant derrière lui *une trace de sang* qui lui défend de revenir sur ses pas. Le *sang du peuple a coulé comme en juillet;* mais cette fois ce généreux sang ne sera pas trompé [3]. »

Dans une proclamation à l'armée, le gouvernement provisoire ajoutait :

— « Le *peuple de Paris*, *par sa victoire,* a amené la chute du gouvernement. Une fatale collision a *ensanglanté la capitale*. Le *sang de la guerre civile* est celui qui répugne le plus à la France. Soldats! jurez amour au peuple, et *tout sera oublié* [4]. »

[1] Lamartine, *Hist. de la révolution de* 1848, t. I, liv. 4.
[2] *Constitutionnel* du 25 février 1848, séance de la chambre du 24.
[3] *Moniteur* du 25 février 1848.
[4] *Moniteur* du 25 février 1848.

On a dit et l'on a fait croire à la France et à l'Europe que la République, objet de cette longue et sanglante bataille, avait été l'explosion irrésistible de sentiments longtemps comprimés.

— « L'opposition l'avait *prévu* et *prédit*, s'écrièrent les dynastiques eux-mêmes; le refus des réformes *a conduit à une révolution... Il est impossible de voir*, dans le renversement de la monarchie, quelque rapide qu'il ait pu être, *un fait accidentel et passager* [1]. »

— « Au-dessous de cette société, *dont tant de faits annoncèrent la fin prochaine*, dit M. Louis Blanc, il se formait une autre société aux progrès latents, mais *rapides et sûrs*... Le vieux monde allait se *décomposant*... les *grandes crises* ont toujours leurs *signes avant-coureurs*; ici, les *symptômes furent nombreux*; mais le plus saisissant consista dans l'ardeur avec laquelle l'attention publique remonta *aux scènes de* 89 *et de* 93. Lorsqu'on lut sur les murs de Paris : *Histoire des Girondins, Histoire des Montagnards*, ce fut comme *une illumination subite* [2]. »

— « Proclamer la monarchie *devant trois cent mille hommes soulevés pour la combattre*, ajoute M. de Lamartine... c'était livrer la France aux hommes de *désordre, d'anarchie et de sang* [3]. »

Enfin, on a dit et l'on a fait croire à la France et à

1 Duvergier de Hauranne, *Circulaire aux électeurs du Cher*, 16 mars 1848.

2 Louis Blanc, *Pages d'histoire de la révolution de février*, ch. I.

3 Lamartine, *Hist. de la révolution de* 1848, liv. VI, ch. 7.

l'Europe que les membres du gouvernement provisoire, portés au pouvoir par l'acclamation populaire, avaient dû accepter, par dévouement et par patriotisme, la tâche formidable de sauver la société, en fondant des institutions conformes au vœu des masses victorieuses.

— « Un gouvernement sorti, *d'acclamation et d'urgence, de la voix du peuple et des députés des départements*, dit la première proclamation de l'hôtel de ville, est investi du soin d'organiser la *victoire nationale*... Ses membres n'ont pas hésité un instant *à accepter la mission patriotique qui leur était imposée*[1] »

— Le 17 mars, le gouvernement provisoire ajoute : « *Portés d'acclamation au pouvoir*, pendant l'interrègne du peuple, nous n'avons voulu d'autre dictature que celle de l'absolue nécessité. *Si nous avions refusé le poste du péril*, nous aurions été des lâches[2]. »

De telles déclarations, émanées d'un gouvernement ou de ses membres, produisirent au dehors des impressions que l'on devine sans peine, et qui eurent, immédiatement et plus tard, des conséquences immenses sur la société.

Ceux qui étaient royalistes convaincus et sincères se résignèrent et se turent, en présence d'événements contre lesquels la résistance eût été insensée. Lorsqu'un gouvernement, défendu par une armée nom-

[1] *Moniteur* du 25 février 1848.
[2] *Moniteur* du 18 mars 1848.

breuse, aguerrie et loyale, avait été vaincu; lorsqu'une ville d'un million d'habitants, dont la garde nationale était brave, habituée aux luttes, intéressée à l'ordre, avait posé les armes, après trois jours de lutte, quelle ville secondaire, quel pauvre village, quelle campagne isolée pouvait ramasser à terre un étendard sanglant et déchiré?

Ceux qui, dédaigneux des théories, dégagés des ambitions politiques, n'étant que citoyens et patriotes, obéissaient avec respect à tous les gouvernements sérieux, sans vouloir être d'aucun, se rallièrent de bonne foi à la République, malgré ses souvenirs lugubres, essayant de la rendre forte, pour lui ôter l'idée d'être violente.

Ceux qui étaient flottants, indécis, sans convictions, remuants, ambitieux, avides de dominer, se jetèrent violemment dans le cortége des vainqueurs, insultèrent les vaincus et montèrent, l'un poussant l'autre, à l'assaut du crédit, de l'influence ou de la renommée.

Ceux qui étaient républicains de tête et d'âme, recevant du ciel ou du hasard la réalisation subite de leurs croyances, sans y avoir concouru en rien, s'affermirent d'autant plus dans la conviction que ces théories étaient incontestables et irrésistibles, puisqu'elles triomphaient, toutes seules, d'un grand gouvernement, soutenu par cent mille soldats.

Enfin, les nations étrangères, voyant un pays comme la France hors d'état de défendre trois jours un

gouvernement et une dynastie, en conclurent que ce pays était irrémédiablement acquis aux idées et aux forces révolutionnaires, et qu'il fallait le sacrifier au salut général, comme incapable ou indigne d'appartenir à la grande famille civilisée.

XII.

Ces notions, répandues et accréditées, en 1848, sur les causes et sur le caractère de la révolution de Février, eurent donc pour résultat de jeter une immense perturbation dans les esprits, en France et en Europe. Il s'ensuivit, au dedans, un grand et général découragement parmi les hommes d'ordre, et une grande exaltation parmi les hommes à théories; au dehors, une profonde et générale défiance de la France. Il serait téméraire de supposer que ces résultats sont complétement effacés aujourd'hui, même après le rétablissement providentiel de la sécurité publique. Les étrangers auront encore le droit de se défier des causes qui ont ramené l'ordre, au moins tant qu'ils ne seront pas éclairés sur les causes qui l'avaient détruit. Les démocrates honnêtes et sincères seront excusables d'attribuer la chute de la République à la réaction et à la malveillance des opinions monarchiques, tant qu'ils ignoreront que l'explosion populaire de 1848 est une fable, et que le gouvernement provisoire fit mettre dans le *Moniteur* une république qu'il venait d'inventer, et qui n'existait pas dans l'opinion publique.

En effet, toutes les déclarations dont nous venons de rapporter l'expression officielle, confirmée depuis par de nombreuses histoires, — les trois journées de combat, les trois mille morts, l'explosion irrésistible des idées républicaines, les acclamations du peuple de Paris, imposant à douze citoyens une glorieuse dictature; — tout cela constitue une mystification complète et indécente.

— Il n'y a pas eu, en février, de lutte entre le gouvernement et le peuple.

— Les républicains eux-mêmes ne demandaient pas la République et ne la croyaient pas possible, quelques heures avant sa proclamation.

— Enfin, le peuple de Paris n'a nommé, par ses acclamations, aucun gouvernement provisoire. Au lieu d'un, il s'en est formé quatre, à des heures différentes et en des lieux divers; et ces quatre gouvernements se sont nommés eux-mêmes, avec un cynisme sans exemple dans l'histoire des ambitieux.

D'abord, il n'est pas vrai qu'il y ait eu lutte, en février 1848, entre le gouvernement et le peuple de Paris. Cette vérité ressortira clairement et matériellement de notre récit; mais nous en donnerons, en attendant, la preuve sommaire.

Le roi avait expressément défendu de tirer sur le peuple. « Surtout ne tirez pas! avait-il dit. Je ne veux pas qu'on tire sur le peuple. »

La garde nationale, par les conseils du journal *le Siècle*, s'était jetée entre les troupes et les émeutiers,

pour rendre toute lutte impossible. Le *Siècle* lui-même raconta, avec des détails fort intructifs, cette intelligente intervention [1].

Enfin, un membre du gouvernement provisoire, M. Garnier-Pagès, ne laisse à ce sujet aucun doute. « Je ne saurais trop le répéter, dit-il, entre l'armée et le peuple de Paris il n'y avait point eu de lutte... donc il n'y eut ni victoire, ni défaite, ni vainqueurs, ni vaincus [2]. »

Sur un très-petit nombre de points, des gardes municipaux et des soldats, attaqués dans des postes isolés, défendirent leur vie ; mais nulle part la troupe ne fut engagée pour défendre le gouvernement.

Ensuite, il n'est pas vrai que la République, objet d'une lutte sanglante, ait été l'explosion d'un sentiment général longtemps contenu.

Le 22 février, deux jours avant la proclamation de la République, le journal *la Réforme*, en rapport avec les sociétés secrètes, et qui fournira trois membres au gouvernement provisoire, déclara que l'émeute était une manœuvre de la police, et dissuada les démocrates d'y prendre part.

Le 24 février au soir, le *National* avoua que jamais révolution n'avait été aussi *imprévue ;* et il ajouta que, le matin même, nul n'aurait pu *soupçonner* le résultat de la journée [3].

[1] *Siècle* du 24 février 1848.

[2] Garnier-Pagès, *Un épisode de la révolution de* 1848, p. 86.

[3] « Jamais révolution n'a été aussi imprévue... Ce matin, à sept

Le même jour, à une heure, après le départ du roi, M. de Lamartine se rendit à la Chambre des députés, persuadé qu'il allait *entendre seulement les noms et le programme d'un nouveau ministère.* Il croyait la crise dénouée [1].

Un républicain modéré, membre du gouvernement provisoire, fait, pour son parti et pour lui-même, cette déclaration décisive : « Depuis que ma raison a eu conscience d'elle-même, j'ai désiré la république... mais... comme Paris, *comme le parti républicain tout entier,* le 23 février, *je me serais contenté* de la chute du ministère, de la dissolution de la Chambre, de la réforme électorale et parlementaire. Le 24 au matin, *j'aurais accepté* la déchéance du roi et *la régence* [2]. »

Enfin, il n'est pas vrai que l'acclamation du peuple, encore moins celle des députés des départements, ait porté au pouvoir le gouvernement provisoire. Le lecteur trouvera plus loin les détails relatifs à la formation des quatre gouvernements, qui, tous les quatre, se nommèrent eux-mêmes.

Les explications qui précèdent étaient nécessaires à

heures, le rappel de la garde nationale a battu dans tous les quartiers. Quel allait être le dénoûment? *Il était alors impossible de le soupçonner.* » *National* du 25 février; écrit le 24 au soir.

[1] Lamartine, *Histoire de la révolution de 1848*, t. I, livre IV, chap. 1er.

[2] Garnier-Pagès, *Un épisode de la révolution de 1848*, ch. II, p. 27-28.

l'intelligence des faits et des circonstances que nous allons raconter. L'esprit du lecteur, libre désormais des préjugés imposés à la bonne foi publique, pourra nous suivre, sans préoccupation et sans mirage, dans le récit de cette émeute décousue, qui aura pour résultat une révolution de surprise et un gouvernement de hasard.

LIVRE CINQUIÈME.

L'ÉMEUTE. — LA GARDE NATIONALE LA PROTÉGE. — DISLOCATION SPONTANÉE DE LA MONARCHIE.

Journée du 22 février. — Paris sans défense. — Pourquoi. — Les rassemblements n'ont pas le caractère républicain. — Préparatifs militaires pour le 23. — Appel à la garde nationale. — Cette mesure compromet tout. — La garde nationale exige le renvoi du ministère. — Les démagogues se mettent à la tête des légions. — La garde nationale agite la ville, aux cris de *Vive la réforme!* — Le désordre se généralise. — Division au sein de la famille royale. — Entrevue du roi et de ses ministres. — Le cabinet se retire. — Joie de la garde nationale. — Paris livré aux brigands. — Nuit horrible. — Machination du boulevard des Capucines. — Tombereau de cadavres promené dans Paris. — Journée du 24. — Le maréchal Bugeaud prend le commandement des troupes. — Ses dispositions. — M. Thiers et M. Barrot ministres. — Ils retirent les pouvoirs au maréchal et font rentrer les troupes. — Le roi obsédé et trompé. — Il abdique. — Départ de la famille royale. — Madame la duchesse d'Orléans est conduite à la Chambre des députés par M. Dupin. — Acclamations et hésitations. — Absence des ministres. — M. Dupin annonce que le roi a conféré la régence à madame la duchesse d'Orléans. — Les partis extrêmes protestent. — Attitude douteuse de M. de Lamartine. — MM. Crémieux et Marie combattent la régence de madame la duchesse d'Orléans et demandent un gouvernement provisoire. — Mollesse de M. Barrot. — La duchesse veut parler. — L'émeute la force à quitter la Chambre. — M. Ledru-Rollin appuie la demande d'un gouvernement provisoire. — Rôle de M. de Lamartine. — Ses engagements secrets. — Il nomme un gouvernement provisoire et part pour l'hôtel de ville. — M. Ledru-Rollin nomme un autre gouvernement, et se rend aussi à l'hôtel de ville. — *Consummatum est.* — Consternation de la bourgeoisie.

I.

Ainsi que les révolutionnaires l'avaient prévu, la retraite tardive des députés de l'opposition ne changea rien aux projets de ceux qui demandaient à

l'agitation des banquets un prétexte d'émeute. Le 22 février, vers neuf heures du matin, un triple courant d'ouvriers oisifs, de curieux, de vagabonds, de malfaiteurs, se dirigeait, de tous les vieux quartiers de Paris, vers les Champs-Élysées et la Madeleine, en suivant les deux quais de la Seine et les boulevards. Ces bandes silencieuses et préoccupées affluèrent incessamment vers les lieux assignés au rendez-vous général, et semèrent partout, sur leur passage, de sombres appréhensions.

Le manifeste du *National*, reproduit, la veille, par les journaux de l'opposition, avait trouvé le ministère prêt et résolu à une résistance énergique. M. Guizot et M. Duchâtel proposèrent au roi de couvrir et de défendre Paris militairement; le roi fut de leur avis. Paris renfermait environ vingt-cinq mille hommes de troupes. Les villes voisines de garnison pouvaient promptement les doubler. Versailles avait la cavalerie de réserve; Vincennes avait l'artillerie. Des ordres furent expédiés en conséquence. En vertu de ces ordres, tous les points stratégiques de Paris devaient être occupés, le 22, à sept heures du matin, et de fortes masses de cavalerie devaient être réunies entre la barrière de l'Étoile et le bois de Boulogne. Avec une pareille résolution et de pareilles mesures, les amis de l'ordre attendaient le résultat de la journée avec confiance.

Cependant, ceux qui étaient sortis, le matin, pour observer les événements, ne trouvèrent de troupes

nulle part. A trois heures de l'après-midi, une foule innombrable encombrait les abords des Champs-Élysées; pas un soldat n'avait paru et ne parut. Que s'était-il donc passé, et qu'étaient devenus les ordres donnés la veille?

Il faut bien le dire, la sécurité, quoique altérée par une inquiétude vague, était générale, sérieuse, insensée. On pressentait une crise sans doute, mais on était certain de la traverser. Les espérances les plus chimériques des agitateurs n'allaient pas alors au delà d'un échec infligé au ministère. Quant à de véritables journées révolutionnaires, M. Ledru-Rollin lui-même, on l'a déjà vu, ne croyait pas qu'on pût y croire sans folie.

Cette confiance de tous, le gouvernement la partageait. Les précautions militaires qu'il avait prises avaient moins pour objet sa sûreté que sa dignité. Il ne se prémunissait pas contre un danger; il répondait à un défi.

Le refus des députés dynastiques d'assister au banquet, publié par les journaux du 21 au soir, trouva le gouvernement dans cette disposition d'esprit. La sécurité générale aidant, on crut la crise violente dénouée. Ce fut l'impression de M. le préfet de police, qui la fit immédiatement exprimer à M. le ministre de l'intérieur, et qui la porta directement au roi, vers onze heures du soir. M. Duchâtel, qui avait déjà la même idée, s'y ancra plus fortement; et, de son côté, il se rendit aux Tuileries. Le

roi n'avait ni des raisons, ni des informations pour penser autrement. Puisque l'opposition désarmait, on crut devoir désarmer comme elle. Contre-ordre fut donc immédiatement donné aux troupes, vers minuit, imprudemment, mais de très-bonne foi, et sans consulter le président du Conseil. Voilà comment, le 22 au matin, les attroupements trouvèrent partout le champ libre, et Paris sans défense.

Cette première journée fut triste, comme souvenir des anciennes agitations, que l'on croyait finies, mais elle ne fut pas dangereuse.

La société secrète des *Saisons*, la seule importante, avait reçu l'ordre d'observer et de s'abstenir[1]. La *Société dissidente* se mêla aux groupes, cria : *Vive la réforme!* et jeta des pierres aux gardes municipaux, mais sans plan et sans but; et elle se dispersa dans les cabarets et dans les bouges, à l'entrée de la nuit[2]. Les entreprises violentes se réduisirent à une démonstration contre un poste occupé par des troupes de ligne, aux Champs-Élysées, et à une tentative contre la fabrique d'armes de l'arquebusier Lepage, rue Neuve-Bourg-l'Abbé[3].

Dans l'opinion des conspirateurs de profession, cette journée du 22 février était stérile. « Tout cela n'est pas clair, avait dit, vers le soir, M. Caussi-

[1] Lucien de la Hodde, *Hist. des sociétés secrètes*, chap. XXI.

[2] Chenu, *Les conspirateurs,* chap. IX.

[3] *Journal de la gendarmerie*, nos 163, 165, — 1er mai, 16 mai 1850.

dière; il y a du monde, mais c'est tout; cela n'ira pas jusqu'aux coups de fusil [1]. » Vers neuf heures du soir, une sorte de conseil fut tenu, sous la colonnade du Palais-Royal, morne et désert, par les directeurs des sociétés secrètes. M. Albert fut d'avis qu'il n'y avait rien de républicain dans la manifestation; et l'on se résuma, en disant : « Il faut attendre, il faut voir [2]. »

Un rapport général de la préfecture de police apprécia la journée comme les conspirateurs. Le résultat en parut rassurant, et le ministère des affaires étrangères en fit préparer de nombreuses copies, pour être adressées, à l'extérieur, à tous les agents du gouvernement.

II.

Ainsi, le pouvoir était encore plein de confiance, le 22 février au soir. La crise n'avait pas pris fin, comme il l'avait cru d'abord, par la retraite de l'opposition; mais cette retraite ôtait néanmoins à la situation ce qu'elle avait de plus dangereux, son caractère politique. Tout faisait présumer, pour le lendemain, une lutte sérieuse; mais, la question politique écartée, on n'aurait plus en face que des brouillons et des malfaiteurs, c'est-à-dire des adversaires qu'on était habitué à vaincre.

[1] Lucien de la Hodde, *Hist. des sociétés secrètes*, chap. XXI.
[2] *Ibid.*

On se prépara donc à surmonter une fois de plus des périls bien connus, et pour lesquels on avait même inventé une stratégie spéciale. Le quartier général, réuni à l'état-major des Tuileries, sous la direction de M. le duc de Nemours, expédia, vers huit heures, les ordres nécessaires, pour que les troupes occupassent sans délai les postes assignés à chaque arme et à chaque corps, suivant ces dispositions militaires, bien connues de la garnison de Paris, et principalement dues à M. le maréchal Gérard. Sous les ordres immédiats du Prince agissaient M. le général Tiburce Sébastiani, commandant la première division, et M. le général Jacqueminot, commandant les gardes nationales de la Seine. Suivant les traditions du règne, en pareille occurrence, un recours simultané à l'armée et à la garde nationale fut résolu; et, le lendemain, 23, dès l'aube du jour, le tambour appela, de tous côtés, sous les armes, la milice parisienne.

Cette convocation de la garde nationale fut la première et la plus grande faute du pouvoir.

La garde nationale de Paris, pétrie depuis dix ans par des journaux aux doctrines vagues et louches, était devenue factieuse, et se disait pourtant dynastique, avec une certaine sincérité. Elle ne voulait assurément ni du désordre, qui paralyse les affaires, ni de la république, qui les tue. Placée de nouveau en face des sociétés secrètes, elle les eût résolûment attaquées et vaincues, comme au 6 juin, comme au

13 avril et au 12 mai. Le général Jacqueminot eut donc raison de faire dire au roi, le 22 au soir, que, sauf six ou sept compagnies, mal disposées, toute la garde nationale de Paris était attachée à la monarchie [1]; mais le gouvernement n'ignorait pas que l'agitation des banquets, dirigée par les députés de l'opposition, avait égaré l'esprit de la bourgeoisie crédule et imprévoyante. On savait les sociétés secrètes impuissantes; on croyait les révolutions impossibles; et il était probable que la garde nationale, pleinement rassurée contre le désordre des rues, ne résisterait pas à la fantaisie de marcher sur les traces de M. Thiers et de M. Barrot, et de donner, à son tour et comme eux, des leçons à la couronne. C'est, en effet, ce qui va arriver. La garde nationale va rendre à la situation, par des actes insensés, le caractère politique que la retraite de l'opposition parlementaire lui avait retiré la veille; et la lutte, qui eût été nette et facile contre des émeutiers, deviendra pleine de confusion, de difficultés et de périls contre des partis politiques.

Le journal *le Siècle* était l'organe le plus exact, comme M. Barrot, son patron, était le type le plus complet de la petite bourgeoisie parisienne. Une réunion immense avait eu lieu dans ses bureaux, le 22 au soir, vers neuf heures. L'esprit de la garde nationale parisienne s'y dévoila dans toute sa triste réalité. On y résolut unanimement de prendre les armes, le

[1] *Rapport sur les événements de février*, par le général Trézel.

lendemain matin, mais avec une attitude, avec un langage et avec des actes qui diraient manifestement que si l'on voulait défendre la monarchie, on voulait renverser le ministère[1].

Ainsi, du premier mot, les gardes nationaux de Paris revendiquaient, pour eux, le rôle et le pouvoir des soldats prétoriens et des janissaires. Leur prétention de changer, de haute lutte, un ministère resté dans les voies légales, sanctionné par de récentes élections, soutenu par la majorité la plus considérable qui se fût formée depuis 1830, n'était rien de moins qu'un audacieux et vaste interdit jeté sur la France, et la confiscation des droits politiques de tous, au profit d'une ville. Rien de pareil ne s'était vu depuis le 31 mai 1793. La bourgeoisie honnête, mais égarée, s'attribuait, en pleine paix, sans songer à l'iniquité d'une telle usurpation, la domination suprême rêvée autrefois, pour la Commune de Paris, par la faction des Hébertistes.

III.

Cette résolution insensée fut accueillie avec faveur dans la plupart des légions. A peine réunies dans leurs mairies respectives, elles furent à peu près unanimes pour chercher à exercer, directement ou indirectement, une pression irrésistible sur le roi. Le moyen le plus efficace parut être d'empêcher l'armée de dis-

[1] Voir le récit de M. Saint-Amant, capitaine à la 1re légion : — *Le drame aux Tuileries*, p. 4.

perser l'émeute, et de maintenir ainsi l'insurrection en permanence, jusqu'à ce que la royauté vaincue consentît à payer, par le désaveu de la majorité constitutionnelle et par le renvoi des ministres, le retour de la tranquillité publique. Une pétition, émanée de la quatrième légion, et adoptée par la plupart des autres, exposait, en ces termes, ces prétentions dictatoriales :

« Nous, appartenant tous à la milice parisienne, et *protecteurs de l'ordre public*, nous allons nous rendre partout où nous serons dirigés, *pour empêcher ou arrêter l'effusion du sang;* mais en même temps, *protecteurs de la liberté*, nous déclarons que notre réunion n'a aucunement pour objet *d'approuver* la politique ministérielle, au dedans ou au dehors, ni de donner un appui quelconque à un ministère que nous *blâmons*, au contraire, avec toute l'énergie de bons citoyens [1]. »

C'étaient là les sentiments généraux de la garde nationale de Paris. L'esprit de fronde y avait complétement oblitéré le bon sens. Il n'y avait pas une légion qui n'en fût arrivée à se mettre au-dessus des majorités constitutionnelles, et à se considérer comme l'arbitre chargé de prononcer sur les affaires publiques. La quatrième envoya sa pétition à la Chambre par un peloton ; la troisième déclara à son colonel qu'elle ne déposerait les armes qu'après le renvoi des ministres [2];

[1] Élias Regnault, *Hist. du Gouv. provisoire*, chap. III.
[2] Élias Regnault, *ibid.*

la sixième se réunit sur la place de la Bastille, pour chanter la *Marseillaise;* et une partie de la septième donna ses armes aux insurgés [1]. C'était un vaste et ardent accès de démence, qui venait de saisir la bourgeoisie parisienne.

La garde nationale faisait faire, comme on voit, un pas immense au désordre. L'opposition dynastique, après avoir créé l'agitation par des moyens factices, l'avait conduite jusqu'à l'émeute. Ici, la garde nationale venait relayer le char de la révolution, afin de le conduire jusqu'à l'humiliation et à la défaite de la monarchie.

Les conspirateurs de profession, pour lesquels on travaillait avec tant de naïveté, ne furent pas longtemps à comprendre les chances inespérées que la garde nationale apportait à une révolution. Vers dix heures du matin, M. Flocon, entrant avec fracas dans les bureaux de la *Réforme*, s'écria : « Vite, des uniformes de gardes nationaux! qu'on en cherche chez des amis, chez des fripiers, partout! Aussitôt habillés, rendez-vous aux mairies; là, prenez la tête des détachements en criant : *Vive la réforme!* et interposez-vous partout entre la troupe et le peuple. Allez! la république est peut-être à ce prix [2]. » Ce mot d'ordre général, exécuté comme exécutent les hommes d'action et de discipline, inonda les mairies de brailleurs, emplissant l'air du cri de *Vive la réforme!*

[1] Élias Regnault, *ibid.*
[2] Lucien de la Hodde, *Hist. du Gouv. provisoire*, chap. III.

Ce cri était à la fois assez menaçant, assez modéré et assez vague pour plaire aux classes moyennes, échauffées par les déclamations des journaux. Il n'attaquait pas l'ordre, il semblait promettre le progrès, et il masquait la révolution.

IV.

Paris offrit bientôt un spectacle étrange. Des flots immenses de conspirateurs et de malfaiteurs, descendus des barrières, s'engouffrèrent dans les rues du centre; mais cette multitude, dont le désordre eût semblé l'élément, restait généralement silencieuse : c'était la garde nationale qui criait et qui agitait la ville. Des détachements nombreux de toutes les légions parcouraient les divers quartiers, au pas militaire, criant : *Vive la réforme!* et condamnant, par de telles démonstrations, aux yeux de la multitude encore indécise, les troupes fidèles, chargées de faire respecter la loi.

Un rôle si ouvertement provocateur ne pouvait pas être longtemps soutenu sans porter ses fruits naturels. Quand les hommes de désordre virent clairement que la garde nationale les soutiendrait, ils se mirent à l'œuvre.

Il était environ midi, et les sociétés secrètes descendaient des faubourgs. Leur dispersion dans Paris communiqua l'esprit d'agression à l'émeute. Quelques postes furent attaqués et durent se défendre; mais la garde nationale, sous le prétexte d'empê-

cher l'effusion du sang, intervint partout en faveur des factieux. Rue Le Pelletier, un détachement de la deuxième légion se porta caution du calme et de la modération du *National*. Devant le poste de la Banque, une compagnie de la troisième légion croisa la baïonnette contre un détachement de dragons. Rue Bourtibourg, rue Royale-Saint-Martin, rue Neuve-Bourg-l'Abbé, des gardes municipaux durent également cesser une légitime défense [1]. Ainsi la garde nationale préserve d'abord les insurgés; bientôt, elle abandonnera les soldats.

Enhardie par cette inaction imposée aux troupes, l'insurrection commença de dépaver les rues. La foule regardait faire et gardait le silence. Vers deux heures, les quartiers Saint-Martin et du Temple, et un nombre considérable de rues environnantes, étaient couverts de barricades. Cette besogne accomplie, des hommes sinistres, à la voix rauque, suant l'alcool, se présentèrent, armés de bâtons et de pinces, à tous les étages des maisons, demandant d'un ton impératif les fusils des gardes nationaux. Les femmes épouvantées se hâtaient de satisfaire ces visiteurs farouches, et l'on écrivait, à la craie blanche, sur les portes : *Armes données !*

Un pareil état de choses menait tout droit à une catastrophe. En sortirait-on par un acte d'énergie, ou par un acte de faiblesse?

[1] Lucien de la Hodde, *Hist. des sociétés secrètes*, chap. XXII.

Vers une heure, M. le ministre de l'intérieur se rendit aux Tuileries pour informer le roi.

V.

Louis-Philippe n'avait jamais goûté la politique de l'opposition. Il la savait pleine de faiblesses au dedans, et de témérités au dehors, et il la croyait condamnée à produire ce qui était le plus incompatible avec la nature de son caractère et de son pouvoir, l'anarchie et la guerre.

Il l'avait dit bien souvent; si jamais cette politique venait à s'imposer, il aimerait mieux abdiquer que de la subir. Rigoureusement constitutionnel et formaliste, il se croyait d'autant plus obligé à rester uni à la majorité et à son ministère, qu'il y trouvait ses propres idées et le calme nécessaire aux dernières années de son règne. Il n'avait jamais eu le goût des nouveautés, et il ne se trouvait plus l'âge des expériences. C'est donc très-naturellement que, dès le début des difficultés, il s'était résolu à maintenir, par tous les moyens, la tranquillité du pays et les droits de sa couronne.

Cependant cette résolution du roi n'était pas tout à fait celle de sa cour ou même celle de sa famille. Les rivalités, les ambitions, les chimères avaient poussé leur mine, là comme ailleurs. On y avait encouragé le délaissement des uns, égaré l'inexpérience des autres. Tant que le ministère avait gouverné avec force

et avec éclat, les brigues s'étaient prudemment contenues. Les difficultés présentes leur avaient rendu, depuis deux jours, la hardiesse et la parole. Elles étaient parvenues à jeter du trouble et de la défiance dans l'esprit du roi; néanmoins elles ne l'avaient pas convaincu.

Cette nouvelle situation d'esprit se laissa voir, quoique avec ménagement, dans les premières paroles de Louis-Philippe à M. Duchâtel. Il exprima, comme la veille, l'espoir, universellement partagé, de réussir dans le maintien de l'ordre; mais il désira que son ministre eût un entretien avec la reine sur ce sujet grave et délicat. Appelée sur-le-champ par le roi, la reine entra dans le cabinet.

« — Si M. Guizot a le moindre sentiment de dévouement pour le roi et pour la France, dit-elle, il ne restera pas un instant de plus au pouvoir; il perd le roi!

» — Madame, répondit M. Duchâtel, M. Guizot est résolu, comme ses collègues, à défendre jusqu'à la dernière extrémité, s'il le faut, le roi et la monarchie; mais il n'a point, pas plus que nous, la pensée de s'imposer à la couronne.

» — Ne dis donc pas de pareilles choses, ma chère amie, s'écria le roi; si M. Guizot le savait....

» — Je ne demande pas mieux qu'il le sache, reprit la reine; je le lui dirai à lui-même; je l'estime assez pour cela. Il est homme d'honneur, il me comprendra. »

Cette conversation avait touché le but, dès le premier mot de la reine. M. Duchâtel la termina en faisant observer qu'il ne pouvait, ni comme collègue, ni comme ami, laisser ignorer à M. Guizot la situation d'esprit dans laquelle il trouvait Leurs Majestés. Il fut convenu qu'il irait immédiatement chercher le président du conseil, et que la question ministérielle serait sur-le-champ examinée et vidée.

M. le duc de Montpensier, présent à cette conversation, appuya l'opinion de la reine par quelques paroles vives; et comme M. le ministre de l'intérieur partait pour aller chercher M. Guizot, le jeune prince insista sur la convenance de porter sans retard aux chambres des lois de réforme électorale et parlementaire. M. Duchâtel déclina avec fermeté une pareille initiative; ajoutant qu'après avoir préservé sa vie politique de toute indigne condescendance, il ne se sentait pas disposé à changer de méthode au moment de quitter le pouvoir.

Il était environ deux heures lorsque M. Guizot et M. Duchâtel arrivèrent dans le cabinet du roi. Sa Majesté était avec la reine et avec ses enfants présents à Paris.

Le roi, sans dissimuler les périls de la situation, insista sur la répugnance que lui causait l'idée de se séparer de son ministère. Il ajouta ces mots : « J'aimerais mieux abdiquer!

» — Tu ne peux pas dire cela, mon ami, répondit la reine; tu te dois à la France; tu ne t'appartiens pas.

14.

» — Il est vrai, répondit le roi ; je suis plus malheureux que mes ministres ; je ne puis pas donner ma démission. » S'adressant alors à M. Guizot : « Croyez-vous, mon cher président, que le cabinet soit en état de tenir tête aux difficultés et d'en triompher ?

» — Sire, répondit M. Guizot, quand le roi pose une telle question, il la résout. Le cabinet pourrait triompher de la rue ; mais il ne peut pas vaincre en même temps la famille royale et la couronne. Douter de sa force aux Tuileries, c'est la détruire dans l'exercice du pouvoir. Le cabinet ne peut que se retirer. »

Le roi consulta ses ministres sur les successeurs qui pourraient le plus convenablement être donnés au cabinet, et il prononça le nom de M. le comte Molé. M. Guizot et M. Duchâtel répondirent que M. Molé étant, de tous les hommes politiques, celui qui se rapprochait le plus des principes de la majorité conservatrice, sa désignation leur paraissait en effet la plus convenable.

Alors eut lieu la séparation, qui fut touchante. Le roi embrassa ses ministres en versant des larmes.

« — Vous serez toujours les amis du roi, dit la reine ; vous le soutiendrez. »

Louis-Philippe reconduisit M. Duchâtel et M. Guizot ; et, leur serrant encore une fois la main, près de la porte, il leur dit : « — Que vous êtes heureux ! vous partez avec l'honneur ; moi, je reste avec la honte ! »

VI.

Portée à la Chambre, par M. Guizot, avec beaucoup de dignité; et, de là, répandue dans Paris avec une grande promptitude, la nouvelle de la retraite du ministère fit éclater partout, dans les rangs de l'opposition, parmi la garde nationale et jusqu'au sein de la majorité, l'inaptitude des classes moyennes pour la pratique et pour les devoirs du gouvernement parlementaire.

L'opposition fit éclater la joie la plus indécente et la plus puérile. Elle s'applaudissait de sa victoire, comme si le véritable vaincu, ce n'était pas le régime constitutionnel lui-même! Est-ce qu'il restait une tribune pour s'expliquer, un scrutin pour se compter, depuis que des pelotons de la garde nationale venaient demander le renvoi des ministères? Est-ce qu'il y avait des doctrines, depuis qu'il fallait transiger avec les émeutes? Est-ce que les majorités avaient un rôle, depuis que les questions se vidaient derrière les barricades?

Le parti conservateur ne montra guère plus de principes ou plus de sagesse. Les plus étranges exclamations s'élevèrent contre le libre usage que la couronne faisait de sa prérogative. *Le roi trahissait!* le mot fut dit. La majorité elle-même était envahie par l'égoïsme parlementaire. Violentée par l'opposition, elle prétendait faire violence au trône. De là, parmi ses

membres, deux mauvais sentiments qui ajoutèrent à l'isolement et à l'affaiblissement de la monarchie : dépit du pouvoir perdu, et joie secrète des embarras que la création d'un ministère allait susciter à la couronne.

Quant à la garde nationale, elle combla la mesure de la folie. Comme pour montrer qu'elle n'avait pris les armes qu'afin de vaincre M. Guizot, en bataille rangée, elle eut hâte de rentrer chez elle, en poussant des cris de joie ; et, à peine débarrassée de son harnais, elle illumina splendidement ses maisons. Cette retraite de la garde nationale livra la capitale aux sociétés secrètes, aux pillards, aux bandits qui, n'étant pas venus à cause de M. Guizot, ne pouvaient pas s'en aller à cause de M. Molé. Devenus les maîtres de Paris quand il n'y avait pas de répression, pouvait-on croire qu'ils le rendraient quand il n'y avait plus de gouvernement?

Cette soirée de Paris fut horrible. Tous les galériens, tous les voleurs, tous les vagabonds, tous les hommes perdus de dettes, mêlés aux émeutiers, aux brouillons, aux niais, s'étaient confondus dans une immense orgie. Les uns flairaient la rapine, les autres le sang, tous le désordre, l'imprévu, l'aventure, et, qui sait? peut-être le mot de l'énigme de leur situation. Ils allaient, pleins de vin et de fureur, criant, hurlant, promenant des torches, assiégeant les gardes municipaux dans leurs postes, s'essayant, par des meurtres isolés, à quelque catastrophe générale. Il n'y avait plus là ni principes, ni haines politiques. C'étaient

la lie et l'écume de la société et de la ville; c'étaient les hommes auxquels Barbès promettra le milliard du 15 mai, et auxquels le général Cavaignac donnera le tombeau du 24 juin.

Cependant la retraite de la garde nationale avait jeté le *National* et la *Réforme* dans une grande perplexité. Que leur faisait l'avénement de M. Molé? La politique avait disparu de la rue avec la milice parisienne; et l'on ne pourrait plus s'y maintenir désormais qu'au nom d'une révolution; mais qui l'oserait? Ferait-on un appel au peuple? Attaquerait-on en face la monarchie? M. Ledru-Rollin trouvait cette idée téméraire, et tout le monde à peu près se rangea de son avis [1]. On chercha donc quelque moyen détourné et moins dangereux, afin d'irriter et de soulever le peuple de Paris contre le gouvernement.

VII.

La tradition révolutionnaire offrait un précédent. Lorsque la fraction violente des jacobins, se séparant des constitutionnels, se réunit au Champ de Mars, le 17 juillet 1791, pour demander la déchéance du roi, Bailly et la Fayette, par ordre de l'Assemblée constituante, proclamèrent la loi martiale, firent arborer le drapeau rouge, et dirigèrent les troupes contre les factieux, réunis autour de l'autel de la Patrie. Si la Fayette avait ses ordres, les révolutionnaires avaient

[1] Lucien de la Hodde, *Hist. des sociétés secrètes*, chap. XXIII.

leur plan. Ils se ruèrent avec des cris sur les troupes; et, pendant que ces furieux les accablaient d'injures et de pierres, l'un d'eux tira un coup de pistolet sur les soldats. Ainsi poussé à bout, la Fayette riposta par une décharge, et couvrit le sol de blessés et de morts. Des meneurs firent aussitôt enlever quelques-uns de ces cadavres, et on les traîna au Palais-Royal, en criant : *Vengeance! on assassine le peuple!* Les chroniqueurs et les journalistes les plus autorisés de cette époque déclarent que les émeutiers du Champ de Mars avaient tiré ce coup de pistolet sur les troupes de la Fayette, afin que la riposte des soldats leur donnât des cadavres à traîner dans Paris [1].

Est-ce préméditation, est-ce hasard? Dieu le sait; mais les Jacobins de 1848 vont se procurer des cadavres et les traîner dans Paris, pour obtenir la déchéance de Louis-Philippe, exactement comme les Jacobins de 1791 s'en étaient procuré et en avaient traîné, pour obtenir la déchéance de Louis XVI.

Vers dix heures du soir, au plus fort et au plus beau de l'illumination de Paris, une bande d'à peu près trois cents personnes, marchant sur vingt-cinq ou trente de front, descendit les boulevards, venant des quartiers Saint-Denis et Saint-Martin. Elle était précédée d'une vingtaine d'enfants, portant des torches allumées. Cette bande, poussant des cris rauques,

[1] Voyez les *Mém. de Ferrières*, t. II, p. 472; et Prudhomme, *Révol. de Paris*, t. IX, p. 67.

à peine articulés, se dirigeait vers la Madeleine [1]. Arrivée au tournant de la rue Lepelletier, elle y entra, et se groupa devant la maison portant le n° 3, où se trouvaient les bureaux du *National*. Un homme à chevelure crépue, facile à reconnaître, se présenta au balcon et adressa un discours au rassemblement. C'était M. Marrast. « Il harangua cette bande en termes prudents, mais de manière à l'exaspérer contre la force publique ; il s'apitoya sur les braves citoyens assassinés par des séides impies, et réclama leur licenciement. La foule put comprendre qu'il s'agissait de l'armée ou des gardes municipaux [2]. »

Le discours fini, un chef improvisé prend le commandement de la bande, et s'écrie : « Allons, mes amis, en avant ! » La foule s'ébranle, à ces mots, sur les pas de son nouveau chef ; et, reprenant les boulevards, elle se dirige vers le ministère des Affaires Étrangères. A la suite du rassemblement venait un tombereau, qui avait été vu stationnant dans la rue Lepelletier [3]. Ce tombereau prit par la rue Basse, et s'arrêta en face du ministère.

Le chef menait à la boucherie le troupeau de malheureux et d'imbéciles dont il venait de prendre le commandement, et le tombereau qui suivait était destiné à emporter leurs cadavres.

[1] Nous nous trouvâmes sur son passage, à la hauteur du théâtre des Variétés.

[2] Lucien de la Hodde, *Hist. des sociétés secrètes*, chap. XXIII.

[3] *Ibid.*

Le ministère des Affaires Étrangères, attaqué déjà la veille, était défendu par des troupes de ligne, par des dragons et par des gardes municipaux, sous les ordres d'un officier d'état-major capable et résolu, M. de Braquehaye. A l'approche de la bande, annoncée de loin par les torches, et au milieu de laquelle flottait un drapeau rouge, pris à la porte ou dans les bureaux du *National*, la petite garnison du ministère se mit sous les armes et couvrit l'hôtel. Le rassemblement s'avança, vociférant, brandissant des fusils et des sabres, comme s'il avait résolu de forcer le passage. M. de Braquehaye l'arrêta avec fermeté, au nom de sa consigne. Alors le chef de la bande, « l'homme au paletot gris, à la figure maigre, aux cheveux flottants[1], » dans lequel tout le monde a cru, depuis lors, reconnaître M. Charles Lagrange, allongea le bras et tira un coup de pistolet. A cette attaque soudaine, que le nombre, les armes, les cris, les dispositions manifestes des insurgés rendaient fort sérieuse, la troupe riposta par un feu de peloton, qui couvrit la chaussée de morts et de blessés.

C'était évidemment pour ce résultat sanglant qu'on avait attaqué le poste des Affaires Étrangères. Les misérables victimes de cette horrible machination étaient à peine tombées, que leurs cadavres furent amoncelés dans le tombereau. On les y plaça d'une manière dramatique, les plaies saignantes bien à découvert, surmontés du corps d'une femme à demi nue, et les

[1] Lucien de la Hodde, *Hist. des sociétés secrètes*, chap. XXIII.

cheveux épars. Quant cet entassement hideux fut artistement disposé, l'homme au paletot gris plaça les torches devant le tombereau, et s'écria : « Au *National !* » Cette officine de conspiration parut à ses amis avoir plus de droits que toute autre à cette offrande de chair humaine.

Des bureaux du *National*, le tombereau se dirigea, à travers le quartier Montmartre, vers les bureaux de la *Réforme*. Il y arriva vers minuit, après avoir semé l'épouvante et l'horreur sur son passage. La bande armée et hurlante qui l'accompagnait disait partout, comme on le pense bien, que ces pauvres morts étaient tombés victimes innocentes d'un pouvoir impitoyable. Nul n'aurait pu croire en effet que ceux qui demandaient vengeance étaient les véritables assassins.

VIII.

Un acte si atroce ne permettait plus aux conspirateurs de reculer. Le tombereau roula toute la nuit dans Paris, consternant ceux qu'il n'exaspérait pas. Un immense orage s'amassait donc pour le lendemain ; mais la question politique avait disparu, et c'était la Révolution elle-même qui se posait en face de l'ordre et de la monarchie.

Armée d'un tel drapeau, l'émeute était au fond moins dangereuse que la veille, parce que son but était plus évident. D'honnêtes et de laborieux boutiquiers avaient pu être égarés par des ambitieux dans une

question posée en termes équivoques; mais personne ne pouvait se flatter de leur faire prendre le change dans une lutte engagée contre le trône, dont la sécurité était liée à celle des familles. Éclairé, peut-être un peu tardivement, mais éclairé enfin, le gouvernement se résolut à une vigoureuse agression.

Les ministres étaient réunis, depuis la veille, au ministère de l'intérieur. Instruit le premier de la scène tragique du boulevard des Capucines, M. Duchâtel proposa de donner au maréchal Bugeaud le commandement général de la garde nationale et des troupes. C'était déjà l'avis de M. Guizot. La présence de M. Duchâtel pouvant être nécessaire au ministère de l'intérieur, M. Guizot et M. Dumon se rendirent aux Tuileries. Le roi, toujours ferme, partagea l'avis de ses ministres, et la nomination du maréchal fut résolue. La signature de M. Duchâtel était nécessaire pour l'investir du commandement des gardes nationales, et celle du général Trezel pour lui donner le commandement des troupes. Il fut donc convenu que les ministres de l'intérieur et de la guerre se rendraient, vers minuit, près du roi, pour signer les ordonnances.

Les choses se passèrent en effet ainsi. Le maréchal Bugeaud, qu'on savait prêt à accepter et à remplir la tâche terrible, mais nécessaire, qui lui était confiée, devenait l'arbitre de la situation. Dès que la cause de l'ordre et des lois était remise en de telles mains, la société et la monarchie pouvaient être tranquilles.

L'armée était disciplinée et résolue, la garde nationale était désintéressée par son déplorable triomphe. C'était donc en face de purs émeutiers que l'on allait se trouver. La situation était nette et la victoire certaine. Les ministres, qui n'avaient plus de l'autorité que la forme et la lettre, terminaient leur carrière par un acte de courage et de patriotisme. Ils s'en allaient, acceptant, non-seulement devant la justice de l'histoire, mais devant la violence des passions contemporaines, la responsabilité d'une lutte sanglante. Ils voyaient, en se retournant, le trône debout, et le devoir accompli les consolait amplement du pouvoir perdu.

Malheureusement l'esprit d'hésitation et de chimère cheminait, depuis deux jours, autour du roi, gagnant peu à peu la famille royale, et aveuglant ses plus fidèles amis. Louis-Philippe portait encore en lui, à cette heure, tout ce qui restait aux Tuileries de bon sens et de fermeté. Il ne voyait qu'une œuvre à entreprendre, faire triompher la Constitution dont il avait la garde; et il ne comprenait qu'un moyen pour l'accomplir, l'emploi de la force honnête de l'armée contre la force immorale de l'émeute. Ces allures hautes et droites, les seules dignes du pouvoir attaqué dans sa légitimité et dans sa majesté, effrayaient la famille et les conseillers intimes du roi. Lorsqu'il s'agissait de vaincre le désordre, on songeait à l'apaiser par des ménagements, et à le fléchir par des concessions. La combinaison tentée

par M. Molé était déjà épuisée, et son impuissance reconnue. M. Thiers avait accepté, vers onze heures, la mission de composer un ministère, conjointement avec M. Odilon Barrot.

On combattait, autour du roi, la nomination du maréchal Bugeaud comme impopulaire, et l'on affectait de dire qu'elle pourrait irriter l'insurrection et amener la retraite du nouveau cabinet. Le roi tint bon, disant qu'il ne fut jamais nécessaire que les généraux chargés de combattre l'émeute eussent l'agrément des émeutiers. Mais on voyait déjà poindre dans ces objections le germe des faiblesses et du désordre qui signaleront la journée du lendemain; et c'est pour s'être laissé vaincre aux Tuileries que le vieux roi sera vaincu dans les rues.

IX.

Appelé près du roi vers deux heures du matin, le maréchal Bugeaud prit le commandement général des gardes nationales et des troupes. Son expérience, son activité, son énergie abrégèrent les préparatifs; et, à cinq heures, quatre colonnes partaient : la première pour l'hôtel de ville, la deuxième pour la Bastille, la troisième, placée entre les deux autres, les appuyait toutes deux; la quatrième se rendait au Panthéon. L'ordre général était de détruire les barricades et de briser toute résistance par la force énergiquement employée.

A sept heures, toutes ces colonnes étaient arrivées aux points indiqués, à l'exception de la deuxième. M. le général Bedeau, qui la commandait, prit sur lui d'arrêter ses troupes à la hauteur du théâtre du Gymnase, pour parlementer avec des bourgeois [1]. S'il avait agi militairement, exécutant ses ordres sans les discuter, comme un soldat doit le faire, il est probable que la lutte se serait immédiatement engagée. Le premier coup de canon tiré, on ne pouvait plus reculer.

Néanmoins, il faut bien le reconnaître, le dissolvant le plus actif de l'armée, du pouvoir et de la représentation nationale; la cause directe et immédiate du désordre, de la défaillance et de la catastrophe, ce fut la nomination du ministère de M. Thiers et de M. Barrot.

Il serait difficile d'imaginer et impossible de peindre l'affaissement subit et profond dans lequel les journées de février jetèrent M. Thiers. On avait pu attendre de lui des légèretés, personne n'en avait attendu de la peur. L'émeute de 1834 l'avait trouvé rempli de l'intrépidité la plus militaire; celle-ci le trouvait irrésolu, muet et consterné. Il est vrai qu'en

[1] « Fallait-il marcher quand même, et repousser les gardes nationaux? » dit M. le général Bedeau, dans une lettre publiée le 4 avril 1850. — Le bon sens répond qu'un soldat doit faire tout ce qu'il a reçu l'ordre de faire; — l'histoire du 13 vendémiaire an III et du 13 juin 1849 ajoute qu'on ne ménage pas les gardes nationaux eux-mêmes, quand ils ont accepté, avec ses conséquences, le rôle d'émeutier.

1834, M. Thiers n'avait pas sapé l'autorité royale; le règne était à son début, et il pouvait paraître utile de défendre énergiquement les longues années de pouvoir qu'il promettait encore. En 1848, tout était changé. La violente secousse sous laquelle ployait la monarchie, c'était M. Thiers qui l'avait imprimée; le règne penchait vers sa fin; les faveurs à lui demander étaient courtes, et un ambitieux pouvait trouver excessif le prix sanglant dont il fallait les payer. Si ce calcul était au fond de l'âme de M. Thiers et la glaçait, il aurait dû montrer à la patrie le dévouement qu'il refusait au trône. L'égarement de l'opinion publique était son œuvre; et, après avoir pris l'ordre et la sécurité à la France, ce n'était pas assez que de lui donner M. Barrot.

En effet, remettre la défense du trône à M. Odilon Barrot, en présence de l'émeute de février, c'était livrer le trône à l'émeute elle-même. Toute la force de M. Barrot était dans sa popularité; et comme cette popularité était le fruit de dix-huit ans employés à flatter les préjugés de la multitude, cette multitude était précisément l'obstacle contre lequel M. Barrot se trouvait désarmé. D'un autre côté, l'émeute avait pour cause et pour origine le banquet de Paris, auquel le chef de l'opposition avait, directement ou indirectement, convié la ville tout entière. C'était déjà beaucoup, c'était trop peut-être, de s'être séparé de ses alliés des banquets, au moment du péril; mais si

M. Barrot avait pu les abandonner, il était le seul qui ne pût pas les faire mitrailler.

Les membres du nouveau ministère, MM. Thiers, Odilon Barot, Cousin, Duvergier de Hauranne, réunis vers sept heures du matin aux Tuileries, prirent possession du pouvoir par un acte qui entraîna toutes les défaillances de la journée. Ils retirèrent le commandement général des forces militaires au maréchal Bugeaud, et firent ordonner la retraite immédiate des troupes, réservant à la garde nationale le soin de rétablir l'ordre.

Le maréchal refusa tout d'abord à M. Thiers et à M. Barrot, en personne, d'exécuter de pareils ordres, et il n'obéit que sur de nouvelles injonctions, directement transmises par M. le duc de Nemours, au nom du roi [1].

X.

Cette versatilité dans la défense assura le triomphe des révolutionnaires. Que pouvait la garde nationale, disséminée sur tous les points de Paris, sans unité de vues, sans direction, sans ordres, mêlée depuis deux jours à l'émeute, et ayant un bon nombre d'insurgés dans ses propres rangs? Ce fut même bien inutilement que le nouveau ministère lui donna pour chef M. le général de Lamoricière [2],

[1] Lettre du maréchal Bugeaud sur les journées de février.

[2] M. Guizot étant venu aux Tuileries, vers huit heures du matin,

puisqu'on était décidé à ne pas combattre. Le nouveau général parut résigné à un rôle bien peu digne de son brillant courage. Il se jeta plusieurs fois au-devant ou au milieu des bandes armées, pour les haranguer; mais autant on eût redouté son épée, autant on dédaigna ses discours [1].

Quand l'autorité fut ainsi désarmée, et que le trône, les institutions, les lois, la France tout entière eurent été abandonnés par le nouveau ministère à la discrétion d'une émeute debout depuis trois jours, M. Odilon Barrot entreprit une œuvre que lui seul, au monde, pouvait concevoir : suivi de quelques amis, il se dirigea, par les rues Sainte-Anne et de Grammont, et par les boulevards, vers la Bastille, faisant, de distance en distance, des discours pour ramener la concorde. C'est ce qu'il avait imaginé de plus puissant et de plus décisif pour faire tomber les barricades, pour imposer silence au hurlement féroce et aviné des brigands, maîtres de Paris, et pour déterminer les sociétés secrètes à rentrer docilement dans leurs repaires.

Ce qui arriva de ces harangues, on le devine sans

pour faire au roi sa visite de ministre sorti, Louis-Philippe le pria de se rendre à l'État-major, auprès du général Jacqueminot, et de préparer à M. de Lamoricière une réception courtoise. M. Jacqueminot accueillit fort bien son nouveau successeur, et lui prêta son habit de général de la garde nationale, qu'il endossa.

[1] « ... Il y courut de très-bonne volonté, dit le maréchal Bugeaud; mais il revint bientôt me dire qu'on n'avait pas voulu l'écouter. » *Lettre du maréchal Bugeaud.*

peine. Peu de gens les entendaient, au milieu de ce tonnerre de voix qui grondait dans les rues; quelques-uns les applaudissaient, d'autres les raillaient; tous admiraient cette confiance naïve et béate d'un ministre ivre de son pouvoir, jetant des phrases au loup populaire, sorti depuis trois jours de son antre, et décidé à n'y rentrer que repu de sang. Dans ce spectacle navrant et hideux, M. Odilon Barrot ne vit que son titre et n'entendit que sa voix. Satisfait de vivat dérisoires et d'ovations imaginaires, il s'achemina vers le ministère de l'intérieur; et là, presque à l'heure même où Louis-Philippe signait son abdication, M. Odilon Barrot annonçait, par une dépêche télégraphique, aux départements, que les troubles étaient finis, et qu'il présidait le conseil des ministres!

La retraite des troupes avait inopinément donné gain de cause à la Révolution; ce triomphe doubla ses forces. Maîtresse de l'hôtel de ville, qu'on venait de lui abandonner sans coup férir, elle se dirigea vers les Tuileries.

Une confusion d'idées inconcevable aveuglait la plupart des esprits sur le caractère réel de l'agitation. Cette agitation avait eu, dès l'origine, deux éléments: l'élément politique et l'élément révolutionnaire.

Le premier, égaré par le délire de l'ambition, avait poursuivi, au prix d'une sédition armée, la chute du ministère. Il avait obtenu pleine satisfaction dès le 22 février, vers trois heures de l'après-midi; et ce qui le prouve, c'est que la garde nationale, person-

nification de cet élément politique, s'était spontanément retirée à la nouvelle de la démission du cabinet. Elle était satisfaite et joyeuse, car elle illumina Paris, aux cris de *Vive le Roi!*

Pourquoi donc l'émeute ne fit-elle pas comme la garde nationale? Pourquoi resta-t-elle, au contraire, maîtresse de Paris, attaquant les soldats, élevant des barricades, plus hurlante et plus menaçante que jamais? C'est que l'émeute proprement dite, personnification de l'élément révolutionnaire, ne pouvait être satisfaite que par la chute de tous les pouvoirs et par la capitulation de la société. C'était donc bien en vain qu'on lui jetait les concessions, l'une après l'autre; c'était en vain qu'on lui donnait M. Thiers, après M. Molé; M. Barrot, après M. Thiers[1]; M. de Lamoricière, après le maréchal Bugeaud; la retraite des troupes, après leur immobilité : l'esprit révolutionnaire accepte ce qu'on lui cède, mais il s'en sert pour arracher ce qu'on lui refuse. Il était bien aisé de le reconnaître à ces exigences toujours nouvelles, qui le caractérisent; et, après avoir laissé passer l'élément politique, puisqu'on s'y était résigné, il fallait, sans hésiter, barrer le chemin à l'élément révolutionnaire avec du canon. C'est ce qu'avaient voulu faire quelques esprits clairvoyants et fermes,

[1] Lorsque M. Thiers fut chargé, le 23 février, vers onze heures du soir, de composer un cabinet, il était président du Conseil. Le 24, à dix heures du matin, M. Thiers, devenu impossible à son tour, demanda au roi et obtint la présidence pour M. Odilon Barrot.

M. Duchâtel, M. Guizot, leurs collègues, le roi, le maréchal Bugeaud : l'aveuglement des autres paralysa et perdit tout.

XI.

Il était environ midi lorsque l'agonie de la monarchie de juillet commença. Le roi était dans son cabinet, l'ancien cabinet de Louis XVI, de Napoléon Ier, de Louis XVIII et de Charles X. Autour de lui étaient la reine, Mmes les duchesses d'Orléans et de Montpensier, M. le duc de Montpensier, les maréchaux Soult et Gérard, plusieurs des ministres de la journée, M. Thiers, M. de Rémusat, M. Cousin, M. Duvergier de Hauranne, un grand nombre d'aides de camp et d'officiers. On était toujours dans la même illusion, on prenait les bandits pour des hommes politiques; on élevait les voleurs à la dignité de factieux. On reculait devant eux; on ménageait leur rage avinée, qu'on appelait de l'*irritation*; on les faisait haranguer poliment par le général de Lamoricière, par le maréchal Gérard; les bandits avançaient toujours. On ne savait que faire.

Tout à coup, dans ce cabinet de la royauté irrésolue, et par conséquent morte, entre M. Émile de Girardin. Naguère député, il avait donné sa démission depuis quelques jours. Actif, véhément, ayant beaucoup de courage, moins de discernement, il avait traversé, écouté, étudié l'émeute. Avec un esprit plus prompt

que juste, il avait imaginé et formulé, dans un style concis qui lui est propre, la solution du redoutable problème, et il l'apportait tout uniment au roi. Cette solution était celle-ci :

Abdication du roi,

Régence de madame la duchesse d'Orléans,

Dissolution de la Chambre,

Amnistie générale.

Ce n'était pas une trahison, puisqu'une partie de la famille royale appuya M. de Girardin, mais c'était bien évidemment une folie.

Puisque M. Odilon Barrot, extrême limite des opinions monarchiques et constitutionnelles, n'arrêtait pas l'émeute, c'était bien la preuve qu'elle voulait aller plus loin que la constitution et la monarchie.

Et si le roi, un homme expérimenté et courageux, appuyé par une majorité dévouée, était impuissant à dominer la situation, comment un enfant, sans chambre, puisqu'elle était dissoute; sans régence, puisqu'il fallait en faire une nouvelle, réussirait-il à calmer les passions ou à les vaincre?

L'insistance de M. de Girardin, les coups de feu tirés par une bande sur les soldats héroïques d'un poste voisin, tous les moyens épuisés, excepté le bon, le courage, frappèrent les assistants de stupeur. On répéta si souvent et si vivement au roi que son abdication seule pouvait arrêter et satisfaire l'émeute, que Louis-Philippe, sincèrement convaincu d'un changement des classes moyennes à son égard,

se dépouilla, en faveur de son petit-fils, d'un pouvoir repris par ceux qui le lui avaient donné. Tel fut le sentiment qui dicta l'abdication du roi. On lui montra la bourgeoisie de 1830 derrière les barricades de 1848 ; et le fils de la révolution de juillet recula, n'osant pas frapper sa mère!

Deux hommes, parmi tous les assistants, ne furent pas aveuglés par ces chimères, et ne crurent pas que les sociétés secrètes et les communistes, qui étaient alors l'âme de l'émeute, reculeraient devant des morceaux de papier, collés aux murs de Paris, ou semés sur les barricades : c'étaient M. Piscatory, récemment nommé ambassadeur à Madrid, et le maréchal Bugeaud. Lorsque le roi prit la plume pour rédiger et pour signer son abdication, M. Piscatory s'écria : « N'abdiquez pas, Sire! votre abdication, c'est la république dans une heure [1]. » Le maréchal Bugeaud, accouru au mot d'abdication, supplia le roi de s'arrêter. Un tel acte désarmerait les troupes; l'émeute approchait, et il ne restait qu'à combattre [2]. La reine, revenue de son erreur de la veille, appuya ces paroles; le roi posa la plume.

Malheureusement le mauvais génie de la situation rentra avec M. le duc de Montpensier, M. de Girardin et M. Crémieux, sortis un instant. Louis-Philippe fut sommé, avec moins de respect que n'en méritaient un vieillard et un roi, de tenir la parole donnée. Il reprit la plume. Le cabinet s'était rempli d'in-

[1] Rapport du général Trézel.
[2] Lettre du maréchal Bugeaud.

connus. Les uns disaient : *Mais, dépêchez-vous donc! Vous n'en finissez pas!* D'autres s'écriaient : *Ah! mais, cela ne peut aller comme cela, il faut que vous déclariez la duchesse d'Orléans régente!* Le roi répondit avec dignité : *D'autres le feront, s'ils le croient nécessaire; mais moi je ne le ferai pas. C'est contraire à la loi, et comme, grâce à Dieu, je n'en ai encore violé aucune, je ne commencerai pas dans un tel moment*[1].

L'acte d'abdication était conçu en ces termes :

« J'abdique cette couronne, que la voix nationale m'avait appelé à porter, en faveur de mon petit-fils, le comte de Paris.

» Puisse-t-il réussir dans la grande tâche qui lui échoit aujourd'hui!

» *Signé* : LOUIS-PHILIPPE. »

L'abdication signée, le roi la lut à haute voix. Le désordre était si grand, que cette pièce fut comme arrachée des mains du roi. Louis-Philippe passa dans un cabinet à côté, d'où il revint en habit de ville. Les princesses pleuraient; la reine s'écriait : « Les Français regretteront un si bon roi; mais il sera trop tard! »

XII.

Le dénoûment approchait. Madame la duchesse d'Orléans, la voix pleine de sanglots, dit au roi qui

[1] Récit de M. Kroker, éditeur de la *Quarterly Review*, rédigé sur les notes du roi; cité par M. Véron, *Mém. d'un Bourg. de Paris*.

partait : « Quoi ! vous me laissez seule ici, sans parents, sans amis, sans conseils ! Que voulez-vous que je devienne ? — Ma chère Hélène, répondit le roi, il s'agit de sauver la dynastie et de conserver la couronne à votre fils. Restez donc pour lui [1]. » Le roi, la reine et les princesses partirent, et madame la duchesse d'Orléans retourna dans ses appartements.

Sans les ordres qu'avait donnés M. le duc de Nemours, le départ de la famille royale ne se fût pas opéré sans danger. Elle suivit à pied la grande allée des Tuileries, passa la grille dite du Pont-Tournant, et arriva vers une heure au pied de l'obélisque. Il y eut là un moment de confusion, et la famille royale fut entourée et pressée par la foule, qui avait déjà envahi la place de la Concorde. Le roi et la reine conservèrent leur sang-froid et leur dignité. Deux petites voitures, que M. le duc de Nemours avait envoyées par le quai, encore libre, arrivèrent enfin ; la famille royale s'y entassa et partit par le quai de Billy, sous l'escorte d'un escadron de cuirassiers et d'un détachement de garde nationale à cheval, commandé par M. de Montalivet.

Il ne restait aux Tuileries, de la famille royale, que madame la duchesse d'Orléans, avec ses deux enfants, et M. le duc de Nemours.

Madame la duchesse d'Orléans avait jugé sa véritable position mieux que personne, lorsqu'elle avait dit au roi : « Sans amis, sans conseils, que voulez-

[1] Rapport du général Trézel.

vous que je devienne? » Les esprits chimériques, inventeurs de sa régence, avaient déjà disparu. Son beau-père n'était plus roi, et son fils ne l'était pas encore. Le serait-il? Des alternatives de résolution et de découragement se partagèrent son âme. Elle s'assit dans son salon, sous le portrait de son mari, avec ses deux enfants à côté d'elle, déclarant qu'elle attendrait là l'émeute, et qu'elle voulait y mourir. En ce moment arriva M. Touchard, officier d'ordonnance, venant au nom de M. le duc de Nemours; il pria la princesse de se rendre, par la cour, au pavillon de l'Horloge, où le prince l'attendait à la tête d'un peloton d'infanterie.

Madame la duchesse d'Orléans, redevenue calme, avait alors près d'elle quelques personnes de sa maison, madame de Vins, sa dame d'honneur, et M. de Chabaud-Latour. Trois autres personnes s'y étaient rendues, poussées par les tristes circonstances où l'on se trouvait, M. l'amiral Hamelin, M. le marquis de Grammont et M. Dupin aîné.

Quoique l'ami et le conseil de Louis-Philippe, M. Dupin, retenu chez lui par un état momentané de souffrance, n'avait su que par ouï dire l'abdication et le départ du roi. Il avait également appris par la voix publique le bruit, assez généralement répandu, quoique sans fondement sérieux, de la régence de madame la duchesse d'Orléans. Arrivé près d'elle, il lui parla de sa régence; et la princesse, soit qu'elle y crût elle-même, soit qu'elle n'eût pas été frappée

de l'observation de M. Dupin, ne le désabusa pas. C'est sous l'empire de ce malentendu que M. Dupin lui proposa de la conduire à la Chambre, avec le nouveau roi.

M. le duc de Nemours, en faisant inviter madame la duchesse d'Orléans à venir le joindre, n'avait eu d'autre idée que de protéger la retraite de la princesse sur Saint-Cloud. Il donna des ordres en conséquence à une partie de la cavalerie, massée sur la place, sous le commandement du général Bedeau.

De son côté, madame la duchesse d'Orléans avait d'abord formé un dessein dans lequel il entrait moins de réflexion que de dévouement maternel et de courage. Elle voulait aller présenter le jeune roi à l'Hôtel de ville, et solliciter du peuple la consécration de son pouvoir. La princesse ignorait, en formant de tels projets, que l'Hôtel de ville appartenait, à cette heure, à la population des barrières et des bouges, mais que le véritable peuple n'y était pas. Elle y avait d'ailleurs renoncé, par suite des offres de M. Dupin de la conduire à la Chambre.

Le trajet était long des appartements de madame la duchesse à la grille du pont Tournant. M. le duc de Nemours était déjà parti, et, en ce moment, il présidait au départ du roi et de la reine sur la place de la Concorde. Quand la duchesse arriva à l'extrémité du jardin des Tuileries, la grille était fermée. On se trouvait d'ailleurs sans voiture pour la conduire à la Chambre. M. Dupin en fit demander une au ministère

de la marine; il n'y en avait pas. La grille s'ouvrit enfin, et la foule, qui était considérable sur la place, s'approcha. Toujours sous l'empire d'un premier malentendu, M. Dupin crut devoir proclamer, en présence de cette foule, non-seulement M. le comte de Paris comme roi, mais madame la duchesse d'Orléans comme régente. On se dirigea alors, sans escorte, au milieu de quelques gardes nationaux et de beaucoup d'inconnus, vers le palais Bourbon.

Voilà tout ce qui reste d'une monarchie si forte il y a trois jours! Une femme à pied, dans la boue, menant deux enfants par la main, se réfugiant dans une enceinte ouverte à la multitude, et dans laquelle l'ambition et la peur feront taire le devoir et glaceront le dévouement!

XIII.

La Chambre des députés était morne et peu nombreuse. Son président, M. Sauzet, était monté au fauteuil à midi et demi. Aucun homme considérable ne s'y trouvait. On s'étonnait de l'absence de M. Odilon Barrot, qu'on savait président du conseil. M. Thiers ne paraissait pas; M. de Lamartine n'était pas arrivé [1]. Aucune force ne gardait la Chambre, ouverte, accessible plus qu'à l'ordinaire aux désœuvrés

[1] Quoique M. de Lamartine, dans son *Histoire de la Révolution de 1848*, raconte ses impressions personnelles au commencement de la séance du 24 février, la vérité est, non-seulement qu'il n'y était pas, mais encore qu'il s'est très-légèrement renseigné.

Ainsi, il décrit longuement, minutieusement l'arrivée, le costume,

et aux curieux. Tout signalait l'absence d'un homme d'État dévoué aux institutions et préoccupé de leur défense. Les tribunes étaient garnies, mais sombres. On savait l'abdication et le départ du roi. On s'informait, on s'entretenait avec anxiété, et l'on attendait.

Au milieu de cette préoccupation, madame la duchesse d'Orléans entra. Il était une heure et demie. Elle tenait de la main droite le nouveau roi, de l'autre le duc de Chartres. M. le duc de Nemours et des aides de camp des princes accompagnaient la duchesse. Arrivée par la porte du rez-de-chaussée, à la droite du président, elle s'avança vers l'hémicycle et s'assit, accueillie par de vives acclamations.

L'immense majorité de l'Assemblée était évidemment disposée à sanctionner immédiatement de son vote la nouvelle royauté; mais la démarche de la duchesse prenait les députés au dépourvu. Il n'y avait là aucun ministre, aucun homme considérable ou résolu, pour enlever avec rapidité et pour exécuter avec énergie la décision de la Chambre. Quand la princesse fut assise, on se tut, on attendit, et l'on se regarda. Il n'y avait là ni plan, ni parti pris.

L'un des députés présents, M. Lacrosse, pria le

les traits, l'attitude, le cortége de madame la duchesse d'Orléans, qu'il fait entrer... par la porte qui mène à la buvette.

Arrivée à la Chambre par la grille du quai et par la grande salle de la Paix, la princesse entra par la porte qui est la plus rapprochée de la salle des conférences, et qui touche aux bancs de l'extrême droite.

Elle passa donc tout juste contre le banc de M. de Lamartine, et à deux pas de sa place, où il n'était pas.

président de donner la parole à M. Dupin ; et M. Dupin de s'écrier : « Je ne l'ai pas demandée! » Il avait raison ; et quoique aucun bon citoyen ne pût refuser, en ce moment, son assistance à l'ordre et aux lois, il semble que les deux ministres importants, M. Thiers et M. Barrot, auraient dû se trouver là, prêts à donner leur appui à la monarchie.

Poussé par les cris de ses collègues, M. Dupin monta à la tribune; mais, pris au dépourvu, et étranger aux événements, il se borna à proposer à la Chambre de sanctionner l'abdication du roi en faveur du comte de Paris, ainsi que la décision royale qui transférait la régence à madame la duchesse d'Orléans.

L'avénement du jeune prince était un fait logique et légal, avec lequel on pouvait entraîner la Chambre; mais la régence, déjà attribuée à M. le duc de Nemours par une loi, ne pouvait être transférée à madame la duchesse d'Orléans que par une loi nouvelle. Les derniers mots de M. Dupin ouvraient donc aux légitimistes et aux républicains la voie des protestations; ils ne manquèrent pas d'y entrer.

M. Sauzet, saisissant les acclamations de la majorité, essaya néanmoins d'arriver à une manifestation parlementaire ou à un vote ; mais la porte d'une discussion sur la régence était ouverte ; les ennemis formalistes s'y précipitèrent. D'ailleurs, M. Odilon Barrot, premier ministre, était toujours absent. On obtint, avec quelque apparence de raison, que la discussion sur un sujet si capital et si brûlant fût ajournée jus-

qu'à ce que le gouvernement, premier intéressé, pût apporter sa pensée officielle. Moments précieux, fatalement perdus, et qu'on ne retrouva pas.

En ce moment se produisit un incident étrange. M. de Lamartine, arrivé depuis peu, insista, au nom du respect dû à l'Assemblée, pour que la discussion cessât jusqu'à ce que madame la duchesse d'Orléans et le nouveau roi se fussent retirés. Ce mot était un présage sombre. La phrase de l'orateur, ordinairement vague, était devenue louche [1]. M. de Lamartine annonçait sa pensée sans la dire, comme s'il en avait eu peur, ou honte. Il demandait à l'Assemblée de faire sortir la princesse et ses enfants, qui représentaient le trône, mais il gardait les clubistes, déjà nombreux dans la salle, qui représentaient la rue.

Le président eut la faiblesse de consentir à cet éloignement de la duchesse; mais elle résista, comme si elle avait senti que sa dernière chance était dans son courage. En ce moment, un grand tumulte se fit aux portes de la salle. C'était une bande que M. Marrast, inquiet de l'accueil fait à la princesse et à ses enfants, était allé chercher lui-même. Les personnes qui entouraient madame la duchesse d'Orléans la firent monter, par le couloir central ouvert en face de la tribune, jusqu'aux bancs supérieurs de la

[1] Voici cette phrase extraite du *Moniteur* : « Je demande à M. le Président de suspendre la séance, par le double motif du respect que nous inspirent, d'un côté la représentation nationale, et de l'autre, la présence de l'auguste princesse qui est ici devant nous. »

Chambre, où elle s'assit. La salle était à moitié envahie. M. de Lamartine ne demanda pas qu'on fît sortir cette bande; il ne trouva pas sans doute qu'elle manquât, comme le nouveau roi et sa mère, *au respect dû à la représentation nationale*, et il se trouva libre au milieu des factieux.

XIV.

Enfin, M. Odilon Barrot, absorbé jusqu'alors par le soin d'annoncer partout son ministère, arrive à son banc[1]. Vous croyez qu'il va, par une déclaration, par un acte, par du bon sens et par du courage, s'emparer enfin de la situation et la diriger? Il arrive, et il trouve que c'est bien assez. Il s'assied, il se tait, et il attend.

Enhardi par tant d'irrésolution ou de couardise, le désordre gagne du terrain. La basoche républicaine

[1] M. Sauzet s'exprime ainsi à ce sujet : « Le Président envoya prévenir M. O. Barrot, qu'il avait fait inutilement chercher plusieurs fois au ministère de l'intérieur, que la Chambre siégeait, et qu'elle attendait le gouvernement, pour établir avec lui une communication prompte et nécessaire.— On remit au Président une lettre écrite, *à une heure,* par le secrétaire de M. O. Barrot. Cette lettre l'informait que M. Barrot était aux Tuileries, que tout marchait vers une pacification, et qu'on l'écrivait dans les départements. En effet, une dépêche télégraphique partit *à une heure et demie,* pour annoncer la pacification des troubles par l'abdication du roi, et la régence de madame la duchesse d'Orléans. Elle a été publiée dans tous les départements. » — *La Chambre des Députés et la Révol. de février,* p. 286, 293.

se jette sur le thème inespéré de la régence. Les Marie, les Crémieux triomphent à l'aise des impossibilités constitutionnelles qu'ils en font sortir. Une comédie honteuse de légalité arrête les caractères hésitants ou déconcerte les timides.

M. Marie s'écrie : « Vous ne pouvez pas faire aujourd'hui une régence nouvelle ! obéissez à la loi ! Je demande un gouvernement provisoire qui puisse aviser *concurremment avec les Chambres !* »

M. Crémieux s'écrie : « On s'est trop hâté en 1830 ; nous ne voulons pas nous hâter en 1848. Il faut procéder régulièrement, légalement, fortement. La régence violerait la loi ; formons un gouvernement provisoire qui réalise, *avec la Chambre*, les promesses de Juillet. »

Ainsi parlaient du respect dû aux lois ceux qui, devenus maîtres du pouvoir par un subterfuge, confisqueront immédiatement la souveraineté nationale.

En cet état de la discussion, du désordre et du tumulte, M. Odilon Barrot se dirigea enfin vers la tribune. Il en monta les degrés lentement, solennellement. Il parla environ dix minutes. Jamais sa parole n'avait été plus vague, plus sonore et plus vide. Rien de nouveau, rien de décisif. C'étaient des lamentations sur une femme et sur un enfant. Cependant il représentait le pouvoir, on se rattachait à lui ; on l'applaudissait, pour lui donner de la résolution et de la force.

Tout cela était néanmoins si mou, si nuageux, si désespérant, que la princesse, saisissant un intervalle

de silence, se leva, tenant à la main un papier que venait de lui remettre M. Crémieux. M. Dupin, le lui retirant des doigts, s'écria : « Parlez vous-même, madame la duchesse; quoi que vous puissiez dire, votre discours vaudra toujours mieux que celui-là. » Le visage de la princesse était calme et sa voix ferme. Elle commença ainsi : « Je suis venue avec ce que j'ai de plus cher au monde[1]... » A ces mots, M. Barrot couvrit la voix de la princesse, et reprit son discours interrompu. Qu'aurait produit cette intervention courageuse de la veuve du duc d'Orléans, de la mère du nouveau roi, au milieu de cette Chambre dévouée mais hésitante, égarée par les avocats, envahie par la multitude? Nul ne pourrait le dire; mais elle eût évidemment posé la vraie question du moment, dont tous les orateurs s'écartèrent.

La fin du discours de M. Barrot fut digne du début. Des idées générales, des conseils raisonnables, un appel à la modération et au bon sens; aucune initiative prise, aucune voie tracée, aucun parti arrêté, aucun dénoûment préparé. Il conclut en proposant la régence de madame la duchesse d'Orléans, un ministère choisi dans les opinions les plus éprouvées, et de nouvelles élections. C'était un discours de l'avant-veille. Puis, comme si l'émeute avait ardemment soupiré après ses services, il fit ses conditions;

[1] Ces paroles ont été très-distinctement entendues par plusieurs députés qui entouraient madame la duchesse d'Orléans, notamment par mon collègue au Corps législatif, M. le baron Hallez-Claparède.

disant qu'il venait d'exprimer sa pensée tout entière, et « qu'il ne pouvait accepter la responsabilité d'une autre situation. »

Voilà les ressources d'esprit et de cœur, voilà les doctrines et le courage que trouvait, pour conjurer cette effroyable situation, celui qui l'avait principalement amenée. Il agitait la France depuis six mois; il avait porté de banquet en banquet des paroles provocantes et factieuses; il avait soulevé la garde nationale, jeté deux cent mille hommes dans les rues, et fait demander le pouvoir, les armes à la main. Il l'avait enfin, ce pouvoir tant désiré, tant poursuivi, payé du prix de l'épouvante générale; et qu'en faisail-il? Vous le voyez!

Quant à M. Thiers, son collègue et son complice, on le cherchait en vain au milieu de ces ruines qu'il avait faites. La société en détresse ne lui inspirait ni pitié, ni remords. Il errait, éperdu, ne luttant même plus, au milieu de ses collègues, en s'écriant: « La marée monte! la marée monte! » C'était la tempête qu'il avait appelée sur sa patrie. Elle était enfin déchaînée; mais son pauvre esquif, qu'elle devait prendre et soulever sur le promontoire, avait disparu dans l'écume du premier remous.

XV.

M. Barrot abandonnant le devoir et s'abandonnant lui-même, la chambre se sentit entraînée tout à coup vers l'inconnu. Les partis extrêmes, aveuglés par la

rancune, la poussaient vers l'abîme, résignés à y tomber eux-mêmes. Une bande plus bruyante et plus audacieuse envahit, en ce moment, les tribunes et l'enceinte; des drapeaux se déployèrent, des armes brillèrent. Le danger immédiat commença. Les personnes qui entouraient madame la duchesse d'Orléans l'entraînèrent par les escaliers intérieurs; le tumulte et la confusion qui remplissaient toute la salle favorisèrent sa sortie. On la conduisit au palais de la présidence. La précipitation et la lutte de cette retraite avaient séparé les jeunes princes de leur mère. M. le duc de Nemours, emporté lui-même par le flot, et désigné aux bandits par son uniforme, n'en fut pas moins admirable d'abnégation et de courage, et il ne quitta la salle de la Paix que lorsque le jeune comte de Paris fut retrouvé et mis en sûreté.

A partir de ce moment, il n'y a plus qu'un simulacre de chambre des députés. Le président est toujours sur son fauteuil; mais il y est impuissant. Des inconnus montent déjà à la tribune et y font des motions.

Chose étrange, et qui prouve que les mœurs étaient plus monarchiques que les esprits, la république n'a pas encore osé se montrer. M. Ledru-Rollin est à sa place, depuis le commencement de la séance; il a laissé M. Marie, M. Crémieux, des royalistes de la veille ou du jour, prendre son rôle naturel et faire des motions aventureuses; mais lui, inspirateur de la *Réforme* et allié des sociétés secrètes, il a gardé le silence. Cependant, la salle appartient à l'émeute;

sous peine d'abdiquer son pouvoir, il faut qu'il se prononce; il se hasarde enfin à la tribune.

M. Ledru-Rollin recommença la discussion de la régence, que l'envahissement de la salle et la retraite de la duchesse devaient faire croire épuisée. Il défendit les principes de la Constitution de 1791, avec autant de complaisance qu'il en avait mis à les combattre, en 1842. L'assemblée ne comprenait rien à ces divagations. M. Berryer, craignant de voir lui échapper la dynastie de 1830, criait à l'orateur: « Concluez donc! demandez un gouvernement provisoire! » M. Ledru-Rollin ne concluait pas; il plaidait, arrangeant l'histoire de 1815 et de 1830, comme celle de 1791; traînant ses phrases, s'arrêtant pour regarder aux portes et aux tribunes, écoutant les bruits lointains et vagues, et surtout ne proposant rien. Il y avait dans la situation de l'orateur un mystère alors incompréhensible, et que la suite du temps a révélé: M. Ledru-Rollin attendait M. Caussidière et les sociétés secrètes, pour proposer la république [1].

[1] Cette révélation curieuse a été faite par le propre chef du cabinet de M. Ledru-Rollin, qui s'exprime ainsi:

« M. Ledru-Rollin ne voyait pas arriver ceux qu'il attendait. Il demande la parole, et, dans un discours qu'il prolonge à dessein, il combat la régence et conteste la compétence de la Chambre. Debout, au pied de la tribune, M. Berryer criait à l'orateur: « Concluez, concluez donc! » Il se gardait bien de conclure; il ne voulait que gagner du temps. Enfin, voyant Lamartine s'avancer vers la tribune, il lui céda la parole. Au milieu de son discours, des flots d'hommes armés se précipitèrent dans l'enceinte: c'étaient les sections, dirigées sur la Chambre par Caussidière. — Élias Regnault, *Hist. du Gouv. provisoire*, chap. III.

Homme essentielleme
n'osait pas rompre fra
Il supposait qu'elle ne
de se défendre; et il
décidé, fût-il de g
dégagé la Chambre
teurs. Il fallait po
avoir parlé aussi l
dire, ne voyant p
blissait en ce m
finit par où les
ainsi son disco
provisoire et
Ainsi, la sé
et les idées,
vaient pas f
tait le terra
encore per
pin, M. M
Rollin; o
M. de L
lait-il d
un pla
acte.

B
été
sir

vivant : s'arrogerait-on brusquement, précipitamment, le droit de briser l'une et de détrôner l'autre? La régence, chose accessoire, pouvait-elle dominer la royauté, chose fondamentale? Il y avait d'ailleurs un régent; pourquoi ne pas attendre et ne pas recourir aux moyens légaux, pour lui substituer une régente, si on la croyait nécessaire? Paris était agité, mais la France était calme; lui enlèverait-on, à main armée, son droit et sa souveraineté ? » Le bon sens et la loyauté suggéraient ces raisons et cent autres, pour fermer la bouche à tout ce qui ne serait pas conspiration ou démence.

M. de Lamartine pouvait trouver toutes ces raisons, et les dire avec autorité. Ancien serviteur de la monarchie légitime, longtemps défenseur de la monarchie parlementaire, respectueux pour le roi, et désireux que le roi connût son respect, il avait passé sa vie à combattre, dans ses causeries, la politique de l'opposition, et à bafouer ses auteurs. Naguère encore, après avoir repoussé les hommes du *National* et de la *Réforme*, il ajoutait : « Prenons garde, nous, hommes de la démocratie régulière : si nous sommes confondus avec les démagogues, nous sommes perdus dans la raison publique. On dira de nous : Ils ont leur couleur, donc ils ont leur délire[1] ! » Quoi qu'on pût croire ou craindre, deux choses paraissaient donc certaines : M. de Lamartine ne pouvait être ni le fauteur de la

[1] Lamartine, *Hist. de la révol. de* 1848, liv. I, chap. 13.

démagogie, ni l'auxiliaire de M. Ledru-Rollin.

La chance d'une sédition ramenait devant la Chambre cette régence de madame la duchesse d'Orléans que, seul, il avait défendue en 1842. Sa noble cliente avait deux fois droit à son appui ; elle était malheureuse, errante, menacée, elle, veuve d'un prince, mère d'un roi. L'ardent et courageux royalisme dont M. de Lamartine avait porté, en 1842, l'expression à la tribune était encore dans le souvenir de tous : « Je suis profondément monarchique, avait-il dit ; j'ai parlé pour l'hérédité de la pairie. Quand je vois l'intérêt de la monarchie clair et distinct, j'y marche droit, fussé-je seul[1]. » Maintenant, ce n'est pas seulement l'*intérêt* de la monarchie que M. de Lamartine a devant lui : c'est son salut ; et il ne serait pas seul à le défendre. Allait-il couvrir de sa parole cette noble cause de ses convictions, à la tribune, où il montait ?

Hélas ! cet idéal, que la pensée de chacun composait à M. de Lamartine, avec les souvenirs les plus honorables de son passé, il venait de s'évanouir ! Sorti de sa maison royaliste, il venait d'entrer dans la chambre démagogue. Enfin, et pour tout dire, il avait accepté, depuis une heure, la politique des conspirateurs et l'alliance des sociétés secrètes !

Comment s'était opérée cette transformation la-

[1] *Moniteur* du 20 août 1842, disc. de M. de Lamartine pour la régence de Mme la duchesse d'Orléans.

mentable? Quelle voix avait parlé à M. de Lamartine sur le chemin de la chambre, comme à saint Paul sur le chemin de Damas ?

Le poëte était parti pour l'assemblée convaincu que *la crise était dénouée et la question politique vidée*[1]. Il pensait venir entendre *les noms et le programme du nouveau ministère*; son esprit n'apercevait rien au delà de cet horizon. Arrivé dans le vestibule de la Chambre, M. de Lamartine rencontra sept ou huit personnes; c'étaient des amis du *National* et de la *Réforme*, des conspirateurs de profession. Ils abordent le poëte, et lui demandent un entretien secret. M. de Lamartine leur fait ouvrir un bureau écarté; on entre et l'on s'enferme [2].

Quelle proposition ces conspirateurs firent-ils au poëte? Ils lui peignirent ce qui était au fond de leurs espérances, la royauté ébranlée, la régence précaire, le triomphe de l'émeute certain. Ils lui dirent que le parti républicain se donnait *authentiquement* à lui par leurs voix, et qu'ils prenaient l'engagement *de le porter au pouvoir* et de l'y soutenir, par leurs journaux et par *leurs* sociétés secrètes. Se donnant au poëte, les démagogues lui demandèrent s'il était disposé à se donner à la démagogie.

[1] Lamartine, *Hist. de la révol. de* 1848, liv. I, chap. 1.

[2] M. de Lamartine a écrit lui-même le récit, très-embelli, de cette incroyable conférence, et rapporté, ou plutôt refait, les discours qui y furent prononcés. Nous nous bornons à en reproduire le fond et le résultat. Voy. *Hist. de la révol. de* 1848, liv. IV, chap. 2, 3 et suiv.

M. de Lamartine cacha, dit-il, son front dans ses mains, *invoqua les inspirations du ciel,* réfléchit *cinq ou six minutes,* et puis... se redressa démagogue si outré, que ces conspirateurs en restèrent *stupéfaits,* et ne lui dissimulèrent pas qu'ils *doutaient* de sa sincérité. C'est lui-même qui le déclare [1].

Il serait sans intérêt pour la politique, pour l'histoire, pour la morale, pour le bon sens, d'analyser les six pages d'hallucinations et de chimères dont se compose le discours, fait à plaisir, par lequel M. de Lamartine essaya de convaincre les républicains de sa sincérité. Il suffit de dire que ces hommes, qui avaient conspiré toute leur vie pour établir la république, hésitaient, ne croyant peut-être pas son heure encore venue; et que M. de Lamartine, qui avait, toute sa vie, servi ou défendu la royauté, voulut qu'on *donnât la république au peuple, par son vrai nom, dès le lendemain.* Ce zèle de néophyte, éclos depuis un quart d'heure, parut si étrange aux conspirateurs, qu'ils ne purent pas s'empêcher de dire, en l'acceptant : « Lamartine a plus de foi dans nos idées que nous-mêmes [2]. »

Cette foi était donc bien robuste, mais elle était encore plus récente. M. de Lamartine, il n'y avait pas une heure, *croyait la crise dénouée et la question*

[1] « ... L'étonnement, une sorte de stupéfaction mêlée de doute, se peignit sur les visages... » Lamartine, *Hist. de la révol. de* 1848, liv. IV chap. 4.

[2] *Ibid.*, chap. 5.

politique vidée[1]. L'offre d'un *ministère*, faite sur le seuil de la Chambre, au nom de la *vraie république*, par sept ou huit individus, qu'il ne connaissait même pas[2], suffit pour lui persuader qu'au contraire tout était perdu sans ressource, et que la *république immédiate pouvait seule sauver la France de l'anarchie, de la guerre civile, de la spoliation et de l'échafaud*[3].

XVII.

Ainsi, toutes les espérances fondées sur le passé de M. de Lamartine étaient vaines. Aveuglé et endurci par la perspective d'un *ministère* que sept ou huit inconnus lui avaient offert, au nom des *sociétés secrètes*, il va voir périr misérablement la société et la monarchie, sans leur tendre la main. Il l'avait promis aux conspirateurs! « Si le règne s'écroule de lui-même, avait-il dit, je ne tenterai pas de le relever. » Il va tenir parole.

Il serait inutile de rappeler son discours; c'était exactement celui que M. Crémieux, M. Marie et M. Ledru-Rollin avaient fait avant lui : les mêmes engagements, tenus de la même manière. M. Crémieux, M. Marie et M. Ledru-Rollin, en demandant un gou-

[1] Ce sont les propres expressions de M. de Lamartine, *Hist. de la révol. de* 1848, liv. IV, chap. 1.

[2] « ... La plupart de ces hommes ne lui étaient connus que de visage. » *Hist. de la révol. de* 1848, liv. IV, chap. 3.

[3] *Ibid.*, liv. IV, chap. 5.

vernement provisoire, avaient entendu laisser debout les pouvoirs publics, jusqu'à ce que la France elle-même eût prononcé. M. de Lamartine, plus explicite encore, s'écria : « Je demande un gouvernement provisoire qui ne préjuge rien, ni de nos droits, ni de nos institutions, ni de nos sympathies, ni de nos colères, sur le gouvernement qu'il plaira au pays de se donner, quand il aura été consulté [1]. » Faites à trois heures, ces promesses étaient violées à huit.

M. Crémieux, M. Marie et M. Ledru-Rollin s'étaient bornés à demander un gouvernement provisoire. Plus hardi que tous ces républicains, M. de Lamartine le nomma.

Les dupes, que les ambitieux et les tribuns égarent, ne sauraient assez connaître ces comédies, bien ridicules, si elles n'étaient encore plus odieuses, à l'aide desquelles les impuissants et les envieux s'élèvent au pouvoir.

Il n'y avait plus dans la salle, à l'heure qu'il est, que confusion et tumulte. Une dernière bande, plus nombreuse et plus violente, venait de l'envahir. Le président, n'ayant pu parvenir à se faire entendre, avait levé la séance, et M. Dupont de l'Eure, perpétuel et docile instrument des multitudes, était monté au fauteuil. Il ne présidait rien, ni personne. Les députés s'étaient dispersés, et les cris confus de la foule couvraient et empêchaient toute discussion.

[1] *Moniteur* du 24 février 1848.

C'est à peine si l'on pouvait jeter quelques mots, une phrase courte et vive, entre deux explosions.

Résolu à conclure et à passer outre, M. de Lamartine essaye de nommer lui-même le gouvernement. Il attend une éclaircie, et dit : « Je vais lire les noms : MM. Arago, Carnot.... » Un bruit effroyable couvrit sa voix[1].

Ce que M. de Lamartine n'avait pu faire, M. Dupont de l'Eure l'essaya à son tour. Dès qu'il put se faire entendre, M. Dupont dit : « Voici les noms : Arago, Lamartine, Dupont de l'Eure, Crémieux... » Nouveau tumulte et nouvelle interruption.

Reprenant enfin, lorsque le calme se fut momentanément rétabli, M. Dupont, tenant un papier, lit une troisième combinaison :

Lamartine. (Oui! oui!)

Ledru-Rollin. (Oui! oui!)

[1] M. de Lamartine prétend avoir refusé de nommer le gouvernement provisoire; *Hist. de la révol. de* 1848, liv. IV, ch. 29. C'est une erreur. Il commença de le nommer, et il y mit M. Arago et M. Carnot; le tumulte l'empêcha de continuer. — Voy. le *Moniteur* du 24 février.

Du reste, M. de Lamartine avoue quelque chose de bien plus grave; il dit *qu'il souffla tout bas aux scrutateurs les noms qui se présentèrent le plus naturellement à son esprit.* — Ainsi furent nommés ceux qui, dans la soirée, disaient à la France et à l'Europe, dans une proclamation menteuse :

« *Un gouvernement provisoire, sorti d'acclamation de la voix du peuple et des députés des départements*, est chargé d'organiser la victoire.

» Ses membres *n'ont pas hésité un instant à accepter la mission patriotique qui leur était imposée.* »

Arago. (Oui! oui!)

Dupont de l'Eure. (Oui! oui!)

Marie. (Oui! oui! non[1]!)

Quand cela eut été dit, au milieu d'une inexprimable confusion de cris et de hurlements, la France posséda un gouvernement provisoire, *sans avoir eu recours*, dit M. de Lamartine, *à ces subterfuges, à ces surprises, à ces émotions du moment, à ces fictions dont un pays se repent tôt ou tard*[2]. Le poëte se crut alors pleinement investi des pouvoirs nécessaires pour abolir la monarchie et pour proclamer la république; et le *Moniteur* nous le montre partant pour l'hôtel de ville, sous les auspices de M. Bocage, acteur distingué du théâtre de la Porte-Saint-Martin.

XVIII.

On aura remarqué le rôle effacé que, par trop de prudence, M. Ledru-Rollin a joué dans ce drame lamentable. Celui qui a tout décidé et tout entraîné, c'est M. de Lamartine. Le tribun de la *Réforme* ne pouvait pas néanmoins, sans se perdre, ne pas apporter sa pierre à l'édifice de la révolution, dont le plan avait été si rapidement élaboré, les fondements creusés, les travaux commencés par un royaliste.

Revenu à lui, et puisant dans l'exemple de M. de Lamartine la fermeté que tardait trop à lui apporter

[1] *Moniteur* du 24 février 1848.

[2] *Hist. de la révol. de* 1848, liv. IV, chap. 23.

M. Caussidière, M. Ledru-Rollin se résolut enfin à un acte hardi, épisode plaisant parmi tant d'autres. Établi à la tribune, après le départ pour l'hôtel de ville du gouvernement provisoire, il parla avec dédain de ce gouvernement, qui venait d'être formé par ses deux collègues, M. de Lamartine et M. Dupont de l'Eure; et il proposa d'en nommer un second, ce qui fut fait. Voici, dans son exactitude officielle, ce chapitre burlesque de la révolution de février :

« Citoyens, dit M. Lédru-Rollin, vous comprenez » que vous faites ici un acte grave, en nommant un » gouvernement provisoire. Ce que tous les citoyens » doivent faire, c'est d'accorder silence et de prêter at- » tention aux hommes *qui veulent se constituer ses* (*sic*) » *représentants;* en conséquence, écoutez-moi. Nous » allons faire *quelque chose de grave. Il y a eu des* » *réclamations tout à l'heure.* Un gouvernement ne » peut pas se nommer d'*une façon légère*. Permettez- » moi de vous dire les noms *qui semblent proclamés* » *par la majorité*. A mesure que je les lirai, suivant » qu'*ils vous conviendront* ou qu'ils ne vous convien- » dront pas, vous crierez, *oui* ou *non*. (Très-bien! » Écoutez!) Et pour faire *quelque chose d'officiel,* je » prie MM. les sténographes du *Moniteur* de pren- » dre note des noms à mesure que je les pronon- » cerai, parce que nous ne pouvons pas présenter à » la France des noms qui n'auraient pas été *approu-* » *vés par vous*. »

Dupont (de l'Eure). (Oui! oui!)

Arago. (Oui! oui!)

Lamartine. (Oui! oui!)

Ledru-Rollin. (Oui! oui!)

Garnier-Pagès. (Oui! oui! non!)

Marie. (Oui! oui! non!)

Crémieux. (Oui! oui!)

Une voix dans la foule.—Crémieux, mais pas Garnier-Pagès. — Si! si! non! —Il est mort, le bon!

M. Ledru-Rollin. — « Que ceux qui ne veulent pas lèvent la main. » (Non! non! si! si!)

Il se fait un grand tumulte.

« Messieurs, continue M. Ledru-Rollin, le Gou-
» vernement Provisoire *qui vient d'être nommé* a de
» grands, d'immenses devoirs à remplir. On va
» être obligé de lever la séance pour se rendre au
» sein du Gouvernement, et prendre toutes les me-
» sures pour que les droits du peuple soient con-
» sacrés [1]. »

Son gouvernement formé, ainsi qu'on vient de le lire, M. Ledru-Rollin se dirigea, à son tour, vers l'hôtel de ville, où M. de Lamartine, plus résolu, l'avait déjà précédé, mais où ils allaient trouver l'un et l'autre deux autres gouvernements qui, de leur côté, s'étaient également nommés eux-mêmes.

[1] Textuellement extrait du *Moniteur* du 25 février 1848.

XIX.

L'un de ces deux gouvernements était celui du *National*. Assurément, et l'on vient de le voir, M. de Lamartine et M. Ledru-Rollin n'avaient pas mis trop de façon à s'arroger la dictature; cependant il faut reconnaître que les hommes du *National* en avaient mis bien moins encore. Ils s'étaient constitués eux-mêmes en gouvernement, dans le salon de M. Goudchaux [1].

L'autre gouvernement était celui de la *Réforme*. Il fut nommé dans les bureaux de ce journal, avec des circonstances et par des hommes que la moralité de l'histoire ne permet pas de passer sous silence.

Deux témoins oculaires ont raconté cette scène, digne de Callot : M. de la Hodde, membre du comité directeur des *Saisons*, et M. Chenu, l'un des directeurs de la *Société dissidente*. Les deux récits sont, au fond, parfaitement conformes; et si nous donnons la préférence à celui de M. de la Hodde, c'est parce qu'il est un peu plus détaillé.

« Vers deux heures, dit-il, m'acheminant, l'œil morne, vers les bureaux de la *Réforme*, je fis la rencontre de M. Flocon, escorté de... quelques amis.

[1] M. Goudchaux en fit lui-même la déclaration, en ces termes, devant la commission d'enquête :

« Quelques jours avant la révolution, *quelques personnes se réunirent chez moi, et nous nommâmes un gouvernement provisoire.* » — Déposition de M. Goudchaux.

» — Où allez-vous? leur dis-je.

» — Prendre les Tuileries, répondit M. Flocon, qui n'avait pas bougé du bureau de toute la journée [1].

» — C'est fait, vous arrivez trop tard; je viens de voir un chiffonnier roulé dans les coussins du trône.

» On s'embrassa en plein pavé; puis, comme la dissimulation devenait inutile, on couvrit la rue d'un vaste cri de *Vive la République!* Cela fait, et sans perdre une minute, on retourna au journal, pour ne pas laisser escamoter la révolution..... Peu à peu les patriotes arrivent..... Voici les noms de tous les membres de cette assemblée, qui allait disposer des destinées de l'empire :

» MM. Louis Blanc, Flocon, Baune, Caussidière, Ét. Arago, Cahaigne, Sobrier, Fargin-Fayole, Albert, de la Hodde, Tisserandot, Chenu, Pont, Garnaux, caissier du journal; Petit, employé aux abonnements; Jeanty Sarre, copiste de M. Ét. Arago; Augier, coupeur du journal; Vallier, capitaine en retraite; Gras, commis voyageur; Bocquet, instituteur; Boivin, tourneur en cuivre; Ledoux, carreleur de souliers [2]; Zammaretti, fumiste; Boileau, mécanicien;

[1] M. Chenu dit à ce sujet : « Je vis combattre au Château-d'Eau Pilhes, Étienne Arago, Caussidière, Albert et de la Hodde. Les autres, tels que Baune et Flocon, avaient jugé prudent de ne pas quitter la rue Jean-Jacques Rousseau. Je retournai à la *Réforme*, en songeant au petit nombre de républicains que j'avais vus combattre.» Chenu, *les Conspirateurs*, chap. IX.

[2] C'est-à-dire savetier.

Gervais, maçon; Dupuis, corroyeur; Delpech, fondeur; Tissot, charpentier, et Gaulier, vidangeur.

» M. Flocon, président naturel, déclara que la situation exigeait la nomination d'un gouvernement véritablement populaire, et que c'était à la *Réforme* à se charger de ce soin. Il ajouta : « Voici le Gouvernement provisoire décrété par le *National*; voyez si les noms de cette liste vous paraissent satisfaisants :

« — Odilon Barrot! »

» Un Non formidable, appuyé de coups de crosse de fusil, fut la réponse de toute l'assemblée.

» — Ledru-Rollin!

» — Accepté! accepté!

» — François Arago!

» — Oui! oui! Vive Arago!

» M. Flocon offrit tour à tour aux suffrages des grands électeurs : MM. Louis Blanc et de Lamartine, qui furent admis sans contestation; puis, MM. Marie, Garnier-Pagès et Marrast, qui furent tolérés.

» Le fameux gouvernement était donc nommé! M. Baune fit signe qu'il avait à parler.

» Citoyens, dit-il, nous avons une lacune grave à combler. Le Gouvernement ne compte que des habits noirs; il est indispensable de lui adjoindre une blouse. C'est là que seront le cachet et la force de la révolution.

» Je crois, dit M. Flocon, que le citoyen Albert représente sérieusement la classe ouvrière, et qu'il est convenable de le nommer.

» Albert! Albert! acclamèrent les ouvriers, qui le connaissaient pour un chef de sociétés secrètes : Vive Albert!

» L'élection de cet homme d'État en blouse se fit sans plus de cérémonie [1]. »

Les deux gouvernements du *National* et de la *Réforme* se dirigèrent, comme les autres, vers l'hôtel de ville, où ils arrivèrent les premiers. Les deux gouvernements venus de la Chambre, assez surpris de trouver ces rivaux trônant déjà pour leur compte, leur demandèrent : « Qui êtes-vous [2]? » Mais les titres étant à peu près égaux des deux parts, et chacun se sentant aussi peu nommé que les autres, on crut prudent de s'entendre, et l'on pactisa dans l'usurpation.

XX.

Ainsi, tout est consommé. Le roi est parti pour l'exil, les dictateurs montent à l'hôtel de ville, les

[1] Lucien de la Hodde, *Hist. des sociétés secrètes*, chap. xxv. — M. Chenu s'exprime ainsi au sujet d'Albert : « Baune proposa, après coup, le citoyen Albert pour représenter les travailleurs dans le gouvernement. Albert fut accepté avec enthousiasme. » — *Les Conspirateurs*, chap. ix.

[2] Ce détail est dû à M. Crémieux : « Lorsque nous nous rendîmes à l'Hôtel de Ville pour notre installation, nous trouvâmes MM. Marrast, Flocon, Louis Blanc et Albert. Nous demandâmes : « Qui êtes-vous? » Ils nous répondirent : « Nous avons été nommés membres du gouvernement provisoire. — Par qui? » Je crois qu'ils ont répondu : « Par la société démocratique. » Si l'on nous avait demandé à nous-mêmes par qui nous avions été nommés, nous aurions bien pu dire : « A la Chambre; » mais non point : « Par la Chambre. » — *Commission d'enquête,* déposition de M. Crémieux.

bourgeois de Paris, escaladant les barricades, rentrent dans leurs foyers. Quelque différentes que fussent les destinées, toute âme digne et fière eût préféré celle du roi.

Il partait, laissant après lui, pour défendre sa mémoire, l'Algérie conquise, les chemins de fer populaires, le crédit fondé, Versailles embelli, l'Empereur sur la colonne et aux Invalides, la France habituée au travail et à l'ordre, c'est-à-dire déshabituée des révolutions.

La bourgeoisie rentrait, jouée, humiliée, vaincue, laissant le désordre dans la rue, trouvant l'épouvante dans la maison. Ces barricades, qu'elle a eu le plaisir de voir et de laisser faire, elle en payera la démolition de ses deniers. Ces conspirateurs, qu'elle a protégés contre la loi, elle s'en est fait des maîtres redoutables, dont elle salue la fausse gloire et dont elle panse les fausses blessures. Cette prospérité, qui l'avait rendue si turbulente, a fait place à une hideuse misère; cette sécurité, dont la monotonie l'ennuyait [1], a disparu devant l'agitation nocturne des clubs.

Mais la bourgeoisie n'avait pas seulement compromis sa liberté, sa sécurité, sa richesse; elle avait perdu, irrévocablement perdu, son rôle politique. L'essai du gouvernement des classes moyennes venait d'être fait pendant dix-sept ans, dans les conditions les plus favorables, et il échouait uniquement par leur faute.

[1] « *La France s'ennuie!* » s'écriait M. de Lamartine avant de lui procurer la distraction de l'épouvante et de la misère.

En 1791, la bourgeoisie avait pu rejeter l'insuccès du régime parlementaire sur l'inexpérience générale et sur la violence des passions révolutionnaires;

En 1830, elle avait pu accuser la royauté d'avoir troublé l'expérience, en rompant le pacte fondamental, par une prédilection aveugle pour les idées de l'ancien régime;

En 1848, la bourgeoisie ne pouvait s'en prendre à personne, qu'à elle-même. C'était elle, c'était elle seule qui, en pleine sécurité, en pleine légalité, avait brisé, par une pression séditieuse et armée, la majorité constitutionnelle et la prérogative royale, les deux ressorts nécessaires et fondamentaux du régime représentatif.

La honte de février était donc moins lourde pour le Roi, qui avait fait ce qu'il avait pu, que pour la bourgeoisie, qui avait fait ce qu'elle avait voulu; et le résultat le plus considérable de la révolution n'était pas la chute d'une dynastie d'expédient, mais la déchéance politique des classes moyennes.

LIVRE SIXIÈME.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE A L'HOTEL DE VILLE.

Les quatre gouvernements provisoires se rendent à l'Hôtel de Ville. — La tradition révolutionnaire, mal comprise, les y pousse. — Ils y sont prisonniers de la multitude. — Les maîtres du jour. — Arrivée successive des membres du gouvernement. — Manifeste de M. de Lamartine. — Il accorde la république, après quelques secondes de résistance. — Il la proclame. — Envahissement nocturne de l'hôtel. — Conditions faites au gouvernement provisoire. — Il les subit. — Repos et distribution des ministères. — Le gouvernement provisoire s'aperçoit qu'il n'y a pas de révolution à faire, en 1848, parce qu'elle avait été faite en 1789. — Différence des deux époques. — Rêves et illusions de 1789. — Expérience de 1848. — Ce qu'il faut penser de la clémence du gouvernement provisoire. — Il n'est pas clément, mais prudent. — La soumission universelle des partis rend la persécution impossible. — Cette soumission tourne contre la République, en l'obligeant à rester dans la légalité. — N'ayant pas de grandes choses à faire, le gouvernement provisoire en fait de petites. — Il abolit les qualifications de *Monsieur* et de *Madame*. — Il change le nom des rues. — Il naît marqué du sceau de l'impuissance.

I.

Un esprit irréfléchi de puérile imitation poussa vers l'Hôtel de Ville les quatre gouvernements provisoires, qui s'imaginaient renouer ainsi les traditions révolutionnaires.

Lorsque les électeurs de Paris instituèrent une sorte de pouvoir indépendant, à l'Hôtel de Ville, le 14 juillet 1789, la Bastille venait d'être prise, et la

garde bourgeoise tumultueusement organisée. C'était, depuis la Fronde, la première révolte ouverte contre l'autorité légitime; il était à croire que l'armée royale viendrait rendre aux lois méprisées leur empire; et les vainqueurs, fort inquiets de leur succès [1], s'étaient placés, à l'Hôtel de Ville, sous la garde du peuple, pour être en état de traiter avec la couronne.

Lorsque Robespierre, Saint-Just et Lebas, arrêtés par la Convention, mais délivrés par la populace, se réunirent en comité de gouvernement, à l'Hôtel de Ville, le 9 thermidor an II, la guerre civile venait d'éclater au sein des pouvoirs publics. Les vaincus du jour, idoles et dictateurs de la veille, allaient se placer, à l'Hôtel de Ville, sous la protection des sections armées, des clubistes les plus violents et de la Commune leur complice, pour essayer de reprendre, par un dernier assaut, le pouvoir arraché à la Montagne.

Lorsque, après trois jours de lutte sérieuse, et après la retraite de la garde royale, MM. Laffitte, Casimir Périer, Gérard, Odier, Audry de Puyraveau, Mauguin et de Schonen s'établirent à l'Hôtel de Ville, le

[1] Lorsque la Bastille se fut *rendue*, sans aucun combat, sur la parole d'Élie, officier au régiment de la reine, *seul et unique vainqueur*, comme le dit formellement Camille Desmoulins, les électeurs de Paris, réunis sous la présidence de M. de Flesselles, se hâtèrent d'envoyer une députation à l'Assemblée constituante, et se placèrent sous sa sauvegarde, en cas d'attaque des troupes royales. Sur cette supplique, l'Assemblée demanda immédiatement au roi l'éloignement des troupes, et l'obtint. — Voy. *Moniteur*, t. I, p. 159, édit. de Plon.

29 juillet 1830, ils siégeaient avec le titre de *Commission municipale de la ville de Paris*[1], pour le maintien de l'ordre public. Une *Commission municipale* devait naturellement avoir son siége à l'Hôtel de Ville, et ce n'était pas une mesure dénuée de prudence de placer le pouvoir nouveau sur un point central, naturellement défendu, en vue d'un retour possible des troupes royales

Mais lorsque le Gouvernement provisoire de 1848 se rendait à l'Hôtel de Ville, il n'avait aucune des raisons qui avaient justement déterminé ceux dont il s'imaginait suivre l'exemple. Les électeurs de Paris, en 1789, Robespierre, en 1794, et la Commission municipale, en 1830, étaient allés à l'Hôtel de Ville pour y être en sûreté. Lorsque le gouvernement provisoire, n'ayant personne à combattre, libre de sa volonté, entouré de l'acquiescement universel, se dirigea vers l'Hôtel de Ville, il allait se constituer de lui-même le prisonnier de la multitude.

L'Hôtel de Ville, abandonné depuis dix heures du matin par les troupes, était à cette heure environné, assiégé, rempli, des caves jusqu'au faîte, de tout ce que Paris pouvait contenir de bas, de violent et d'immonde. Les barrières y avaient vomi leurs bandes les plus fauves, les cabarets leurs hôtes les plus abrutis, les bouges des halles et de la Cité leurs créatures les plus infectes. Il fallait, pour

[1] Cette commission a conservé ce titre jusqu'au 7 août. — Voir le *Moniteur*.

s'approcher des portes, se débattre longtemps, péniblement, au milieu des clameurs les plus sauvages, tour à tour poussé et ramené par une houle de voleurs, de prostituées et d'ivrognes[1]. Lorsqu'on s'engageait sous les voûtes, lorsqu'on arrivait aux premières marches des escaliers, nulle force ne pouvait seulement tenter de diriger ou de modérer ce flot, à peine humain, maculant les murs de sang et de boue, emplissant l'air d'émanations fétides, roulant et élevant pêle-mêle des hommes, des femmes et des enfants, dans son capricieux et irrésistible remou. En haut, dans les salles, dans les cabinets, dans les corridors, même tumulte, même confusion, mêmes cris. Rien qu'à se tenir debout et à résister, en cédant aux fluctuations de la multitude, on était en nage, et l'on étouffait dans une atmosphère nauséabonde, suintant la poudre, la sueur et le vin.

Il était donc souverainement malaisé de pénétrer dans l'Hôtel de Ville, difficile d'y conserver le repos, impossible d'y conserver la liberté. S'y rendre à cette heure, sous le prétexte d'y établir le gouvernement de la France, c'était s'y constituer le prisonnier des forces les plus aveugles et des passions les plus viles. Le courage était impuissant, le talent sans prestige, la vertu sans empire sur des masses informes et hurlantes, sans cesse chassées et remplacées par des

[1] « ... Arrivés à l'Hôtel de Ville, dit M. Chenu, nous trouvâmes une foule compacte, ivre de joie et de vin... Cette scène me dégoûta. » — *Les Conspirateurs*, chap. IX.

masses nouvelles; et ces pauvres ambitieux, qui s'efforçaient d'asseoir leur trône branlant sur ce sable mobile, étaient, eux, leurs efforts, leurs projets, leurs discours, à la merci d'un ivrogne, d'une brute ou d'un fou.

II.

D'abord étaient arrivés, portés par cette houle, M. de Lamartine, M. Dupont de l'Eure et M. Crémieux. Un garde national[1], qui les avait conduits, leur chercha, au hasard, comme il put, un réduit inconnu de la foule, et les y introduisit, à grand'-peine, l'un après l'autre. C'était le cabinet du préfet. A peine assis, M. de Lamartine et M. Crémieux commencèrent à rédiger un manifeste; mais la foule ayant découvert cette porte, son poids immense la fit bientôt ployer et craquer. Le cabinet fut envahi. Deux ou trois étages d'orateurs, montés aussitôt sur des chaises, autour du Gouvernement provisoire, emplirent l'espace de leurs gestes, et l'air de leurs discours. Le délire et le vin qui les animaient permirent au Gouvernement provisoire de se dérober, dans le tumulte, et de se réfugier, sans être trop suivi, dans une pièce voisine. M. Garnier-Pagès arriva. A la

[1] Ce garde national était M. Saint-Amand, le célèbre joueur d'échecs, capitaine dans la 1re légion de la garde nationale. Il a fait le récit de l'arrivée et de l'installation sommaire du Gouvernement provisoire à l'Hôtel de Ville, jusqu'au moment où fut débattue la question de savoir quel gouvernement on proclamerait. — Voyez *le Drame aux Tuileries*.

condition de s'adosser, en arc-boutant, contre les portes, on fut à peu près tranquille pendant quelques instants. M. de Lamartine reprit son manifeste.

Qu'était-on venu faire à l'Hôtel de Ville? Aucun membre du Gouvernement provisoire ne le savait assurément. Chacun venait trôner, voilà qui était clair; mais, avec quel principe, et sous quel gouvernement? nul n'y avait seulement songé. Presque tous appartenaient à cette bourgeoisie constitutionnelle et parlementaire, ayant plus d'ambition que de doctrines, avide d'être, et plus encore de paraître, inépuisable lignée de ces Girondins qui servent les rois, en attendant qu'ils les remplacent.

M. Dupont de l'Eure, quoiqu'il fût l'étendard des républicains, avait peur de la république. M. Arago, qui, de loin, la vantait, n'en voulait plus, de près. M. Garnier-Pagès et M. Crémieux, courtisans de la royauté de M. le comte de Paris, à midi, ne pouvaient pas être encore sérieusement métamorphosés, à cinq heures. M. de Lamartine, le plus royaliste de tous la veille, et le plus démocrate, à cette heure, était, par cela même, condamné à un rôle d'exagération républicaine; cependant il hésitait, défendu par son honnêteté contre ses illusions, avant d'attirer son pays dans l'abîme où il avait cru devoir se jeter lui-même.

Les membres du Gouvernement provisoire déjà réunis eurent tout d'abord la pensée naturelle aux ambitieux; ils tentèrent, ce qu'on tente toujours en

vain, de s'arrêter à moitié chemin de la sédition, et d'accommoder la situation de leur esprit avec les circonstances. Pendant qu'ils pesaient, avec terreur, ce mot République! des milliers de bandits le hurlaient, dans les salles voisines, d'une voix rauque.

On essaya d'abord d'éviter le mot redoutable de *république*, et de donner à la France un gouvernement ayant les *formes* républicaines. M. Ledru-Rollin, survenu pendant la discussion, exigea le mot *république*, et M. de Lamartine l'accorda, dit un témoin oculaire, *après quelques* secondes [1].

On essaya ensuite d'ajourner l'établissement de cette république, et M. de Lamartine proposa de dire: « Le Gouvernement provisoire déclare que le gouvernement *provisoire* de la France est le gouvernement républicain ». L'élément de la *Réforme* triompha de nouveau, et, à la suite du mot *provisoire* biffé, mais très-lisible encore, on écrivit le mot *actuel*, ce qui entraîna la proclamation immédiate de la république [2].

[1] Voici, à ce sujet, un témoignage précieux et irrécusable : « Ledru déclara qu'il adoptait le manifeste, en demandant seulement qu'aux *formes républicaines*, fût substitué le mot *république*. C'était grave; et cependant, *après quelques secondes*, la réponse fut affirmative. M. de Lamartine écrivit, ET JE COPIAI. » Saint-Amand, *le Drame aux Tuileries*, p. 7.

[2] Nous avons eu communication de cette pièce originale, écrite en entier de la main de M. de Lamartine, et signée de MM. Ledru-Rollin, Garnier Pagès, de Lamartine, Crémieux et Marie.

Le mot *actuel* substitué au mot *provisoire* paraît être de la main de M. Crémieux.

M. de Lamartine, le royaliste, le défenseur de l'hérédité de la pairie, avait accepté la république en quelques secondes : M. Marie, M. Dupont de l'Eure, M. Garnier-Pagès, les bourgeois libéraux, ne se rendirent ni aussi aisément, ni aussi vite. Ils ne cédèrent qu'à la pression de l'élément démagogique, et surtout à celle de l'émeute. Les objections se renouvelaient avec obstination, et les discours allaient leur train, lorsque la porte s'ouvrit tout à coup.

III

C'était un jeune homme, petit-fils de Maton de la Varenne, l'historien courageux du massacre des prisons. Il avait un fusil à la main, et la fièvre du moment dans le regard. « Messieurs, leur dit-il, on a bien de la peine à vous trouver. Je viens au nom des Écoles et du peuple. Si, dans une demi-heure, vous n'avez pas reconnu la souveraineté du peuple, le peuple sera ici... J'attends[1] ! »

Ce mot décida tout; de lointains et de sourds mugissements annonçaient l'arrivée d'une vague populaire. Il était indispensable d'amortir son choc. M. de Lamartine marcha au-devant d'elle, et, de sa phrase la plus mélodieuse, il lui jeta la république, pour l'arrêter. La multitude, et non le gouvernement provisoire, fut donc, en ce moment, le législateur de la France;

[1] Ch. de la Varenne, *le Gouvernement provisoire et l'Hôtel de Ville*, ch. II.

c'était elle qui dictait les lois : les autres n'étaient que ses ministres et son chancelier.

Et pour que les ambitieux qui s'étaient mis si follement en otage entre les mains de cette multitude soient châtiés par l'histoire, après l'avoir été par leurs remords, voici, tracé par leur propre main, le tableau de ce *peuple souverain,* auquel ils venaient de jeter en pâture les traditions monarchiques de la France :

« C'étaient de ces forcenés, qui n'ont ni système politique dans l'esprit, ni chimère sociale dans le cœur, mais qui n'acceptent une révolution qu'à condition du désordre qu'elle perpétue, du sang qu'elle verse, de la terreur qu'elle inspire... Il y avait aussi une partie de cette écume en haillons de la population vicieuse des grandes capitales, que les commotions soulèvent et font flotter quelques jours à la surface, jusqu'à ce qu'elle retombe dans ses égouts naturels : hommes toujours entre deux vins ou entre deux sangs, qui flairent le carnage en sortant de la débauche, et qui ne cessent jamais d'assiéger l'oreille du peuple qu'après qu'on leur a jeté un cadavre, ou qu'on les a balayés dans les prisons, comme l'opprobre de tous les partis. C'était l'écoulement des bagnes et des cachots[1]. »

C'est pour les remettre en de telles mains qu'on venait d'arracher aux ministres du roi les affaires de la France; et ceux qui avaient appelé « révolution du

[1] Lamartine, *Hist. de la révolution de* 1848, liv. VI, chap. XIII.

mépris » la chute inopinée de la monarchie, saluaient l'avénement des hommes « entre deux vins et entre deux sangs » de leurs plus respectueuses métaphores.

IV.

Comme il arrivera demain, comme il arrive toujours, une première concession faite au désordre en appela une autre : après le départ ou la dispersion de la bande qui avait demandé la république, il en arriva, vers minuit, une autre bien plus exigeante encore : elle demandait le pouvoir !

Celle-ci, plus effroyable que toutes les précédentes, arrivait du faubourg Saint-Antoine, en poussant des cris de mort. Elle s'engouffra, comme un ouragan, sous les voûtes de l'Hôtel de Ville, dominant de son mugissement immense les cris de ceux qu'elle étouffait dans ses replis ou qu'elle broyait sous ses pieds. Le Gouvernement provisoire, qui avait cédé la république, n'entendait pas céder sa place. « Garnier-Pagès, Carnot, Crémieux, Marrast, Lamartine, l'impassible Bastide et le fougueux Grégoire, barricadent la porte; ils y adossent les canapés et les meubles; tous les assistants buttent leurs épaules contre ce fragile rempart, pour soutenir l'assaut et le poids des assaillants [1]. »

Cette alarme, quoique la plus chaude de la soirée, se calma néanmoins peu à peu. L'annonce de la pro-

[1] Lamartine, *Hist. de la révolution de* 1848, liv. VI, chap. XVIII.

clamation de la république, [illegible]
de ces masses, et rompit la cohésion [illegible]
positions varièrent, les moins mauvais [illegible]
pires; le but primitif de la bande disparut [illegible]
son but, sa force et son danger. [illegible]
nement provisoire triompha ainsi du [illegible]
mais son triomphe ne fut pas complet. [illegible]
seurs ne consentirent à laisser le pouvoir [illegible]
nement provisoire, qu'en lui adjoignant [illegible]
de quatorze *délégués du peuple*, dont [illegible]
Paris et deux pour la banlieue. [illegible]
pour un premier jour de dictature; [illegible]
maîtresse de l'Hôtel de Ville, ne [illegible]
qu'à ce prix. On se [illegible]
à l'un de ces délégués [illegible]
nous fûmes près de [illegible]

[illegible]

silhouette des sentinelles en guenilles, il y a un gouvernement qui veille et qui travaille. Que va-t-il faire?

Rien!

En pleine possession de ce pouvoir qui leur coûtait tant de ruses, de luttes et de concessions, forcés de produire enfin cette sagesse qu'ils tenaient en réserve, depuis des années, et de gouverner la France au nom d'une nouvelle doctrine, les membres du Gouvernement provisoire se trouvèrent inopinément en face d'une vérité bien autrement redoutable que les bandes furieuses qui les avaient assaillis; cette vérité, qu'on ne pouvait pas vaincre avec des phrases, était tout uniment celle-ci : Le Gouvernement provisoire ne pouvait sérieusement rien entreprendre au nom de la catastrophe dont il se constituait le représentant; il n'y avait plus, en 1848, la révolution à faire, parce qu'elle avait été faite en 1789.

V.

Il y avait en effet, en 1789, et pour toutes les classes de la société, prétexte et matière à une grande et désirable révolution.

Le peuple avait à demander et à réaliser : pour ses champs, la suppression des chasses, des corvées, des droits féodaux et des dîmes; pour son industrie et pour son commerce, la suppression des jurandes, des maîtrises, des péages et des barrières intérieures; pour sa sécurité, l'abolition des lettres de cachet et

des justices seigneuriales; pour sa dignité, l'abolition des ordres, l'égalité des charges publiques, et l'admission de tous aux emplois et aux honneurs.

Pour les classes élevées, il y avait à poursuivre des biens moins réels, mais peut-être plus précieux encore, parce qu'ils tenaient à l'élan des âmes et à l'aspiration des esprits. La raison de l'homme, alors surexcitée, fière d'elle-même jusqu'à l'ivresse et jusqu'au délire, et n'ayant été encore désenchantée de rien, brûlait d'oser et d'entreprendre tout. Les plus vastes horizons lui étaient une gêne; la vie même, telle que la nature nous la dispense, et dont toutes les créatures remercient et bénissent instinctivement la Providence, lui semblait un défi porté à son pouvoir, et elle flatta les générations vivantes de l'espoir de ne plus mourir[1].

[1] Voici en quels termes le philosophe Condorcet promettait aux hommes que, grâce aux progrès de la raison, ils arriveraient à *ne plus mourir*. Étrange promesse, faite, par un homme réduit au suicide, à une génération décimée par le bourreau :

« Les progrès de la médecine préservatrice, devenus plus efficaces par ceux de la raison et de l'ordre social, doivent faire disparaître, à la longue, les maladies transmissibles ou contagieuses, et ces maladies générales, qui doivent leur origine aux climats, aux aliments, à la nature des travaux. Il ne serait pas difficile de prouver que cette espérance doit s'étendre à presque toutes les autres maladies, dont il est vraisemblable que l'on saura toujours reconnaître les causes éloignées.

» Serait-il absurde, maintenant, de supposer que ce perfectionnement de l'espèce humaine doit être regardé comme susceptible d'un progrès indéfini; qu'il doit arriver un temps où la mort ne serait plus que l'effet, ou d'accidents extraordinaires, ou la destruction de plus en plus lente des forces vitales, et qu'enfin la durée de

Pour des aspirations aussi ardentes et aussi vastes, le monde entier était à reconstruire. Tous se vouèrent à cette œuvre, et on y employa toutes choses : clubs, journaux, harangues, émeutes, bouleversements politiques, religions nouvelles, même et surtout le bourreau. Comme la foi dans le progrès était immense et profonde, on marcha, longtemps et sans se décourager, à sa poursuite, les pieds dans les ruines, dans le sang et dans les larmes. Ce n'est pas le premier jour que de telles ardeurs se calment; ce n'est pas au premier mécompte que de telles ambitions se soumettent. La fin du siècle ne suffit même pas à ces âmes fiévreuses et égarées pour apprendre à chercher dans le calme, dans l'ordre, dans le travail, dans la famille, dans l'usage modéré de la liberté, ces progrès que les utopies promettent, mais qu'elles ne donnent pas.

Voilà ce que la Révolution avait, en 1789, de questions à poser et à résoudre et de champ à parcourir, avant que le peuple vît ses intérêts servis et la bourgeoisie ses illusions dissipées; mais combien restait-il de ces grandes questions en 1848?

Aucune.

l'intervalle moyen, entre la naissance et la destruction, n'a elle-même aucun terme assignable? » — Condorcet, *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, dixième époque, p. 380, édit. de l'an III.

VI.

Le peuple issu de la Révolution, corps et biens, principes et patrimoine, était établi dans ses habitudes nouvelles, jouissant du passable, tendant au mieux. Ceux qui avaient voulaient conserver, ceux qui n'avaient pas voulaient acquérir; mais nul ne voulaient rouvrir cette arène de troubles, de luttes et de hasards, dont le souvenir faisait trembler les familles.

Les populations rurales, occupées, depuis un demi-siècle, au dépècement et à la liquidation des biens nationaux, n'avaient d'autre préoccupation que le travail, l'ordre et la prospérité. Les populations industrielles, encore dans le trouble inséparable des institutions nouvelles, corrigeaient, en détail, les imperfections du travail libre, éclos, en 1789, au foyer des autres libertés. Les jurandes avaient mis à se perfectionner, huit cents ans dans l'empire romain, mille ans dans la monarchie française : n'est-il pas juste d'accorder à la concurrence au moins un siècle, pour régulariser son travail, son crédit et ses débouchés?

Les classes élevées avaient longtemps possédé l'objet de leurs vœux ardents, le pouvoir; une sanglante expérience leur en avait enseigné le prix, et la révolution récente leur en révélait les difficultés. Il pouvait y avoir dans leurs âmes des regrets, ou des

remords, mais il n'y avait plus d'illusions. Les utopies avaient été sondées, leur temps était fait. A l'enthousiasme des pères avaient succédé la modération et le scepticisme des enfants. En 1789, on ignorait trop, pour être sage; en 1848, on savait trop, pour être téméraire. On louait le bien, on blâmait le mal, mais avec réserve. Plus de gens prêts à mourir pour un système; partant aussi plus de gens résolus à tuer pour un système contraire. Les souvenirs et les progrès de cinquante ans pesaient donc visiblement sur la situation et la dominaient.

Ainsi, au lieu d'avoir, comme en 1789, les innombrables et légitimes réclamations du peuple à satisfaire, les vagues et ardentes aspirations des classes élevées à favoriser, la révolution se trouvait, en 1848, en face d'une société toute faite, et encore toute neuve, qui accepterait bien d'être améliorée, mais qui ne souffrirait pas d'être détruite.

On avait toutes les institutions qui peuvent faire un peuple libre et riche au dedans, grand et respecté au dehors; toutes les capacités pouvant se produire, tous les mérites pouvant s'élever; une administration simple, des finances claires, une justice pure, une armée invincible.

Tout examiné, tout pesé, et lorsque, la fumée des vanités et des ambitions s'étant dissipée, les objets reprirent leur place, leur forme et leur signification, le Gouvernement provisoire ploya donc, malgré lui, sous cette fatalité accablante :

Laisser à peu près toutes choses en état, et tâcher de faire mieux que les autres!

Les rêves de la tribune, des journaux et des banquets aboutissaient à ce réveil de l'Hôtel de Ville! Encore était-il aggravé par cette considération évidente et capitale, que le Gouvernement provisoire était condamné à faire mieux que ceux qu'il détrônait, avec des agents moins capables et dans des circonstances plus difficiles!

Voilà quel rôle avait accepté le Gouvernement provisoire, pour être monté aveuglément à l'Hôtel de Ville; pour avoir oublié ce que le 4 août avait détruit, comme ce que le Consulat et l'Empire avaient créé; pour avoir oublié surtout que la tâche des temps modernes, ce n'est plus d'établir la liberté, qui existe, mais de constituer le pouvoir à la fois comme allié, comme garant et comme modérateur de cette liberté.

Complétement dépouillé, par cette situation, de toute initiative féconde et puissante; les mains liées par le défaut d'une œuvre vraiment nouvelle à entreprendre; privé de cette action et de cette force que donne sur la société une idée, même fausse, à expérimenter, le Gouvernement provisoire n'eut ainsi à disposer sérieusement ni des destinées de la France, ni de celle des anciens partis, ni de la sienne propre.

VII.

Il ne posséda non plus aucun droit à cette renommée de modération et de clémence qu'il s'est décernée lui-même, en tant d'occasions. Assurément, quoiqu'il eût dans son sein des éléments de violence, l'honnêteté d'une partie de ses membres était une garantie contre les systèmes de persécution; mais il ne put jamais s'en produire aucun dans ses conseils. La société s'est donc trouvée, en 1848, défendue contre une nouvelle Terreur par la faiblesse du Gouvernement provisoire, beaucoup plus encore que par sa modération.

D'abord, pour être tyran dans un pays, il faut commencer par y être maître. Le Gouvernement provisoire ne le fut jamais. Pendant la première période de son existence, il eut bien assez à faire pour n'être pas chassé ou exterminé, tous les jours, par les bandes hurlantes qui venaient lui disputer le pouvoir. Pendant la seconde, la moitié de ses membres fut constamment occupée du soin de surveiller et de contenir l'autre. Ce n'est pas dans cet état de division, de faiblesse et d'inquiétude qu'un gouvernement peut braver l'opinion publique, imposer des meurtres à la justice, refouler les larmes dans les yeux des familles décimées, et courber sous son joug sanglant tout un pays. A des Laubardemont, à des Jeffreys et à des Fouquier-Thinville, il faut des Louis XIII, des Charles II

et des Robespierre, c'est-à-dire le pouvoir absolu. Trop heureux de pouvoir se préserver lui-même, le Gouvernement provisoire n'eut donc pas à se défendre contre la tentation de frapper les autres, parce qu'il n'en eut jamais la faculté.

Ensuite, si le Gouvernement provisoire se hâta, par l'abolition de la peine de mort, d'arrêter les esprits, sur la pente dangereuse des souvenirs révolutionnaires, il faut oser lui dire, parce que c'est la vérité pure, qu'il eut en vue, en cette mémorable occasion, son propre salut, autant pour le moins que le salut de ses adversaires. Qui oserait le nier, lorsque le promoteur du décret le confesse?

Se défendant contre M. Proudhon, qui l'accusait de n'avoir pas eu, le 17 mars 1848, le courage de ses théories [1], M. Louis Blanc avoue naïvement qu'il « aurait été un insensé de courir, sans y être forcé, au-devant d'un autre 93, avec un autre thermidor pour dénoûment [2]. » Voilà donc, dévoilée par lui-même, la principale cause de la clémence du Gouvernement provisoire. Cette clémence, c'était de la peur, ou, si l'on veut, de la prudence très-légitime. Il épargna, pour être épargné; il s'écarta de la voie de 93, pour ne pas aboutir à thermidor.

Et pourquoi d'ailleurs les membres du Gouvernement provisoire auraient-ils appuyé la République par des actes de violence? Elle inspirait à plusieurs d'en-

[1] Proudhon, *Confessions d'un révolutionnaire*, chap. VII.
[2] Louis Blanc, *Pages d'histoire*, chap. XII.

tre eux autant de terreur qu'aux royalistes. La majorité, opposée à sa proclamation, ne l'avait subie que sous la pression de l'émeute. Elle l'aurait certainement repoussée, si le gouvernement, au lieu d'être, à l'Hôtel de Ville, prisonnier des bandes insurgées, avait eu, à la Chambre ou ailleurs, l'appui de la garde nationale ou de l'armée. Ce n'était donc pas en faveur d'un régime redouté de lui-même que le Gouvernement provisoire pouvait recourir à des moyens de terreur; l'expérience ayant appris à chacun qu'une fois mis en jeu, dans les luttes des révolutions, le couteau de la guillotine, comme le soleil, se lève pour tout le monde.

VIII.

Mais il y a de l'impossibilité où fut le Gouvernement provisoire de jeter la république, à son début, dans des voies sanglantes, une raison bien plus élevée et bien plus générale encore : c'est la soumission prompte, universelle, absolue qu'elle rencontra de toutes parts.

La révolution de 1789 ne s'empara pas de la France sans dispute ; les vieilles institutions, les vieux droits, les vieux préjugés se défendirent. La magistrature se cramponna à ses arrêts, le clergé à sa discipline, la noblesse à sa domination, la bourgeoisie à ses priviléges. Les paysans de l'Anjou, du Maine, du Poitou et de la Bretagne prirent les armes, combat-

tant comme des héros, mourant comme des saints. Les officiers refusèrent leurs services, les prêtres leurs serments. Les journalistes de la monarchie ne se soumirent que morts : Suleau, assassiné ; de Rozoi, guillotiné. Richer-Sérizy ne se soumit jamais. Quelques milliers de gentilshommes, confondant leur patrie et leurs croyances, allèrent se rallier hors de France, menaçant sur le Rhin, attaquant à Quiberon. Assurément, toutes ces résistances réunies ne pouvaient pas empêcher l'égalité de triompher, la société de se retremper et de se rajeunir, la France de renaître avec un nouvel esprit, sous des institutions nouvelles. La modération et l'équité auraient ramené et rallié plus rapidement et plus complétement que les supplices ; mais enfin, si les dictateurs révolutionnaires manquèrent de raisons pour les établir, on ne pourrait pas dire qu'ils manquèrent de prétextes.

En fut-il donc de même pour la révolution de 1848 ? Non-seulement elle n'eut pas de résistances à vaincre, mais elle eut à choisir parmi les dévouements.

Elle voulut tenir tête à l'Europe ? — Les généraux lui offrirent leurs épées.

Elle voulut réunir les vieux partis ? — Les hommes politiques lui apportèrent leur concours : les légitimistes reniant leurs principes ; les orléanistes reniant leur dynastie.

Enfin, elle voulut être bénie ? — Tous les goupillons de France s'épanchèrent sur elle. Dieu ne ratifia pas ces bénédictions ; le Gouvernement provisoire ne

les avait peut-être pas méritées, mais toujours est-il qu'il les reçut.

Est-ce qu'il était possible de se montrer persécuteur envers des gens qui se montraient empressés? Lorsque toutes les opinions, toutes les classes, toutes les influences jadis hostiles à la république se précipitaient dans ses antichambres, pouvait-elle les faire recevoir par le bourreau?

IX.

Et d'ailleurs, le Gouvernement provisoire était trop ménager de sa propre existence pour persécuter les royalistes; ce n'est que par eux qu'il pouvait être défendu, et c'est par eux qu'il fut sauvé.

Combien de temps les royalistes purent-ils être raisonnablement considérés par le Gouvernement provisoire comme des adversaires? Pendant huit jours au plus, jusqu'au moment où la république fut accueillie, sans résistance, par la France entière. A partir de ce moment, les royalistes devinrent, pour le Gouvernement provisoire, des alliés précieux et nécessaires, pour tenir les terroristes en échec. Aussi ne se fit-il jamais faute de les appeler à son secours A chaque crise redoutable, M. Ledru-Rollin lui-même faisait battre le rappel. Et que disait la voix de ces tambours, réveillant en sursaut la capitale épouvantée? Elle disait: « Levez-vous, armez-vous, bourgeois, marchands, capitalistes, rentiers, propriétaires;

venez sauver la société menacée d'un assaut, et sauvez par la même occasion un gouvernement créé malgré vous, mais qui ne peut pas vivre sans vous. » Les royalistes, sans rancune, sauvèrent en effet trois fois la république de l'Hôtel de Ville. Ils la sauvèrent le 16 avril, contre Louis Blanc et le socialisme ; le 15 mai, contre Blanqui et la terreur ; le 24 juin, contre les forçats libérés et le pillage.

C'est donc une des plus étranges vanteries de la [illegible]blique de 1848 d'avoir voulu s'arroger l'honneur [illegible] c[illegible]mence, lorsque cent raisons, et, par-dessus to[illegible] soumission immédiate et empressée des partis, n[illegible]nt pas même laissé un prétexte de persécution. [illegible] étrange, et qui prouve bien que tout est fata[illegible] les situations originellement viciées, c'est [illegible]ment par la soumission universelle des pa[illegible] République de 1848 a péri.

[illegible] résistance lui eût permis l'arbitraire; la soumission lui imposa la légalité.

Pourquoi Robespierre gouverna-t-il un an? Parce qu'il gouverna arbitrairement, sans constitution et sans lois. L'arbitraire, justifié par des résistances opiniâtres, aurait donc pu soutenir, pendant un certain temps, le Gouvernement provisoire; mais l'acquiescement de tous, qui fortifie les pouvoirs ordinaires, affaiblit et perdit celui-là, en l'obligeant à la seule chose qu'il ne pût pas faire, gouverner. Son avénement imprévu et violent avait créé, pour son autorité naissante et précaire, des difficultés qu'aurait

eu peine à surmonter une autorité ancienne et respectée. Il avait les finances aux abois, l'administration désorganisée, l'armée presque dissoute, l'Europe inquiète, sur les points où elle n'était pas menaçante. Personne, en bonne justice, n'était d'ailleurs obligé de tenir compte à la révolution de toutes ces difficultés, puisque c'était elle-même qui les avait gratuitement produites.

La France entière avait donc beau crier aux maîtres de l'Hôtel de Ville : « Gouvernez! » aucun acte sérieux et fécond ne sortait du Conseil des Onze. Cependant, il fallait bien dire aux populations pourquoi on avait renversé la monarchie; et comme, depuis soixante ans, les grandes choses étaient faites, le Gouvernement provisoire, pour ne pas rester oisif, se mit à faire les petites et les ridicules.

Le 25 février :

Il changeait l'ordre des couleurs du drapeau national, mettant le blanc à la place du rouge et le rouge à la place du blanc.

Il abolissait les qualifications de Monsieur et de Madame, et leur substituait celles de Citoyen et de Citoyenne.

Il déliait les fonctionnaires de leurs serments.

Le 26 février :

Il faisait écrire sur toutes les murailles et sur tous les drapeaux la devise : Liberté, égalité, fraternité.

Il changeait les noms des rues et des places publiques de Paris.

Il mettait une rosette rouge à sa boutonnière, comme *souvenir de reconnaissance* pour la dernière révolution.

Le 27 février :

Il plantait les arbres de la Liberté.

Il ouvrait les clubs.

Le 28 février :

Il changeait les noms des collèges de Paris.

Il changeait les titres des officiers généraux.

Le 29 février :

Il abolissait les anciens titres de noblesse, et défendait de les prendre publiquement [1].

De telles circonstances et de tels symptômes contenaient l'horoscope du Gouvernement provisoire. Il naissait avec le signe visible et fatal de l'impuissance; et, de toutes les impuissances, la sienne était la plus ridicule, car il naissait également incapable du bien et du mal.

« Pour prendre la responsabilité d'un peuple, dit M. de Lamartine, il faut être un scélérat, un fou ou un Dieu [2]. » L'avenir trouvera probablement cet arrêt trop sévère; les dictateurs de l'Hôtel de Ville n'étaient que des étourdis.

[1] Il fut un instant question, non d'abolir les titres, mais de les généraliser. Nous tenons d'un témoin oculaire, très-digne de foi, que le chef d'une célèbre école socialiste proposa au Gouvernement provisoire d'obliger chaque citoyen à prendre un titre, et à se dire baron, comte, marquis ou duc. Ce divertissement parut exagéré, et l'on s'en tint à l'abolition des titres.

[2] Lamartine, *Hist. de la révolution de* 1848, t. I, liv. IV, chap. 5.

LIVRE SEPTIÈME.

LA RÉPUBLIQUE DANS LES DÉPARTEMENTS.

Effets de la proclamation de la République en province. — Consternation des classes politiques. — Satisfaction du peuple. — Il avait, non l'esprit républicain, mais l'instinct démocratique. — Il accueille le suffrage universel avec joie. — La campagne se couvre de mais pavoisés. — Dispositions universellement bienveillantes envers la République. — On attend ses actes. — Mauvais effet des commissaires. — Le peuple se sent humilié par de tels administrateurs. — Inquiétudes et divisions créées par les clubs dans les départements. — Mécontentement général suscité par les ateliers nationaux. — Ce qu'ils étaient, et ce qu'on les croyait. — Exaspération produite par les 45 centimes. — Cet impôt frappe surtout les paysans. — La République est condamnée dans l'esprit des campagnes.

I.

La proclamation de la république, expédiée d'office en province par M. Étienne Arago, directeur général des postes, longtemps avant que le Gouvernement provisoire lui-même eût pris une décision à ce sujet [1], éclata comme la foudre dans la plus petite

[1] « On avait déjà désigné M. Bethmont pour la direction des postes, mais on apprend qu'Étienne Arago s'y est établi, et qu'il avait même pris l'initiative d'annoncer, par le départ des malles, la république aux départements. » — Saint-Amand, *le Drame aux Tuileries*, page 8.

commune. Elle y suivait de près la dépêche télégraphique de M. Odilon Barrot, annonçant qu'il était ministre.

La légitimité et la bourgeoisie furent consternées; Le peuple fut content et presque joyeux.

Y eut-il d'abord, dans le cœur des légitimistes, satisfaction donnée à un mauvais sentiment de jalousie contre la maison d'Orléans? Peut-être; mais ce moment fut court. L'imprévu et le péril de la situation ramenèrent bientôt tout le monde à la défense de ses intérêts. Dix-sept années d'hostilités dirigées contre un gouvernement accepté du pays n'avaient pas rendu les légitimistes populaires. Quelle serait l'attitude de la commune rurale envers le château, qui tenait depuis si longtemps en échec la municipalité bourgeoise? Surtout, quel serait l'esprit de cette république, mot terrible, qu'on ne jetait pas, depuis quarante ans, au milieu d'une famille, sans y assombrir les visages?

La bourgeoisie était peut-être plus frappée encore. Aussi menacée que la noblesse, dans l'avenir, elle perdait beaucoup plus qu'elle, dans le passé.

Indépendamment de son influence générale sur les affaires du pays, qui la garantissait contre telles ou telles doctrines économiques, financières ou commerciales, la bourgeoisie perdait sa clientèle locale, qui lui assurait la prééminence, les honneurs et l'appui utile de l'administration. Qu'allaient devenir les tarifs, sous un gouvernement novateur et téméraire?

Qu'allaient devenir les salaires, sous une autorité prisonnière d'ouvriers sans ouvrage? Qu'allaient devenir ces carrières modestes, mais à peu près sous la main, que le député de l'arrondissement ouvrait au bachelier ou au licencié de la famille? Tout cela ne sombrerait-il pas à la fois, dans le commun cataclysme? Deux cent mille bourgeois, noyés et perdus parmi neuf ou dix millions de paysans et d'ouvriers, devenus maîtres du pays, pouvaient-ils raisonnablement se promettre de ressaisir jamais une situation si follement perdue?

Sans cris, sans éclat, sans manifestation bruyante, les petits propriétaires, les petits marchands, les paysans et les ouvriers étaient presque joyeux. Ils n'avaient pas l'esprit républicain; ils avaient l'instinct démocratique. Eux qui, de tout temps, avaient fourni la plus grosse part au budget et à l'armée; eux, la majorité, dans ceux qui produisent; la majorité, dans ceux qui consomment; plus riches, en réunissant leurs gros sous, que les banquiers, en réunissant leurs millions; ils allaient enfin être comptés dans le gouvernement du pays! Ils étaient franchement, loyalement touchés de cet acte de bon sens et de justice. Ce n'est pas qu'ils fussent ambitieux; comme leurs pères, dont Sieyès disait, en 1789: « *Le peuple veut être quelque chose, et, en vérité, le moins qu'il est possible*[1], » les paysans et les ouvriers de 1848 désiraient moins changer qu'honorer leur situation.

[1] Sieyès, *Qu'est-ce que le Tiers État?* p. 21.

II.

Ce n'est pas sur ces natures droites, saines et fortes que les utopies agissent. Les paysans savent bien qu'on n'inventera jamais un gouvernement qui dispense le laboureur d'ouvrir son guéret sous la pluie, le moissonneur de lier sa gerbe sous le soleil. Le gros rire campagnard accueillait et déconcertait ces envoyés des clubs parisiens, proposant de réduire les heures de travail à des vignerons qui coucheraient plutôt dehors, que d'y laisser coucher leur cuvée. Que peut un gouvernement pour de tels hommes? Il a tout fait, ou à peu près, quand il leur a donné la paix, la sécurité, la justice, la protection de la propriété, du foyer et des croyances. Ce n'est donc point par des motifs d'ambition vile, comme tant de petits avocats, tant de petits lettrés, que le peuple saluait la république; il y trouvait une réparation équitable; et, après avoir attendu cette réparation avec patience, il l'accueillait avec dignité.

Sous l'impression de cette joie calme, les campagnes et les villages se couvrirent d'arbres de la liberté, pavoisés de banderoles tricolores. Le seul plaisir qu'y ajoutèrent les paysans, ce fut de sourire discrètement, en voyant les bourgeois, accourus à ces fêtes populaires, faire éclater publiquement les transports d'une allégresse problématique.

Ainsi, jamais encore, ni en 1815, ni en 1830, ter-

rain n'avait été mieux préparé pour asseoir un gouvernement nouveau. Huit millions au moins de citoyens allaient recevoir la république avec satisfaction; et ceux qui ne l'aimaient pas étaient prêts à lui obéir. Le régime de février avait donc, on peut le dire, son avenir dans la main; et il faudrait que ses fautes fussent bien grandes, si elles l'étaient plus que la bienveillance publique.

Le premier acte par lequel le Gouvernement provisoire se révéla aux départements fut l'envoi des commissaires et des sous-commissaires, chargés d'aller prendre, dans les mains des préfets et des sous-préfets, les rênes de l'administration française.

L'arrivée de ces hommes, la plupart étranges, parmi lesquels les plus notables étaient les inconnus, suivis par des relais de créanciers, qu'attirait et qu'excitait cette provende inattendue, fut un scandale pour l'opinion et un désastre pour la république [1].

III.

Le peuple fut profondément humilié d'échoir, dès le début, à des administrateurs si fort au-dessous, à tous égards, de ceux de la monarchie. Il lui semblait que tous les partis doivent avoir des hommes

[1] « Les Commissaires étaient nommés sans choix. On prenait les premiers venus. » — *Commission d'enquête*, Déposition de M. Jules Favre, 11 juillet.

convenables, comme ils ont des hommes honnêtes; et quand il comparait le Préfet d'hier, honoré et recherché par les familles d'élite, au Commissaire d'aujourd'hui, compagnon et commensal de toutes les situations décriées, il ressentait, dans son âme simple et digne, l'affront immérité fait à la majesté du pays.

Les populations furent également choquées de cette combinaison nouvelle, qui investissait tel avocat bruyant d'une sorte de vice-royauté indéfinie, avec le droit d'aller choisir dans les coulisses d'un théâtre, ou plus bas encore, des commissaires au rabais, auxquels on avait l'air de sous-louer un département.

Le pouvoir est, aux yeux du peuple, une religion d'un ordre un peu moins élevé que la véritable [1]. De même que le prêtre n'oserait pas présider aux saints mystères, sans s'être comme élevé et transformé par un recueillement plus grand et par des vêtements plus riches, il semble au peuple que le dépositaire de la loi en profane le caractère auguste, s'il n'emprunte pas de sa fonction au moins un peu de ce qu'elle a de noble et de solennel.

Le début de la république dans les départements ne fut donc pas heureux. Il dégrada l'administration, il choqua le peuple, et il procura maladroitement un triomphe aux administrateurs de la monarchie, dont

[1] *Religio secundæ majestatis.* — Tertullien, *Apologet.*, cap. 35.

la tenue, le langage et les actes des commissaires rehaussèrent d'autant plus l'intelligence, la moralité et la distinction. Cependant, les populations patientes et équitables suspendirent leur jugement, attendant une nouvelle épreuve; elle fut presque immédiate: c'était l'ouverture des clubs.

Les clubs firent éclater dans les petites villes et dans les villages les divisions et les luttes qu'engendrent les rivalités locales, et leur donnèrent un degré inusité d'aigreur. Ces luttes suscitèrent partout au moins deux clubs, l'un voulant surpasser l'autre. Il ne fut plus permis à personne de rester indifférent ou calme, par la crainte de devenir suspect. L'esprit d'imitation apporta bientôt dans les plus pauvres communes le langage des passions révolutionnaires, entassées dans la capitale; et les habitants des villages, confondus jusqu'alors dans l'uniformité des mœurs, de la situation et du travail, se trouvèrent tout à coup divisés et classés en aristocrates et en démocrates. Les plus raisonnables gémirent d'inaugurer le régime nouveau par des haines, et tous se demandèrent avec inquiétude comment finirait un état de choses qui commençait ainsi.

Les populations rurales furent encore plus vivement et plus péniblement impressionnées par cette agitation, dont elles voyaient les résultats, mais dont elles cherchaient l'utilité. « A quoi bon ces veillées et ces disputes? Le gouvernement n'était-il donc pas obéi? N'avait-il pas le concours empressé de

toutes les classes? Voulait-on refuser au peuple laborieux le droit de vivre en paix, à son foyer? Ce régime, qui mettait la Fraternité sur toutes les murailles, voulait-il mettre la discorde dans tous les cœurs? » Telles étaient les plaintes qu'excitaient dans les campagnes les luttes nocturnes des clubs. Elles paraissaient à la fois dangereuses, inutiles et inopportunes; le paysan, dont le labeur commence avec l'aurore, tenant en général pour fort suspects ceux qui, la nuit venue, n'ont pas envie de dormir.

La seconde épreuve de la république, aggravant la première, attrista les visages et refroidit les âmes. De toute cette gaieté des premières heures, il ne restait plus que celles des arbres de la liberté, aux vivantes banderoles. Les populations hochaient la tête, en signe de doute; mais tout à coup survint la troisième épreuve, qui décida la question contre le nouveau régime; c'étaient les ateliers nationaux.

IV.

La nouvelle, rapidement répandue, que le Gouvernement provisoire entretenait autour de lui cent mille hommes, à deux francs par jour, pour jouer au bouchon, jeta dans les villages et dans les campagnes un immense découragement. De ce jour, la république fut jugée incapable de conduire utilement les affaires du pays.

La presse, exonérée des frais de timbre, venait

de recevoir un développement jusqu'alors inconnu, surexcité d'ailleurs par l'éveil de la curiosité publique. La vérité et l'erreur, le texte et les commentaires, l'anecdote et la calomnie, tout le fatras, tout le bavardage des officines parisiennes, arrivaient promptement, fidèlement aux extrémités de la France. On sut bientôt que les ateliers nationaux, colonie monstrueuse et mystérieuse, se recrutaient même avec des ouvriers accourus ou appelés de la province [1], et qu'ils se peuplaient chaque jour du personnel des fabriques parisiennes, mises en chômage par la violence des délégués du Luxembourg [2]. On sut que des embrigadements, de plus de trente mille hommes par quinzaine, marchaient à la composition formidable d'une armée, dont l'entretien coûtait jusqu'à deux cent mille francs par jour [3]. Que voulait-on faire de ces prétoriens?

Il y avait, de la formation et de l'extension des

[1] Commission d'enquête, *Déposition de M. Carlier.*

[2] Commission d'enquête, *Rapports du Préfet de police.*

[3] Voici la progression des embrigadements :

Du 9 au 15 mars.	5,100 ouvriers.
Du 16 au 31 —	25,250
Du 1er au 15 avril.	36,520
Du 16 au 30 —	34,530
Du 1er au 15 mai.	13,610
Du 16 au 31 —	3,000
Du 1er au 15 juin.	1,200
	117,300 ouvriers.

Commission d'enquête, *Note de M. Émile Thomas.*

ateliers nationaux, deux explications : la vraie, que le Gouvernement cachait; la fausse, qu'inventait et que propageait la rumeur publique.

La vraie raison qui avait fait créer les ateliers nationaux, c'était la nécessité urgente d'embrigader, de discipliner et de nourrir des milliers de gens sans aveu, jetés dans les rues, le premier jour, par les excitations des parlementaires et de leurs journaux, par la *Réforme*, par le *National*, par les sociétés secrètes, par l'appât du désordre et du pillage, et qui, sans l'aumône qui les faisait vivre, se seraient livrés, au milieu du chaos de Paris, au plus effroyable brigandage.

Ce noyau de cinq mille hommes de la première heure peut être regardé comme le total de ces êtres dépenaillés et dégradés, que les sociétés secrètes déchues traînaient, depuis des années, de cabaret en cabaret, augmentés des rôdeurs de barrières, des fainéants et des bandits, au service de toutes les révolutions. C'était le contingent du vice. Les vingt-cinq mille hommes de la deuxième quinzaine, et ceux qui les suivirent, venaient presque tous des ateliers fermés par l'interruption des affaires. C'était le contingent de la misère. La révolution de février une fois faite et consommée, la formation de ces prétendus ateliers était donc une mesure de prudence, de nécessité et de conservation.

Pourquoi le Gouvernement provisoire ne donna-t-il pas, dès les premiers jours, sur les ateliers na-

tionaux, cette explication, qui était vraie, et qui, aux yeux de beaucoup, eût été plausible?

Le Gouvernement provisoire n'osa pas dire publiquement la vérité sur les ateliers nationaux, pour deux motifs.

V.

Il n'osa pas dire que les cinq mille enrôlés de la première quinzaine formaient, à peu d'exceptions près, l'armée de conspirateurs et de routiers à laquelle il devait la puissance; car alors la France et l'Europe auraient vu clair dans la chute de la monarchie.

Au lieu d'attribuer la Révolution à l'explosion d'un sentiment national et populaire, à une formidable bataille de trois jours, livrée par des troupes fidèles[1] à *trois cent mille combattants*[2], que soutenait l'ardente sympathie d'une immense capitale; la France et l'Europe, désabusées de ces fables grossières, auraient vu dans la chute de la monarchie une intrigue parlementaire, ourdie par des ambitieux, suivie d'une surprise, exécutée par une poignée d'inconnus ou de rôdeurs de barrières.

[1] On lit dans M. de Lamartine : « Les principaux chefs de l'armée se rendaient à l'Hôtel de Ville, *tout poudreux de la bataille*. Ils traversaient, sans insulte, les rangs de *ceux qu'ils combattaient le matin.* » *Hist. de la Révolut. de* 1848, t. I, liv. v, ch. 11.

[2] On lit dans M. de Lamartine : « Proclamer la monarchie devant *trois cent mille hommes soulevés pour la combattre*, c'était proclamer la division à la face du peuple. » *Hist. de la Révol. de* 1848, t. I, liv. vi, ch. 7.

Un tel aveu eût dissipé le nuage de poudre au milieu duquel brillait, d'un éclat vainqueur, le Gouvernement de l'Hôtel de Ville. On eût appris que, parmi ces républicains de la veille, M. Garnier-Pagès lui-même n'avait pas voulu la république; on eût appris que, parmi ces combattants redoutables, M. Flocon lui-même n'avait pas combattu; on eût découvert enfin que ces hommes d'État, portés au pouvoir, disaient-ils, par l'irrésistible élan de l'acclamation populaire, après s'être tout uniment nommés eux-mêmes, s'étaient hissés, l'un poussant l'autre, jusqu'à une dictature usurpée, impuissante et prisonnière.

Il n'osa pas dire surtout aux bandes enrôlées qu'il appréciait leur moralité à son juste prix; que l'aumône qu'il leur jetait était la rançon de la sécurité publique, et que les ateliers nationaux s'ouvraient aux invalides de l'émeute comme une léproserie, émonctoire infect mais nécessaire des impuretés sociales. Le Gouvernement provisoire, complétement à la merci de ces hordes, campées au milieu de Paris, les flattait avec des décrets, et les maintenait avec des faiblesses. Il laissait croître et s'aggraver chaque jour un mal qu'il déplorait plus que personne; s'en effrayant, dans le secret de ses conseils; mais le niant, en face de l'opinion publique. Dans l'intime conviction du Gouvernement provisoire, les ateliers nationaux étaient un expédient; dans son langage et dans ses actes, ils étaient une institution.

Les gens sages n'étaient pas dupes de ces explica-

tions; mais comme le Gouvernement leur cachait la vérité, ils la cherchaient à travers diverses hypothèses, toutes plus effrayantes que la vérité elle-même.

Pour les uns, les ateliers nationaux étaient le noyau d'expérimentation à l'aide duquel M. Louis Blanc procédait, par degrés, à l'application de ses théories communistes.

Pour les autres, les ateliers nationaux étaient une armée révolutionnaire, imitée de celle du 31 mai 1793, payée à deux francs par jour comme la première, destinée à faire triompher partout les principes et les institutions terroristes, et qui s'avancerait bientôt dans les provinces, suivie peut-être de ces guillotines ambulantes, que n'avait pas pu autrefois obtenir Ronsin.

Pour tout le monde, sans exception, les ateliers nationaux étaient une ruine pour les finances[1], et une insulte pour la dignité du pays. Il était ruineux de payer environ cinq millions par mois cent mille individus, insultant, par leur oisiveté, au courage des populations laborieuses; il était avilissant pour une grande nation de subir la pression et les menaces d'une armée de fainéants, recrutés par une révolution qu'après tout personne n'avait appelée.

[1] Les ateliers nationaux ont coûté, du 9 mars au 15 juin 1848, une somme de 14,174,967 fr., qui ont été non-seulement une pure aumône, mais une excitation à l'abandon des ateliers. — Voy. Commission d'enquête, *Rapport de M. E. Thomas*.

C'est de la formation des ateliers nationaux et du rôle que leur attribua l'opinion publique, que naquit la résistance, devenue de plus en plus générale, des populations des départements à la domination des coteries parisiennes. L'esprit de démocratie, c'est-à-dire de dignité personnelle et de juste indépendance, avait déjà fait cabrer les paysans contre les clubs, et les avait rendus hostiles aux procédés dictatoriaux de la république.

Ce fut l'une des grandes fautes du Gouvernement provisoire d'avoir abusé la France sur la formation, sur la nature et sur le but des ateliers nationaux. L'aveu loyal de la vérité aurait sans doute dévoilé, au dedans et au dehors, l'isolement et l'impuissance de ces hommes, qui avaient pris une émeute qui hurle pour une nation qui acclame; mais comme la révolution était faite, la république proclamée, et que l'immense majorité du pays était sincèrement disposée à recevoir de ses mains la sécurité nécessaire à la civilisation, on se fût rangé de toutes parts autour de l'autorité, pour la délivrer d'un honteux esclavage. Fortifié par l'opinion publique, le Gouvernement provisoire aurait pu arrêter à temps le développement des ateliers nationaux, au lieu d'être réduit plus tard à l'horrible nécessité de les dissoudre par le massacre.

C'est donc sur ces ambitieux bouffis, sur ces fabricants de harangues, sur ces courtisans de la multitude, que l'impartiale postérité fera retomber le

sang de juin. Heureuse la multitude, si d'aussi terribles exemples pouvaient la prémunir contre les flatteries de ces tribuns sans entrailles, pour lesquels elle se nomme « le peuple » quand elle sert, « et la canaille » quand elle gêne!

VI.

L'impôt des quarante-cinq centimes, décrété le 16 mars, ne fut pas seulement le coup de grâce de la république, en province; il porta la haine du peuple contre ses auteurs jusqu'à l'exaspération.

Trois causes contribuèrent surtout à ce résultat : la tradition démagogique, hostile aux propriétaires et aux riches; la misère alors générale des campagnes, et les débuts obstinément désastreux d'un régime qui s'était annoncé comme réparateur.

De tout temps et en tous pays, les démagogues à court d'argent eurent la pensée d'aller en prendre chez les riches. A Rome, ville d'emprunteurs, toute émeute avait pour premier cri l'abolition des dettes; à Paris, ville de locataires, toute révolution suggère à la multitude égarée la tentation de ne plus payer son terme. Propriétaire et riche sont donc synonymes, dans l'idée du peuple parisien; et, dans les listes des gens à dépouiller que faisait dresser Babeuf, les propriétaires notables étaient désignés sous le nom de « scélérats à porte cochère [1]. »

[1] *Papiers saisis chez Babeuf*, liasse 22, pièce n° 11.

Les habitudes inconsidérées des petits théâtres ne sont peut-être pas étrangères non plus à la persistance de ce mauvais sentiment contre les propriétaires parisiens. Ils forment, dans les pièces populaires, un type bouffi, avide et immoral. Chaudement enveloppé dans le vêtement qui lui doit son nom, le propriétaire de théâtre fait vendre sans pitié le lit misérable des enfants nus, et il tend, en secret, la quittance à la mère pauvre et belle, qui grelotte et qui pleure. Aucun autre type n'est plus connu du peuple, qui le poursuit de ses huées; sans songer que le vice des personnes ne s'étend pas aux classes, et que la propriété, but et récompense de l'activité humaine, n'est en définitive qu'une des formes du travail.

Eh bien! cette prévention sourde, aveugle, traditionnelle du peuple de Paris contre les propriétaires ne fut pas sans influence sur l'établissement des 45 centimes. Les hommes d'État du Gouvernement provisoire, étrangers, comme tant d'autres, aux mœurs et à la vie des provinces, s'imaginèrent qu'un impôt établi sur les propriétaires de terres et de maisons, serait éminemment populaire. C'était la plus lourde des erreurs, et la plus fatale à la république.

Le bienfait le plus grand de la révolution de 1789 a été de rendre le peuple des campagnes propriétaire. Il n'avait eu jusqu'alors que l'image affaiblie, imparfaite de la propriété, l'inféodation. L'aspiration séculaire et inassouvie de l'homme des champs, travaillant jusqu'alors, mais non pour lui, comme les

abeilles du distique de Virgile, se jeta donc sur ces biens d'Église, que les moines amollis ne travaillaient plus. Sa passion ardente et respectable, c'était d'avoir ce qu'il enviait à ses maîtres, le champ, le toit et le foyer. Les pères y parvinrent, et les fils suivent aujourd'hui la même route, attachés au flanc de la grande propriété, qu'ils dépècent et qu'ils fécondent. Comparez la carte de Cassini, terminée au début de la révolution, avec l'état présent des campagnes. Suivez et comptez, le long des routes, ces innombrables maisonnettes, simples et gaies comme les familles qu'elles abritent, sorties de terre depuis 1789, et qui ont toutes, comme une verte et riante ceinture, leur prairie et leur jardin : c'est la propriété populaire, créée par la révolution!

Eh bien! voilà les propriétaires, voilà les riches, sur lesquels le Gouvernement provisoire levait les 45 centimes, pour payer les ateliers nationaux, les Commissaires, et le club des clubs!

Sans doute, la grande propriété contribuait aussi, proportionnellement à sa grandeur même; mais qu'est-ce donc que la grande propriété, en France? Une faible minorité. Savez-vous combien il y a de propriétaires payant 30 fr. d'impôts et au-dessus? — il y en a 1,748,000. Savez-vous combien il y en a payant 30 fr. d'impôts et au-dessous? — il y en a 9,763,000. Savez-vous enfin combien il y a de paysans payant 5 fr. d'impôts et au-dessous? — il y en a 5,540,000!

C'était donc le sang le plus pur de la démocratie

laborieuse et honnête des campagnes que l'on soutirait, à l'aide des 45 centimes, pour le verser à la démagogie fainéante et immorale des cabarets et des sociétés secrètes! Il est vrai qu'une partie notable des 190 millions, produits par les 45 centimes, servait aussi à fonder des comptoirs d'escompte, dans soixante-quatre villes; selon l'habitude ancienne des Bourgeois, qui, après s'être amusés à faire une révolution, prennent par décret, en 1830 comme en 1848, l'argent des paysans, afin d'escompter leurs billets et de conjurer leurs faillites.

VII.

Les campagnes, sur lesquelles s'abattait un tel fléau, étaient précisément alors cruellement éprouvées. En 1846, une crise alimentaire avait élevé le blé à 40 fr. l'hectolitre, et épuisé les économies des ouvriers ruraux; en 1847, une crise financière avait avili le prix des denrées, et réduit à rien le revenu des propriétaires. Les uns ne pouvaient pas se passer de salaires; les autres ne pouvaient pas en donner. Il n'y avait de travaux maintenus que ceux qui étaient indispensables, les labours, les semailles, la taille des vignes, les récoltes, les fenaisons. Le petit commerce des villes, les ouvriers d'état avaient vu leur clientèle disparaître. Qui songeait alors à bâtir, à peindre, à tapisser, à meubler? Vivre seulement était déjà une rude besogne; et le père de famille le plus

[illegible] sombre, sous les [illegible]

[illegible] inespéré, avoir [illegible] avait demandé [illegible] les Parisiens de [illegible] parfaitement [illegible] dans le gouvernement [illegible] l'impôt et de [illegible] pas l'être [illegible] politiques, [illegible] les places?

[illegible] faisaient [illegible] tenait ses [illegible] si elle n'é[illegible] changer les [illegible], après [illegible] — Elle [illegible] ce *tyran*, [illegible] par des lois [illegible] pas à la [illegible] : les chefs-lieux [illegible] de proconsuls [illegible] villes sous [illegible]. Elle avait établi le

[illegible] qui avait envahi l'Hôtel [illegible] de Paris! Soldats de la [illegible]. » Ce coup de [illegible] de Varenne, *le Gouver-* [illegible]

gouvernement *à bon marché*[1], disait-elle encore; mais sous l'autre gouvernement, sous celui qui était cher, on payait quarante-cinq pour cent meilleur marché les services d'une administration plus éclairée et plus morale. Celui-ci, ce gouvernement qui se disait réparateur et à bon marché, demandait à cinq millions et demi de paysans, en outre des impôts ordinaires, le salaire moyen d'environ deux journées, c'est-à-dire le pain de la femme et des enfants. De quoi peuvent vivre en effet des contribuables payant de 1 à 5 francs d'impôts, si ce n'est de leur travail quotidien? Et dans quel gouffre allaient tomber ces trésors, composés avec l'obole des pauvres? Quel présage pour l'avenir qu'un présent déjà si sombre; et ce pouvoir intrus, que ses bienfaits seuls pouvaient rendre légitime, n'avait-il donc d'autres titres réels que la dictature de la faim? »

Tel était le cri universel des campagnes, frappées par l'impôt des 45 centimes. C'était la quatrième et la plus périlleuse épreuve à laquelle le Gouvernement provisoire eût soumis, depuis un mois, le bon sens pratique, la patience et la dignité des populations rurales. La République y succomba. Lorsque, deux mois plus tard, l'Assemblée constituante la

[1] Parole de M. de Lamartine à l'Hôtel de Ville. « Les huissiers allèrent nous chercher un broc de vin chez le marchand du coin et un fromage de Gruyère chez l'épicier. Repas d'un heureux augure, dit avec gaieté M. de Lamartine, *pour un gouvernement à bon marché, cette fois-ci.* »—Saint-Amand, *le Drame aux Tuileries*, p. 8.

proclamait quatorze fois, dans un jour, elle était déjà morte dans le cœur du peuple, tuée par la violence et par la folie des républicains.

VIII.

Rien de plus étrange d'ailleurs que les raisons imaginées, même à loisir et après coup, par les hommes d'État de février, pour défendre l'impôt des 45 centimes. Ces raisons rappellent bien le mot du poëte : « A ceux qu'il veut perdre, Dieu ôte le bon sens! »

La première consiste à rejeter la catastrophe financière de 1848 sur le gouvernement déchu, qui avait laissé prendre trop d'accroissement à la dette flottante [1]. Ce reproche ne serait fondé que si la catastrophe s'était produite sous le régime financier qu'on incrimine. Un gouvernement est obligé d'administrer ses finances en vue des crises, mais non en vue des révolutions. Les finances du gouvernement de juillet étaient si bien gouvernées en vue des crises, qu'elles venaient d'en supporter, sans trop d'efforts, deux formidables : en 1846, la crise alimentaire; en 1847, la crise financière. La gestion financière de la monarchie inspirait-elle confiance à l'opinion publique? La réponse est dans le taux de la rente. Le 15 février 1848, le 5 pour cent était

[1] Garnier-Pagès, *l'Impôt des quarante-cinq centimes*, chap. II, p. 56.

à 117 francs; un mois plus tard, le 15 mars, le 5 pour cent était à 68 francs. Que s'était-il produit entre ces deux cotes? — La République.

Il faut donc, de deux choses l'une, ou déclarer que le roi Louis-Philippe avait proclamé la République, ou déclarer qu'il ne fut pour rien dans la catastrophe financière de 1848.

La seconde touche à la puérilité. Elle consiste à dire que le gouvernement déchu *était parti*, en laissant les valeurs du trésor *dépréciées*[1]. L'auteur de ce reproche aurait dû savoir que le gouvernement déchu avait été *chassé* par les républicains, lesquels, sans y avoir été invités, encore moins forcés, avaient pris sa place. Nanties de toute leur valeur, quand elles avaient la caution du roi, les traites du trésor ne la perdirent qu'en recevant celle du Gouvernement provisoire. C'est donc lui qui fut la cause du discrédit et de la dépréciation.

La troisième raison n'est qu'une raillerie malheureuse. Les 45 centimes auraient, dit-on, sauvé la France du papier-monnaie, qui l'eût ruinée pour vingt ans[2]. Il faut être réduit à se vanter de bien peu de choses, quand on se vante du mal qu'on n'a pas fait.

Mais ce qui résume et ce qui couronne dignement

[1] Garnier-Pagès, *l'Impôt des quarante-cinq centimes*, chap. II, p. 92.

[2] Garnier-Pagès, *ibid.*, chap. II, p. 160.

l'apologie des 45 centimes, c'est l'appui qu'on leur a cherché dans quelques précédents.

L'année 1813 aurait imposé 130 centimes,

L'année 1814 aurait imposé 250 centimes,

L'année 1815 aurait imposé 25 centimes,

L'année 1816 aurait imposé 100 centimes,

L'année 1830 et l'année 1832 auraient imposé 37 centimes [1].

Y avait-on bien pensé, de justifier les 45 centimes de 1848 par l'exemple de toutes ces dates fatales?

Mais qu'étaient donc les années 1813 et 1814, si ce n'est la coalition européenne et l'invasion? Qu'étaient donc les années 1815 et 1816, si ce n'est la rançon de la patrie, payée aux armées étrangères? Qu'étaient donc les années 1830 et 1832, si ce n'est une révolution et une guerre civile, c'est-à-dire toujours des désastres? Et l'on se couvre et l'on s'honore de tels parallèles?

Si l'ambition du Gouvernement provisoire se bornait à élever la Révolution de 1848 et ses actes au niveau des calamités publiques, il fallait le dire. Alors, il n'y aurait plus de discussion, car tout le monde est d'accord sur ce point.

[1] Garnier-Pagès, *l'Impôt des quarante-cinq centimes*, chap. II, p. 154.

LIVRE HUITIÈME.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE A L'ŒUVRE. — DIVISION. — IMPUISSANCE.

La France et l'Europe abusées sur la situation du Gouvernement provisoire. — On lui croit une force qu'il n'avait pas. — Bon côté de cette erreur. — Elle lui attire le concours des forces réelles. — Il ne répond pas à l'attente générale.—Divisions intérieures.— Il ne gouverne pas.— M. Ledru-Rollin et sa politique. — M. Flocon, autre dramaturge révolutionnaire. — M. Louis Blanc et M. Albert. — Leurs idées et leurs plans.— Groupe des républicains modérés. — Situation ambiguë de M. de Lamartine. — Il se donne le tonnerre pour collègue. — M. Pagnerre se repose dans la République des fatigues de la Régence.— Luttes du Gouvernement provisoire.—Le droit au travail reconnu. — Refus de l'appliquer. — Établissement des conférences du Luxembourg. — Le drapeau rouge proposé à l'instigation de M. Louis Blanc. — Le peuple n'en voulait pas. — M. de Lamartine le fait repousser. — Il fait adopter la rosette rouge. — Signification réelle et échec de l'émeute des *bonnets à poil*. — Démonstration terroriste du 17 mars. — Comment elle échoue. — M. Ledru-Rollin prépare l'émeute du 16 avril pour prendre la dictature. — Il recule au dernier moment. — Triomphe de l'ordre. — La division du Gouvernement provisoire source de toutes les discordes civiles.

I.

Lorsqu'on eut lu sur les murs de Paris, en France, en Europe, partout, la proclamation officielle annonçant que le peuple et les députés venaient d'imposer à un certain nombre de citoyens le laborieux et difficile devoir de former un gouvernement provisoire, tout le monde dut naturellement croire et

crut à la sincérité de cette déclaration. Au milieu du trouble profond que la catastrophe jetait dans les esprits et dans les affaires, qui pouvait avoir les moyens ou seulement la pensée de vérifier les titres du nouveau pouvoir?

On supposa donc que ce gouvernement, tout étrange et menaçant qu'il fût, représentait, dans une certaine mesure, une idée, un appui et une force: c'est-à-dire au moins l'idée, l'appui et la force de ceux qui l'avaient formé.

Le plus sage, dans ce premier et triste moment, parut être de soupirer et de se résigner. Sans doute, tomber d'un régime qui avait eu les Soult, les de Broglie, les Molé, les Duchâtel, les Thiers, les Guizot, à un régime qui avait les Crémieux, les Marie, les Garnier-Pagès, c'était faire une lourde chute; sans doute l'arrivée au pouvoir de M. Ledru-Rollin était une menace; celle de M. Louis Blanc et de M. Albert, une énigme; celle de M. Flocon, une facétie; mais qu'y faire? La probité des uns rassurait contre la témérité des autres; et M. de Lamartine semblait une garantie contre les doctrines ou contre les entraînements de tous.

Le nom de M. de Lamartine, inscrit dans cette liste de gens trop ou trop peu connus, soulageait un peu les poitrines oppressées. On se disait : « Quel bonheur qu'il soit là! Dieu seul a pu suggérer la pensée de l'y mettre. Il a de bien tristes collaborateurs; mais puisqu'il les a acceptés, c'est qu'il en ré-

pond. Appuyons-le tous; il est le pilier du temple. » C'était en effet une chance merveilleuse d'avoir, parmi ces républicains, un royaliste; parmi ces avocats, un orateur; parmi ces médiocrités, un talent; parmi ces hommes de club, un homme de salon. Il pouvait présenter la République à l'Europe, sans trop humilier la France.

Quelle n'eût pas été l'épouvante universelle, si l'on avait su que ces hommes, poussés au même but par l'ambition, désignés par le hasard, quelques-uns inconnus de leurs propres collègues, ne représentaient absolument rien, pas même l'émeute; si l'on avait su qu'ils étaient comme autant de passants, sans titre, sans autorité, venus à l'Hôtel de Ville, les uns d'une Chambre dissoute, les autres d'un bureau de journal; ceux-ci de la rue, ceux-là de leur lit, où ils s'étaient couchés fonctionnaires du roi, pour se lever ses successeurs; si l'on avait su qu'avant d'exercer le pouvoir, ce Gouvernement était d'abord obligé de le conquérir; si l'on avait su enfin que M. de Lamartine, l'espoir des hommes d'ordre dans cette tourmente sociale, l'avait lui-même déchaînée; et qu'il avait accepté, pour monter au pouvoir, le marchepied des sociétés secrètes?

L'erreur générale eut son bon côté. Dans la persuasion qu'il y avait une autorité réelle, nommée par quelqu'un et représentant quelque chose, les bons se sentirent un appui, et les méchants un frein. Qui dit gouvernement, dit ordre. Celui de février pouvait ne

pas avoir la force de le ramener, mais on était certain qu'il en aurait le besoin et le désir.

L'instinct de la conservation poussa vers le Gouvernement provisoire tous les hommes qui, en le servant, pouvaient servir la société. On ne lui marchanda nulle part ni un vœu, ni un effort. Les adhésions n'abondèrent pas seulement, elles accoururent. Toutes sans doute n'étaient pas loyales, patriotiques ou désintéressées. L'intrigue et la peur envoyèrent à l'Hôtel de Ville encore plus de monde que le dévouement; et ce que Paris offrit de plus hideux, le lendemain de la Révolution, ce ne fut pas le désordre des rues ou la détresse des familles, ce fut le trouble des esprits et la défaillance des caractères; mais enfin, vrais ou faux, purs ou sordides, tous ces serviteurs de la République faisaient nombre; et, dans les moments de crise et de lutte, le nombre simule au moins le droit et constitue la puissance.

II.

Jamais régime nouveau ne trouva autour de lui plus de démonstrations. Les journaux et les hommes jusqu'alors les moins républicains s'offrirent pour conserver la République, sans s'être même donné le temps de rechercher et de voir si sa conservation était utile ou possible. L'ancienne monarchie elle-même ne s'était fondée que par ses œuvres; la République était dispensée d'épreuves nouvelles, quelque tristes qu'eussent été les anciennes. On enten-

dait crier de toutes parts : Confiance! confiance! A voir tant de foi, de zèle et de néophytes, on eût dit une religion nouvelle, à laquelle rien ne manquait, excepté le dieu.

En effet le vice fondamental de la situation était le défaut absolu de doctrines et d'accord dans le Gouvernement provisoire. Une partie de ses membres voulait des chimères, l'autre voulait des impossibilités. Ceux qui étaient assez raisonnables pour ne vouloir ni de l'impossible ni du chimérique, ne savaient, de leur côté, ce qu'ils voulaient. Les membres du Gouvernement provisoire s'affaiblissaient mutuellement par leurs luttes, s'annulaient par leurs contradictions, et se surveillaient par leurs polices. Il n'y avait en eux du pouvoir que le titre et la forme; son ressort était brisé. La confiance qu'on leur témoignait restait donc stérile, et les encouragements à marcher s'adressaient à des paralytiques.

D'ailleurs, de tous les sentiments humains, la confiance est le plus raisonneur. Quand elle se donne, elle veut savoir pourquoi. Celle qui se donne ainsi est la seule qui mérite d'être souhaitée, parce qu'elle est clairvoyante, et la seule qui apporte une force avec elle, parce qu'elle est fidèle et résolue. La confiance qu'on affectait de témoigner au Gouvernement provisoire ne pouvait donc être qu'une avance faite à ses intentions, avec l'espoir très-problématique d'en être remboursé par ses actes [1].

[1] La *Presse* disait, le 25 février 1848 : « *Confiance! confiance! la*

Pour l'observateur le moins attentif, le pouvoir de l'Hôtel de Ville n'était qu'imaginaire, et la société s'en allait visiblement à la dérive. Pas une intention qui se réalisât, pas une promesse qui fût tenue. On sentait que pour se justifier de paraître menteur, le Pouvoir aurait été forcé de s'avouer impuissant.

Ainsi, le Gouvernement se déclare provisoire, le 24 février, à trois heures; et, le soir même, il abolit la Monarchie et proclame la République.

Il recommande, le 26, la discipline à l'armée; et, dès la fin de mars, des clubistes, payés par le trésor, vont de garnison en garnison embaucher les soldats.

Il déclare, le 26 février, maintenir provisoirement l'état des choses dans les colonies, et réserver la question de l'esclavage à l'examen de l'Assemblée constituante; et, le 4 mars, il décide que l'esclavage sera aboli immédiatement, et par décret.

Il annonce, le 4 mars, à la France et à l'Europe, que la République veut vivre en paix avec toutes les nations; et des colonnes armées, équipées et soldées par l'État partent de Paris, le 24 mars, pour aller envahir le territoire belge; le 30 mars, pour aller envahir le territoire de la Confédération germanique.

Enfin, il annonce, le 7 mars, aux contribuables, qu'il ne réclamera d'eux aucun sacrifice extraordi-

nôtre est sincère! » Mais l'auteur de ces mots ajoutait, le 1er juillet: « *L'incapacité de ceux qui ont usurpé le pouvoir le 24 février était facile à prévoir; elle a amené la guerre civile.* » — *Journal d'un journaliste au secret*, p. 31.

naire; et, le 16 mars, il les frappe d'un impôt extraordinaire de cent quatre-vingt-dix millions.

Un pareil gouvernement ne gouvernait rien. Il n'était maître ni des questions, ni de lui-même. S'il n'avait été qu'irrésolu, l'expérience et la réflexion l'auraient peut-être fortifié à la longue; mais il était profondément divisé, et chaque jour ajoutait à la violence de ses luttes intérieures.

III.

M. Ledru-Rollin représentait, dans le Gouvernement provisoire, la tradition des jacobins. Il n'était pas violent, il était outré. Il rêvait plus qu'il ne pensait. L'éclat, le bruit, les coups de théâtre de la Convention lui montaient au cerveau, à travers des lectures mal faites et des souvenirs mal digérés. Il admirait Cambon, dont le génie financier se réduisait pourtant à fondre des cloches, des ciboires et des calices. Il eût bouleversé la société, pour reproduire quelque scène grandiose dessinée par David. Il envoyait à l'Opéra et au Théâtre-Français les ouvriers qui n'avaient pas dîné; il ranimait le travail de l'agriculture avec des fêtes parisiennes, où l'on dorait les cornes des bœufs gras, avant de les tuer, et où l'on donnait double salaire à des jeunes filles pour se promener toute la journée.

M. Flocon suivait M. Ledru-Rollin. C'était un autre dramaturge révolutionnaire. Sans autorité, même dans

son parti, n'ayant figuré nulle part avec éclat, pas même dans la rédaction de la *Réforme*, M. Flocon, l'une des fantaisies de la fortune, avait saisi avec habileté la seule chance qu'il eût d'être d'un gouvernement, qui était d'en faire un lui-même. Il comprenait autant que personne l'importance du coup de dé miraculeux qui lui donnait la France à gouverner, après avoir vingt ans trempé ses doigts dans l'écritoire commune des sténographes. Rangé docilement à côté de son patron, il semblait lui emprunter et lui rapporter son lustre; et il usait avec modération d'une autorité de hasard.

Arrivé au pouvoir avec moins de titres que ses collègues, puisqu'il n'avait pris part à la révolution de février ni comme combattant, ni comme député, ni comme journaliste, M. Louis Blanc apportait néanmoins dans le Gouvernement les prétentions et les difficultés de beaucoup les plus grandes. Le but qu'il se proposait ne pouvait être atteint qu'à la condition de détruire, matériellement et moralement, la société moderne, œuvre du christianisme, et couronnement des progrès du passé.

M. Louis Blanc voulait que le Gouvernement provisoire reconnût à chaque citoyen le droit de réclamer de l'État un travail régulier et permanent, ainsi que des salaires suffisants pour assurer son existence et celle de sa famille.

Une pareille obligation imposait à l'État l'équivalent d'une expropriation universelle des industries

et des terres, car pour donner du travail, il faut en avoir. Les exploitations privées, agricoles ou industrielles, n'auraient pas tardé à être désorganisées et détruites par les avantages que M. Louis Blanc promettait aux ouvriers, au nom de l'État, et qui étaient: dans le présent, la conservation, pendant les périodes de crise, des salaires appartenant aux périodes de prospérité, avec une participation aux bénéfices [1]; dans l'avenir, « le libre exercice de leurs facultés, la libre satisfaction de tous leurs besoins, et même de tous leurs désirs, enfin le *maximum* du bonheur [2]. » Sommé de tenir de tels engagements, à la place des particuliers, qui n'auraient pu y suffire, l'État serait rapidement devenu le seul détenteur des industries et des terres.

D'un autre côté, l'État lui-même n'aurait pu couvrir les frais du travail qu'avec le bénéfice de ses produits. M. Louis Blanc voulait donc qu'aux fonctions de propriétaire il réunît celles de commerçant, et qu'il eût le monopole de la vente, comme celui de la production.

[1] Le 26 mars 1848, M. Louis Blanc intervint, au nom du Gouvernement, et comme arbitre, entre les patrons et les ouvriers de l'atelier Derosne et Cail. Il décida ce qui suit :

« La somme des salaires actuellement payée aux ouvriers mécaniciens ne sera pas changée; *seulement*, l'entrepreneur s'engage à y ajouter, *sous forme de bénéfice*, un onzième du prix des façons; *depuis le commencement de la commande...* »

M. Louis Blanc ajouta cette clause puérile : A CONDITION TOUTEFOIS QUE CELA SERA POSSIBLE.

[2] Ce sont les propres paroles de M. Louis Blanc à la commission du Luxembourg. — *Conférence du 29 avril 1848.*

Ces doctrines seront examinées plus loin; mais telles qu'elles, on voit qu'elles entraînaient la destruction complète de la société moderne. Elles supprimaient la propriété, la dot, le testament, l'héritage, la famille. Le sol de la France devenait propriété de l'État, comme le sol de l'Égypte sous les Pharaons. Une immense communauté, subdivisée en couvents solidaires les uns des autres, absorbait, dans la pétrification d'un despotisme indien, l'ensemble de la liberté humaine. Ainsi garrottés, les hommes auraient croupi dans l'immobilité d'un ordre bestial; et, comme le voulait M. Louis Blanc, arrivé au pouvoir, *les révolutions seraient devenues à jamais impossibles* [1].

M. Albert, dont le vrai nom était Martin, inconnu, avant le 24 février, à tous ses collègues, devait, comme on l'a vu, son élévation au Gouvernement provisoire à M. Flocon. C'était un ouvrier mécanicien, habile de son état, ayant contribué au perfectionnement de la fabrication des boutons de porcelaine [2]. Il était, dans sa vie privée, honnête, rangé, mais égaré par les idées socialistes, et la révolution de février le trouva l'un des directeurs de la société secrète des *Saisons*. Ses idées communistes l'avaient signalé à M. Louis Blanc, qui ne tarda pas à l'entraîner dans sa sphère. Sa qualité d'ouvrier, af-

[1] Louis Blanc, le *Nouveau-Monde*, numéro du 15 septembre 1849. Projet de décret pour l'organisation d'un ministère du progrès.

[2] L. de la Hodde, *Histoire des sociétés secrètes*, ch. XV.

fichée avec affectation, donnait une sorte de sanction pratique aux théories sur l'organisation du travail.

Au milieu des fumées qui exaltaient le Gouvernement provisoire, M. Albert conserva une attitude réservée et modeste, qui n'était pas sans dignité. Il sentait l'énormité et la difficulté de son rôle. Il parlait peu. Ses idées n'allaient guère au delà de l'enseignement habituel de la presse démagogique. Il voulait le communisme avec modération, avec atermoiement, mais avec force; et, dans le verbeux conclave de l'Hôtel de Ville, il était le seul homme d'action.

IV.

En face de MM. Ledru-Rollin et Flocon, qui voulaient revenir à l'ancienne révolution, et de MM. Louis Blanc et Albert, qui voulaient en commencer une nouvelle, se tenait le groupe de MM. Arago, Crémieux, Garnier-Pagès, Marie, Dupont de l'Eure et Marrast, qui voulaient tout simplement s'en tenir à la révolution présente, la pacifier, la régulariser, la consolider, afin de lui devoir un pouvoir durable et commode.

Les hommes qui composaient ce groupe étaient des imprudents et des ambitieux. Ils avaient accepté des circonstances, des entraînements de leur parti, un rôle violent qui n'était pas dans leur caractère; et s'ils avaient pu obtenir le pouvoir d'une régence, ils ne l'auraient pas demandé à une révolution. Ils étaient

embarrassés et consternés de leur victoire. Rester ministres, trôner au nom du peuple, laissé à son rôle séculaire, emplir les administrations de créatures, calmer, sinon apaiser, la soif ardente de jouissances matérielles dont leurs amis étaient consumés [1] : voilà l'idéal de leurs rêves politiques. Les projets de M. Ledru-Rollin rendaient le plan difficile; ceux de M. Louis Blanc le rendaient impossible. Renouveler les souvenirs et les pratiques des jacobins, c'était épouvanter la société; entreprendre la réalisation des utopies communistes, c'était la dissoudre. Certes M. Ledru-Rollin et M. Louis Blanc étaient bien maudits dans les campagnes, mais ils ne l'étaient nulle part autant qu'à l'Hôtel de Ville.

Si la société en détresse avait pu être témoin des angoisses secrètes de ces hommes, dans lesquels l'ambition n'avait pas éteint l'honnêteté, elle aurait été vengée. « Le pouvoir, s'est écrié depuis lors M. Garnier-Pagès, c'est le martyre [2] ! » Il l'ignorait proba-

[1] Voici, à ce sujet, le témoignage de M. Garnier-Pagès :

« Au-dessous un spectacle plus douloureux encore : la soif des places excitée jusqu'à la folie. Chacun se croyant propre à tout, et exigeant tout. Et ce n'étaient pas seulement des républicains qui réclamaient les bénéfices de la victoire; parmi les plus ardents se distinguaient les convertis de l'heure présente.

» J'ai vu de près ces bouillonnements; tout s'y mêlait; ce que la nature humaine a de plus noble, ce qu'elle a de plus vil. L'idéal de la perfectibilité sociale poussé jusqu'à l'impossible, le sensualisme surexcité jusqu'à la fureur! » — *Un épisode de la Révolution de* 1848, chap. II, p. 37.

[2] Garnier-Pagès, *Un épisode de la Révolution de* 1848, chap. IV, p. 191.

blement, lorsqu'il martyrisait les ministres de Louis-Philippe.

Au milieu de ces partis se mouvait M. de Lamartine, souriant à tous, ne se vouant rien, ne se donnant à personne. Si l'on consulte et si l'on rapproche les témoignages de ses collègues, on trouve qu'il s'était attribué et composé un rôle de prépondérance personnelle, se réduisant, en somme, à être applaudi. On le tenait toujours tout prêt, dans une pièce, ceint de son écharpe, comme un grand prêtre en habits sacerdotaux. Lorsqu'une bande envahissait l'Hôtel de Ville, on allait chercher le joueur de lyre, on le plaçait sur une table ou sur une fenêtre; et là, devant ces foules parisiennes, éminemment artistes, que tout tréteau captive et que tout théâtre passionne, M. de Lamartine faisait et refaisait des discours assez semblables à son auditoire, c'est-à-dire sans commencement et sans fin. Dans les premiers temps, cette musique harmonieuse, mais vague et un peu monotone, plut par sa nouveauté, et endormit quelquefois le délire populaire. L'abus qu'il fallut en faire diminua son empire; on cessa d'abord d'applaudir, et l'on finit par cesser d'écouter [1].

Parmi ses collègues, et d'après leurs témoignages, M. de Lamartine sembla laisser quelque peu à désirer

[1] M. de Lamartine avoue lui-même qu'on lui criait quelquefois, au milieu de ses discours : *Assez joué de la lyre!* Plusieurs personnes de notre connaissance ont entendu adresser à M. de Lamartine des invitations beaucoup plus énergiques.

pour la netteté des doctrines et pour la sûreté des relations. Les uns le représentent comme s'étant donné en détail à chacun, même aux plus forcenés démagogues[1]; les autres le peignent comme prodigue envers tous de ses avances et de ses caresses, et recherchant l'approbation des clubs, pour en fortifier sa popularité de salon[2]. « Avec M. Marrast, dit-on encore, il accusait les intempérances révolutionnaires de M. Ledru-Rollin; avec M. Ledru-Rollin, il déplorait la mollesse de M. Marrast. Chacun avait une bonne parole de lui, et, pour tout projet, il laissait une espérance. Il flattait la garde nationale, et caressait Blanqui; il ménageait Sobrier et amorçait Caussidière. Il se tenait dans cette attitude intermédiaire, et toujours avec assez de réserve pour que chacun espérât trouver en lui un auxiliaire du lendemain[3]. » L'un des hommes les plus modérés du Gouvernement de février, et celui qui y porta peut-être le plus de franchise, déclare que si les conspirateurs du 17 mars, c'est-à-dire Caussidière et Barbès, avaient réussi à porter M. Ledru-Rollin à la dictature, M. de Lamartine aurait suivi et partagé sa fortune[4]. Qu'était devenu le temps, pourtant si rapproché, où M. de Lamartine, s'élevant contre les symboles de 1793,

[1] Goudchaux, *Déposition devant la commission d'enquête.*

[2] Louis Blanc, *Pages d'histoire*, chap. XIII.

[3] Élias Regnault, *Histoire du Gouvernement provisoire*, ch. VIII. — M. E. Regnault était le chef du cabinet de M. Ledru-Rollin.

[4] Goudchaux, *Déposition devant la commission d'enquête*, 25 juillet 1848.

arborés au banquet de Châlons, s'écriait : « Si nous sommes confondus avec les démagogues, nous sommes perdus dans la raison publique. On dira de nous : ils ont leurs couleurs, donc ils ont leur délire! »

Pour excuser ses relations avec Blanqui, M. de Lamartine disait : « J'ai conspiré avec Blanqui, comme le paratonnerre conspire avec la foudre. » L'excuse pouvait être vraie; mais c'était un étrange gouvernement, on en conviendra, que celui dans lequel on se donnait le tonnerre pour collègue.

V.

Ainsi, toutes les passions, toutes les ambitions, toutes les utopies contemporaines étaient réunies dans le Gouvernement provisoire. Il y avait des communistes, des jacobins, des constitutionnels, des hommes désireux de jouir, des hommes désireux de briller. Il touchait même par ses régions inférieures aux opinions dynastiques, ayant pour secrétaire général l'organisateur des banquets. M. Pagnerre était venu se reposer au sein de la République des fatigues que lui avait causées la régence. « Je l'avais reconnu, dit M. de Lamartine, sur le siége de la calèche disloquée et boueuse qui portait M. Barrot[1]. » Quand on n'a que l'ambition d'être à cette place, il importe peu qui est dans la voiture. C'est pour cela qu'après avoir conduit

[1] Lamartine, *Histoire de la Révolution de* 1848, liv. IV.

M. Odilon-Barrot le matin, M. Pagnerre conduisait M. Ledru-Rollin le soir.

Que pouvait, pour créer un peu d'accord autour de lui, un gouvernement qui en avait si peu dans son sein?

L'ambition effrénée du pouvoir était le mobile des vainqueurs. Pendant que les dictateurs escaladaient l'Hôtel de Ville, d'autres escaladaient les administrations publiques. M. Étienne Arago s'était emparé de l'hôtel des Postes, M. Caussidière de la Préfecture de police. Un général Esprit, établi au Ministère de la guerre, s'était donné un lieutenant de la garde nationale pour chef d'état-major, et lançait des proclamations au peuple et à l'armée [1].

D'un autre côté, le Gouvernement provisoire et les vainqueurs eux-mêmes n'étaient pas sans une certaine appréhension. Un combattant fort résolu, M. Paul Émile Laviron, demandant, le 25 février, une direction générale au Ministère de la justice, insistait principalement *sur le danger qu'il pouvait y avoir encore à se charger de fonctions publiques* [2]. Le château de Vincennes et le fort du mont Valérien inspiraient surtout de vives inquiétudes. Par ordre du ministre de la guerre, M. Laugier, membre de l'Institut, fit, à l'aide de la lunette de l'Équatorial, des observations sur

[1] Nous avons en notre possession deux proclamations autographes du général Esprit et de son chef d'état-major.

[2] Voir, aux pièces justificatives, la lettre de M. Laviron, dont l'autographe est entre nos mains.

l'aspect de ces deux forteresses. Le rapport de cet astronome, daté du 25 février, à deux heures de l'après-midi, donne des détails [1] de nature à rassurer les triomphateurs de l'Hôtel de Ville.

C'est au milieu de cette confusion universelle que commencèrent les actes, c'est-à-dire les luttes du Gouvernement provisoire.

VI.

La première lutte éclata le 25 février au matin ; elle eut pour cause le socialisme. Une bande nombreuse et armée envahit l'Hôtel de Ville, et l'orateur admis auprès du Gouvernement, frappant le parquet de la crosse de son fusil, demanda d'une manière impérative ce qu'il nommait « la reconnaissance du droit au travail. » Sans examiner, sans comprendre peut-être la portée qu'avait cette formule dans le langage des sectes socialistes, les membres du Gouvernement provisoire livrèrent la décision à M. Louis Blanc, qui improvisa le décret suivant :

« Le Gouvernement provisoire de la république française s'engage à garantir l'existence de l'ouvrier par le travail.

» Il s'engage à garantir du travail à tous les citoyens.

» Il reconnaît que les ouvriers doivent s'associer

[1] Voir, aux pièces justificatives, le rapport de M. Laugier, dont nous possédons la copie conforme adressée au maire de Paris.

entre eux, pour jouir du bénéfice de leur travail[1]. »

Ce décret était insensé; le Gouvernement ne fut pas longtemps à s'en apercevoir, car il fut obligé d'en renier le principe et d'en refuser l'application le lendemain.

Tout en réservant pour un chapitre spécial l'examen des doctrines et des menées des sectes socialistes, sous la république de 1848, nous devons signaler néanmoins dès à présent ce qu'avait de sophistique leur plus énorme et leur plus générale prétention, la reconnaissance par l'État du droit au travail.

L'État n'est, en somme, que la société se gouvernant elle-même, à l'aide de certaines formes les mieux appropriées aux intérêts et aux traditions d'un pays. Sous un régime libéral, et spécialement sous le régime du suffrage universel, tout citoyen fait partie de la société politique, et par conséquent, dans une certaine mesure, il fait partie de l'État. Vouloir que l'État reconnaisse à tout citoyen un droit au travail, c'est donc vouloir que les citoyens se reconnaissent des droits contre eux-mêmes, ce qui est absurde.

Un État, pas plus qu'un individu, ne saurait être obligé au delà du raisonnable et du possible; et un citoyen ne saurait avoir, ni contre l'État, ni contre personne, un droit à une chose impraticable et insensée. Tout individu est fondé à demander aux lois

[1] Ce décret, signé de tous les membres du Gouvernement provisoire, est au *Moniteur* du 26 février 1848.

de son pays aide et protection, dans la mesure de ce que le temps, les circonstances et les mœurs autorisent; tout gouvernement, s'il comprend ses devoirs, doit travailler, avec une affection paternelle, au soulagement des souffrances publiques ou privées : mais tous les droits et tous les devoirs imaginables ont une limite infranchissable : la possibilité et le bon sens.

Le Gouvernement provisoire, après avoir dit de lui : « il s'engage à garantir du travail à tous les citoyens, » aurait donc dû ajouter : *autant que faire se pourra.* Le décret n'aurait pas été socialiste, mais il aurait été raisonnable, et il n'y aurait rien perdu. Les idées nettes et sensées eurent toujours un empire irrésistible sur les masses. Les ouvriers de Paris n'étaient pas encore égarés à cette époque. Les doctrines socialistes n'avaient pas franchi la sphère, relativement fort étroite, des sectes et de leurs affiliés. D'ailleurs le principe du droit au travail pouvait être refusé sans danger le 25 février, puisque l'application en put être refusée le 28. Il était évidemment moins dangereux et plus digne de ne point faire une promesse que de la violer.

VII.

Le 28 février, pendant que le conseil était réuni, une longue colonne se présenta devant l'Hôtel de Ville. Elle était formée de ces éléments déclassés et

turbulents, jetés dans les rues par l'émeute, qui servaient déjà et qui servirent plus tard encore à toutes les démonstrations. Cette colonne portait de nombreuses bannières, sur lesquelles étaient écrites ces paroles : *Organisation du travail! Ministère du progrès!* Une députation monta les degrés de l'Hôtel, et se fit annoncer au conseil. Le parti à prendre était grave, et le temps était court. On délibéra donc à la hâte sur la réponse qui serait faite à la demande de la députation.

Cette scène était l'œuvre indirecte de M. Louis Blanc. Ambitieux et rêveur, il voulait satisfaire son ambition et réaliser son rêve. Les autres le faisaient bien : pourquoi ne le ferait-il pas, comme les autres? Des révélations intimes le montrent, dans cette matinée du 28 février, appelant dans un conciliabule secret M. Marrast, M. Flocon et M. Albert, et cherchant à les attirer dans ses projets. — « Les hommes venus de la Chambre étaient tous pourvus; les hommes venus de la presse resteraient-ils dans une position amoindrie et humiliée? La révolution n'exigeait-elle pas des formes administratives nouvelles? Pourquoi M. Marrast n'aurait-il pas un ministère des Beaux-Arts, M. Flocon un ministère de la Bienfaisance publique, et M. Louis Blanc, secondé par M. Albert, un ministère du Progrès[1]? » — Ces ouvertures ayant été froidement accueillies, il ne

[1] Elias Regnault, *Histoire du Gouvernement provisoire*, ch. VII.

resta à M. Louis Blanc que les chances d'une lutte ouverte avec ses collègues pour devenir ministre du Progrès.

Ce ministère, si étrangement nommé, était plus étrange encore par son objet. Le *Droit au travail*, avec la signification rigoureuse que ces termes entraînent et celle que les sectes socialistes y attachent, ne saurait évidemment être garanti par les sociétés modernes, dans lesquelles l'État n'est que d'une manière exceptionnelle propriétaire, fabricant et négociant. C'est à l'aide d'une certaine *Organisation* que le droit au travail devait être mis en pratique. M. Louis Blanc avait développé ses idées à ce sujet dans un ouvrage publié avant la révolution. Ses collègues ne connaissaient probablement pas cet ouvrage; mais c'eût été bien pis encore s'ils l'avaient connu, car l'application des principes qui y étaient exposés entraînait la destruction totale des sociétés modernes, et le retour aux systèmes communistes sur lesquels étaient fondées la société grecque et la société romaine. C'est donc la restauration des principes sociaux contemporains de Numa et de Lycurgue qui devait être, avec l'anéantissement de la liberté humaine, l'œuvre fondamentale du ministère du Progrès.

La question posée dans le conseil, M. Louis Blanc la soutint avec véhémence. Il représenta cette révolution de hasard, sortie d'un malentendu et d'une surprise, comme l'avénement naturel des doctrines

socialistes, et l'organisation du travail comme une satisfaction nécessaire accordée au prolétariat vainqueur. Les collègues de M. Louis Blanc, qui savaient aussi bien que lui comment la révolution s'était faite, qui ne se sentaient les représentants ni du prolétariat, ni de personne, ne se crurent pas autorisés, quelque osés qu'ils fussent, à prononcer et à opérer la destruction de la civilisation moderne. M. de Lamartine ajouta qu'il ne comprenait pas et qu'il ne comprendrait jamais l'organisation du travail. Son avis prévalut dans le conseil. Le socialisme, auquel M. Ledru-Rollin, M. Marrast et M. Crémieux lui-même devaient se rallier plus tard, n'avait alors ni autorité ni vogue. M. Louis Blanc vaincu offrit sa démission.

VIII.

Le Gouvernement provisoire n'avait alors ni cohésion, ni but; il commit deux fautes énormes. La première fut de ne pas accepter la démission de M. Louis Blanc; la seconde fut de lui offrir d'aller prêcher ouvertement, au nom du Gouvernement, dans le palais du Luxembourg, avec les exagérations que permet l'irresponsabilité, précisément ces mêmes doctrines que l'on répudiait à l'Hôtel de Ville.

M. Louis Blanc n'avait alors aucune autorité, et les ouvriers de Paris, on le verra plus loin, ne son-

geaient encore à aucune des monstruosités que l'enseignement du Luxembourg eut pour résultat de leur suggérer. Hors du Gouvernement, M. Louis Blanc, noyé dans le débordement de la presse et des clubs, aurait offert moins de dangers que Blanqui, Barbès et Raspail, qui étaient des hommes d'action. Dans le Gouvernement, M. Louis Blanc resta un danger perpétuel et immense. Il y fut l'instigateur et l'âme de toutes les conspirations, depuis la proposition du drapeau rouge jusqu'à l'émeute communiste du 16 avril.

Ne pouvant être ministre du progrès, M. Louis Blanc accepta la proposition que lui firent ses collègues de présider une commission permanente siégeant au Luxembourg, dans l'ancienne salle de la pairie, et chargée de s'occuper du travail et des travailleurs. Entre les mains de M. Louis Blanc et de M. Albert, l'un président et l'autre vice-président, et tous deux communistes avérés, la commission pour les travailleurs va devenir une officine publique de désordre. On y prêchera pendant deux mois, au nom du Gouvernement, la haine la plus aveugle et la plus sauvage contre les institutions nées du christianisme et de la civilisation générale.

L'événement montra que les théories socialistes n'avaient pas encore, le 28 février, de racines dans la population ouvrière. Aucune réclamation ne s'éleva contre le refus d'organiser le travail et de créer un ministère du progrès, quoique ce refus violât assez ouvertement le décret du 25 février, qui adoptait,

au nom du Gouvernement, la plus grosse prétention du socialisme.

Entre la pétition sur le droit au travail et le refus de l'organiser, s'était passé, à l'Hôtel de Ville, un grave événement, qui montre encore combien les masses étaient saines au début de la révolution : c'est la demande du drapeau rouge.

IX.

Il devint manifeste, dès le 26 février, qu'un certain nombre de sectaires violents, traînant à leur suite des masses d'ouvriers inexpérimentés, méditaient le renversement du Gouvernement provisoire. Des informations nombreuses et précises firent connaître que les meneurs prendraient pour prétexte le procès des ministres, et qu'ils demanderaient l'adoption du drapeau rouge, l'établissement du tribunal révolutionnaire et le gouvernement de la terreur. Réduits, comme ils l'étaient, à des discours pour toute défense contre les entreprises violentes, les membres modérés du Gouvernement provisoire durent s'émouvoir d'une telle éventualité. Le tribunal révolutionnaire était une institution lugubre. Les passions qui auraient été assez fortes pour le rétablir contre les ministres ne l'auraient pas été assez pour en prémunir longtemps le public, et pour s'en prémunir elles-mêmes.

Un louable accord s'établit entre quelques hommes

dont le concours était nécessaire pour conjurer l'orage. La première mesure jugée nécessaire fut d'ôter aux factieux le prétexte qu'ils avaient assez habilement trouvé, le procès des ministres. On résolut de l'évoquer immédiatement devant la justice ordinaire. La force morale que le procès fait aux ministres donnait à la justice parut devoir permettre de commencer un autre procès, bien plus fondé et bien plus urgent : celui des incendiaires et des assassins qui désolaient les environs de Paris. Tout cela fut concerté et exécuté, le 26 février, en quelques heures. Les noms des deux conseillers[1] choisis pour instruire le procès des ministres révélait aux esprits clairvoyants la pensée qui avait dicté la mesure; et l'arrêt de non lieu, par lequel se termina l'instruction, écarta, lorsqu'on pouvait le faire sans danger, la question la plus redoutable que la révolution eût suscitée.

Restait la demande du drapeau rouge, qui n'était pas, comme on voit, une démarche isolée, mais qui se rattachait à la tentative ayant pour objet l'établissement d'un régime de terreur.

Des bandes nombreuses, mais flottantes, sans cohésion, sans parti pris, conduites et trompées par des fanatiques, se présentèrent à l'Hôtel de Ville, le 26 février. Elles étaient précédées d'un groupe portant des drapeaux rouges, et leurs chefs vinrent demander arrogamment que la République adoptât cette

[1] MM. de la Haye et Perrot de Chezelles.

couleur. Le drapeau rouge avait un complice dans le Gouvernement provisoire, c'était M. Louis Blanc. Deux de ses collègues le déclarent; et l'un d'eux ajoute que la demande du drapeau rouge avait été faite *à son instigation* [1]. Dans une publication ultérieure, M. Louis Blanc ne dissimule pas l'appui qu'il donna à l'adoption du drapeau rouge dans le conseil; il s'attache seulement à enlever à ce drapeau toute signification sinistre, et à le présenter comme un symbole d'*unité*, à l'aide duquel le peuple aurait voulu représenter la république [2]. M. Louis Blanc peut avoir été dupe de sa bonne foi. Il est étrange néanmoins que le drapeau tricolore, par lequel la république une et indivisible de Couthon, de Saint-Just et de Robespierre s'était trouvée suffisamment représentée, ait sérieusement paru à la république de 1848 entaché de *préjugés monarchiques* [3]. Le drapeau rouge a d'ailleurs, en France, une signification historique et légale qu'il ne dépend de personne de changer à l'aide d'un symbolisme imaginaire : c'était, dans l'ancienne France, comme dans la constitution de 1791, le drapeau de la loi martiale, c'est-à-dire le drapeau de la dictature militaire et de la force [4].

[1] Goudchaux, *Déposition devant la commission d'enquête.*

[2] « On demanda le drapeau rouge, comme l'étendard de l'unité. » Louis Blanc, *Pages d'histoire*, ch. v.

[3] « Le drapeau tricolore portait la trace des préjugés monarchiques. » Louis Blanc, *Pages d'histoire*, ch. v.

[4] Loi du 21 octobre 1789, *Moniteur* du 20 au 22.

X.

Dans cette lutte contre les traditions de la terreur, comme dans toutes celles qu'il eut à soutenir contre les passions révolutionnaires, M. de Lamartine montra un grand courage, et développa les ressources d'une éloquence appropriée à l'exagération, à la fièvre et même à l'ignorance de ses auditeurs [1]. L'espèce d'hallucination que la continuité de ces scènes fantastiques et violentes avait produite dans son esprit lui fit voir d'ailleurs l'épisode célèbre du drapeau rouge avec des proportions et des résultats qu'il n'eut pas en réalité. Ses propres collègues, qui l'aidèrent ce jour-là à calmer le monstre de l'émeute, disent que « sa victoire fut facile, parce que la foule ne voulait pas du drapeau rouge, et qu'il n'y avait à le vouloir que quelques hommes instigués par Louis Blanc [2]. » Cette déclaration dérange d'autant plus la tradition accréditée au sujet du drapeau rouge, que si la foule ne

[1] Le discours de M. de Lamartine donne à penser que le drapeau rouge aurait fait, en 1792, le *tour du Champ de Mars*, porté par des émeutiers. Le drapeau rouge était, à cette époque, le drapeau de l'ordre public, conformément aux articles 2 et 3 de la loi du 21 octobre 1789, contre les attroupements, où il était dit qu'en cas d'émeute, *un drapeau rouge serait exposé à la principale fenêtre de l'Hôtel de Ville et dans toutes les rues. Au signal du drapeau rouge*, tout attroupement devenait criminel, *et devait être dissipé par la force*. Le drapeau rouge n'eut donc jamais à faire et ne fit jamais le *tour du Champ de Mars*.

[2] Goudchaux, *Déposition devant la commission d'enquête*.

voulait pas de cette couleur, M. de Lamartine en voulut.

En effet, par une concession aussi insensée qu'inutile, et dont le bon sens du vrai peuple fit justice, M. de Lamartine rédigea lui-même, avec M. Louis Blanc, et signa, après que l'émeute fut dissipée, un écrit qui adoptait, sinon le drapeau, au moins la couleur rouge. Ce décret s'exprime ainsi :

« Comme signe de ralliement et souvenir de reconnaissance pour le dernier acte de la révolution populaire, les membres du Gouvernement provisoire et les autres autorités porteront la rosette rouge, laquelle sera placée aussi à la hampe du drapeau [1]. »

C'est donc à l'initiative personnelle de M. de Lamartine que fut due la création *d'un signe de ralliement* contre lequel ne tardèrent pas à s'élever avec force les mœurs publiques. Les membres du Gouvernement provisoire déclarent eux-mêmes que lorsque, « pour obéir au décret, ils se montrèrent en public, avec la rosette rouge, *le peuple les insulta;* et quelques-uns d'entre eux en prirent occasion de montrer à M. Louis Blanc *que les couleurs rouges n'étaient pas les couleurs nationales* [2]. »

Prisonnier de quelques centaines de sectaires et d'émeutiers, le Gouvernement provisoire achetait un peu de liberté et de pouvoir au prix de la corruption des mœurs publiques. C'est en effet à l'initiative du

[1] *Moniteur* du 27 février 1848.

[2] Goudchaux, *Déposition devant la commission d'enquête.*

pouvoir que furent dues et la proclamation des doctrines socialistes, que le peuple n'avait pas demandées, et l'adoption de la couleur rouge, contre laquelle le peuple protesta. C'est encore dans ses luttes intérieures ou dans ses principes qu'il faut chercher la cause des deux redoutables crises du 17 mars et du 16 avril 1848.

XI.

La garde nationale de Paris, honteuse et consternée de la révolution de février, qui était son ouvrage, cherchait une occasion, sinon de renverser la république, au moins de chasser du Gouvernement provisoire les éléments terroristes et socialistes qui l'entraînaient. Elle crut avoir trouvé un prétexte plausible dans un arrêté de M. Ledru-Rollin, du 14 mars, qui dissolvait les compagnies d'élite, c'est-à-dire les grenadiers et les voltigeurs. Ces compagnies, spécialement formées par la bourgeoisie, constituaient, par l'union de leurs membres, une force considérable. Maintenue et bien dirigée, cette force pouvait, à un moment donné, peser d'une manière décisive sur les affaires publiques. La dissolution des compagnies d'élite devait au contraire noyer dans les flots d'une milice nouvelle, portée à deux cent mille hommes, et remplie d'inconnus ou de démagogues, les éléments essentiellement conservateurs de la garde nationale. Il fallait donc, ou se résigner au joug révo-

lutionnaire, ou tenter de le secouer avant le jour très-prochain assigné à la nomination des officiers. L'arrêté ministériel ayant fixé au 16 mars la clôture des listes d'inscription, ce fut ce même jour 16 mars qui fut choisi pour la tentative.

Le projet fut conçu par l'état-major de la deuxième légion, la plus conservatrice de toutes. Il fut aisément accueilli dans toute la garde nationale, désespérée de sa folle conduite, le 23 février. Malheureusement ce plan était vague, sans but clairement indiqué, sans moyens d'exécution précis. Il consistait à entraîner les seize légions de la garde nationale, sans armes, à l'Hôtel de Ville, sous le prétexte de protester contre la dissolution des compagnies d'élite, et de demander un ajournement pour la nomination des officiers. Une fois à l'Hôtel de Ville, on espérait nouer quelque intelligence avec la partie modérée du Gouvernement provisoire. Le concert établi, on serait rentré chez soi, on aurait pris les armes, et l'on aurait débarrassé l'Hôtel de Ville de ses hôtes les plus dangereux.

Bien évidemment, ce plan n'était pas sérieusement conçu. Si l'on était résolu à réparer, dans une certaine mesure, l'irréparable faute du 23 février, il fallait aller à l'Hôtel de Ville, non pas désarmés, mais les fusils chargés, avec le parti pris de briser tous les obstacles. Toute démarche tiède, molle, formaliste, devait non-seulement donner à la partie violente du Gouvernement le temps de prendre ses mesures,

mais avoir pour résultat nécessaire de compromettre la partie modérée aux yeux des révolutionnaires, et d'imprimer un élan redoutable à la démagogie. C'est en effet ce qui arriva. Les gardes nationaux eurent un échec, et c'est par une sorte de miracle que le communisme et la terreur n'eurent pas un triomphe.

On ne peut pas évaluer à moins de vingt-cinq mille les gardes nationaux qui se dirigèrent, le 16 mars, à une heure de l'après-midi, vers l'Hôtel de Ville. Ils étaient sans armes. L'objet principal de leur protestation, annoncée, dès la veille, par des affiches, n'avait pas échappé à la pénétration de ceux qu'elle menaçait. Des masses de clubistes couvraient la place de Grève. Les colonnes de gardes nationaux arrivées les premières furent arrêtées par ces masses, qui criaient : Vive Ledru-Rollin ! et qui chantaient la *Marseillaise*. Comme les clubistes étaient décidés à défendre leurs patrons, et que les gardes nationaux n'étaient pas décidés à les attaquer, cette différence dans les dispositions donna aux bourgeois une attitude timide et aux démagogues une attitude provocatrice. Après deux heures de pourparlers sans but, il fallut battre en retraite. Les gardes nationaux, parvenus jusqu'à la place de Grève, se retirèrent hués, insultés et même un peu battus. Ils n'emportaient pas seulement le ridicule de cette échauffourée, dite l'*émeute des bonnets à poil;* ils emportaient encore la lourde responsabilité de la redoutable journée du lendemain.

XII.

La démonstration démagogique du 17 mars ne fut pas, comme on l'a cru, la conséquence de la tentative conservatrice du 16, mais elle en reçut un degré notable d'aggravation.

Il y avait déjà plusieurs jours que les corporations, représentées aux conférences du Luxembourg, et les clubs les plus violents avaient résolu de prolonger leur dictature, en ajournant les élections générales, soit des officiers de la garde nationale, soit de l'Assemblée constituante. Tout pouvoir régulier leur paraissait un rival. Ces hommes, tous gagnés à la démagogie ou au socialisme, qui devaient à un hasard inespéré une domination sans limites, ne voulaient pas rendre la société à elle-même, avant de l'avoir pétrie à leur image. Une Assemblée souveraine et une garde nationale nommées et organisées en dehors de leur influence, auraient été une force que la société en détresse eût pu opposer à leurs desseins. Il fallait donc écarter ces obstacles, et s'opposer à la rentrée des troupes à Paris.

Les délégués des corporations, réunis aux conférences du Luxembourg, prirent l'initiative de cette mesure[1]. Elle était déjà adoptée par tous les clubs violents le 15 mars, et la démonstration aurait eu

[1] Louis Blanc, *Pages d'histoire*, ch. XI.

lieu ce jour même, si le Gouvernement provisoire avait pu recevoir Blanqui, Cabet, Villain et les autres délégués, qui devaient lui porter les intimations du socialisme et de la démagogie[1].

A quelles inspirations supérieures étaient dues ces résolutions, et à quelles ambitions devaient-elles profiter? Il suffirait de savoir qu'elles remontaient à l'initiative des corporations représentées au Luxembourg, pour y reconnaître la main de M. Louis Blanc et d'Albert, et qu'elles avaient été adoptées par les clubs de Barbès, de Villain et de Longepied, pour y reconnaître celle de M. Ledru-Rollin. Ces présomptions deviennent une pleine certitude, si l'on considère que M. Louis Blanc, M. Ledru-Rollin et Albert appuyèrent les prétentions des corporations et des clubs au sein du Gouvernement provisoire[2]. M. Ledru-Rollin ne trouvait pas la France assez républicaine. Il voulait ajourner les élections générales, afin d'avoir le temps de souffler de tous côtés, par l'organe de ses clubs, l'esprit de la démagogie. M. Louis Blanc et M. Albert, soupçonnant bien que l'Assemblée constituante ne se prêterait pas à la destruction de la société, voulaient qu'elle trouvât, à son arrivée, le socialisme établi. Ils avaient résolûment soutenu leurs idées au sein du Gouvernement, et averti

[1] Voyez dans les *Murailles révolutionnaires*, p. 777, la demande d'audience des chefs des clubs.

[2] Louis Blanc, *Pages d'histoire*, ch. XI.—Élias Regnault, *Histoire du Gouvernement provisoire*, ch. XIV.

même leurs collègues à l'avance des proportions et des desseins de la démonstration populaire qui viendrait les appuyer [1].

La marche de M. Ledru-Rollin était bien plus dangereuse. « Certain, dit son chef de cabinet, de voir repousser par la majorité du conseil les mesures qu'il croyait les meilleures et la méthode qu'il croyait la plus sûre, il devait, ou éviter les discussions, ou ne pas tenir compte des avis opposés. Le premier parti était le plus convenable; M. Ledru-Rollin l'adopta [2]. » C'était donc par ses *Circulaires*, par ses *Bulletins*, par ses clubs, par l'appui que lui donnaient M. Caussidière à la Préfecture de police, M. Louis Blanc au Luxembourg, que M. Ledru-Rollin marchait au triomphe de ses idées révolutionnaires. La démonstration de la garde nationale, faite spécialement contre lui, avait naturellement ajouté à la vivacité de ses idées celle de son ressentiment. Il voulait donner une leçon, et à la garde nationale, qui avait blâmé son autorité, et à M. de Lamartine, qui avait récemment condamné sa politique. Et puis, qui savait ce que les circonstances pourraient conseiller, ou commander? Si la dictature s'offrait, ou se laissait prendre, on demanderait conseil à la fortune et aux événements. A tout hasard, les faubourgs, les clubs, les ateliers nationaux, les corporations ouvrières, les désœuvrés, furent poussés vers l'Hôtel de Ville.

[1] Louis Blanc, *Pages d'histoire*, ch. XI.

[2] Elias Regnault, *Histoire du Gouvernement provisoire*, ch. XI.

XIII.

Néanmoins, à côté de l'ambition de M. Louis Blanc, de M. Ledru-Rollin et de M. Albert, cheminaient sourdement, pleines de mystères, de haines ou de vengeances, trois ambitions rivales : Cabet, Raspail et Blanqui.

M. Cabet était un communiste pur. Il avait réuni dans un club nombreux et puissant les éléments depuis longtemps préparés par ses prédications. M. Raspail, plus violent, se rattachait à ce socialisme jacobin et brutal, dont Saint-Just avait été l'expression la plus redoutable. M. Blanqui était une nature fébrile, exaltée et sombre. Les conspirations lui étaient devenues nécessaires. On lui attribuait des haines ardentes contre la société et des desseins atroces. Ces trois hommes, chefs de trois clubs disciplinés et puissants, ne subissaient aucune influence extérieure. Barbès, chef du club de la Révolution; Sobrier, Villain et Longepied, chefs du club des Clubs, obéissaient à M. Ledru-Rollin; mais Raspail, Cabet et Blanqui ne recevaient l'impulsion de personne, et n'avaient d'ailleurs entre eux ni principes, ni projets communs. Trop faibles pour usurper directement la domination, ils étaient assez habiles pour la saisir dans un moment de trouble. La crainte trop fondée qu'ils inspiraient avait imposé quelque réserve à M. Louis Blanc et à M. Ledru-Rollin; et c'est en

effet la multiplicité des dictateurs qui va nous préserver de la dictature.

La *grande manifestation populaire et pacifique* reçut l'ordre de se concentrer, le 17 mars, à dix heures du matin, sur la place de la Concorde. Des masses effroyables s'y entassèrent, conduites par des commissaires, et précédées par des drapeaux. Malgré son titre de *pacifique*, la manifestation était menaçante pour la bourgeoisie de Paris et pour le Gouvernement. Les hommes descendaient les boulevards, en criant et en forçant le public à crier *Ça ira!* Un placard, signé par les chefs des clubs, disait : « Le peuple voit d'un œil sévère des manifestations contre celui des ministres qui a donné tant de gages à la Révolution. Nous attendons avec confiance la réalisation des promesses du Gouvernement [1]. » La ville de Paris et le Gouvernement étaient absolument à la discrétion de ces masses populaires. On n'avait pas quinze cents soldats dans les casernes, et l'apparition des uniformes de la garde nationale eût été une menace ou un défi.

A midi, la manifestation se dirigea, dans le plus grand silence et avec ordre, vers l'Hôtel de Ville. A une heure, la place de Grève était couverte, les quais occupés, et le Gouvernement enveloppé par une armée de plus de cent mille hommes. Les chefs des clubs, réunis, et placés en tête, touchaient à la grille de l'Hôtel de Ville. Chacun avait ses craintes et

[1] *Murailles révolutionnaires*, p. 480.

ses espérances; mais nul n'aurait osé prédire ce qui allait arriver. Un immense et impénétrable imprévu couvrait la situation.

M. de Lamartine ayant fait introduire M. Cabet, seul, sur le grand escalier, conféra avec lui. Sur les assurances que donna M. Cabet, le Gouvernement fit transmettre au colonel Rey l'ordre de laisser entrer les délégués du peuple. Les plus connus étaient Barbès, Blanqui, Raspail, Cabet, Longepied, Villain, de Flotte et Lacambre. Le Gouvernement les reçut dans la vaste salle Saint-Jean. Ces prétendus délégués du peuple, comme ils se nommaient, n'étaient en réalité que les chefs les plus ardents des sectes communistes et les clubistes les plus effrénés. Ils s'avancèrent, laissant quelques pas entre eux et le Gouvernement provisoire.

XIV.

Lorsqu'il eut vu de près, reconnu et compté ces délégués du peuple, M. Louis Blanc, qui avait senti *ses yeux se remplir de larmes de joie* [1], à l'approche des colonnes, ne tarda pas à rabattre de sa trop prompte satisfaction. Il avait trouvé dans la députation des figures *inconnues et sinistres;* elles apportaient au moins autant de menace que d'espoir.

Sur l'invitation de M. Dupont de l'Eure, l'un des délégués lut une pétition qui demandait, au nom du

[1] Louis Blanc, *Pages d'histoire*, ch. XI.

peuple, d'une manière ferme et impérative, l'ajournement des élections de la garde nationale au 5 avril, l'ajournement des élections de l'Assemblée constituante au 31 mai, et l'éloignement absolu des troupes. L'orateur terminait en demandant une délibération prompte et une décision séance tenante.

Ces dernières paroles, qui étaient une sommation impérieuse et insolente adressée au Gouvernement provisoire tout entier, éteignirent les dernières lueurs d'espoir que la présence et l'attitude de Blanqui avaient pu laisser à MM. Ledru-Rollin, Louis Blanc, Flocon et Albert. Ils pouvaient, moins que personne, se courber devant de pareils ordres; car, au lieu de la dictature qu'ils avaient espérée, les clubs leur imposaient, pour gage d'alliance, le plus honteux abaissement.

Sentant *ce que leur imposait leur position spéciale dans cette crise* [1], M. Louis Blanc et M. Ledru-Rollin prirent les premiers la parole. Ils durent défendre, en eux, la dignité commune du Gouvernement. Dès leurs premiers mots, le but de la démonstration se trouvait donc manqué pour tous ceux qui l'avaient préparée. L'union du Gouvernement provisoire enlevait à Blanqui les chances qu'il eût trouvées dans sa discorde; elle enlevait au socialisme et au communisme la domination qu'ils s'étaient promise; elle enlevait même à M. Ledru-Rollin les bénéfices de la leçon

[1] L. Blanc, *Pages d'histoire*, ch. XI.

qu'il avait voulu donner à la bourgeoisie et à M. de Lamartine. En effet, il avait été directement bravé par les clubs, comme tous ses collègues, et ce n'est pas son discours, mais celui de M. de Lamartine qui amena la retraite de ces hôtes dangereux.

Cette lutte entre le Gouvernement provisoire et les clubistes fut longue et lamentable. Douze hommes isolés, cernés, disputèrent pied à pied, phrase à phrase, leur pouvoir, presque leur vie, aux chefs d'une innombrable armée de démagogues. Spectacle digne d'une pitié profonde, puisque en ces douze hommes résidait alors la dignité de la France, abaissée avec eux jusqu'à la prière devant des factieux.

Le sentiment que tous les acteurs de cette scène avaient de leur fausse situation mit un terme à la lutte. Déconcertés par l'accord inattendu des membres du Gouvernement provisoire, et contenus par la modération des clubs rivaux, Blanqui et les siens battirent en retraite, abandonnant à regret une proie qu'ils ne cessèrent de convoiter. De son côté, la partie violente du Gouvernement provisoire, satisfaite de l'appui plus apparent que réel de la démonstration, ajourna l'accomplissement de ses projets, détruits par la présence de rivaux plus violents encore. L'historien de cette époque le plus favorable à M. Ledru-Rollin ne le dissimule pas : « L'apparition de Blanqui, dit-il, devenait un sinistre avertissement. *Peut-être en ce jour même avait-elle été un obstacle. Combien de fois le serait-elle encore?* Cette image des factions

extrêmes, toujours sur son chemin, tempérait la joie du ministre et troublait ses pensées [1]. » En effet, la crainte d'être emporté par l'impulsion qu'il aurait communiquée aux passions révolutionnaires arrêta seule M. Ledru-Rollin; et deux fois, le 17 mars et le 16 avril, la terreur que lui inspirait la dictature de Blanqui sauva Paris de la sienne.

XV.

Enhardi et aveuglé par cette grande démonstration populaire, de laquelle il n'avait pas tiré néanmoins autant de force qu'il se l'imaginait, M. Ledru-Rollin se prépara et se résolut sérieusement à prendre la dictature, objet de sa convoitise. Les élections de l'Assemblée arrivaient; il fallait les prévenir, si l'on voulait opérer de profondes transformations, auxquelles il était probable que les représentants des populations opposeraient la barrière des traditions nationales et des mœurs publiques. Deux personnes, poussées par des mobiles différents, entretenaient M. Ledru-Rollin dans ces idées, et le pressaient de les réaliser : c'étaient M. Louis Blanc et M. Caussidière.

M. Louis Blanc se rapprochait beaucoup plus de M. Ledru-Rollin par l'ambition que par la doctrine. Quoiqu'il ait subi plus tard le joug du socialisme, M. Ledru-Rollin ne le croyait alors ni très-puissant,

[1] Elias Regnault, *Histoire du Gouvernement provisoire*, ch. XI.

ni très-dangereux. Il s'alliait donc à M. Louis Blanc et à M. Albert, et il en acceptait l'appui sans en redouter la rivalité. Par les délégués des corporations réunis aux conférences du Luxembourg, M. Louis Blanc soufflait ses idées et ses colères à quarante mille hommes. C'était un auxiliaire important : il fut accepté.

Sans doctrines exclusives, bienveillant de mœurs, rond de manières, sachant rassurer, même contre son parti, M. Caussidière valait mieux que sa réputation. Sa force était en lui-même, sa faiblesse dans ses antécédents et surtout dans son entourage. Il avait dans le caractère la résolution que M. Ledru-Rollin avait dans les paroles ; et de beaucoup le plus redoutable, il était des deux celui qui inspirait le moins d'appréhension. Il voulait grandir, non dominer. C'était donc un appui considérable et net d'inquiétudes. Ses soldats étaient dans tous les clubs, dans tous les bouges, sous tous les pavés.

Les conjurés s'étaient bornés à un programme très-vague, ce qui prévenait ou du moins ce qui ajournait les divisions. « Leurs projets consistaient dans l'ajournement des élections et dans l'épuration du Gouvernement [1]. » Dans la pensée la plus générale des hommes qui eurent la confidence de ces projets, la dictature devait être prise par MM. Ledru-Rollin, Louis Blanc, Albert et Caussidière. Dans la pensée

[1] Élias Regnault, *Histoire du Gouvernement provisoire*, ch. XII.

de quelques-uns, M. de Lamartine devait les suivre. Des témoignages certains établissent que M. Flocon ne cessa de prêcher l'union et de blâmer les violences.

L'exécution du coup de main fut fixée au dimanche 16 avril. On prévenait ainsi les élections, indiquées pour le 22. On prit pour prétexte de la concentration des ouvriers et des clubistes, au Champ de Mars et à l'Hippodrome, la nomination de quatorze officiers d'état-major de la garde nationale, qui devaient être choisis parmi les candidatures populaires. L'opération terminée, les masses populaires devaient aller publiquement à l'Hôtel de Ville demander l'organisation du travail, et porter au Gouvernement *une offrande patriotique.*

Les préparatifs se poursuivaient sur une si vaste échelle, et chaque partie du Gouvernement faisait surveiller si exactement la partie rivale, que les membres destinés au sacrifice furent informés de point en point du sort qui les attendait. Leurs ressources pour se défendre étaient bien faibles; ils eurent néanmoins le bon esprit et le mérite de ne point désespérer. L'absence de troupes rendait illusoires les offres de quelques généraux. La garde nationale réorganisée n'avait pas encore dit son mot; la garde mobile, formée d'éléments révolutionnaires, pouvait être douteuse. On fit agir néanmoins toutes les influences qui pouvaient réveiller ou fortifier dans ces deux corps l'esprit de la discipline militaire et de

l'ordre social. Ces ressources étaient incertaines et faibles; et les hommes modérés pouvaient encore moins espérer le salut de leur accord problématique, que du désaccord certain des hommes violents.

XVI.

Blanqui était toujours un obstacle. On crut avoir trouvé un moyen de l'écarter en le perdant dans l'opinion des clubs. Un document de la nature à la fois la plus délicate et la plus confidentielle fut exhumé des archives secrètes du ministère de l'intérieur. C'était une révélation détaillée, intime et complète sur l'organisation, le personnel et les projets des sociétés secrètes en 1840. On publia ce document dans les journaux, le 2 avril. Ce fut un coup de foudre. La révélation était si minutieuse et si exacte, que Barbès s'écria : « Deux personnes seules ont su et ont pu dire cela : Blanqui ou moi! » Ce mot, immédiatement et universellement répété, désignait Blanqui. Il y eut dans les clubs un véritable rugissement de colère. Blanqui se présenta au sien avec beaucoup de dignité. Il résigna ses fonctions de président, et déclara qu'il ne reparaîtrait qu'après sa justification. Tout le monde ne trouva pas très-justificative la réponse de Blanqui; mais ses partisans, fanatisés par ses prédications, ne virent en lui désormais qu'un martyr de la calomnie.

Ainsi, non-seulement Blanqui n'était pas écarté,

mais il restait avec son ambition, augmentée de sa haine et de sa vengeance. On résolut de l'arrêter; mais M. de Lamartine, qui le voyait secrètement, et qui voulait le rallier, s'interposa, et dit : « N'arrêtez pas cet homme; j'en réponds! »

Blanqui va être en effet la pierre d'achoppement de la dictature; il sauvera de M. Ledru-Rollin, de M. Louis Blanc et de M. Caussidière.

L'erreur fondamentale des conjurés avait été de croire que les clubs se laisseraient faire leur part. Ils résolurent au contraire de se la faire eux-mêmes. Les chefs, réunis chez Sobrier, quelques jours avant la prise d'armes, arrêtèrent la liste des membres du comité de salut public qui devait gouverner la France.

On adopta, comme membres anciens : Ledru-Rollin, Flocon et Albert.

On ajouta, comme membres nouveaux : Raspail, Blanqui, Kersausie et Cabet.

Cette liste, de laquelle, comme on le voit, M. Louis Blanc était écarté, fut discutée chez M. Ledru-Rollin[1]. Le ministre de l'intérieur refusa de faire partie d'une administration dans laquelle serait Blanqui. De son côté, Blanqui refusa de s'associer à M. Ledru-Rollin, qu'il accusait d'avoir livré un document confidentiel, de nature à le perdre. Les clubistes essayèrent de s'interposer. Ils envoyèrent au ministère de l'intérieur de Flotte, qui ne fut pas reçu. Sobrier vint à son

[1] Voir les détails donnés à ce sujet par M. Marrast devant la Commission d'enquête, 8 juillet 1848.

tour et insista auprès du ministre, qui fut inflexible. Poussé à bout, Sobrier quitta M. Ledru-Rollin, en lui laissant pour adieu cette menace : « Eh bien, si vous ne voulez pas marcher avec nous, vous serez jeté par la fenêtre, dimanche, avec les autres; nous sommes en mesure! »

XVII.

La situation devenait donc à la fois tendue et compliquée. Il ne fallait pas se jeter seulement dans l'inconnu, il fallait encore y marcher avec des ennemis redoutables dans ses propres rangs. M. Ledru-Rollin se vit clairement débordé et entraîné. Des rapports sérieux lui montrèrent l'influence de Louis Blanc comme menaçante, et la victoire de Blanqui comme probable. Avec le premier, on allait au communisme; avec le second, à l'échafaud. M. Ledru-Rollin hésita dans une voie qui aboutissait à du sang ou à des ruines. Il résista aux instances de M. Caussidière, il demeura sourd aux conseils de M. Louis Blanc. Après avoir passé la nuit du 15 au 16 avril dans une perplexité facile à comprendre, il prit enfin son parti. Il se rendit, à dix heures du matin, auprès de M. de Lamartine, et lui avoua tout.

Dès ce moment, il n'y eut plus qu'une chose à faire, se défendre. On avait donné tant d'armes à l'attaque, que le succès de la défense devenait pro-

blématique. « Faites battre le rappel, dit M. de Lamartine; et si, par hasard, il reste encore une garde nationale, nous sommes sauvés. »

Pendant que le rappel jetait encore une fois l'épouvante dans les rues, on se barricadait à l'Hôtel de ville. M. le général Changarnier en prenait le commandement. On avait à peu près quinze cents hommes. Tous les membres du Gouvernement provisoire arrivèrent. M. Marrast ayant demandé à M. de Lamartine : « Que pensez-vous de la journée ? » il répondit : « J'ai fait mon testament; madame de Lamartine est en sûreté; je suis préparé à tout. »

Il y eut une attente longue et horrible. On voyait, au loin, sur les quais, la tête des colonnes populaires, et la garde nationale ne paraissait pas. Vers deux heures, les corporations arrivaient au coin de la place de Grève, et le drame touchait à son dénoûment révolutionnaire, lorsque, tout à coup, la 10e légion parut sur la rive gauche, traversa le pont d'Arcole au pas de course, et couvrit l'Hôtel de ville d'une masse impénétrable. En même temps, les gardes mobiles, conduits par le général Duvivier, tombaient sur les quais par les rues perpendiculaires, et coupaient irrésistiblement la colonne en tronçons isolés et captifs. C'en était fait de la révolte; et l'ordre remportait sa première victoire.

Les Parisiens n'oublieront de longtemps cette journée. C'était un dimanche. La bourgeoisie laborieuse prenait, sous un soleil de printemps, ses paisi-

bles et traditionnels ébats. Le rappel n'apporta qu'assez tard dans le quartier de la rive droite la nouvelle de l'envahissement de l'Hôtel de ville par les socialistes et la détresse du Gouvernement. A peine avertie, elle quitta femmes et enfants, et courut aux armes. C'était un enthousiasme universel. Les légions de la garde nationale affluèrent de toutes parts à l'Hôtel de ville; les dernières arrivèrent portant des torches, et Paris tout entier s'illumina.

La colonne des corporations, arrêtée à l'entrée de la place de Grève, réclama ses patrons à grands cris. MM. Louis Blanc et Albert arrivèrent. Ils étaient eux-mêmes dans la consternation. Tout ce que les maîtres d'hier obtinrent, ce fut que les gardes nationaux, maîtres d'aujourd'hui, ouvriraient, à travers leurs masses profondes, un étroit passage dans lequel les clubistes s'engagèrent pour défiler. Ce fut pour eux une rude expiation. Un vaste et formidable cri : *A bas les communistes!* accueillit et couvrit, pendant deux heures, les masses révolutionnaires. C'était l'explosion de l'indignation publique; toute la France y répondit.

La journée du 16 avril rendit Paris à la garde nationale et sauva les élections.

Les vaincus du 16 avril, ce furent les clubs violents, les conférences du Luxembourg, M. Louis Blanc et M. Albert. M. Ledru-Rollin en fut aussi profondément atteint, quoique à un moindre degré que ses deux collègues.

Le vainqueur du 16 avril, ce ne fut pas le Gouvernement provisoire, ce fut la cause de l'ordre. Tout le monde vit alors qu'il n'y avait rien à espérer d'hommes ambitieux, divisés et impuissants, qui avaient été épargnés par les clubs le 17 mars, et qui étaient sauvés par la garde nationale le 16 avril. Les espérances du pays se tournèrent vers la prochaine assemblée.

LIVRE NEUVIÈME.

L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE. — SON IRRÉSOLUTION AMÈNE LA DICTATURE.

L'Assemblée constituante est affaiblie par le retard des élections. — Ce retard donne aux clubs le temps de se fortifier, et aux paysans le temps de s'éclairer. — Préjugés exclusifs des républicains et des socialistes. — Ils veulent organiser un gouvernement pour eux, non pour la France. — M. Ledru-Rollin, M. Marrast et M. Louis Blanc dirigent les élections — Ils s'excluent mutuellement de leurs listes — Les clubistes voyageurs de M. Ledru-Rollin. — Les ateliers nationaux de M. Marrast. — Les brossiers et les cuisiniers de M. Louis Blanc. — Les partis s'appuient sur les ouvriers. — Les élections sont faussées par le scrutin de liste. — Les députés ne représentent pas le pays. — Rôle délicat de l'Assemblée. — Elle est la rivale des clubs. — Ouverture de la session. — Discours de M. Dupont de l'Eure — Pression morale exercée sur l'Assemblée. — Scission des partis. — Nomination de la commission exécutive. — Chute de M. de Lamartine. — Attentat du 15 mai. — Vainqueurs et vaincus de ce jour. — Les vaincus cherchent une revanche. — Journées de juin. — Le général Cavaignac appelé à la dictature par les républicains. — Bataille de trois jours. — Impuissance de l'Assemblée. — La France se repose dans la dictature.

I.

L'Assemblée constituante aurait joui d'une popularité immense et d'une autorité irrésistible, si elle avait été nommée et réunie immédiatement après la révolution de février, avant que les clubs fussent puissants, et avant que les paysans fussent désa-

busés. Elle eût été alors, pour tout le monde, une force et une garantie.

Le Gouvernement provisoire et les républicains avaient de sérieuses et de légitimes craintes sur les dispositions de l'opinion publique. La révolution de février les avait surpris au moins autant que les conservateurs [1], et elle leur avait donné le pouvoir avant qu'ils eussent des idées ou des hommes pour l'exercer. Les républicains pouvaient espérer que les classes politiques dépossédées souffriraient leur gouvernement avec résignation; ils ne pouvaient pas raisonnablement se promettre qu'elles le seconderaient avec dévouement. Une assemblée démocratique nommée par le peuple, en vue d'organiser et de consolider le régime issu de la révolution, aurait donc apporté aux chefs du parti républicain cette base solide et ce concours extérieur qui leur manquaient. Par besoin de direction, l'assemblée se serait appuyée sur le gouvernement; par besoin de force, le gouvernement se serait appuyé sur l'assemblée. Ainsi associés et unis, ces deux pouvoirs auraient brisé toutes les résistances et suffi peut-être à conjurer tous les périls.

La bourgeoisie connaissait trop le personnel du Gouvernement provisoire, et trop peu le personnel administratif sorti du bouillonnement de février, pour ne pas avoir sur le régime qui commençait de naturelles

[1] M. Crémieux dit à la tribune, le 13 septembre 1848 : « Je déclare à l'Assemblée, je le dis hautement, que le 24 février, à midi, je ne pensais pas à la République. »

appréhensions. Ce n'est pas qu'on pût refuser aux chefs du Gouvernement nouveau l'honnêteté ou les bonnes intentions; mais il ne suffit pas de vouloir le bien pour le faire, surtout au milieu des difficultés qu'une révolution suscite et des passions effrénées qu'elle déchaîne. Les anciennes classes politiques auraient donc été un peu rassurées si, au milieu d'une situation pleine de désordre et de périls, une assemblée librement élue était venue corriger, par de la maturité et de la sagesse, ce que le Gouvernement provisoire faisait redouter d'inexpérience et de théories. Les populations industrielles et agricoles, qui devaient à la révolution le bienfait du suffrage universel, et qui, par conséquent, étaient favorables au nouveau régime, auraient également trouvé dans la calme volonté d'une grande assemblée, nommée par elles, des garanties que ne pouvait pas leur offrir le cénacle capricieux et violent formé à la hâte par une poignée d'ambitieux et de sectaires.

L'élection et la réunion immédiate de l'Assemblée constituante après la révolution de février eussent donc offert, à tous les points de vue, la chance la plus certaine d'asseoir sur des bases durables le gouvernement républicain. Venue deux mois plus tard, quand les clubs avaient pris un immense empire, et quand les ateliers nationaux, les commissaires et les 45 centimes avaient profondément dépopularisé le nouveau régime, l'Assemblée constituante, usée à l'avance, se trouvera un obstacle pour les démagogues,

sans être une garantie pour les hommes d'ordre. Les clubs verront dans l'Assemblée une rivale, et tenteront deux fois de la dissoudre; les intérêts généraux de la société n'y verront pas un appui, et ils favoriseront moins son autorité, qu'ils n'appelleront celle de la dictature. Dès le 15 mai, la sauvegarde de l'ordre et des citoyens n'était plus au palais législatif, mais dans les casernes. Abandonnée par les passions révolutionnaires comme par les opinions modérées, l'Assemblée s'abritait, dès sa réunion, sous la tutelle de la force militaire; et la Constitution, à peine à son premier feuillet, était déjà une paperasse.

II.

Ce fut donc une énorme faute du Gouvernement provisoire d'avoir ajourné les élections; mais cette faute, imposée par les préjugés de la démagogie et du socialisme, tient aux principes mêmes du parti républicain, qui a été jusqu'ici et qui sera toujours le principal obstacle à l'établissement et au maintien de la république en France.

Le parti républicain français, tradition vivante de l'ancien jacobinisme, a toujours la prétention d'établir une république, non pas pour la France, mais pour lui; non pas au goût de la nation, mais au sien. Pour les chefs de ce parti, quiconque n'est pas républicain à leur manière ne l'est pas du tout; quiconque n'outrage pas les rois, ne menace pas les monarchies,

ne travaille pas à la ruine de la religion, ne croit pas à l'efficacité des clubs, et ne jure pas par le Comité de salut public, est un ennemi de la raison humaine et de tout progrès social.

Les sectes socialistes sont bien plus exclusives et bien plus tyranniques encore. Les républicains, à la condition de subir leurs bruyants désordres, laisseraient peut-être aux individus la paix de la famille et la sécurité du foyer. Les sectes socialistes ne vous laissent ni foyer, ni famille, ni conscience. Celle-ci vous interdit le mariage, celle-là vous enlève le patrimoine, cette autre vous ôte Dieu.

On n'a pas encore vu en France une école de républicains qui ait pour but d'accorder la liberté à tout le monde; encore moins y a-t-on vu une école de socialistes qui, en proscrivant de son sein la religion, la famille et la propriété, ait consenti à respecter ces trois principes sociaux chez ceux qui les professent.

Les élections de 1848 furent retardées parce que M. Ledru-Rollin ne trouvait pas la France assez républicaine, et parce que M. Louis Blanc ne la trouvait pas assez socialiste. Ce n'était pas, comme nous disions, le gouvernement de la France qu'ils voulaient fonder, c'était le leur.

M. Ledru-Rollin imagina, pour inculquer les principes républicains à la France, deux moyens qui donnent la mesure de la politique et de l'intelligence de cet homme d'État. Il lâcha d'abord à travers le pays près de quatre cents clubistes de bas étage,

payés à raison de 10 francs par jour, avec la mission d'aller de village en village lire sur un tréteau, devant des oisifs, des commères et des enfants, les trente articles de la déclaration des Droits de Robespierre [1]. Cette prédication achevée, un Bulletin officiel, rédigé dans le cabinet du ministre, menaça très-nettement la nation du renvoi de ses représentants, s'ils n'étaient pas l'expression pure et simple des opinions et des volontés des sociétés secrètes [2].

Pour s'imaginer que des inconnus, tombés tout à coup dans des auberges de campagne, avec un équipage de maquignon ou de colporteur, séjournant quelques heures à peine, sans relations, sans crédit, ayant pour toute autorité l'attache d'un club de Paris,

[1] D'après le propre témoignage de M. Longepied, président du Club des Clubs, M. Ledru-Rollin lui remit cent mille francs, sur les fonds du ministère de l'intérieur, pour influencer les élections du 23 avril 1848.

M. Longepied envoya quatre clubistes par département, à 10 fr. par jour. — Voyez la déposition de M. Longepied, et celle de M. Bertoglio, commissaire de police, dans le *Rapport de la Commission d'enquête.*

[2] Voici le passage de ce *Bulletin* du 15 avril, qui émut si justement l'opinion publique :

« Les élections, si elles ne font pas triompher la vérité sociale, si elles sont l'expression des intérêts d'une caste, arrachée à la confiante loyauté du peuple ; les élections, qui devraient être le salut de la République, seront sa perte, il n'en faut pas douter. *Il n'y aurait alors qu'une voie de salut pour le peuple qui a fait les barricades : ce serait de manifester une seconde fois sa volonté, et d'ajourner les décisions d'une fausse représentation nationale.*

» *Ce remède extrême, déplorable*, LA FRANCE VOUDRAIT-ELLE FORCER PARIS A Y RECOURIR ? »

Ce *Bulletin* avait été écrit par madame George Sand.

changeraient l'état moral et traditionnel des populations, il fallait ou une ignorance absolue du pays, ou un mépris plus absolu encore pour l'espèce humaine. Ces tristes missionnaires, rarement écoutés, souvent hués, quelquefois menacés, placèrent sous les yeux des populations laborieuses et honnêtes les maximes, les moyens et le personnel le plus décrié des clubs, et firent remonter jusqu'au Gouvernement qui les employait la défaveur et le dédain attachés à leur office. Ils aliénèrent beaucoup d'esprits, et ils n'en gagnèrent aucun[1]. Quant aux menaces du *Bulletin*, adressées aux électeurs et affichées à la porte des quarante mille églises rurales, elles fortifièrent un peu plus le désir qu'avaient fait naître les commissaires et les 45 centimes de se débarrasser au plus tôt d'un régime qui ne laissait aux gens ni la bourse ni la dignité.

III.

Ministre de l'intérieur et armé d'un budget, M. Ledru-Rollin put corrompre et intimider les suffrages des électeurs. Les influences rivales de la sienne dans le Gouvernement provisoire ne purent que les lui disputer, par tous les moyens que le désordre de ce temps suggérait à des révolutionnaires.

[1] M. Sénard jugeait ainsi cette violence morale faite à la conscience publique :

« On a, par là, fait tort à la République. Le pays y allait ; on l'a traité comme s'il ne la voulait pas. On a traité la France comme un pays conquis. » — *Commission d'enquête*, déposition de M. Sénard.

Cette compétition se fit, dans le Gouvernement provisoire, avec un mélange de ruse et de cynisme. Elle mettait à nu les luttes et les courtes vues des partis qui se disputaient la domination. Quelle stabilité, quelle force pouvaient communiquer à un pouvoir des suffrages imposés par l'intimidation ou arrachés par le subterfuge ?

M. Ledru-Rollin fit imprimer et distribuer dans Paris, aux frais de son ministère, cinq cent mille listes de vote [1]. C'était aussi son budget qui avait payé la plantation enthousiaste des arbres de la liberté [2]; et c'est son influence qui avait déterminé l'envoi gratuit, par la poste, de la *Commune de Paris*, journal de M. Sobrier [3].

M. Marrast, inspirateur du groupe des républicains modérés, avait aussi ses listes. M. Ledru-Rollin, M. Flocon, M. Louis Blanc et M. Albert en étaient exclus. Elles étaient distribuées par les délégués des ateliers nationaux, et payées soit par le budget de la Ville, soit par celui du Ministère des travaux publics [4].

M. Louis Blanc n'avait pas de budget, mais il avait un mobile bien plus puissant encore, c'était l'enthou-

[1] Déposition de M. Carlier devant la *Commission d'enquête*.

[2] *Ibid.*

[3] Rapport de la *Commission d'enquête*, note de M. *Trouvé-Chauvel*.

[4] Il résulte du rapport de M. Ducos sur les comptes du Gouvernement provisoire que la distribution des listes de M. Marrast fut faite par des hommes qu'on payait 5 francs par jour. — Voyez le *Moniteur* du 26 avril 1849.

siasme crédule des ouvriers des corporations, auxquels il promettait qu'ils seraient *tous rois,* perspective assez singulière pour des républicains. Les listes inspirées par M. Louis Blanc n'admettaient que quatre membres du Gouvernement provisoire : M. Flocon, M. Ledru-Rollin, M. Louis Blanc et M. Albert. Elle fut formée par un comité de six ouvriers, appartenant aux industries parisiennes [1].

L'esprit général d'égoïsme, d'ambition et de chimère qui dirigea les élections de la Constituante ne permettait pas d'espérer que cette assemblée répondît à quelque chose de sérieux et de durable dans le pays. Non-seulement des hommes ayant fait jusqu'alors profession de royalisme s'offraient de toutes parts pour organiser la république, mais les visées les plus bizarres devenaient des titres de candidature. Beaucoup aspiraient à gouverner, sur ce que, disaient-ils, c'était leur tour [2]. Les uns prétendaient être députés parce qu'ils étaient *pauvres* [3], les autres parce qu'ils étaient *infirmes* [4]. Certains alléguaient leur titre de

[1] Il y avait dans ce comité un typographe, un compositeur, un tapissier, un brossier, un menuisier et un ébéniste. — Le reste des mortels était obligé d'obéir.

[2] « Je crois que mon tour est enfin venu. » — A. *Baudin*, *aux électeurs de l'Ain.*

[3] « Je suis républicain et pauvre. Je ne vois pas parmi vos candidats huit citoyens qui puissent en dire autant. Voilà pourquoi je vous prie de me nommer représentant. » — *Philippe Lavergne*, *ancien chef de section de la société des Droits de l'homme, aux électeurs de la Corrèze.*

[4] « Toutes les *classes* de la société doivent être représentées à la

pères de famille, et tout ce que *le cœur d'un père contient de bon et de généreux* [1]. Un candidat promit aux sourds-muets de leur rendre l'ouïe et la parole, s'ils le nommaient [2]. Un grave historien, voué aux travaux de son cabinet, annonça que, ne pouvant se donner lui-même, il *donnait son gendre à la France* [3].

Un tel bouillonnement de passions effrénées et ridicules ne pouvait rien produire d'utile et de sensé [4]. Ces voix tumultueuses ne déguisaient pas le silence du pays, et cette multitude d'ambitieux et d'empressés ne répondait à l'appel de personne. Il en fut de même de ces ouvriers, pris à la truelle ou au rabot, pour monter au gouvernement, comme si Colbert et Turgot, pour n'avoir jamais été ouvriers, n'avaient pas été les promoteurs les plus éclairés et les plus efficaces du travail en France.

chambre nouvelle. Pourquoi la portion si intéressante des sourds-muets en serait-elle exclue? — *Ferdinand Berthier, président de la société centrale républicaine des sourds-muets français, aux clubs parisiens.*

[1] *Obriot, avocat, aux électeurs de la Marne.*

[2] « Les sourds-muets ont été tenus jusqu'ici sous une tutelle dédaigneuse; je ferai tous mes efforts *pour que les barrières qui les séparent encore de la société mère soient renversées.* » — *Alphonse Esquiros aux sourds-muets.*

[3] « Je les accepte, vos suffrages, non pour moi, mais pour mon gendre. Il s'est donné à moi; je le donne à la France. » — *J. Michelet, aux amis connus et inconnus, qui m'offrent leurs suffrages.*

[4] Ce déchaînement d'ambitions faisait dire à M. Proudhon que, *sans la Révolution de février, on n'aurait jamais su tout ce qu'il y a de bêtise en France.* » — *Confessions d'un révolutionnaire*, chapitre VIII.

IV.

Le cénacle d'avocats et de journalistes qui, depuis 1830, avait dirigé ou exploité les conspirations, était trop isolé et trop impuissant pour ne pas chercher un appui dans la population ouvrière. Les industries parisiennes, dans lesquelles l'art et le goût tiennent une si grande place, offraient d'ailleurs un certain nombre d'ouvriers dont une bonne éducation avait élevé ou mûri l'intelligence. Certains d'entre eux, s'ils étaient parvenus régulièrement aux affaires pendant des périodes calmes, auraient pu siéger utilement à côté d'industriels, anciens ouvriers comme eux. Mais ce que les ambitieux du Gouvernement provisoire demandaient aux classes laborieuses, ce n'étaient pas des conseils, c'était un appui ; et les travailleurs qui furent portés à la Constituante y arrivèrent en général beaucoup plus comme clubistes que comme ouvriers. L'opinion publique ne les y suivit pas. Ils y furent souvent une gêne, rarement une force.

Peu de mesures devaient isoler l'Assemblée, au sein du pays lui-même, comme l'empressement frivole avec lequel les commissaires chargés d'administrer les départements s'imposèrent, presque partout, au choix des électeurs.

Des hommes véritablement voués au nouveau régime se seraient attachés à lui conquérir les populations. Sa force était dans les paysans, non dans les

conspirateurs. On pouvait proclamer la république à Paris, elle ne pouvait être fondée que dans les campagnes. Élevés tout à coup à une situation inespérée, les commissaires ne parurent ni en comprendre la grandeur, ni en accepter les devoirs. Travailler, administrer, faire de l'ordre, était, il est vrai, une œuvre difficile à des hommes habitués au dérèglement des conspirations. Il fallait à l'orgueil expansif de ces natures fiévreuses et irrégulières un théâtre pour agir, parler et briller. Presque tous voulaient rentrer à Paris députés. Ce facile honneur ne leur coûta qu'un désir; mais il était aussi vain que facile. Ce n'était pas un mandat qu'ils emportaient, c'était une courtoisie. On avait sacrifié au dieu inconnu. Les populations s'en délivraient en les nommant. Le vote voulait dire : bon voyage ! Il a été si bon, qu'ils n'en sont pas revenus.

Il n'y avait pas jusqu'à l'appui simple et loyal des populations rurales dont le Gouvernement provisoire n'eût privé l'Assemblée constituante, faute d'avoir su en recueillir l'expression.

Peu de gens ont moins connu les populations rurales que les membres du Gouvernement provisoire, et personne ne s'en est autant défié. Ces faux républicains n'avaient pas le sentiment du vrai peuple. Le manteau de leur souverain devait sa pourpre au cabaret. « J'ai toujours pensé, j'ai toujours écrit, disait M. Louis Blanc, que dans l'état de *dépendance*, *d'ignorance*, où *végètent* les populations rurales, il y

aurait folie à espérer tout d'abord des choix *intelligents* et *libres* [1] ». On ne saurait dire en moins de lignes qu'on est complétement étranger aux mœurs françaises, telles que les ont faites trois révolutions.

Le savoir des champs n'est ni ambitieux, ni déclamatoire; il est modeste et pratique. On y apprend ce qui sert. Qui voit bien ce qui le touche, dans la condition que la Providence lui a réservée, n'a rien à envier aux plus grands philosophes. Le peuple des capitales, entouré d'enseignements perpétuels et divers, peut et doit avoir dans l'esprit plus de connaissances; le peuple des champs, éclairé par la religion, mûri par la réalité de la vie humaine, préservé des illusions et des sophismes, y a plus de discernement, de droiture et de sagesse. Si M. Louis Blanc avait exposé aux paysans son système d'association, ils lui en auraient montré clairement l'immoralité et la chimère; et s'il leur avait proposé de les faire *tous rois*, ils se seraient moqués de lui.

V.

Il doit sembler étrange que les membres du Gouvernement provisoire aient contesté l'indépendance des populations rurales, après l'avoir si rudement éprouvée. S'il est vrai, ainsi que M. Louis Blanc l'assure, que le suffrage universel eût besoin, en 1848, *de s'apprendre* et de se *perfectionner*, on ne saurait nier

[1] Louis Blanc, *Pages d'histoire*, ch. xv.

que ses progrès n'aient été aussi étendus que rapides. Institué le 24 février, il sauvait la société le 10 décembre.

Le peuple des campagnes possède, à un degré bien plus éminent que celui des villes, les éléments de la véritable indépendance : des désirs simples, des mœurs laborieuses, des habitudes économes. Les huit dixièmes au moins des paysans sont propriétaires. Une maison, un jardin, une vigne ou un champ ne font pas l'aisance; mais ils constituent une partie considérable du nécessaire. Rien ne préserve des tentations comme ce qui préserve des souffrances; rien n'abrite et ne conserve la dignité de l'homme et la pudeur de la femme, mieux que le toit et le foyer.

Les influences féodales sont mortes. Les conseils municipaux appartiennent à la propriété moyenne ou petite. Les campagnes acceptent les influences morales et honnêtes, mais elles n'en subissent aucune. Avec un tapissier, un brossier, un ébéniste, un typographe et un cuisinier, M. Louis Blanc fit voter soixante mille ouvriers parisiens; avec la moitié d'une commune rurale, on ne serait pas certain de faire voter l'autre. Dans les grandes crises politiques, lès paysans n'obéissent qu'à leur raison pratique. Huit jours après la proclamation de la république, personne ne les eût empêchés de voter pour; huit mois après, personne ne les eût empêchés de voter contre.

Profondément étranger à l'état réel de la société française, se défiant des populations rurales, qu'il

ne pouvait pas dominer avec les clubs, le Gouvernement provisoire imagina un mode d'élection qui enlevait au vote des campagnes toute sincérité, toute réalité, et qui ôtait par conséquent toute force à leur représentation. Non-seulement les électeurs ruraux, dont le plus grand nombre est pauvre, dont plusieurs sont des vieillards, parmi lesquels la possession d'un cheval ou d'une voiture est une exception, durent faire d'une à trois lieues, à pied, dans la boue, sous la pluie, par des chemins difficiles, pour aller voter au canton; mais ils durent nommer à la fois tous les députés du département, c'est-à-dire voter pour ou contre des candidats dont la plupart leur étaient inconnus, même de nom. Les départements ont en général vingt lieues de diamètre. A d'aussi grandes distances, les populations, toutes sédentaires par leurs habitudes, ne se connaissent pas. Le moyen qu'un valet de ferme des environs de Rouen appréciât les titres d'un candidat des environs de Paris? Les élections générales du nouveau régime, faites à tâtons, dans les ténèbres, durent produire nécessairement une assemblée qui représentait moins la volonté réfléchie du pays, que les combinaisons mobiles de l'intrigue et du hasard.

Cette assemblée, qui allait donner des institutions à la France, lui était véritablement étrangère. Les brossiers et les cuisiniers de M. Louis Blanc, les ateliers nationaux de M. Marrast représentaient l'esprit et les intérêts de Paris, à peu près comme les commis-

saires et les sous-commissaires de M. Ledru-Rollin représentaient les intérêts et l'esprit des départements. Chose étrange, dans cette assemblée républicaine, il n'y avait guère de sérieusement élus que les anciens royalistes! Connus de leurs concitoyens, ayant déjà donné des gages de talent ou de moralité, ils étaient véritablement dépositaires de la confiance de leurs commettants. Les autres n'avaient pas de racines dans le pays, et le premier vent qui soufflerait devait infailliblement les emporter.

VI.

Jamais assemblée politique n'eut peut être un rôle plus délicat et plus difficile à remplir que la Constituante. Elle venait organiser la république dans un pays qui n'était pas républicain. Favorable aux traditions démagogiques, elle s'aliénait les conservateurs; favorable aux traditions monarchiques, elle s'aliénait les démocrates; neutre, elle s'aliénait tout le monde.

Il n'y avait qu'un terrain, d'ailleurs étroit et glissant, sur lequel elle eût pu conquérir l'approbation générale : c'était le rétablissement de l'ordre matériel et moral au sein d'une société lancée dans les aventures, douloureusement frappée dans le présent, épouvantée de l'avenir.

Si peu que les candidats de la province eussent pris la peine de consulter l'opinion publique, ils sa-

vaient le dégoût et l'horreur qu'inspirait aux populations rurales la dictature des clubs et des ateliers nationaux. Rendre aux intérêts la sécurité, au Gouvernement la dignité, était, aux yeux de ces populations, l'œuvre la plus urgente et la plus méritoire. Paris appelait avec plus d'ardeur encore l'heure de la délivrance. Dans les campagnes, au milieu de populations laborieuses, on avait encore une certaine mesure de tranquillité et de bien-être; mais à Paris, où toute porte est une boutique, chaque journée d'alerte amenait une ruine. Malgré les vaines et menteuses déclamations du Gouvernement provisoire sur la *sagesse du peuple* et sur l'*ordre admirable* de la capitale [1], les habitants de Paris savaient bien que le cercle le plus profond de l'Enfer de Dante était seul une image fidèle de leur ville. Depuis le 24 février, pas un d'entre eux ne pouvait se vanter d'avoir dormi paisiblement une nuit entière.

Désarmer la démagogie, dompter le socialisme, c'était, pour l'Assemblée constituante, s'assurer la gratitude des honnêtes gens et acquérir une force im-

[1] M. Louis Blanc, l'un de ceux qui ont le plus admiré la *majesté tranquille* et le *puissant repos* du Paris de la Révolution, disait un jour à Barbès :

« Nous savons bien, nous qui avons traversé deux mois de révolution, quels hommes il y a dans les clubs... Ne donnons pas à la réaction cette joie de pouvoir dire : La République en France n'a aucun gage de stabilité; nous sommes entraînés perpétuellement de manifestations populaires en manifestations; il n'y a ni crédit, ni tranquillité possibles avec la République. » — *Pages d'histoire*, chap. XXIII.

mense. Mais si elle écartait les socialistes, les démagogues, les conspirateurs, ce qui restait en France de véritables républicains se réduisait à une minorité imperceptible ; et alors que devenait la république ?

L'instinct des clubs et des socialistes leur avait révélé que l'Assemblée constituante venait mettre fin à leur tyrannie et à leurs rêves. Des pouvoirs irréguliers et violents, pleins de menaces et d'orages, abusant de la faiblesse du Gouvernement provisoire, avaient pu usurper l'autorité et le nom du peuple. Depuis que les vrais et légitimes représentants du peuple français étaient connus, avoués et réunis, il n'y avait plus, en dehors d'eux, que les délégués de la faction et de l'imposture. Quant aux sectaires qui se promettaient la dissolution de la société et la dépouille des familles, ils savaient bien que les populations honnêtes et laborieuses des campagnes ne leur envoyaient pas des complices. L'Assemblée nommée, on ne pouvait l'empêcher de se réunir ; l'Assemblée réunie, on ne pouvait l'empêcher de faire son œuvre naturelle. Les forces révolutionnaires, depuis trois mois maîtresses de Paris, résolurent donc d'essayer sur les députés des départements l'effet d'une pression énergique.

VII.

Le 4 mai, anniversaire de l'ouverture des états généraux de 1789, avait été choisi pour la réunion de

la nouvelle Constituante. C'était une belle journée de printemps. Le Gouvernement provisoire avait déployé ce qui n'épuise jamais l'empressement d'un public français, une grande solennité militaire. On venait de traverser tant d'angoisses, qu'on était heureux d'espérer. La foule était immense et joyeuse. Le Gouvernement provisoire se rendit à pied, entre deux haies profondes, de la place Vendôme au palais de l'Assemblée. Quand il pénétra dans l'enceinte, il fut reçu debout. M. Dupont de l'Eure lut, au nom du Gouvernement, une sorte de proclamation vaguement impérative. Elle semblait tracer sa voie et marquer ses devoirs à l'Assemblée. Elle indiquait et patronait les doctrines socialistes, et continuait d'égarer l'opinion de la France et de l'Europe sur les causes et sur la consistance du régime républicain.

« *Vous allez* fonder nos institutions nouvelles, disait-elle, sur les larges bases de la démocratie, et *donner à la France la seule constitution qui puisse lui convenir*, une constitution républicaine.

» Mais après avoir proclamé la grande loi politique qui va constituer définitivement le pays, comme nous, citoyens représentants, *vous vous occuperez de régler l'action possible et efficace du Gouvernement dans les rapports que la nécessité du travail établit entre tous les citoyens*, et qui *doivent avoir pour base les saintes lois de la justice et de la fraternité.*

» Fidèles à notre origine et à nos convictions per-

sonnelles, nous n'avons pas hésité à proclamer la république naissante de février [1] ».

D'un côté, cette proclamation donnait un gage aux éléments révolutionnaires, dont la cause était ainsi portée devant les représentants légaux de la France; de l'autre, elle était comme un avertissement et une sommation aux éléments conservateurs de l'Assemblée, auxquels on demandait la consécration du bouleversement de la société.

Toutefois, et comme si cette Assemblée, venue en toute bonne foi pour seconder la république, avait inspiré des défiances, on voulut lui faire sentir le poids des influences révolutionnaires. Dans l'intérieur du palais, des prétoriens farouches, à la cravate et à la ceinture rouges, avaient la mission de garder les représentants, et pouvaient recevoir, au besoin, celle de les chasser. Autour du palais, sur les quais, sur le pont, sur les places, les ateliers nationaux et les clubs déployaient leurs phalanges profondes et disciplinées. C'est en présence et au milieu de ces masses populaires qu'on fit la motion d'aller proclamer la république.

Le président, le bureau, le Gouvernement provisoire, l'Assemblée tout entière se rangèrent sous la colonnade du palais, et couvrirent l'amphithéâtre de

[1] Le lecteur sait au contraire qu'ils avaient *beaucoup hésité* à proclamer la république, notamment M. Dupont, qui n'en voulait pas. Ils étaient d'ailleurs *très-infidèles à leur origine*, M. de Lamartine ayant déclaré, avant de nommer le Gouvernement provisoire, qu'*il ne préjugerait rien*, *ni de nos lois*, *ni de nos institutions*.

ses gradins. Quand ces dispositions furent accomplies, le président donna le signal d'un immense cri de : *Vive la République!* auquel répondit, en roulements lointains et successifs, l'écho des places, des quais et des Tuileries. Puis l'Assemblée s'ouvrit un passage au milieu de ces masses profondes, et elle se rendit processionnellement, accompagnée de longs hourras, de la grille du quai à la grille de la place de Bourgogne.

Deux sentiments bien différents inspiraient les cris et partageaient les sentiments de cette foule. Les uns saluaient avec enthousiasme Ledru-Rollin, Caussidière, Albert, Louis Blanc, c'est-à-dire la démagogie et le socialisme, dont ils appelaient la venue et dont ils invoquaient les promesses; les autres saluaient l'Assemblée elle-même, à laquelle ils demandaient l'ordre matériel et moral, la dispersion des clubs, le retour du travail et de la confiance. Les représentants ne rentrèrent pas intimidés dans l'enceinte législative; ils y rentrèrent éclairés.

VIII.

La diversité d'éléments que le hasard et l'ambition avaient accumulés dans le Gouvernement provisoire, celui-ci l'avait introduite dans l'Assemblée. La première question politique à résoudre devait naturellement mettre ces éléments aux prises, et faire éclater leur inconciliable contradiction. Telle fut la

question du pouvoir régulier et temporaire à organiser pour remplacer, jusqu'à l'achèvement et à la mise en œuvre de la Constitution, la dictature de l'Hôtel de ville.

La réunion de l'Assemblée paraissant à tout le monde une garantie pour l'ordre public, l'opinion était devenue plus expansive et les langues s'étaient déliées. L'anarchie de l'Hôtel de ville, la lutte de ses passions rivales, la violence de ses projets, n'étaient plus un mystère pour personne; et la société n'avait pas de plus ardent et de plus légitime désir que d'être délivrée de ce monstrueux pouvoir. De leur côté, les membres les plus compromis du Gouvernement provisoire sentaient bien que la seule chance qui leur restât de conserver leur rôle, c'était de maintenir leur faisceau de février, les bons couvrant les médiocres et ceux-ci les pires. Le maintien pur et simple du Gouvernement provisoire se trouvait donc naturellement au nombre des combinaisons qui devaient se produire. Il fut proposé par M. Bastide et patroné par M. Barbès, dans l'intérêt avoué des doctrines et des sectes socialistes.

La combinaison la plus éloignée de celle-là était celle qui aurait attribué à l'Assemblée la possession de tous les pouvoirs, avec la faculté de les exercer par des ministres de son choix. Essentiellement vicieuse comme forme du pouvoir, parce qu'elle eût ôté à l'administration la direction, l'unité et l'esprit de suite qui lui sont nécessaires, cette combinaison avait

néanmoins en sa faveur deux éléments de succès. D'abord, l'Assemblée, dont l'opinion publique et la nature des choses faisaient une rivale de l'Hôtel de ville, trouvait dans cette combinaison un moyen d'écarter, en le blâmant, le Gouvernement provisoire; et puis, les ambitions innombrables que tout désordre social fait éclore y trouvaient une perspective et une curée. Cette combinaison fut, de toutes, celle qui trouva le plus d'accueil parmi les représentants.

Deux combinaisons intermédiaires vinrent, avec des chances diverses, exploiter le champ, toujours si vaste et si fécond, des doutes, des hésitations et des compromis. La première consistait à conférer tous les pouvoirs à des comités, qui auraient gouverné, au nom de l'Assemblée, comme gouvernaient les comités de la Convention. La seconde consistait à créer une Commission exécutive de cinq membres, investie à peu près des anciens pouvoirs du Directoire, et les exerçant par l'intermédiaire de ministres responsables et révocables.

La première de ces deux combinaisons, chère à quelques démocrates inexpérimentés et rêveurs, n'aurait pas résisté aux nécessités pratiques de l'administration moderne, quand bien même elle n'aurait pas succombé sous le poids des souvenirs lugubres du Comité de salut public.

La deuxième combinaison, celle qui avait pour objet la formation d'une Commission exécutive de cinq membres, devait, quoique vivement combattue

dans l'Assemblée, l'emporter sur toutes les autres, parce qu'elle se produisait sous le patronage d'une ligue fortement organisée, au milieu d'hommes nouveaux, inconnus les uns aux autres, sans doctrine commune et sans lien.

La principale difficulté de cette Commission de cinq membres, c'était sa composition. Deux partis fort opposés, les républicains modérés et les royalistes, réussirent à la former, à l'aide de faiblesses et de compromis qui perdirent leurs auteurs, sans sauver la situation ou les principes.

IX.

Les républicains modérés du Gouvernement provisoire ne pouvaient alléguer, en faveur de leur alliance avec les jacobins et avec les socialistes, que la douteuse et triste excuse des circonstances. Médiocre en tout temps, cette excuse devenait inacceptable en présence de l'Assemblée, qui ramenait et qui représentait l'ordre légal. C'était donc pour eux une bonne fortune autant qu'une nécessité d'écarter désormais du pouvoir l'élément communiste et l'élément démagogique : M. Louis Blanc et M. Ledru-Rollin. L'un et l'autre les compromettaient également auprès de l'opinion publique, l'un et l'autre avaient également voulu bouleverser la société, l'un et l'autre avaient également conspiré contre leurs collègues, et

cherché à saisir, par un coup de main, une dictature violente. Exclure M. Louis Blanc de la Commission exécutive et y conserver M. Ledru-Rollin, c'était faillir aux principes et au devoir, et sacrifier à l'ambition ou à la peur la vérité et la France.

Les royalistes, aveuglés par le mirage de Paris, auquel bien peu d'esprits et de regards échappent, crurent faire un chef-d'œuvre en aidant les républicains à exclure du pouvoir l'élément communiste, au prix de la conservation de l'élément démagogique. Ils ne comprirent pas que l'exclusion de M. Louis Blanc de la Commission exécutive s'opérerait nécessairement et comme d'elle-même, parce qu'elle était alors également désirée et poursuivie par toutes les fractions du parti républicain. La moindre concession qu'ils pussent imposer, en échange de leur concours, c'était l'exclusion de l'élément démagogique, en la personne de M. Ledru-Rollin.

C'est donc avec le concours des royalistes, aveuglés ou pris pour dupes, que l'on vit figurer dans la liste des membres de la Commission exécutive, proposée par MM. Dornès, Trélat et Raynaud, le nom qui soulevait alors, en France, la répulsion la plus universelle et la plus profonde, on peut ajouter la plus légitime. M. Louis Blanc lui-même était, à cette époque, bien moins impopulaire que M. Ledru-Rollin dans les campagnes, parce que son nom y était encore peu connu, et que son système n'y était pas compris.

La liste des membres de la Commission exécutive, dans laquelle figuraient MM. de Lamartine, Arago, Marie, Garnier-Pagès et Ledru-Rollin, prépara la perte du parti des républicains modérés, dont elle révéla l'ambition et la faiblesse; mais elle perdit sur-le-champ M. de Lamartine qui la défendit, et l'Assemblée qui la vota.

M. de Lamartine était, depuis deux mois, en possession d'une popularité incomparable. Aucune parole publique, aucun acte extérieur n'avaient révélé son attitude ambiguë au sein du Gouvernement provisoire, son alliance récente avec M. Ledru-Rollin, ses caresses et ses avances à Raspail et à Blanqui. Pour la France entière, il n'avait pas cessé d'être le conservateur de 1841, l'homme profondément monarchique du discours sur la Régence. On bénissait Dieu d'avoir préservé ce talent et cette renommée, pour en faire, au milieu de la tourmente sociale, le frein des méchants et l'espoir des bons.

Lui-même, enivré de succès et de louanges, ne semblait pas comprendre ce qu'une telle position, fondée sur des concessions et sur des réticences, avait de passager et de stérile. Il se laissait aller au flot de l'erreur et de la bienveillance universelles, qui semblaient lui réserver infailliblement la première place dans la république, comme un juste hommage dû au sauveur de la société. Il se voyait applaudi, et il se croyait fort. Lorsqu'il apprit de la bouche de M. Marrast sa triomphale nomination à Paris, il se

leva par un mouvement extatique; et « debout, les yeux au ciel, les bras étendus, il s'écria : — Me voilà donc plus grand de la tête qu'Alexandre et César[1] ! »

Ce vainqueur des vainqueurs de la terre, élu ce jour-là par dix départements, n'était élu par aucun l'année suivante.

Toute cette gloire d'emprunt s'évanouit le 9 mai 1848, à la suite d'un discours dans lequel M. de Lamartine se montra tel qu'il était. Le poëte se sépara lui-même de la France. Il porta à la tribune l'apologie des éléments universellement réprouvés du Gouvernement provisoire. Il déclara qu'entre lui et ses collègues communistes et démagogues, entre lui et M. Ledru-Rollin, qui avait voulu reprendre la tradition de 93, entre lui et M. Louis Blanc, qui avait voulu détruire la propriété et la famille, il y avait eu « des dissentiments bien plus présumés que réels[2]. » Ces mots arrachèrent enfin le bandeau à l'opinion publique; et, dans le scrutin qui eut lieu pour la nomination de la Commission exécutive, M. de Lamartine, ce triomphateur de la veille, ce maître du lendemain, ne fut élu que le quatrième, juste avant M. Ledru-Rollin et après M. Marie[3]!

L'Assemblée elle-même se perdit dans l'opinion pu-

[1] Élias Regnault, *Hist. du Gouv. provisoire*, chap. XIV.

[2] *Moniteur* du 10 mai 1848, *Discours de M. de Lamartine.*

[3] Voici l'ordre du scrutin : M. Arago, 725 voix. M. Garnier-Pagès, 715. M. Marie, 703. M. de Lamartine, 643. M. Ledru-Rollin, 458.

blique par l'expression, pourtant bien modérée et bien marchandée, d'un témoignage de reconnaissance accordé au Gouvernement provisoire.

L'universalité des électeurs, sans attendre un grand bien de la république, était alors disposée à ne pas combattre son établissement. L'Assemblée n'avait donc pas reçu la mission de marchander son concours au nouveau régime; mais elle avait bien moins encore reçu la mission d'apporter au Gouvernement provisoire l'hommage d'une gratitude et d'un enthousiasme qu'il était fort loin d'avoir inspirés au pays.

Beaucoup de députés avaient dû leur mandat à l'offre d'aller soutenir la république modérée contre les éléments subversifs et violents de l'Hôtel de ville. Ce ne fut pas le sujet d'un médiocre étonnement pour les campagnes d'apprendre, par le vote de ces députés, que les auteurs des ateliers nationaux et des 45 centimes, que les fauteurs de tant d'émeutes et de désordres, *avaient bien mérité de la patrie*. Quoique cette déclaration, mendiée deux jours avant d'être obtenue, et modifiée publiquement le lendemain par quelques députés, eût été bien plus une concession arrachée par l'importunité qu'un éloge dicté par la reconnaissance, les espérances générales se retirèrent néanmoins d'une Assemblée qui, par faiblesse ou par ambition, s'isolait elle-même de l'opinion et de l'attente publiques. Que pouvait-on raisonnablement se promettre, pour le rétablissement des principes sociaux, d'hommes qui glorifiaient publiquement M. Albert, le commu-

niste, et qui maintenaient au pouvoir M. Ledru-Rollin, le démagogue?

Du jour de cette défaillance, l'arrêt de l'Assemblée fut prononcé, et sa succession fut ouverte dans les âmes, découragées du présent, effrayées de l'avenir. Deux entreprises violentes vont éclater coup sur coup, et mettre la société en péril; deux fois les intérêts et les principes, passant sur la tête d'une Assemblée vieillie en huit jours, iront se réfugier et se reposer dans la dictature militaire.

X.

L'attentat du 15 mai, attribué, durant la fièvre de la lutte, à l'initiative de M. Louis Blanc et de Barbès, fut le résultat naturel, nécessaire et anonyme de la situation révolutionnaire. Barbès et M. Louis Blanc avaient assurément contribué, par le désordre de leurs principes et par la violence de leurs actes, à produire cette situation; mais, outre qu'elle s'était compliquée de doctrines et d'ambitions très-diverses, elle avait acquis une force qu'il leur eût été impossible de vaincre, et une accélération de mouvement qu'ils eussent été hors d'état de modérer.

Trois éléments révolutionnaires principaux, autour desquels il s'en groupa de secondaires, déterminèrent l'attentat du 15 mai : la rivalité des clubs contre l'Assemblée, le parti de la guerre générale, et le socialisme prêché au Luxembourg.

Les clubs et l'Assemblée nationale, par cela même

que les uns étaient une force insurrectionnelle et aveugle, et que l'autre était une force régulière et morale, étaient radicalement incompatibles. La situation créée par cette rivalité n'avait que deux issues possibles : ou l'Assemblée fermerait les clubs, ou les clubs chasseraient l'Assemblée.

Trois chefs de clubs importants, Cabet, Raspail et Blanqui, n'avaient pas réussi à couvrir leur vieille profession d'émeutiers du caractère de législateurs. Refoulés dans les régions de l'émeute, aigris par leur échec, poussés par les naturelles exigences des passions qu'ils traînaient à leur suite, ils ne pouvaient pas, sans perdre toute action, tout prestige et tout espoir, attendre qu'une Assemblée envoyée pour défendre la société leur en remît les dépouilles. Barbès lui-même, quoique comblé d'honneurs, quoique colonel de légion, gouverneur du Luxembourg et député, ne pouvait jamais se promettre, dans la politique, l'influence qu'il avait acquise, par quinze ans de conspiration, dans les sociétés secrètes.

D'un autre côté, il était visible que l'Assemblée ne pourrait pas, sans abdiquer, souffrir dans les clubs une autorité supérieure ou seulement rivale. L'esprit moderne de démocratie, qui anime les populations rurales, se cabrerait contre la domination insultante des faubourgs, et il briserait une assemblée devenue, comme la Convention, une machine à décrets, fonctionnant sous la pression de deux ou trois repaires démagogiques.

Une explosion était donc imminente et inévitable. Elle avait été, à l'avance, non-seulement prévue et annoncée, mais comme réglée dans sa forme et dans ses résultats. Dans le propre cabinet du ministre de l'intérieur, on avait discuté, avant les élections, la convenance d'annuler toutes celles qui ne seraient pas républicaines[1]. Le *Bulletin* officiel, publié sous la responsabilité et avec les fonds de ce même ministre, était allé plus loin encore; il avait annoncé la résolution du *peuple des barricades d'ajourner les décisions d'une fausse représentation nationale*, si le scrutin ne *faisait pas triompher* le socialisme[2]. Enfin, les clubistes, plus explicites encore dans leur langage, avaient publiquement soumis à l'examen des candidats certains cas prévus, où ils devraient s'engager à chasser les représentants.

A cette armée des clubs, rivale naturelle de l'Assemblée, venait se joindre, en lui donnant une sorte de caractère politique, le parti de la guerre générale.

Ce parti comprenait lui-même trois nuances bien distinctes. Il y avait d'abord le groupe représentant la tradition des jacobins, pour lequel la guerre et le débordement extérieur sont encore, comme en 1792, la forme favorite de la propagande révolutionnaire. Il y avait aussi le groupe des dramaturges de 93, gens ayant moins d'entrailles que d'imagination, et qui semblent chercher dans la politique des sujets de gravures.

[1] Commission d'enquête, *Déposition de M. Portalis.*

[2] *Bulletin* n° 16, — 15 avril 1848.

Ceux-ci, trouvant que la terre nourrit trop de créatures humaines, demandaient la guerre comme *exutoire*, comme *écoulement de la population exubérante;* faisant ainsi de la mort le premier ministre de leur gouvernement[1]. Il y avait enfin le groupe des réfugiés, italiens, allemands, polonais, pour lesquels une guerre générale, immense, furieuse, était une chance de reconquérir une patrie et une situation.

Moins puissante, moins populaire, mais forte de sa cohésion et de sa discipline, la phalange des délégués des corporations venait se joindre au parti de la guerre et aux clubs, dans un assaut inévitable et imminent à livrer à l'Assemblée. Ce parlement du socialisme, siégeant au Luxembourg, avec l'attache du Gouvernement provisoire, s'était livré lui-même à des illusions que le temps achevait d'emporter une à une. Ces régénérateurs de la société, écartés de l'Assemblée par le scrutin, sentaient le vide se faire autour d'eux dans l'opinion publique. Leur chef, objet

[1] Cette politique farouche avait des partisans dans l'Assemblée. Voici, à ce sujet, le témoignage d'un républicain convaincu et modéré :

« Ce parti avait trouvé de chaleureux promoteurs dans MM. Ducoux, Degeorge et Armand Marrast..... Ils disaient qu'un *exutoire* était indispensable, et qu'il fallait trouver un *écoulement pour la population exubérante.* » — Babaud-Laribière, *Hist. de l'Assemblée constituante*, liv. Ier, ch. VI.

Les anciens Scythes arrivaient au même but par une voie plus simple. Ils tuaient toutes les personnes arrivées à l'âge de 60 ans, et ils les mangeaient. Ils avaient ainsi un *exutoire* pour la population *exubérante*, et ils économisaient les frais de la guerre.

d'effroi pour les républicains[1], était exclu du pouvoir. Ils avaient espéré qu'ils iraient, conduits par lui, imposer leurs doctrines à l'Assemblée[2]; et ces doctrines, objet d'une répulsion profonde, ne pouvaient pas s'y produire sans y exciter de violents orages. Le *Ministère du travail et du progrès*, proposé par M. Louis Blanc, le 11 mai, avait été repoussé avec dédain par un vote presque unanime; et l'Assemblée, voulant détruire jusqu'au foyer des utopies socialistes, avait immédiatement transféré à une commission législative l'examen des questions relatives au travail industriel et agricole. Une lutte violente pouvait donc seule relever les hommes et les doctrines du Luxembourg d'une déchéance irrévocable, déjà plus qu'à moitié accomplie, le 13 mai, par deux mesures législatives.

XI.

L'initiative de la démonstration du 15 mai fut prise par les clubs, au nom du parti de la guerre,

[1] « ..... Même au sein du parti républicain, on voulait se défaire de certains hommes du Gouvernement provisoire, notamment de MM. Louis Blanc et Albert, qui représentaient plus particulièrement l'opinion socialiste. » — Babaud-Laribière, *Histoire de l'Assemblée constituante*, liv. Ier, ch. IV.

[2] « La force que vous nous communiquez, avait dit M. Louis Blanc, doit nous mettre en état de dire à l'Assemblée : Voici les projets de loi que nous vous présentons. Ces projets de loi, ce n'est pas *Albert*, ce n'est pas *Louis Blanc* qui les présentent, c'est le peuple; le peuple, représenté par ses délégués. Traitez avec lui; et maintenant qu'il est organisé, repoussez-les, SI VOUS L'OSEZ! » — *Discours de Louis Blanc au Luxembourg*, 29 avril 1848.

et avec le concours des sectes socialistes. Le prétexte, habilement choisi, fut la remise d'une pétition en faveur de la Pologne, cause respectable en elle-même, assez indifférente à la province, assez populaire à Paris. Selon l'usage suivi en ces sortes d'occasions, la démonstration s'annonçait comme devant être *pacifique*.

L'Assemblée elle-même savait les desseins des clubs sérieux et dangereux. Elle rendit, le 12 mai, un décret qui interdisait l'apport des pétitions à la barre. Le 14, les représentants apprenaient de source certaine que la démonstration serait dirigée contre eux[1]. Informé de son côté, le Gouvernement donnait des ordres pour le maintien de la paix publique.

Deux causes bien simples expliquent l'accomplissement de l'attentat du 15 mai : l'incapacité des dépositaires du pouvoir, et l'entrée des masses populaires dans l'enceinte législative.

Des hommes pratiques ne se seraient pas contentés de donner des ordres en des circonstances si graves : ils en auraient personnellement surveillé l'exécution. Or un bataillon placé sur le pont de la Concorde, et bien commandé, aurait arrêté les clubistes.

Si les chefs des clubs avaient pénétré seuls dans l'enceinte, ils y auraient été contenus, comme ils le furent

[1] « Le dimanche 14 mai..., M. Joly disait à deux de ses collègues : Ne vous y fiez pas, Marrast m'a montré un rapport de police annonçant que la manifestation serait formidable et hostile à l'Assemblée. » — Babaud-Laribière, *Histoire de l'Assemblée constituante*, liv. Ier, chap. VI.

à l'Hôtel de ville le 17 mars et le 16 avril; mais l'entrée tumultueuse des masses, enlevant aux chefs toute direction, dérangea les plans concertés à l'avance, et mit tout à la merci des passions et des violences individuelles.

Assurément les desseins de Blanqui et de Raspail étaient prémédités, puisqu'ils apportèrent à la tribune des déclarations longuement élaborées et écrites; assurément encore, l'éventualité d'une lutte ouverte avec l'Assemblée était acceptée par les clubs; mais personne n'avait pu supposer que le pouvoir régulier serait assez incapable pour ne pas savoir ou pour ne pas oser se défendre. La dissolution de l'Assemblée fut donc à la fois la chose que les clubistes avaient le plus désirée, et celle qu'ils avaient le moins prévue.

Un Polonais naturalisé Français, M Wolowsky, était à la tribune le 15 mai, vers une heure et demie, alléguant en faveur de la Pologne toutes les raisons naturellement inspirées à un tel avocat par une telle cause, lorsqu'un bruit violent et subit annonça l'arrivée des masses populaires.

L'envahissement fut soudain, général et complet. Pendant que les portes, comme autant de vomitoires, donnaient passage à de nombreux et à de larges courants de clubistes, les tribunes craquaient sourdement sous les flots d'une multitude qui, après les avoir emplies jusqu'au bord, ruisselait en cascades humaines sur les bancs et sur les tapis de la salle.

Dès l'entrée des premiers séditieux se dessinèrent d'eux-mêmes les rôles de deux hommes que leur nature trahit et que la fortune, longtemps indulgente, abandonna. M. Barbès et M. Louis Blanc, oubliant qu'ils avaient l'honneur d'être députés de la France, prirent immédiatement, sans hésitation, une attitude favorable aux envahisseurs, se disant leurs *amis*, se faisant leurs patrons. Ils intercédèrent pour que leurs pétitions fussent lues à la tribune, contrairement aux droits, à la dignité et aux décrets de l'Assemblée.

M. Louis Blanc n'avait pas contribué de sa personne ou de ses conseils, du moins rien ne le prouve, à l'attentat dirigé contre la représentation nationale. La forme, les propositions et les résultats de cet attentat dépassèrent de beaucoup ses plans et ses désirs. Qu'il eût préparé ou souhaité une démonstration ayant pour objet de relever son crédit par le déploiement d'une force extérieure, et de lui rendre l'autorité morale qu'un vote solennel lui retirait, il serait puéril d'en douter ; mais l'intervention désordonnée et brutale des clubs renversait ses espérances, au lieu de les servir. C'est donc de tout cœur qu'il s'efforça de mettre d'accord ses amis, qu'il ne pouvait pas désavouer, et ses collègues, qu'il n'osait pas braver; s'usant dans ce rôle double et ingrat, auprès des uns parce qu'il ne faisait pas assez, auprès des autres parce qu'il faisait trop.

M. Barbès, subjugué par ses instincts de conspirateur, éclata sans ménagements, ébloui par une

émeute, comme Achille par une épée. Raspail, Blanqui et Sobrier le trouvèrent à la tribune[1], défendant les clubistes et les approuvant dans leur profanation. Il fut dès le premier moment, et il resta jusqu'à la fin, l'expression la plus forcenée et la plus satanique de ce pandémonium de passions déchaînées. Il demanda la guerre immédiate; il proposa un impôt d'un milliard sur les riches[2], et il prononça la mise hors la loi de ses collègues.

XII.

Tous les éléments qui avaient pris de concert l'initiative de la démonstration se manifestèrent dans le tumulte, et s'efforcèrent d'arriver à leurs fins.

Raspail et Blanqui, longtemps et tour à tour à la tribune, demandèrent successivement et impérieusement à l'Assemblée, au nom des masses qui la tenaient prisonnière, qu'elle déclarât immédiatement la guerre à l'Europe.

Lagarde, président des délégués du Luxembourg,

[1] M. Babaud-Laribière a écrit — *Histoire de l'Assemblée constituante*, liv. I[er], chap. X — que « Barbès, *resté impassible jusqu'au moment où Blanqui prit la parole*, bondit à la tribune, *pour ne pas laisser à son ennemi la direction du mouvement.* »

C'est une double erreur, prouvée par la plus rapide inspection du *Moniteur*. Barbès s'établit à la tribune avant l'arrivée de Blanqui dans la salle; Raspail succéda à Barbès, qui reprit ensuite la tribune de nouveau. Blanqui n'y monta que le troisième.

[2] C'est en entendant la proposition de l'impôt d'un *milliard* qu'un clubiste s'écria du pied de la tribune : « *Non, non! Barbès, c'est pas ça! Tu te trompes : deux heures de pillage!* » — *Moniteur du* 16 *mai* 1848.

et ceux dont les prédications socialistes avaient exalté l'ambition et les espérances sollicitèrent, à grands cris, pendant toute la durée du tumulte, l'exécution immédiate du décret du 25 avril sur le droit au travail, et la création d'un ministère du progrès.

L'envahissement de la salle se trouvait avoir dépassé le but de tous les conjurés. Dans cette enceinte, encombrée par une multitude en délire, il n'y avait plus d'assemblée, et il ne pouvait plus y avoir ni vote, ni décret. Les chefs des clubs s'aperçurent alors de leur complète impuissance à faire autre chose que le mal. Quelques prières qu'ils pussent adresser à ces masses égarées, Raspail, Blanqui et Sobrier ne réussirent pas à obtenir leur retraite. Survenu pendant le tumulte, M. Ledru-Rollin fit, comme eux, l'essai de son autotorité caduque[1]. Il n'y avait plus d'autres chefs que l'exaltation, la folie et le hasard.

M. Buchez présidait l'Assemblée lorsque l'enceinte fut envahie. Pendant que le rappel, battu dans les rues, faisait accourir la garde nationale, M. Clary, commandant du 2e bataillon de la garde mobile, déjà rendu aux portes du palais, alla demander vainement au président l'ordre de faire évacuer la salle[2]. Aux premiers sons du rappel, entendus dans l'enceinte, Barbès propose la mise hors la loi de celui qui l'a or-

[1] *Moniteur* du 16 mai 1848.—M. Ledru-Rollin ayant dit que l'Assemblée ne pouvait pas délibérer en présence du peuple, on lui répondit de toutes parts : « On a bien pu délibérer le 24 février ! »

[2] Voir, aux pièces justificatives, la notice de M. Clary, sur les gardes mobiles.

donné. Entouré de furieux, menacé de mort, le président écrit et signe sur des feuilles volantes : *Ne faites pas battre le rappel*. M. Buchez, qui avait publié l'histoire de Boissy d'Anglas, prouva qu'il est plus aisé de louer les grandes actions que de les imiter [1].

Vers trois heures et demie, un clubiste subalterne, Huber, dominant tout à coup la confusion universelle, s'écria : « On ne veut pas prendre de décision ; eh bien ! moi, au nom du peuple trompé par ses représentants, je déclare que l'Assemblée nationale est dissoute ! »

A ces mots, la confusion arriva à son comble. Le président fut enlevé et chassé de son siége. L'enceinte appartint désormais aux clubistes, sans dispute. Au milieu des cris qui emplissaient l'air, au milieu de la foule qui battait les parois de la salle, on voyait passer çà et là des groupes qui portaient Louis Blanc, Sobrier ou Barbès sur leurs épaules, tandis que d'autres plantaient au bout d'une pique le bonnet rouge sur la tribune.

Vers ce moment commença la fabrique des gouvernements provisoires.

La première liste comprenait les noms suivants : Barbès, Louis Blanc, Ledru-Rollin, Blanqui, Huber, Raspail, Caussidière, Étienne Arago, Albert, Lagrange.

[1] Le *Moniteur* du 16 mai dit que les ordres écrits et signés par M. Buchez ne portaient pas le timbre de la questure, ce qui les rendait nuls ; mais le même *Moniteur* contient une déclaration de M. Etienne Arago où il est dit que l'ordre de M. Buchez de ne pas battre le rappel portait le cachet de la questure.

Une seconde liste fut proclamée à la tribune ; elle était composée ainsi : Cabet, Louis Blanc, Pierre Leroux, Raspail, Considérant, Barbès, Blanqui, Proudhon. Lorsque ces noms eurent été prononcés, des clubistes s'écrièrent : « Vous allez effrayer, il y a trop de socialistes[1] ! »

Cet horrible cauchemar dura jusqu'à quatre heures. A ce moment, on commença d'entendre distinctement un tambour qui s'approchait. Des hommes effarés entrèrent en criant : Voici la garde mobile! voici la garde mobile! Une panique générale saisit tout à coup les envahisseurs, qui se sauvèrent pêle-mêle par toutes les issues. Par la porte située à droite de la tribune débouchait en effet le 2e bataillon de la garde mobile, commandé par M. Justinien Clary, aujourd'hui membre du Corps législatif. Ce bataillon poussa, en entrant, le cri de : Vive l'Assemblée nationale! Il restait dans la salle environ trente-cinq ou quarante députés ; le bataillon se rangea autour d'eux, en croisant la baïonnette contre les émeutiers, qui disparurent en un clin d'œil, et jusqu'au dernier, devant la première démonstration énergique.

XIII.

Il y eut, le 15 mai, trois vaincus : les clubs, le gouvernement et l'Assemblée.

Barbès, Albert, Blanqui, Raspail, Sobrier disparurent de la scène, laissant leur œuvre à reprendre

[1] *Moniteur* du 16 mai 1848.

et leur chute à venger à des hommes résolus, mais désormais sans lien et sans direction.

La Commission exécutive, ce chaos d'honnêtetés impuissantes, d'ambitions sournoises et de popularités en ruines, fit son dernier effort et dit son dernier mot. Tous les partis virent clair dans le décousu et dans l'incapacité d'un pouvoir qui n'avait pas su ou qui n'avait pas osé disperser une émeute confuse, dont un chef de bataillon avait eu raison en deux minutes avec quatre-vingts gardes, sans avoir à peine eu le temps de tirer l'épée du fourreau[1].

L'Assemblée elle-même reçut le légitime contrecoup de cette faiblesse et de cette incurie. L'opinion la rendait solidaire des fautes d'une administration qui avait été le fruit de la plus coupable condescendance, et qui n'offrait aucune garantie à la sécurité publique. Comment le pays aurait-il donné sa confiance à qui donnait la sienne à M. Caussidière et à M. Ledru-Rollin?

Si l'on cherche quelle fut la situation générale du Gouvernement et des partis le lendemain de la répression du 15 mai, on trouve qu'elle était restée sensiblement la même que la veille.

L'arrestation ou la fuite de Barbès, de Raspail, de Blanqui et de Sobrier, avait sans doute enlevé leurs chefs aux clubs les plus redoutables; mais les clubs

1 Pendant l'invasion de l'Assemblée, M. de Lamartine était venu reprendre dans la salle de Mirabeau le cours de ses harangues. C'est là qu'on lui cria : *Assez joué de la lyre*, et *Assez de bl..... comme ça!* — Voy. *Commission d'enquête*, déposition de M. Levasseur.

eux-mêmes restaient avec leurs haines et avec leurs vengeances. Plusieurs milliers d'hommes compromis ou déclassés, traînés de barrière en barrière, d'espérance en espérance, ne pouvaient pas renoncer, pour une défaite, à des illusions qui faisaient partie de leur existence. Habitués aux déceptions, ils ne se laisseraient pas détourner, pour une de plus, du but qui leur coûtait déjà tant de sacrifices. Entre eux et la fortune, c'était une revanche à prendre, et ils se promettaient bien de la gagner.

Il en était de même des socialistes du Luxembourg. La chute de M. Louis Blanc et l'arrestation d'Albert étaient un rude coup porté à leurs projets, mais leurs doctrines demeuraient entières. Quatre mois passés loin des ateliers, loin du travail, loin du foyer, avaient altéré en eux les habitudes régulières. Ces Moïses d'un monde nouveau ne se résignaient pas à voir de loin ses rivages, sans pouvoir y aborder.

C'était donc, pour les socialistes et pour les clubs, un nouvel assaut à préparer et à livrer, dans un avenir plus ou moins prochain. Il fallait demander au temps et au hasard deux choses indispensables à tout succès, un prétexte assez plausible et une armée assez nombreuse.

Après quelques réflexions, on crut que le 14 juillet, anniversaire de la prise de la Bastille, serait une occasion naturelle pour agiter les esprits. Ce jour était déjà choisi pour livrer la grande bataille, lorsque la dissolution des ateliers nationaux vint offrir, plus

vite qu'on n'eût osé l'attendre, un prétexte plus que suffisant, et une armée formidable[1].

Deux choses étaient également certaines, en ce qui touche les ateliers nationaux : leur licenciement était inévitable, et ce licenciement devait amener fatalement une lutte sanglante. Il pouvait y avoir doute sur la date ; il n'y en avait pas, pour un homme sensé, sur le fait.

XIV.

Le trésor était hors d'état de pourvoir encore longtemps à une aumône de cinq millions par mois, faite humblement à plus de cent mille hommes armés, campés au milieu de Paris. Le trésor l'aurait pu, que les mœurs publiques seraient entrées en révolte. Deux raisons pour une faisaient donc pressentir la prochaine dissolution des ateliers, ateliers de nom ; car, sur *cent cinq mille hommes inscrits*, deux mille seulement travaillaient ; les autres restaient chez eux, ou jouaient au bouchon[2]. Mais il y avait, sur ces cent cinq mille hommes, une masse énorme de malheureux ayant pris au sérieux les promesses de février. On avait dit aux ouvriers : « Vous pouvez vous croiser les bras, jamais le Gouvernement ne vous laissera mourir de faim. On expropriera les ateliers et les

[1] « Le mouvement de juin a éclaté avant l'heure. Le coup était monté pour le 14 juillet ; on s'est hâté à cause de la désorganisation des ateliers nationaux. » — *Commission d'enquête*, déposition de M. Carlier.

[2] *Commission d'enquête*, déposition de M. Lalanne.

grands établissements, et vous les aurez en propre[1]. »

Des engagements aussi insensés devaient, le jour où ils seraient rompus, mettre les armes à la main aux hommes enrôlés dans les ateliers nationaux; et le licenciement ne pouvait s'opérer que sur des cadavres.

C'était par l'effet d'illusions bien puériles que la Commission exécutive, pressée par une inexorable nécessité, tenta, le 10 juin, par divers décrets, d'envoyer les ouvriers des ateliers nationaux exécuter des terrassements en Sologne, en Saintonge, ou dans le val de la Loire. D'abord, dans ces ateliers, bien peu étaient des ouvriers véritables; ensuite, ceux qui l'étaient au début avaient cessé de l'être à cette heure. L'oisiveté, les clubs, les démonstrations populaires, un salaire gagné sans travail, avaient gâté les natures les plus droites. D'un autre côté, les clubistes se seraient bien gardés de laisser sortir de Paris une armée aussi précieuse. Si quelques centaines d'ouvriers eurent l'honnêteté de vouloir obéir aux décrets, on les en détourna. « Les meneurs les arrêtaient en disant : Ne partons pas; on veut détruire la République[2]. »

C'est donc l'impulsion du socialisme et des clubs qui prépara, comme tous les contemporains l'affirment[3], la terrible insurrection du 24 juin 1848, dont

[1] *Commission d'enquête*, déposition de M. Goudchaux.

[2] *Ibid.*, déposition de M. Lalanne.

[3] Voir, à ce sujet, dans le rapport de la *Commission d'enquête*, les témoignages unanimes de M. Proudhon, de M. Marie et de M. Richard, maire du 12e arrondissement.

les ouvriers des ateliers nationaux, égarés et entraînés, furent les instruments et les victimes. — La lecture du rapport de M. de Falloux, du 23 juin, sur la dissolution des ateliers nationaux, n'eut lieu, le *Moniteur* l'atteste, qu'après le commencement de l'émeute.

XV.

La connaissance intime que les républicains avaient des éléments révolutionnaires, les relations naturelles et nécessaires qu'ils conservaient avec les clubs leur avaient donné la certitude absolue d'un soulèvement formidable et prochain. Il s'en préoccupaient, et ils s'y préparaient plus d'un mois à l'avance.

Le Directoire boiteux et divisé qui siégeait au Luxembourg ne rassurait personne. Il avait été impuissant à conjurer l'orage du 15 mai; comment détournerait-il celui que le regard de tous voyait se former à l'horizon? Les propres amis de la Commission Exécutive étaient ses juges les plus sévères, parce que la pratique de ses faiblesses leur laissait moins d'illusions.

Parmi les projets que suggéra l'approche du danger, l'idée d'un Triumvirat fut d'abord mise en avant. M. le général Cavaignac, M. Marrast et M. Sénard formaient la base de ces premières et vagues combinaisons. Néanmoins Les mêmes raisons qui faisaient abandonner le gouvernement des Cinq empêchèrent de s'arrêter au gouvernement des Trois; et la force

des choses conduisit les chercheurs de solutions à la Dictature.

Un seul homme pouvait alors la justifier, c'était M. le général Cavaignac. Par ses principes, il rassurait les républicains; par son énergie, il pouvait rallier les royalistes. On s'occupa d'y préparer les esprits; et un homme que sa modération faisait accueillir des deux grandes fractions de l'Assemblée, M. d'Adelswœrd, pressentit la réunion de la rue de Poitiers sur ses dispositions envers un général qui se trouvait, à cette heure, le candidat des circonstances autant que celui de la République.

Cependant il y avait, dans le parti républicain, des esprits préoccupés d'eux-mêmes, qui auraient voulu d'une dictature très-résolue, mais d'un dictateur un peu maniable. Ceux-là cherchaient un caractère moins entier et une main moins ferme, afin qu'il y eût place pour des Augustes à côté de ce César d'apparat. Les partisans de cette combinaison se réunirent, le 23 juin, dans l'un des bureaux de l'Assemblée; et, s'ils échouèrent, ce fut en trébuchant à ce grain de sable que l'ironie de la Providence sème quelquefois sur la route des ambitieux.

Il y avait seize assistants. La réunion était présidée par M. Flocon. Il avait à sa droite M. Louis Blanc, et à sa gauche M. Martin de Strasbourg.

« Messieurs, dit M. Flocon, la Commission Exécutive est évidemment frappée d'impuissance, et nous avons besoin d'un pouvoir fort. La discussion doit

avoir pour but et pour résultat de nous entendre sur la personne à laquelle devra être remise l'autorité nécessaire pour maîtriser la situation. Je donnerai la parole à celui qui voudra faire une proposition dans ce sens. »

Les paroles de M. Flocon étaient justes en elles-mêmes. Sa qualité de ministre de cette Commission Exécutive, qu'il proposait ainsi de congédier sans phrases, les rendait peut-être un peu étranges; mais la casuistique républicaine n'y trouva rien à redire; et M. Martin de Strasbourg demanda la parole pour faire la motion qui venait d'être provoquée.

Il proposa M. Arago. C'était, sans doute, un hommage à la tradition. La Commission Exécutive ayant été prise au sein du Gouvernement provisoire, il pouvait sembler nécessaire que la Dictature procédât de la Commission Exécutive. La situation personnelle de M. Arago et la juste considération dont il était environné, le désignaient suffisamment, suivant M. Martin, , à la suprême magistrature.

Un silence approbateur suivit ses paroles, et M. Flocon se disposa à mettre le Dictateur proposé aux voix. Tout à coup, un homme de sens, d'un esprit net et pratique, s'écria : « Permettez ! je voudrais dire un mot. » C'était M. de Vaulabelle; il continua ainsi :

« Si j'ai bien compris, il s'agit de substituer, au moment d'une bataille, un pouvoir vigoureux et agissant à une autorité molle et endormie. Pensez-vous

qu'un vieillard, digne de respect sans aucun doute, mais affaibli par l'âge, infirme, presque aveugle, soit l'homme que vous cherchez? et puisqu'il y a une bataille à livrer, n'est-ce par le moins que vous preniez un général? »

» — Avez-vous quelqu'un à proposer? demanda un peu rudement M. Dupont de Bussac.

» — Non, répondit M. de Vaulabelle.

» — Alors, continua M. Dupont, ce n'était pas la peine de repousser celui qu'on avait mis en avant.

» — Je n'étais venu, répliqua M. de Vaulabelle, pour proposer personne; mais puisqu'on le prend ainsi, je dois m'expliquer. J'ai entendu M. le général Cavaignac faire une déclaration à la tribune sur des cris royalistes, poussés à Troyes par un bataillon; et j'ai trouvé qu'il réunissait à un nom, qui est une garantie pour la République, une énergie qui est aussi une garantie dans les circonstances où nous sommes. »

M. Flocon mit alors les noms des deux candidats aux voix, en commençant par M. Arago. Il y eut sept voix *pour* et neuf voix *contre*. Puis vint le scrutin relatif à M. le général Cavaignac. Le général réunit la presque unanimité des suffrages.

MM. Ducoux, Pascal Duprat et Latrade furent désignés, sur le refus de M. de Vaulabelle, pour aller apporter au Dictateur le résultat de la conférence. Ils lui dirent que le parti républicain était bien décidé à renverser la Commission Exécutive, et qu'il avait pris ses mesures pour obtenir de l'Assemblée un vote dans ce sens. Ils lui demandèrent si, dans une pa-

reille éventualité, il était prêt à accepter la Dictature qu'ils venaient lui offrir!

Le général Cavaignac répondit sans hésiter : « Oui, je l'accepte, sous la réserve du concours de l'Assemblée et du vôtre, que vous me promettez. »

Ainsi fut concertée et naquit, avant l'insurrection de juin, la dictature de M. le général Cavaignac, qui avait précisément pour objet de combattre l'émeute, prévue depuis longtemps, et de la vaincre.

L'insurrection de juin, ouvertement préparée quelques jours à l'avance, se dessina le 23 au soir, éclata le 24, et dura avec furie jusqu'au 27 inclusivement. Ce furent, pour Paris et pour l'Assemblée, quatre jours lugubres et pleins d'angoisses.

Paris n'a jamais contenu au delà de quatre mille clubistes, affiliés de sociétés secrètes ou conspirateurs de tempéramment et de profession. On peut supposer que les troubles et les prédications de la République avaient temporairement doublé ce nombre. On estima que les ateliers nationaux, dévoués de cœur à l'émeute, lui fournirent environ six mille hommes armés[1]. Enfin l'administration d'alors supposait que Paris devait réunir la moitié de tous les repris de justice de France, c'est-à-dire douze mille individus environ[2]. En admettant qu'ils fussent tous, jusqu'au dernier, les alliés naturels et énergiques du désordre, c'était en tout et au plus vingt-cinq ou vingt-six mille hommes qu'il s'agissait de combattre, de réduire et de désarmer.

[1] *Commission d'enquête*, déposition de M. Lalanne.

[2] *Ibid.*, déposition de M. Carlier.

M. le général Cavaignac, investi, le 24, de tous les pouvoirs exécutifs, avait sous la main 23,000 hommes de troupe de ligne et 2,500 hommes de cavalerie et d'artillerie[1]. Quatre régiments de ligne, mandés immédiatement d'Orléans et de Versailles, vinrent augmenter ces forces. Des ordres télégraphiques appelèrent sur Paris, à marches forcées, toute l'infanterie disponible des divisions de Lille, de Metz et de Rouen. Enfin, une division de l'armée des Alpes reçut l'ordre d'accourir au secours de la capitale.

On ne doit donc point estimer à moins de 40,000 hommes, en y comprenant la garde mobile, les troupes qu'on pût, dès la première heure, opposer aux insurgés[2]; sans compter la garde nationale, qui eut à supporter le rude labeur des premières luttes, et qui fit énergiquement son devoir.

Pendant ces quatre sanglantes journées du 24, du 25, du 26 et du 27 juin, Paris subit le régime d'une ville assiégée, ayant déjà l'ennemi dans ses faubourgs. Dès le matin, passé l'heure accordée aux familles pour leurs provisions, les rues, occupées militairement, étaient vides, et les fenêtres closes. Ce silence de nécropole laissait éclater, dans toute leur énergie, le petillement de la fussillade et le grondement du canon. On sait si la lutte fut acharnée. L'armée y perdit trois généraux qui s'étaient illustrés en Afrique. L'émeute, vaincue à la fin, y laissa environ trois mille morts et quinze mille prisonniers.

[1] Documents publiés par la *Commission d'enquête*.

[2] *Commission d'enquête*, déposition de M. Charras.

La bataille de juin fut le réveil terrible et sanglant auquel aboutirent les illusions et les rêves de février. La responsabilité en revient tout entière aux ambitieux et aux déclamateurs qui avaient jetés les ouvriers sur la place publique, sans se demander s'il serait en leur pouvoir de rendre à tant de pères de famille l'atelier fermé et le travail perdu. La société, qu'on n'avait pas consultée, n'était pas tenue à l'accomplissement de promesses insensées.

La Providence, qui sait proportionner le châtiment aux fautes, permit que les hommes du *National* et de la *Réforme*, qui avaient appelés les ouvriers dans les rues, en février, fussent investis de la redoutable mission de les en chasser en juin. Les ouvriers purent lire alors au fond du cœur du parti républicain, et mesurer ce qu'il contient d'amour pour le peuple ou de pitié pour ses souffrances.

La victoire de juin apporta un peu de sécurité dans les rues. L'Assemblée, jusqu'alors battue de tant d'orages, s'abrita sous la dictature, pour travailler enfin à la constitution. Cependant, ce n'était là qu'une halte. Le parti démagogique de l'Assemblée, qui s'était donné le nom de Montagne, s'organisait en opposition violente, sous la direction de M. Ledru-Rollin. Le socialisme, vaincu dans la rue, reparut à la tribune, en la personne de M. Proudhon. La situation restait donc sensiblement la même; il n'y avait de changé que la forme du péril.

LIVRE DIXIÈME.

LE SOCIALISME DANS LA RÉPUBLIQUE DE 1848.

Explication du socialisme.—Erreur de M. Louis Blanc, qui le croit nouveau.— Il est la forme des sociétés primitives.—Le socialisme dans les républiques grecques. — Le socialisme dans la république romaine. — Organisation communiste des ouvriers dans l'empire romain.—Le sentiment de la liberté et de la dignité humaines le détruisent. — Les ouvriers romains échappent au communisme. — Ses inconvénients dans la société civile. — Le christianisme l'applique à la vie religieuse. — Les couvents succèdent à la vie contemplative. — Action des couvents sur la civilisation. — Pourquoi ils sont tombés. — La renaissance grecque remet en honneur les théories socialistes de l'antiquité. — Socialistes du dix-huitième siècle. — Brissot, Saint-Just et Babeuf. — Le socialisme était étranger aux ouvriers en 1848. — C'est M. Louis Blanc qui le leur prêche. — Exposition et examen de sa doctrine. — Ses conséquences immorales et rétrogrades. — Elle est renouvelée de Minos. — M. Proudhon n'a pas de doctrine propre. — Contradiction de sa doctrine et de ses principes. — C'est un pur agitateur. — Il est félicité par les prostituées et par les forçats. — Il finit en cour d'assises. — Le socialisme n'a pas été compris par le public. — Ses chefs ont dissimulé ses tendances. — Personne ne l'a soutenu à l'Assemblée constituante.— Le *droit au travail* n'y est pas défendu dans le sens du socialisme.— Discours de MM. Mathieu de la Drôme, Ledru-Rollin et Crémieux. — Discours de M. Billaut. — Il explique le *droit au travail* dans le sens chrétien et monarchique. — Ce qui manque aux discours de MM. Marcel Barthe, de Tocqueville et Thiers. — Orgueil des socialistes. — M. Louis Blanc n'est pas un enfant du peuple. — Il ne reste de M. Louis Blanc et de M. Proudhon que leur haine contre la société.

I.

On a donné, dans ces derniers temps, le nom de Socialisme à une prétendue science politique élaborée par des hommes de lettres ou par des utopistes, avec des doctrines empruntées le plus souvent aux philosophes et aux gouvernements de l'antiquité. Ces

systèmes, qui ont eu un moment de crédit, dû à l'ignorance trop commune en France de l'histoire et de l'économie politique, se proposent généralement pour objet la destruction de la société moderne, et l'organisation d'une société nouvelle, dont la nature, la base et le but varient à l'infini. Tous ces systèmes se confondent en effet par la haine qu'ils portent à ce qui est, mais tous diffèrent par l'idée qu'ils donnent de ce qui doit être, suivant le mot d'un maître en ces matières : « Il n'y a pas deux socialismes qui se ressemblent[1]. »

On trouve dans tous les systèmes socialistes, si nombreux et si divergents qu'ils soient, une prétention et une erreur communes et fondamentales.

La prétention consiste à vouloir ployer les hommes, les peuples, les sociétés, les croyances, les mœurs, les habitudes, suivant certaines combinaisons arbitraires et idéales.

L'erreur consiste à ne pas savoir ou à oublier que, lorsque les nations primitives se fondèrent, les législateurs antiques, Minos, Lycurgue, Solon, Numa, les jetèrent dans ces moules, dans ces formes socialistes ou communistes, ressuscitées au seizième siècle, vantées au dix-huitième, et proposées de nos jours. L'effet de la liberté, de la dignité et de la moralité croissantes des peuples a été précisément de briser ces formes, insultantes pour le progrès de la raison humaine.

Commander aujourd'hui aux nations d'oublier le chemin qu'elles ont fait depuis leur origine, et de

[1] *Commission d'enquête*, déposition de M. Proudhon.

tendre les mains aux chaînes infamantes des organisations primitives, c'est donc tenter une chose aussi insensée et aussi impossible que le serait de commander à un homme d'oublier ce qu'il est devenu depuis le berceau, et de rentrer dans le sein de sa mère.

« La seule objection qu'on puisse faire à notre système, dont la logique me paraît irréfutable, disait M. Louis Blanc, serait tirée de *sa nouveauté*[1]. » Le lecteur verra que ce système soulève cent objections sans réplique sensée. La plus radicale de toutes est tirée de ce que, loin d'être nouveau, il a été appliqué, pendant des siècles, chez de grandes nations. Il est irrévocablement tombé, comme tyrannique, abrutissant et ruineux, sous le poids de l'exécration universelle.

II.

Les religions et les philosophies antiques ne parvinrent jamais à s'élever jusqu'aux dogmes de l'origine commune des hommes et de leur égalité devant Dieu. Pour ces religions, certaines familles avaient une origine céleste[2]. Pour les plus renommées de ces philosophies, les hommes étaient faits, en naissant, d'or, d'argent ou de fer[3].

[1] Commission du gouvernement pour les travailleurs, *séance du 20 mars 1848*.

[2] Dans la noblesse antique, les familles prétendaient descendre des dieux. — Voyez notre *Hist. des Classes nobles*, chap. 1.

[3] Platon, la *République*, liv. III, *in fine*, où il est dit : « Le dieu

Les gouvernements primitifs, étrangers à la vraie notion de la dignité et de la liberté humaines, furent généralement fondés sur ce principe, que le législateur est tout-puissant, et qu'il dispose arbitrairement, au gré de ses théories, des familles, des personnes et des biens. Les peuples antiques eux-mêmes, pénétrés des idées de ces religions et de ces philosophies, se laissaient pétrir et façonner, selon les systèmes les plus étranges, par des législateurs qui dessinaient capricieusement leurs nations, comme plus tard le Nôtre dessina ses jardins.

Le principe général auquel les législateurs et les philosophes anciens donnèrent la préférence, pour l'organisation des États, c'était le Communisme, vaste et profond abîme, où disparaît la liberté humaine, et auquel les divers systèmes socialistes vont fatalement aboutir. Toutes les nations antiques furent plus ou moins dominées par ce principe, surtout les républiques grecques; mais aucune ne le fut au même degré que celle de Sparte, organisée par Lycurgue, à l'imitation des Crétois.

La toute-puissance de l'État, propriétaire unique des biens et maître absolu des personnes, s'était appliquée, à Sparte, à constituer, d'après un type immuable, les patrimoines et les familles. Le territoire était divisé en autant de parts égales qu'il y avait de

qui vous a formés a fait entrer l'or dans la composition de ceux qui sont propres à gouverner les autres; il a mêlé l'argent dans la formation des guerriers, le fer et l'airain dans celle des laboureurs et des artisans. »

familles dans la nation, et les mariages étaient réglés de manière à maintenir le nombre et l'importance des familles. Dans ce régime, la loi prenait la place de la volonté individuelle. Tout Spartiate était obligé de se marier, sous peine d'amende, et de se marier à un âge déterminé. La femme que la loi lui imposait n'était pas seulement à lui; elle était encore à tout citoyen qui voulait la lui emprunter. Les enfants nés de ces unions appartenaient à l'État. Le législateur maintenait le chiffre de la population en noyant, parmi les plus faibles, ceux qui dépassaient le nombre nécessaire. Ces enfants étaient élevés dans des gymnases, par la république, et ils se livraient, sous les yeux du public, à des exercices de chant, de danse ou de guerre, dans un état de nudité complète, qui se maintenait, même pour les femmes, jusqu'après l'âge de la nubilité. Les garçons, destinés à la guerre, étaient exercés à voler adroitement, pendant le jour; et, la nuit, ils allaient, armés de poignards, s'embusquer dans la campagne, pour apprendre, sur les paysans sans défense, à égorger habilement l'ennemi.

Le régime de la vie intime était réglé par la loi, comme celui de l'éducation et de la vie politique. Les maisons étaient bâties d'après un système dans lequel tout était prévu, jusqu'au nombre et à la forme des instruments employés à leur construction. Toute la population se réunissait dans un certain nombre de réfectoires publics, distribués par quartiers. La nation entière, divisée par tables, mangeait, aux mêmes

heures, des mets fournis par les familles, mais déterminés par des règlements et préparés d'une manière prescrite[1].

Une pareille organisation et de telles mœurs supposaient évidemment une nation très-peu nombreuse, vivant dans un isolement complet et dans une oisiveté absolue. En effet la nation spartiate, durant sa période la plus florissante, ne dépassa point trente-six mille individus, en y comprenant trente mille paysans ilotes, disséminés dans la campagne, et cultivant la terre. Les étrangers n'étaient pas admis dans la ville, et toute relation commerciale était interdite avec eux. Les citoyens, nourris par les ilotes, passaient leur vie à table ou dans les gymnases; et c'était un axiome spartiate que le travail est indigne d'un homme libre[2].

III.

Les philosophes les plus célèbres de cette époque, qui sont restés également les plus célèbres de toutes,

[1] Voir, pour les détails relatifs à l'organisation de Sparte, Plutarque, *Vie de Lycurgue;* Platon, liv. 5 de la *République;* liv. 4, 5, 6, 8 et 12 des *Lois;* et Aristote, liv. 2 de la *Politique.*

[2] « Un Spartiate se trouvant à Athènes un jour qu'on venait de condamner, pour cause d'oisiveté, un citoyen qui s'en retournait chez lui fort triste, pria ses voisins de lui montrer ce citoyen, qui était puni pour avoir vécu en homme libre. » — Plutarque, *Vie de Lycurgue*, chap. 35. — On voit par là que le communisme athénien imposait le travail aux citoyens, tandis que le communisme spartiate le leur interdisait. On n'admettait, ni à Sparte ni à Athènes, qu'un homme pût vivre à sa guise, même en ne faisant du tort à personne.

professaient eux-mêmes, au nom de la politique et de la morale, telles qu'ils les comprenaient, ces principes monstrueux, sur lesquels les législateurs grecs avaient fondé le régime de leurs peuples.

Platon, dans deux traités fort renommés, la *République* et les *Lois*, propose un gouvernement complet, dans l'organisation duquel Socrate accepte et exagère les doctrines de Lycurgue. Le mépris de l'espèce humaine y est porté si loin, que Socrate s'autorise de *l'exemple des animaux* pour constituer la famille à sa guise[1], et qu'il trace le rôle de l'épouse et de la mère sur le modèle que lui offrent *les femelles des chiens*[2].

Aristote n'admit pas la toute-puissance de l'État; mais il considéra les individus comme voués par la nature aux diverses fonctions sociales, les uns étant nés pour être maîtres, les autres pour être esclaves. Il pensa aussi que le législateur pouvait et devait maintenir la population à un niveau constant, soit par la destruction des enfants inutiles, soit par l'avortement des mères[3].

Des républiques grecques, le communisme passa, en se modifiant un peu au profit de la liberté, dans la république romaine. Le pouvoir absolu sur les per-

1 ..... Ὡς περ ἐν ἄλλοις ζώοις..... τὴν κοινωνίαν.
PLAT., *De Republic.*, lib. V.

2 Τὰς θηλείας τῶν..... κυνῶν......
PLAT., *De Republic.*, lib. V

3 Aristote, *Politic.*, lib. 5, cap. XIV.

sonnes fut dévolu aux chefs de famille; l'État réserva pour lui l'empire sur les mœurs publiques, qu'il fit exercer par les censeurs.

Le pouvoir sans limites exercé primitivement par l'État sur les femmes, sur les enfants et sur les esclaves, s'adoucit et s'épura graduellement, dans les mains des chefs de famille, par le développement naturel des affections. La communication des femmes entre amis ne s'était pourtant pas complétement effacée, même aux plus beaux jours de la république[1]. On immolait encore des enfants à Saturne sous Tibère[2]; et on les mettait en gage chez des créanciers, sous Marc Aurèle[3]. Auguste imposa, par deux lois, aux premiers ordres de l'empire, l'obligation de se marier[4].

Le pouvoir de la censure réglait, comme on le sait,

[1] Tertullien le constate pour les Romains de son temps, et il en fait remonter l'exemple à Caton l'ancien.

« Non amicorum solummodo matrimonia usurpant, sed et sua amicis patientissime subministrant; ex illa, credo, majorum et sapientissimorum disciplina, Græci Socratis et Romani Catonis, qui uxores suas amicis communicaverunt, quas in matrimonium duxerant liberorum causa et alibi creandorum. » — Tertull., *Apologet.*, cap. 39.

[2] Les parents les caressaient pour les empêcher de crier pendant qu'on les égorgeaient :

« ... Parentes ipsi infantibus blandiebantur, ne lacrymantes immolarentur. » — Tertull., *Apologet.*, cap. 8.

[3] Le droit de mettre les enfants en gage, et même de les céder, à titre de dommages-intérêts, est constaté par les *Institutes de Gaïus*, lib. I, § 140. Ce droit fut aboli par une loi de Dioclétien et de Maximin, vers l'an 300 de l'ère vulgaire. — *Cod. Just.*, lib. V, tit. 48, *Leg.* 1.

[4] Voyez Suétone, *Octav. August.*, cap. 34. — Tacite, *Annal.*, lib. III, cap. 25 et 28.

la dépense intérieure des familles, le nombre et la qualité des vêtements, le prix et la délicatesse des repas, l'importance des écuries et le luxe des jardins. La liberté et la dignité des individus et des familles furent lentes à se produire; elles furent principalement le résultat de la propagation des dogmes chrétiens sur l'origine, sur la nature et sur les fins de l'homme. Le principe de la responsabilité des œuvres devait nécessairement amener celui de la spontanéité des déterminations.

Si la république romaine, entraînée par ce courant de progrès qui rend, de siècle en siècle, l'homme plus moral et plus libre, relâcha quelque peu les antiques liens de la société civile, il n'en fut pas de même de ceux qui enveloppaient les classes ouvrières et marchandes.

IV.

Quoique l'esclavage fût, à ces époques reculées, universel et sévère, il y avait néanmoins dans toutes les villes un certain nombre d'affranchis. L'organisation féodale de la propriété rejetait ces hommes dans les professions manuelles et dans le négoce, et ils constituaient, entre la servitude et le patriciat, une position intermédiaire et délicate, que tous les législateurs avaient réglée.

Dans l'histoire de l'administration romaine, les associations ouvrières ou marchandes portaient le nom de *Colléges*, ou de *Corporations*. Ces associations,

aussi anciennes que la nation romaine elle-même, reçurent leur organisation et leurs statuts de Numa[1]. Elles eurent, dès leur établissement, une dotation de l'État, qui constitua comme le domaine de la communauté, et qui fut inaliénable[2]. Chaque communauté fut investie plus tard du caractère de personne civile. Les corporations héritèrent donc de leurs membres[3], et elles purent recevoir des legs[4].

Les corporations romaines gardèrent une existence propre et séparée, vivant suivant leurs statuts, dont l'observation leur était rigoureusement imposée, jusqu'au milieu du premier siècle de l'ère vulgaire, c'est-à-dire jusqu'au règne de Néron ou de Galba. A cette époque, elles sont déjà liées à l'administration de l'empire, et elles ne peuvent plus s'établir qu'avec l'autorisation de l'empereur. Cette révolution était accomplie sous Trajan[5].

Le principal revenu de Rome, comme de tous les États anciens, consistait dans le fermage des terres domaniales, dont le prix se payait en nature. La con-

[1] Plutarque, *Vie de Numa*, cap. 17.

[2] Une loi de Valentinien et de Valens dit expressément que la corporation des boulangers avait reçu *une dotation dès l'origine.* — *Code Théod.*, lib. XIV, tit. 3, leg. 13.

Cette dotation est également constatée, dans le Code Théodosien, à l'égard des autres corporations.

[3] *Code Théod.*, leg. novell., lib. novell., 13.

[4] *Digest.*, lib. XXIV, tit. 5, leg. 20.

[5] Voir une lettre de Pline à Trajan, et la réponse de l'empereur, au sujet d'une corporation à établir à Nicomédie. — *Plin. Epist.*, lib. X, *epist.* 34-35.

quête donna aux revenus du trésor romain des proportions immenses. Il fallait donc une organisation spéciale pour recevoir et pour faire arriver à Rome cet impôt. D'un autre côté, la distribution gratuite de blé, de vin et d'huile, accordée par le sénat en faveur du peuple, à la suite de sa lutte avec les Gracques, environ cent vingt ans avant l'ère vulgaire, nécessita aussi une administration spéciale chargée de ce service. Ce double office fut imposé aux corporations marchandes [1].

Ainsi, la corporation des bateliers dut apporter les blés de l'Égypte, de l'Espagne, de l'Afrique, de la Sicile et de la Gaule; celle des bouchers dut percevoir la dîme des troupeaux; celle des mesureurs de blé et celle des boulangers durent emmagasiner les grains de l'annone, faire le pain et le distribuer au peuple. Toutes les corporations, ainsi associées à l'administration de l'empire, étaient responsables [2]. Cette responsabilité porta d'abord sur les biens, et elle finit par peser sur les personnes.

Cette nouvelle et dernière organisation des corporations romaines, qui les soumit, dans toute l'étendue de l'empire, au régime communiste, se trouve déjà établie dans les lois qui restent du règne de Constan-

[1] On trouve la nomenclature des corporations marchandes dans diverses lois du Code Théodosien, et celle des corporations ouvrières dans une loi de Constantin, *Cod. Theod.*, lib. XIII, tit. 4, leg. 2.

[2] Nous renvoyons à notre *Histoire des classes ouvrières et des classes bourgeoises* le détail de tout ce qui concerne les corporations romaines, ainsi que les preuves à l'appui.

tin, et dont la plus ancienne, relative à cette matière, est de l'année 319 de l'ère vulgaire [1]. A partir de l'époque où cette organisation fut en vigueur, les associations ouvrières et marchandes devinrent ce que les lois romaines appellent un *Corps nécessaire* [2]. La communauté imprima à tous ses membres un caractère indélébile. Ce caractère n'attacha pas seulement à la corporation, par des liens indissolubles, ses membres anciens, elle condamna à la perpétuité de la profession le fils, le petit-fils et tous les descendants à l'infini. Elle frappa le gendre, qui épousait la fille d'un associé; elle alla chercher enfin, pour les soumettre à la même fatalité, tous ceux qui, à titre gratuit ou onéreux, se trouvaient en possession de biens ayant appartenu aux corporations [3].

V.

Cette organisation communiste des corporations ouvrières et marchandes de l'empire romain avait le malheur de correspondre au premier développement sérieux de la personnalité et de la dignité humaines, dû à la propagation du christianisme. Pendant des siècles, le régime des corporations avait été pour les

[1] C'est une loi relative à la corporation des bateliers; elle porte que toute personne ayant acquis un patrimoine soumis aux obligations de la corporation sera tenue aux obligations elles-mêmes. *Cod. Theod.*, lib. XIII, tit. 5, leg. 3.

[2] *Corpus necessarium.* — *Cod. Theod.*, lib. XIV, tit. 3, leg. 2.

[3] Voir, à ce sujet, notre *Histoire des classes ouvrières et des classes bourgeoises*, chap. XIII.

ouvriers libres un bienfait considérable. Dans ces époques reculées, dépourvues de pouvoirs publics et de garanties générales, l'existence individuelle était pour le faible et pour le pauvre pleine de périls et de hasards. La liberté, dont le sentiment n'avait pas encore acquis beaucoup de vivacité, ne valait pas toujours la sécurité qu'offraient les associations, même lorsque les conditions en étaient rudes et impérieuses. Le travail des esclaves faisait au travail des ouvriers libres une redoutable concurrence; et ce n'était qu'en s'appuyant sur l'État, en recevant ses dotations et en subissant son patronage, que les ouvriers, fortifiés par la vie commune, pouvaient vivre, se maintenir et prospérer.

Mais lorsque les mœurs se furent adoucies, lorsque l'univers entier eut reçu, par le droit de cité romaine, la communication de toutes les capacités civiles; lorsque les municipalités, multipliées dans les provinces, furent devenues, pour les ouvriers libres, un centre de travail et de vie administrative; la chaîne communiste devint insupportable pour les âmes fières et pour les natures ardentes et fortes, c'est-à-dire pour tout ce que les corporations ouvrières avaient de plus intelligent, de plus moral et de plus laborieux.

Les ouvriers qui n'avaient ni ambition, ni ardeur, ni confiance; les caractères routiniers, mous et indécis; les paresseux, les faibles, les maladifs; tous ceux qui aiment mieux la médiocrité sans efforts que le succès et l'éclat avec des luttes restèrent fidèles au

régime de la vie commune. Elle donnait le pain et le gîte, elle dispensait de prévoyance et de responsabilité; on y vivait moins qu'on n'y croupissait; mais l'humanité est un vase qui a, comme les autres, son écume et sa lie. Les ouvriers qui se sentaient au contraire du cœur et de la résolution, ceux qui avaient le noble désir de s'élever par l'intelligence et par les veilles, de s'appartenir à eux-mêmes, de disposer de leur personne, et d'avoir des enfants qui ne seraient pas rivés à leur propre destinée, ceux-là faisaient des efforts incessants et désespérés pour échapper aux étreintes étouffantes et mortelles du communisme.

Les uns se dépaysaient, espérant trouver dans les contrées les plus éloignées de l'empire un coin ignoré où ils pussent vivre de la vie libre. D'autres trompaient les centurions et se faisaient soldats, aimant mieux l'existence périlleuse des camps que l'existence monotone et sans perspective de la corporation. D'autres enfin trompaient l'évêque, et allaient cacher dans le sanctuaire des facultés qu'ils croyaient dignes d'être mises au service de Dieu. Mais plus les ouvriers forts, résolus et ambitieux, c'est-à-dire ceux qui étaient la fleur des corporations, ceux dont le travail plus éclairé et plus actif faisait vivre les autres, mettaient d'obstination et de ruse à échapper à la tyrannie des corporations, plus le gouvernement s'acharnait à les poursuivre dans leurs retraites ou dans leurs déguisements. Des rescrits des empereurs donnaient aux recteurs des provinces, aux questeurs des armées,

aux évêques eux-mêmes, l'ordre de restituer et de ramener les fugitifs à Rome, fussent-ils entrés dans les ordres sacrés et devenus diacres[1].

Le vice fondamental de l'organisation communiste, et ce qui, dès le règne de Constantin, la rendait intolérable aux membres les meilleurs des corporations ouvrières et marchandes de l'empire romain, c'était son application à la vie civile. Ces hommes, quoique libres, propriétaires et mariés, ne possédaient réellement ni liberté, ni patrimoine, ni famille. Avait-on sa liberté, lorsqu'on était voué par sa naissance à un métier, à une organisation, à une discipline, sous l'empire desquelles on était condamné à mourir? Avait-on un patrimoine, lorsqu'on était privé de la faculté d'en disposer librement? Avait-on une famille, lorsqu'on ne pouvait soustraire ses enfants à la fatalité qui les attachait pour toujours à la destinée paternelle?

Le régime communiste ne pouvait convenir qu'aux époques où les hommes n'avaient pas encore été pénétrés par le sentiment et par le besoin de la propriété individuelle et de la famille, ou qu'aux personnes qui avaient volontairement renoncé à l'une et à l'autre. C'est pour cela que ce régime fut si heureusement appliqué aux religieux, réunis dans des couvents, par le christianisme.

[1] Ces lois relatives aux *corporés* fugitifs sont nombreuses et impitoyables. Il serait trop long de les citer toutes ici. Voyez *Code Théod.*, lib. XIII, tit. 5, leg. 11; — lib. XIV, tit. 3, leg. 8. — Leg. novell. lib., tit. 26. — *Cod. Justin.*. lib. XI, tit. 14, leg. unicâ.

VI.

Lorsque, au commencement du sixième siècle, saint Benoît donna une si vive impulsion au goût de la vie cénobitique, il changea, par la plus heureuse innovation, ce courant de mysticisme religieux qui, depuis trois siècles, entraînait les chrétiens vers la vie isolée et contemplative, sur les traces de saint Antoine, de saint Pacôme, de saint Siméon Stylite et des autres vénérables ermites de la haute Égypte. La vie commune des monastères fut aussi sainte que la vie isolée des grottes de la Thébaïde ; et elle fut incomparablement plus utile à la civilisation du monde, par l'exemple de la moralité et du travail, placé immédiatement sous les yeux des populations encore païennes.

Le cénobitisme, la vie commune, le communisme, comme on dit aujourd'hui, avait alors l'avantage d'être une forme de société usitée. En l'appliquant exclusivement à des célibataires, sortis volontairement du monde, n'y conservant ni biens, ni liens, saint Benoît lui ôta ce qui le rendait justement odieux aux ouvriers des corporations romaines. Autant l'obéissance absolue, la privation des droits civils, la fatalité entraînant l'avenir d'une famille, devaient révolter des hommes qui n'avaient pas accepté librement un tel régime, autant ces obligations étaient simples pour des hommes allant de

gaieté de cœur au-devant d'elles, et cherchant leur joie dans la privation des biens et des relations de de ce monde.

Considérés seulement comme foyers de travail, les monastères ont avancé de mille ans le défrichement du sol et la moralisation des âmes. Lorsque l'Occident était couvert de forêts, lorsque l'autorité protectrice était loin, les abbés, qui parlaient et qui agissaient avec l'autorité de l'Église, étaient la plus sûre et la plus constante protection du peuple. Depuis que l'empire des lois s'est généralisé, depuis que l'existence isolée d'un mendiant a les mêmes garanties que celle d'un souverain, les facultés individuelles ont pu déployer efficacement toute leur force; et les couvents, devenus inutiles à leur tour, comme centres d'activité et de protection, dépassés de beaucoup par le développement du travail libre, ne sont plus généralement, à ce point de vue, qu'une forme sociale vieillie, et un obstacle à l'activité générale.

Avec eux s'écroulent peu à peu, dans toute la chrétienté, les derniers restes de l'édifice communiste, sous lequel s'étaient abritées les sociétés naissantes. Il a fallu un aveuglement étrange pour que l'organisation communiste ait pu être proposée de nos jours, avec le vice fondamental qui la rendait odieuse il y a déjà quinze cents ans, c'est-à-dire avec son application à la vie civile.

C'est par la voie de la renaissance littéraire et philosophique du seizième siècle que les systèmes socia-

listes des anciens ont pénétré dans la société moderne, d'où l'esprit toujours croissant de démocratie ne tardera pas à les bannir pour jamais. La propagation subite et enthousiaste des ouvrages grecs et latins donna une sorte de nouveauté aux théories de Platon et à la politique de Lycurgue, dont les lettrés purent retrouver plus tard les idées fondamentales dans l'*Utopie* du chancelier Thomas Moore, et dans la *Cité du Soleil* du dominicain Campanella. Le dix-huitième siècle, particulièrement voué au triomphe de la philosophie, n'avait garde de lui disputer la plus considérable de ses prétentions, qui est de gouverner les peuples [1]. Il fit revivre le communisme de Platon dans les livres de Mably et dans le *Télèphe* de Pechméja.

Inspirés par les doctrines de ces philosophes, quelques tribuns de la révolution poussèrent les théories grecques jusqu'à l'application. Saint-Just voulait établir le communisme de Platon en France. Il commença par l'essai du 10 octobre 1793, qui mit le commerce des denrées alimentaires entre les mains du gouvernement. Il avait préparé toutes les institutions civiles, le régime du mariage, de l'éducation et de la propriété [2]; et il en faisait pressentir la prochaine réalisation dans le discour qu'il prononça la veille du 9 thermidor. C'est donc comme un défi à

[1] Platon a dit que les peuples ne seraient heureux que lorsque les philosophes seraient rois, ou lorsque les rois seraient philosophes. — Plat., *De Republic.*, lib. v.

[2] Ce manuscrit a été publié en 1831, sous le titre de *Fragments d'institutions républicaines*.

la juste répulsion inspirée par le souvenir du *maximum*, et aggravée par les doctrines de Babeuf, que le socialisme a fait de nos jours une nouvelle, et, il faut l'espérer, pour l'avenir de la liberté, une dernière apparition en France.

VII.

La révolution de février a été présentée par quelques personnes comme le fruit des aspirations socialistes du peuple. Rien n'est moins fondé qu'une pareille assertion. Le socialisme n'avait pas encore franchi, en 1848, l'étroite sphère des sociétés secrètes et des sectes. Son nom n'était même pas connu du public; et lorsque ses doctrines furent prêchées au nom du Gouvernement, les masses populaires ne leur montrèrent aucune estime. C'est M. Proudhon lui-même qui témoigna de cette vérité, devant la commission d'enquête chargée de rechercher les causes de l'insurrection de juin. « La plus grande partie des ouvriers, dit-il, a peu de sympathies pour le socialisme. » C'est le pouvoir lui-même qui prit l'initiative de la propagande communiste, à la sollicitation d'une poignée de sectaires; car le droit au travail fut demandé principalement par ceux qui ne travaillent pas[1].

[1] Nous n'avons pas rapporté toutes les formules à l'aide desquelles le communisme a tenté de s'établir en France, sous le régime de février. *Le droit au travail* est la plus connue. Nous n'avons

La première conférence qui eut lieu au Luxembourg, le 2 mars 1848, montra quel était le véritable esprit des classes ouvrières, et donna toute la mesure de leurs aspirations. Appelés par M. Louis Blanc et par M. Albert, au nom du Gouvernement provisoire, *à résoudre, avec le Gouvernement, le grand problème de leur sort*, les délégués des diverses corporations montèrent successivement à la tribune, et *exposèrent le vœu des ateliers*, qui se réduisit à demander deux choses :

1° La réduction d'une heure dans la journée de travail ;

2° L'abolition du *marchandage*, c'est-à-dire de l'exploitation prétendue des ouvriers par d'autres ouvriers sous-entrepreneurs de travaux.

Réunis le 3 mars au Luxembourg, les patrons consentirent à la double demande des ouvriers, qui reçut immédiatement la sanction d'un décret[1].

Voilà, officiellement tracée, la limite des aspirations de la classe ouvrière. Tout ce qui dépassa cette limite fut inventé par M. Louis Blanc.

A ceux qui demandaient une réduction dans les heures de travail et l'abolition du marchandage, on donna le socialisme; comme à ceux qui demandaient le droit de faire des banquets sans autorisation, on avait donné la république.

rien dit du *droit de vivre;* le bon sens de nos lecteurs en fera justice. — Un homme a-t-il *le droit* de vivre? — Oui, à ses dépens.

[1] Voir le *Moniteur* du 4 mars, qui contient le procès-verbal de la conférence du 2 et le décret du 3.

La doctrine prêchée par M. Louis Blanc avait pour but d'abolir la pauvreté [1], et d'assurer à chaque ouvrier un revenu proportionné à ses besoins et à ses désirs [2], à l'aide d'une organisation qui se réduisait au pur communisme.

VIII.

Quelques aperçus rapides feront voir que, dans cette doctrine, le but était chimérique, le moyen inique, le résultat antisocial.

C'est se mettre dans l'esprit une chimère, et offrir aux natures dépravées une amorce dangereuse, que d'annoncer un état social dans lequel il n'y aura plus de pauvres, et où chacun sera certain d'avoir des revenus proportionnés à ses besoins et à ses désirs. Aspirer à bannir complétement la pauvreté de ce monde, ce n'est pas vouloir seulement améliorer la condition humaine, c'est vouloir la changer. Croire que tout le monde peut être également riche, c'est croire que tout le monde peut être également jeune, fort, laborieux, intelligent, économe et modéré. L'équilibre ne peut pas être troublé dans les qualités physiques et morales des hommes, sans qu'il le soit

[1] ..... « Mes amis, criez vive la république qui aboutira à l'abolition du prolétariat! Vive la république qui fera qu'il n'y aura plus de riches ni de pauvres! — Louis Blanc, *Confér. du Luxemb.*, 29 avril.

[2] ..... « S'il est vrai que tous les hommes sont frères, ne pourraient-ils pas prétendre à la libre satisfaction de tous leurs besoins; je vais plus loin, de tous leurs désirs? » — *Ibid.*

également dans leur condition. L'expérience et le bon sens enseignent que cet équilibre n'existe jamais d'une manière continue; et s'il existe quelquefois d'une façon passagère, il peut être toujours troublé et détruit par le hasard, par les maladies et par la mort. Quelle situation heureuse, quelle fortune enviée n'est pas bouleversée, chaque jour, ou par l'imprudence des personnes ou par la fatalité des choses?

Mais si l'homme est incapable de maîtriser les causes qui peuvent sans cesse agir du dehors pour empêcher ou pour détruire sa fortune et son bonheur, il l'est bien plus encore de maîtriser celles qu'il porte en lui-même, et qui résident dans la mobilité de ses désirs, dans l'égarement ou dans la violence de ses passions. « Il est bien plus raisonnable, disait un grand esprit de l'antiquité, de chercher à niveler les passions des hommes que leurs patrimoines... C'est le superflu et non le nécessaire qui fait commettre les plus grands crimes. On n'usurpe point la tyrannie pour se garantir de la pluie ou du vent[1]. » La fortune et le bonheur sont des choses idéales, relatives au caractère des hommes, et qui ne sauraient être distribuées aux individus suivant une commune mesure, comme des lots de terre ou des sommes d'argent. On est souvent moins heureux de ce qu'on a qu'on n'est malheureux de ce qu'on n'a pas. Les uns marchent toute leur vie vers le bonheur, en travaillant à amasser la fortune de leurs goûts; les autres y

[1] Aristot., *Politic.*, lib. II, cap. 4.

arrivent du premier pas, en se donnant les goûts de leur fortune.

Lorsque M. Louis Blanc promettait aux ouvriers qu'il leur donnerait à tous, en échange de leur travail, le bonheur qui résulte de la pleine satisfaction des besoins et des goûts[1], c'est donc comme s'il avait dit qu'il leur garantissait à tous la santé, la gaieté, la modération et la sagesse. Tout le monde voit à quel point une pareille promesse était illusoire et insensée.

Il est vrai que cette permanence et cette égalité de fortune et de bonheur, M. Louis Blanc ne les promettait aux classes ouvrières que dans l'association ; mais cette association, quelle qu'elle fût, ne pouvait pas avoir la vertu de changer la nature humaine. Pour être associés, les ouvriers n'en auraient pas été moins hommes.

IX.

L'association proposée par M. Louis Blanc reposait sur un principe qui constitue l'une des principales monstruosités du socialisme, c'est la solidarité entre tous les hommes. Sentant bien que l'inégalité d'âge, de force, d'activité, d'intelligence, de résolution, amènerait naturellement l'inégalité de travail, de salaire et de revenu, M. Louis Blanc a posé en principe que les forts nourriraient les faibles, que les laborieux nourriraient les fainéants, que les habiles nourriraient

[1] Et encore, combien de gens se sont tués d'ennui, parce qu'ils avaient satisfait tous leurs désirs !

les maladroits, et que, dans l'association, chacun recevrait, non pas en raison de son travail et de ses services, mais en raison de ses besoins[1].

Frappé néanmoins lui-même de ce qu'il y a d'inique et de désespérant dans un système qui fait, de la partie la plus saine et la plus utile de la société, l'esclave soumise et la pourvoyeuse obligée de la partie la plus corrompue et la plus onéreuse, M. Louis Blanc voulut placer son dogme de la Solidarité[2], renouvelé du Destin antique, sous la sauvegarde de la fraternité humaine établie par le christianisme. Il ne remarquait pas que la fraternité est le contraire de la solidarité, et que la mission terrestre de Jésus-Christ a eu précisément pour objet de racheter les hommes de la solidarité originelle.

La fraternité chrétienne est un sentiment libre et éclairé, qui nous porte à voir des enfants du père commun dans des hommes qui, n'étant pas de notre famille réelle, nous touchent néanmoins par l'origine et peuvent nous toucher par la fin. Ce sentiment, inspiré par la révélation, est essentiellement réfléchi et spontané. Il crée un mérite dans celui qui, ne devant pas l'affection, la donne; et il crée une obliga-

[1] ..... « Vous donnez à chacun selon sa capacité; eh bien! je déclare qu'il n'y a rien au monde de plus inique... La vérité est qu'il faut *exiger* de chacun selon ses forces, et qu'il faut *donner* à chacun selon ses besoins. » — Louis Blanc, *Conf. du Luxembourg*, 29 avril.

[2] Avec l'association universelle, avec la solidarité de tous les intérêts noués puissamment, plus d'efforts annulés, plus de temps perdu... — Louis Blanc, *Confér. du Luxemb.*, 3 avril 1848.

tion dans celui qui, n'ayant pas droit à l'affection, la reçoit. Entre frères réels, il n'y a que des égaux; comment donc, entre frères spirituels et fictifs, y aurait-il des esclaves et des maîtres?

Ce serait en effet un esclavage, et le plus horrible de tous, que la solidarité qui lierait un homme à un autre homme, qui le rendrait responsable de ses défauts, de ses vices, de ses crimes. Dans la féodalité ancienne, on naissait le corvéable d'un seigneur; dans le système de M. Louis Blanc, on naît le corvéable d'un fainéant, d'un ivrogne ou d'un voleur. Les salaires étant distribués en proportion des besoins, et non en proportion des talents, des travaux ou des services, ceux qui ne font rien, soit parce qu'ils ne savent pas, soit parce qu'ils ne veulent pas, se trouvent les grands feudataires du monde socialiste, trônant, au nom de la gloutonnerie et de la stupidité, sur l'activité et sur l'intelligence asservies.

Dans ce monde odieux et effroyable, toute vertu est une duperie, La force et le talent y créent des obligations; l'impuissance et l'inutilité y créent des avantages. On retire même aux victimes la gloire et la consolation du sacrifice. Il n'y a dans le monde de la solidarité ni bienfaiteur, ni obligé. Le bienfaiteur qui se dépouille, c'est un débiteur qui paye sa dette; l'obligé qui tend la main, c'est un créancier qui produit son titre. Une telle doctrine fait remonter l'humanité jusqu'au delà de la fatalité primitive. C'est le péché originel, sans la promesse de la rédemption.

X.

L'organisation du travail, telle que la proposait M. Louis Blanc, était faite au nom de l'État, et devait embrasser le travail industriel, le travail commercial et le travail agricole[1]. C'était l'association communiste pure et simple, c'est-à-dire la communauté des biens, administrée par un syndicat, comme dans les corporations romaines. Tous les groupes épars sur le territoire devaient même être enlacés dans les liens d'une solidarité générale[2], de même que les innombrables filles de Prémontré ou de Cîteaux étaient soumises à la règle de leur abbaye mère. De proche en proche, ces associations devaient absorber les patrimoines et les familles. L'État, suprême régulateur des hommes et des choses, s'emparait de la population surabondante des villes, et la distribuait symétriquement dans les campagnes[3]. Tout commerce libre, comme tout travail individuel, était finalement absorbé par la commu-

[1] ..... « L'atelier social agricole et l'atelier d'échange, de vente et d'achat, doivent être organisés en même temps que l'atelier social industriel. » — *Commiss. du Gouvern. pour les travaill.*, 26 avril 1848.

[2] ..... « Nous estimons qu'on pourrait arriver à une solidarité parfaite, d'abord entre les ouvriers d'un même atelier, puis entre les ouvriers d'une même industrie, et enfin entre toutes les industries diverses. » — Louis Blanc, *Confér. du Luxemb.*, 3 avril 1848.

[3] ..... « La population est fort mal répartie sur notre territoire; il faut arriver à une distribution meilleure : il faut peupler les campagnes désertes du trop-plein des villes. » — *Commiss. du Gouvern. pour les travaill.*, 26 avril 1848.

nauté; et l'État fixait le tarif des marchandises[1], comme le *maximum* de 93, ou comme les Astynomes de la république de Platon[2].

Au point de vue économique, cette organisation du travail allait directement contre son but. En distribuant les obligations selon les forces et les revenus selon les besoins, on sacrifiait ce qui produit à ce qui consomme[3]. La paresse, l'insouciance, la gloutonnerie, la débauche étant mises à la charge de l'activité, de l'intelligence, du zèle, de la modération, le ressort du travail n'aurait pas tardé à se détendre, et la misère à devenir générale.

L'action dissolvante de l'encouragement donné à la fainéantise n'avait pas échappé tout à fait à M. Louis Blanc, et il avait cru y remédier en affi-

1 ..... « Le prix de revient de chaque industrie sera déterminé; puis, au-dessus du prix de revient, le bénéfice à recueillir. Ce ne sera plus la concurrence qui fixera les prix, ce sera la prévoyance de l'État. » — Louis Blanc, *Confér. du Luxemb.*, 20 mars 1848.

2 Platon, *Les Lois*, liv. XII, *in fine*. — La législation du moyen âge, inspirée par les traditions antiques, est pleine de ces règlements communistes sur le commerce et sur les salaires. Ainsi, une ordonnance de Jean II, du 27 février 1350, en 65 titres et 239 articles, organise complétement le commerce et l'industrie, fixe les bénéfices et les salaires dans tous les cas et pour toutes les personnes, depuis les négociants jusqu'aux servantes, avec défense de passer les limites tracées par la loi, sous peine d'amende.

3 « Si les aptitudes peuvent régler la hiérarchie des fonctions, elles ne sont pas appelées à déterminer des différences dans la rétribution. La supériorité d'intelligence ne constitue pas plus un droit que la supériorité musculaire; elle ne crée qu'un devoir. Il DOIT plus, celui qui peut davantage : voilà son privilége.» — Louis Blanc, *Confér. du Luxembourg*, 20 mai 1848.

chant à un poteau, avec la qualification de *voleur*, les noms des paresseux [1].

D'abord, la paresse a des degrés, comme toute chose, et il y a cent manières de ne pas faire assez, avant d'arriver à ne rien faire du tout. Ce poteau aurait donc moins puni les paresseux que les vauriens. D'ailleurs, l'expérience ne prouve-t-elle pas que les mauvaises natures s'habituent à la honte? Le poteau aurait-il donné dans les ateliers un résultat que le pilori et le bagne ne donnent pas dans la société?

Au point de vue politique, cette organisation du travail imprimait un recul de trois mille ans à la société, en la dépouillant de toutes les conquêtes faites par la dignité individuelle sur la fatalité antique, et en replaçant les nations, comme des troupeaux, sous le despotisme de l'État.

Elle offrait l'étrange spectacle d'un républicain faisant son procès à la liberté, et lui reprochant comme un crime ce qui sera éternellement son titre à l'amour des hommes, c'est-à-dire de donner à chacun sa valeur réelle, de mettre chacun à la place que lui assignent ses œuvres, l'intelligent au-dessus du stupide, le laborieux au-dessus du fainéant, l'économe au-dessus du dissipateur, ce

[1] ... « Qu'on plante dans chaque atelier un poteau avec cette inscription : *Dans une association de frères qui travaillent, tout paresseux est un voleur.* » — Conférences du Luxembourg, 20 mars 1848.

que la nature humaine contient de puissant et de noble au-dessus de qu'elle contient d'impuissant et de dégradé. Le droit donné à la faiblesse sur la force, à l'apathie sur le zèle, aux traînards et aux déserteurs de la grande armée du travail sur les troupes robustes et résolues, eût dépouillé les générations du fruit de leurs efforts et de leurs progrès. Le régime de la liberté n'est sans entrailles ni pour le malheur, ni pour la faiblesse, et les établissements charitables qu'il a fondés le prouvent bien; mais en dispensant les faibles de l'œuvre des forts, il n'entend les dispenser ni de modestie, ni de reconnaissance.

L'organisation communiste de M. Louis Blanc commençait donc par cette confiscation de la liberté et de la dignité, qui avait révolté et dispersé les membres des corporations romaines. Le siècle héritier de la Révolution française allait recevoir comme un progrès des institutions que le siècle de Julien et de Théodose avait repoussées comme une insultante rapsodie, renouvelée de Minos et de son frère Rhadamante.

XI.

Si M. Proudhon, inventeur d'un socialisme pacifique, s'est fait de ses propres mains une renommée presque sinistre, c'est que ses actes ont toujours été la contradiction de ses principes. Il faisait des sys-

tèmes de philosophe, et il tenait une conduite de jacobin [1].

Justement révolté de la prétention affichée par tous les autres socialistes de soumettre les peuples à un esclavage certain avant de leur procurer une félicité problématique, M. Proudhon résolut de fonder son propre socialisme sur le concours éclairé et spontané des hommes.

« Quoi! disait-il à ses confrères, vous voulez rendre les hommes plus libres, plus sages, plus beaux et plus forts, et vous leur demandez, pour condition préalable du bonheur que vous leur promettez, de vous abandonner leur corps, leur âme, leur intelligence, leurs traditions, leurs biens; de faire, entre vos mains, abjuration complète de leur être? Qui êtes-vous donc, pour substituer votre sagesse d'un quart d'heure à la raison éternelle, universelle? Tout ce qui s'est produit d'utile dans l'économie des nations, de vrai dans leurs croyances, de juste dans les institutions, de beau et de grand dans leurs monuments, est venu par la déduction logique des faits antérieurs. Quant au pouvoir lui-même, il n'existe que pour protéger le droit acquis et maintenir la paix.

» Avez-vous donc conçu une idée heureuse? Pos-

[1] Voici l'idée que M. Proudhon exprime sur les jacobins : « La démagogie, si connue en France depuis soixante ans sous le nom de jacobinisme, est le juste milieu déguisé sous un masque de violence et d'affectation révolutionnaire. Le jacobinisme en veut aux places, non aux institutions. La démagogie est l'hypocrisie du progrès. » — *Confess. d'un révolutionnaire*, chap. II.

sédez-vous quelque importante découverte? Hâtez-vous d'en faire part à vos concitoyens; puis mettez vous-même la main à l'œuvre. Entreprenez, agissez, et ne sollicitez ni n'attaquez le gouvernement. C'est folie et injustice de battre les murailles de l'Autorité de votre bélier démocratique et social... Au lieu de pourchasser le pouvoir, apprenez au peuple à faire lui-même, sans le secours du pouvoir, de la richesse et de l'ordre.

» Voilà, en mon âme et conscience, comment j'ai toujours entendu le socialisme. Voilà ce qui m'a surtout éloigné des autres Écoles[1]. »

De tels principes annonçaient donc évidemment, de la part de M. Proudhon, des doctrines calmes, patientes, convaincues, épargnant aux croyances et aux lois des nations la haine, l'invective et l'outrage; suscitant aux institutions anciennes la concurrence toujours désirable et toujours légitime d'institutions meilleures, et cherchant à conquérir le monde, comme le conquièrent les doctrines vraies, par l'irrésistible puissance de l'exemple.

Ainsi s'établit le christianisme. En se plaçant au milieu des nations antiques, dont ils venaient renouveler la face, les chrétiens, indulgents à tous les autres, n'étaient sévères que pour eux. Ils n'attaquaient ni les institutions, ni les principes contraires; ils vivaient entre eux et s'organisaient suivant des principes plus purs et des institutions plus nobles. Ils

[1] Proudhon, *Confessions d'un révolutionnaire*, chap. XV.

ne dirent pas aux païens que leurs mariages étaient une promiscuité honteuse; ils se contentèrent d'en instituer parmi eux qui étaient de saintes unions. Ils ne se révoltèrent pas contre la justice des préteurs, rendue au nom et en présence des idoles; ils s'attachèrent à n'avoir jamais de procès. Ils ne firent éclater aucune indignation contre le culte rendu à des divinités immondes; ils firent ressortir, par une tenue modeste et par des mœurs décentes, la honte de l'impureté. Lorsque les gouvernements les persécutèrent, ils opposèrent la douceur et le respect à l'injustice. Ils pouvaient bouleverser le monde, en prêchant l'égalité aux esclaves; ils ramenèrent, comme saint Paul à Philémon, les esclaves fugitifs à leurs maîtres, et, de mauvais serviteurs, ils les leur rendirent bons. Ils donnèrent toujours l'exemple du payement de l'impôt, de l'obéissance aux lois, du courage dans les armées; et c'est ainsi finalement qu'ils gagnèrent l'admiration enthousiaste des peuples.

On ne les voyait ambitieux d'exercer aucune domination. Ils ne cherchaient pas, ici, à remplacer la monarchie par la république; là-bas, à remplacer la démocratie par l'oligarchie; partout enfin, à troubler et à ruiner les peuples par d'éternels bouleversements. Tous les régimes leur étaient bons, parce que tous permettent aux hommes d'être doux, laborieux, charitables et honnêtes. Aussi les voyait-on évangéliser avec la même confiance chez tous les peuples et sous tous les gouvernements; à Rome, sous des em-

pereurs ; en Asie, sous des rois ; dans l'Inde, sous des radjahs ; en Perse, sous des satrapes ; dans les Gaules, sous des druides ; laissant partout sur leur passage les mœurs plus pures, le travail plus régulier, le pouvoir de la loi plus fort.

Combien est différente la marche du socialisme ! Partout où il pénètre, les révolutions l'accompagnent ; et ses traces sont marquées par la guerre civile, par les blasphèmes, par les ruines et par le sang !

XII.

M. Proudhon n'aurait pas été rempli des sentiments communs aux socialistes, s'il avait tenu les promesses de ses principes. Il n'aurait eu ni l'estime, ni l'applaudissement, ni les votes des jacobins, qui le portèrent à l'Assemblée constituante, s'il ne s'était conduit en jacobin, et s'il ne s'était placé au-dessus d'eux par une haine encore plus sauvage déclarée à la religion, à la famille, à la propriété et à l'ordre.

C'est ainsi que, sans y être forcé par ses principes, et même en violation de ce qu'il croyait vrai, en âme et conscience, M. Proudhon s'approprie, en les exagérant, tous les torts et toutes les violences des sectes socialistes.

Au dire de M. Proudhon, « la liberté est le dernier mot de la philosophie sociale[1]. » Il a pour principe fondamental que « la seule initiative légitime est celle

[1] Proudhon, *Confessions d'un révolutionnaire*, chap. XXI.

du citoyen [1]; » et que « le socialisme doit avoir tout le monde pour auteur et complice, à peine de créer une confusion babélienne, une tyrannie, une misère épouvantables [2]. »

Voilà ce qu'il prêche, — et cependant que fait-il?

Celui qui reproche aux autres sectes socialistes d'exiger des hommes l'abjuration de leurs croyances ameute contre la religion traditionnelle de ses concitoyens, contre le culte libre de tous, l'orgueil jaloux des écoles philosophiques, l'aveuglement des athées, l'impiété grossière et brutale des cabarets et des bouges!

Celui qui reproche aux autres sectes socialistes d'exiger des hommes qu'ils se dépouillent de leurs institutions, de leurs traditions et de leurs biens, ameute contre la propriété, fruit du travail, contre le patrimoine, base de la famille, contre le capital, ressort et but de l'activité humaine, la convoitise ardente et cynique du fainéant, qui ne sait pas acquérir, et du dissipateur, qui ne sait pas conserver!

Celui qui reproche aux autres sectes socialistes de vouloir substituer leur sagesse d'un quart d'heure à la raison éternelle et universelle demande avec fureur, la bouche pleine d'écume et d'outrages, le licenciement immédiat de la magistrature, la liquidation générale, c'est-à-dire la destruction des pro-

[1] Proudhon, *Confessions d'un révolutionnaire*, chap. XII.

[2] *Ibid.*, chap. XX.

priétés, et l'*expulsion de Dieu* des affaires humaines [1]!

Celui qui reproche aux autres sectes socialistes d'avoir besoin de l'autorité des lois pour faire le bien conseillait aux locataires de Paris, le 13 juillet 1848, de ne point payer leur terme, et sollicitait, le 31 juillet, de l'Assemblée constituante, un décret qui autorisât les fermiers à garder les propriétés sans payer le prix du fermage!

C'est donc sans aucun titre sérieux que M. Proudhon a fait le procès à M. Louis Blanc, à M. Pierre Leroux, à M. Considerant, à M. Cabet [2]. C'est sans

[1] Il serait sans utilité de reproduire, même pour les livrer à la justice du bon sens, les attaques de M. Proudhon contre le christianisme, *qui n'en a pas*, dit-il, *pour vingt-cinq ans*. Un édifice si peu solide ne mériterait pas tant d'assauts.

M. Proudhon s'écrie : « A moi, Lucifer, Satan, qui que tu sois, démon que la foi de nos pères opposa à Dieu et à l'Église! Je porterai la parole, et je ne te demande rien. » — *Idées générales de la Révolution au dix-neuvième siècle*, *Étude gén.*, § 2.

Quand le blasphème est arrivé aux confins de la folie, il ne peut plus exciter que la commisération. — C'est *un homme à la mer!* comme disent les matelots.

[2] On n'a pas tout à fait oublié les invectives de M. Proudhon contre quelques-uns de ses confrères en socialisme, qui s'étaient permis de l'attaquer. Leur crudité en fit le succès, au milieu des violences de cette époque.

Il dit à M. Considerant que les doctrines de Fourier, son maître, étaient *le rêve de la crapule en délire*. Dans le *Peuple* du 27 décembre 1849, il disait de M. Louis Blanc : « Cet homme n'a rien dans sa pannetière; ce n'est qu'un grignoteur de croûtes politiques. » M. Proudhon ajoutait, en faisant allusion à M. Pierre Leroux : « Il était encore dans sa destinée d'avoir pour apologiste le rhéteur le plus vain, le plus vide, le plus impudent, le plus nauséabond qu'ait produit le plus bavard des siècles, et la plus lâche des littératures. »

avoir produit lui-même un système fondé sur la liberté qu'il a poursuivi de ses sarcasmes les systèmes fondés sur la dictature. Il est, dit-il, *un esprit excentrique, trempé pour la négation* [1]. Il se trompe. On ne nie qu'en affirmant. Nier, c'est résister ; et l'on ne résiste qu'avec un point d'appui. M. Proudhon n'en a point. Il ne nie pas, il invective.

XIII.

Comme philosophe, M. Proudhon est le moins inventif des hommes. Soit qu'il les ait reçues, soit qu'il les ait trouvées, il se borne à reproduire les diverses attaques qui traînent, depuis moins d'un siècle, dans les matérialistes français ou allemands, contre la société ou contre la religion. Il doit à Brissot sa formule : *La propriété, c'est le vol;* et à Sylvain Maréchal sa formule : *Dieu, c'est le mal.*

Comme socialiste, M. Proudhon partage avec toutes les sectes cette étroite et grossière doctrine des premiers économistes, qui ne voient dans l'homme qu'un instrument de production et de consommation. Platon et Aristote ne séparèrent jamais les destinées présentes de l'homme de ses destinées futures, et ils cherchèrent à donner des lois à son âme, comme à son corps. M. Proudhon ne voit dans l'homme qu'un être mangeant. Il le prend à l'atelier, le mène à la table, et ne le pousse pas au delà de la digestion. Cependant

[1] Proudhon, *Confessions d'un révolutionnaire*, chap. XI.

l'homme ne vit pas seulement de pain. Il lui faut encore une parole d'en haut qui le guide en lui révélant ses destinées.

Comme révolutionnaire, M. Proudhon est un Dantonien. Il appartient, c'est lui-même qui l'avoue, à l'école de l'audace. Il a voulu *étonner par l'audace de ses propositions; poser avec terrorisme la question sociale, et* FAIRE PEUR [1]. Il a échoué comme socialiste; mais il peut se vanter d'avoir réussi comme loup-garou.

Les livres de M. Proudhon iront joindre le *Télèphe* de Pechméja et le *Code d'une société d'hommes sans Dieu* de Sylvain Maréchal; mais la génération vivante n'oubliera jamais l'assaut furieux livré à la société par M. Proudhon, dès le mois de juillet 1848.

La révolution de février était visiblement à la dérive. M. Ledru-Rollin était vaincu, M. Louis Blanc abandonné, M. de Lamartine oublié, M. Albert arrêté. Les clubistes encombraient les forts et les prisons, et les faubourgs lavaient leurs pavés, teints du sang des ateliers nationaux licenciés par la mitraille. La société épouvantée cherchait l'ordre jusque dans la dictature. Les révolutionnaires, un instant éperdus, hésitaient; M. Proudhon se mit à leur tête, et les ramena au combat.

Dans cette campagne, M. Proudhon se montra habile. Il ne défendit pas la révolution vaincue, il attaqua l'ordre victorieux. Il l'attaqua à la manière des

[1] Proudhon, *Confessions d'un révolutionnaire*, chap. XI.

barbares, en poussant de grandes clameurs, pour déconcerter l'ennemi. *Orgueil ou vertige, il crut,* dit-il, *que son tour était venu*[1]; et il se mit à l'œuvre de destruction. M. Proudhon a une certaine hauteur de langage et une verve d'invective qui font partie de son talent. Il ne quitte jamais, même lorsqu'il est vaincu, son air de confiance et de triomphateur. Il se venge des faits qui lui enlèvent le présent avec des prédictions où il se donne l'avenir.

M. Proudhon se rua violemment sur toutes les institutions, sur toutes les lois, sur tous les principes. Il jeta l'injure aux choses les plus respectées, le blasphème aux choses les plus saintes. Dans ses écrits furieux, il appela Dieu l'*ennemi de la société*, les prêtres des *escrocs*, les propriétaires des *voleurs*, les gouvernements une *usurpation*. Il poussa violemment les révolutionnaires, par un appel aux passions les plus effrénées, à l'abolition de la propriété, à l'athéisme et à l'anarchie. Le cri de M. Proudhon fut entendu avec joie dans les régions désolées du crime et de la dégradation humaine. Satan, qu'il avait invoqué, lui répondit; car il reçut, comme un hommage dû à ses doctrines, les félicitations des prostituées et des forçats[2].

Ce n'est donc pas comme socialiste, ce n'est pas comme édificateur d'une société quelconque, que

[1] Proudhon, *Confessions d'un révolutionnaire*, chap. XI.

[2] « Les prostituées et les forçats m'ont adressé des félicitations, dont l'ironie obscène témoignait des égarements de l'opinion. » — Proudhon, *Confessions d'un révolutionnaire*, chap. XII.

M. Proudhon intervint dans la république de 1848. Sa *Banque d'échange*, son unique essai d'organisation, son *testament de vie et de mort*, disait-il dans l'acte fondateur, en date du 14 février 1849, entra en liquidation le 12 avril suivant, deux mois après son ouverture [1]. Elle s'était bornée, comme nouveauté économique et industrielle, à faillir avant d'avoir fonctionné [2]. M. Proudhon ne se donna qu'un rôle vulgaire : émeutier d'idées stériles, agitateur d'appétits immoraux, détracteur suranné des choses saintes. Une pareille mission l'écartait des philosophes et le rapprochait des gendarmes. *Son tour*, qu'il avait cru près d'arriver, arriva en effet, le 28 mars 1849; mais ce n'était pas celui qu'il avait imaginé. Au lieu d'aller à l'Hôtel de Ville, il alla en face, au Palais de Justice. La Cour d'assises le condamna à trois mille francs d'amende et à trois années de prison. Ce fut la fin de sa carrière politique.

Telle eût été à peu près la fin de M. Louis Blanc, s'il n'avait pris le sage parti de se dérober à la justice, non comme socialiste, mais comme perturbateur des conditions d'ordre les plus nécessaires à la société.

[1] Voir le *Peuple* de ce jour. L'acte de fondation avait été passé devant Me Dessaigne, notaire.

[2] « La Banque du Peuple eût fait de vous, disait M. Proudhon aux démocrates incrédules et railleurs, des travailleurs honnêtes; que fera de vous la Révolution? Vous êtes indignes de ramer sur les galères de la République. » — Le *Peuple*, 15 avril 1849.

XIV.

Le mal que le socialisme a fait, en France, vient surtout de ce qu'il a été généralement peu compris. Au lieu de voir dans les principes socialistes des doctrines qui presque toutes aboutissent au communisme, et qui toutes abolissent la société civile, produite par le christianisme, la plupart n'y ont vu qu'une idée vague, indéterminée et louable de progrès. De là cette distinction, qu'il n'est pas rare de rencontrer dans le langage d'hommes bien intentionnés, mais inattentifs, entre le bon et le mauvais socialisme. Cette distinction est une erreur profonde. Ce qu'on appelle le bon socialisme, n'est pas du socialisme; car rien ne peut être bon, de ce qui est hostile à la religion, à la famille et à la propriété.

Arrêtés et effrayés par la réprobation énergique et universelle qui accueillait leurs doctrines, lorsqu'elles étaient clairement expliquées, les chefs des sectes socialistes se hâtaient de les atténuer ou de les désavouer, à l'imitation de ces philosophes du dix-huitième siècle, qui, après avoir fait grand bruit de leurs idées, les rétractaient devant le parlement ou devant un prêtre.

C'est ainsi que M. Louis Blanc, à la séance de l'Assemblée Constituante du 7 mai 1848, prétendit que la Commission du Gouvernement pour les travailleurs, réunie au Luxembourg sous sa présidence,

n'avait jamais pensé et enseigné que l'État dût absorber en lui l'œuvre des industries privées [1]. Mais, outre que la doctrine de M. Louis Blanc tendait fatalement, par la force de ses principes, à faire absorber tout le travail individuel par l'État, cette conséquence avait été hautement avouée et prêchée au Luxembourg, devant un public d'adeptes avec lequel les ménagements n'étaient pas nécessaires.

« L'organisation du travail, avait-il été dit, doit ASSURER A TOUT HOMME le *minimum* de traitement que l'État garantit aux fonctionnaires. L'organisation élèvera CHAQUE TRAVAILLEUR A LA DIGNITÉ DE FONCTIONNAIRE. Elle lui garantira, DANS TOUS LES CAS, l'aisance et la sécurité. Elle neutralisera le dangereux effet de l'offre et de la demande [2]. »

C'est enveloppé de voiles et masqué par des réticences, que le socialisme se glissa dans l'opinion publique. Lorsque sa principale formule, *le droit au travail*, se produisit à la tribune de l'Assemblée Constituante, dans un amendement de M. Mathieu de la Drôme sur le préambule de la Constitution, aucun de ceux qui défendirent cette formule ne con-

[1] *Moniteur* du 8 mai 1848, où M. Louis Blanc s'exprime ainsi : « Nous n'avons jamais entendu, comme on l'a avancé, que l'État se fît accapareur des industries, qu'il devînt l'unique industriel de la république, absorbant en lui les activités individuelles. L'État intervenant dans l'industrie, non pour l'accaparer, mais pour en exclure le principe d'antagonisme, voilà ce que nous avons demandé. »

[2] *Commission du Luxembourg*, séance du 20 mars 1848, discours de M. Vidal. — On sait que M. Vidal était le collaborateur principal et le plus capable de M. Louis Blanc.

sentit à lui donner son acception socialiste, pas même M. Pelletier, montagnard lyonnais; pas même M. Martin Bernard, associé aux conspirations de Barbès.

De tout temps, depuis l'établissement du christianisme, la société s'est considérée comme strictement obligée à soulager les malheureux, dans la mesure de ses forces. C'est ainsi que, dès le commencement du quatrième siècle, se fondèrent et se multiplièrent les orphelinats, les hospices pour les vieillards, les hôpitaux pour les malades. En France, l'histoire de la monarchie est pleine de lois et d'ordonnances en faveur des pauvres, et de tentatives, plus ou moins efficaces, ayant pour objet de procurer du travail et du soulagement aux ouvriers, pendant les disettes ou les chômages. De tels devoirs sont naturels dans toute nation civilisée. Ils sont acceptés et remplis, avec une pieuse sollicitude, par tous les hommes de sens et de cœur, comme par tout chrétien.

XV.

L'histoire doit cette justice aux orateurs qui se firent, à la tribune, les apologistes du *droit au travail,* que tous, sans exception, ils prirent cette formule dans la signification que les principes du christianisme et la pratique des temps modernes lui ont donnée.

M. Mathieu de la Drôme expliqua le droit au travail par le droit des malheureux à l'assistance.

M. Pelletier, plus explicite encore, réduisit l'assistance au cas où la nécessité en ferait une loi.

M. Ledru-Rollin, après avoir protesté formellement contre le socialisme, déclara ne voir dans le droit au travail qu'une assurance de secours donnée aux malheureux.

M. Crémieux se défendit de toute connivence socialiste, et il demanda que l'engagement de la société envers les malheureux se renfermât dans la mesure du possible.

M. Frédéric Arnaud, de l'Ariége, repoussant toutes les utopies, expliqua la dette de la société envers les malheureux dans le sens que le christianisme lui attribue.

M. Martin Bernard, en demandant l'association comme moyen d'assurer le travail, eut soin de déclarer qu'il voulait que cette association fût libre, et qu'elle fût dégagée de toute suprématie ou intervention de l'État.

De tous les orateurs, M. Billault fut celui qui entra le plus avant dans le sujet, et qui, en prenant la parole au sujet du droit au travail, mit plus d'insistance que personne à expliquer qu'il donnait à cette formule le sens que lui ont invariablement attaché la doctrine et la pratique du christianisme et de la monarchie.

On se récria dans les rangs de l'ancien parti conservateur, lorsque M. Billault demanda qu'un gouvernement populaire fît, en faveur du peuple, un pas

de plus que les lois de la royauté, et lorsqu'il ajouta que *Révolution oblige*. La remarque de l'orateur était pourtant modérée et sensée. Une révolution oblige toujours à la pratique loyale des principes sociaux qu'elle prend pour base; et un régime inspiré par les doctrines de 89 peut et doit, sans donner la main au socialisme, favoriser, par des mesures de plus d'une sorte, les intérêts démocratiques que cette révolution a consacrés. L'empereur Napoléon III sera certainement le dernier des hommes d'État qu'on accusera de socialisme; et aucun néanmoins n'aura, plus que lui, fécondé le travail et adouci la condition des classes ouvrières; soit en développant l'esprit d'entreprise, qui multiplie les salaires; soit en remaniant, avec une prudente habileté, les tarifs qui touchent aux choses les plus nécessaires à la vie.

C'est dans ce sens de démocratie progressive et prévoyante, morale et chrétienne, que M. Billault s'exprima, au sujet de la formule fondamentale du socialisme.

La discussion du *droit au travail* offrit donc ce singulier spectacle, que, d'un côté, tout le monde attaqua le socialisme, tandis que, de l'autre, personne ne le défendit.

M. Marcel Barthe, député des Basses-Pyrénées, M. de Tocqueville et M. Thiers furent ceux qui combattirent les doctrines socialistes avec le plus de talent et de succès.

M. Marcel Barthe, nouveau venu dans la politi-

que, apporta dans le débat une connaissance exacte et une appréciation éclairée des divers systèmes socialistes. M. de Tocqueville fit ressortir ce qu'ils offraient de contraire à la liberté et à la dignité humaine. M. Thiers triompha, avec son éclat habituel, de leur insuffisance économique. Ces trois discours réunis constituaient l'appréciation la plus vraie qui eût été faite des doctrines et des conséquences du socialisme. Il leur manquait néanmoins à tous trois la donnée supérieure et traditionnelle qui rattache les principes socialistes aux philosophies et aux gouvernements de l'antiquité, et qui les montre comme une doctrine politique depuis longtemps épuisée, bien moins ressource qu'obstacle pour les progrès de l'avenir.

XVI.

On a vu, dans le courant de ce livre, que lorsque M. Louis Blanc appela, pour la première fois, les corporations ouvrières au Luxembourg, elles n'avaient ni notions, ni tendances socialistes. Ce fut lui qui, réuni à quelques autres sectaires, osa, sans mission, prendre l'initiative et la responsabilité d'un aussi grave désordre, jeté dans des esprits honnêtes, sans défiance contre les sophismes d'une fausse science.

M. Louis Blanc ne se défend pas, dans un de ses discours aux ouvriers, d'avoir eu un *immense orgueil.* Il faut avoir eu en effet un orgueil poussé jusqu'au délire, pour précipiter trente-six millions d'hommes

dans les hasards et dans les abîmes d'un système social, quelque conviction qu'on puisse avoir soi-même de sa vérité et de son efficacité. La frénésie de l'ambition peut seule rendre insensible aux doutes bien naturels, aux terreurs bien légitimes d'une forte et noble société qu'on veut détruire; la frénésie de l'amour-propre blessé peut seule inspirer la haine qui s'exhalait des discours de M. Louis Blanc contre des traditions, des lois et des mœurs dont le seul crime était de se défendre.

« Société immorale, inique et infâme, s'écriait M. Louis Blanc, défends-toi, car je t'attaque, et je déclare qu'il faut te renverser. Je n'oublierai jamais que j'ai été un des plus malheureux *enfants du peuple* [1]; que la société a pesé sur moi; et j'ai fait contre cet ordre social, qui rend malheureux un si grand nombre de mes frères, le serment d'Annibal [2]. »

Et cependant, qu'avait réellement fait contre M. Louis Blanc cette société, à la destruction de laquelle il se voua par serment, dès l'enfance, comme Annibal s'était voué à la destruction de Rome? Après avoir donné à son père une situation éminente et un emploi honorable, elle lui donna à lui-même, aux frais du trésor public, une éducation brillante, c'est-à-dire un instrument de fortune et de gloire. Grâce à cette

[1] Les biographes de M. Louis Blanc nous apprennent que ce *malheureux enfant du peuple* est fils d'un *inspecteur général des finances*, et qu'il a été élevé *aux frais de l'État*, au collége de Rhodez.

[2] *Commission du Luxembourg*, discours de M. Louis Blanc, 29 avril 1848.

faveur de la société, dont beaucoup de vrais enfants du peuple se seraient montrés reconnaissants, M. Louis Blanc parvint, en très-peu d'années, à l'aisance, à la renommée, et enfin à un honneur digne des plus grandes âmes, l'honneur de gouverner son pays!

Cette société n'était donc ni si immorale, ni si inique, ni si infâme, puisqu'elle donnait de tels appuis à la jeunesse intelligente. Elle pouvait être perfectionnée avec prudence; mais elle ne méritait pas d'être détruite avec rage, puisqu'on pouvait y monter au premier rang, par le travail.

M. Proudhon parle aussi de son *orgueil*. C'est le propre du socialisme de se glorifier lui-même. Cette doctrine, fondée sur le mépris de la nature humaine, qu'elle prétend façonner comme une matière vile, et sur le dédain de la tradition, dont elle repousse les enseignements, se nourrit de l'exaltation et de la superbe de la raison individuelle. C'est en 1837 que M. Proudhon commença de rêver et d'écrire [1]; et, après avoir été dix ans compositeur d'imprimerie et teneur de livres, il se crut en état d'*expulser Dieu* des affaires humaines, et de le remplacer dans la conduite de la société.

Cet esprit d'orgueil, qui éclate dans les socialistes, et dont les génies créateurs de toutes les époques se montrèrent exempts, révélait à tous les hommes clairvoyants l'infirmité de leurs doctrines. Le vrai savoir est toujours modeste, parce qu'il se connaît, et parce

[1] M. Proudhon, *Confession d'un révolutionnaire*, chap. XI.

qu'il s'estime petit, en se comparant à la grandeur des questions humaines et divines.

Considéré comme doctrine politique, le socialisme scientifique des sectes glissa sur la société. Il fut impuissant à pénétrer les classes ouvrières, et il fut repoussé des classes lettrées. S'il fut redoutable, ce fut comme stimulant des mauvais instincts et des convoitises déréglées. Les hommes déclassés, les natures faibles, les ambitions crédules, oublièrent totalement les systèmes de M. Louis Blanc et de M. Proudhon, pour se souvenir de leur haine contre la société et de leurs promesses enivrantes. « Sachez-le, avait dit M. Louis Blanc aux ouvriers, tout ce qui est entre le ciel et la terre est à vous. Vous serez non-seulement puissants, vous serez non-seulement riches, mais vous serez rois[1] ! »

C'est donc vers la fortune, vers la domination, vers la satisfaction des désirs grossiers, que les masses égarées furent poussées par le socialisme. Ce mouvement nouveau, imprimé à la révolution de Février, lui marqua pour but une immense orgie.

Ce danger était visible et prochain. La société, qui se sentait beaucoup plus paralysée que protégée par la Constitution, s'abrita d'abord sous la dictature, et s'appliqua ensuite, comme à la recherche d'un port de salut, au choix du Président de la République.

[1] *Conférences du Luxembourg*, discours de M. Louis Blanc, 29 avril 1848.

LIVRE ONZIÈME.

DICTATURE DU GÉNÉRAL CAVAIGNAC.

Établissement des pouvoirs du général Cavaignac. — Les circonstances en font un dictateur. — M. Pascal Duprat et l'état de siége. — M. Degousée et la déportation. — Le général se montre plus modéré que ses amis. — Suspension des journaux. — Arrestation de M. de Girardin. — Il a été frappé par tous les régimes qu'il a servis. — Transportation des insurgés. — Récriminations des émeutiers. — Sont-elles fondées? — Commission d'enquête. — Elle est plus fatale à la démagogie que la victoire de juin. — Elle déshonore la révolution de février en mettant à nu ses misères. — Rapport de M. Bauchart. — La Constitution. — Préjugés qui s'opposaient à une bonne organisation du gouvernement. — On veut suivre la tradition révolutionnaire et éviter l'expérience monarchique. — Abus de l'idéologie. — Mauvaise constitution du pouvoir exécutif. — Il est responsable et enchaîné. — Organisation vicieuse du pouvoir législatif. — Fausses raisons alléguées en faveur d'une assemblée unique. — Nécessité d'un contrepoids. — Mode d'élection du Président de la république. — Les républicains veulent qu'il soit élu par l'Assemblée, parce qu'ils savent que la France n'est pas républicaine. — M. de Lamartine soutient l'élection par le peuple. — *Alea jacta est*. — Amendement de M. Grévy. — Il méconnaissait l'état de l'opinion publique. — Situation du général Cavaignac. — Serait-il homme d'État ou homme de secte? — Ce qu'eût fait l'homme d'État. — Ce que fait l'homme de parti. — Il déclare la guerre à ceux qui ne croient pas à l'efficacité de la république. — Violence de ses menaces. — Soulèvement de l'opinion publique. — Déclin de l'autorité du général. — Les représentants en mission. — M. Baze et M. de Falloux. — Mécontentement de l'Assemblée. — Le général Cavaignac change de système. — Il se rapproche des royalistes. — Ministère couleur de muraille. — M. Dufaure et M. Vivien. — Le général perd son parti, sans se donner une majorité. — Illusions sur sa nomination à la présidence. — Il se compare à Sylla. — Ce qu'il a trouvé sur la place publique. — Ce qu'il trouvera dans l'histoire.

I.

Aussitôt que la guerre civile, considérée par tous les hommes sensés comme inévitable, eut pris, le 24 juin, un caractère sérieux et menaçant, le parti républicain eut hâte de réaliser les plans qu'il avait arrêtés la veille. M. Pascal Duprat, homme déclassé du parti, en ce sens qu'il n'appartenait tout à fait ni au groupe du *National* ni à celui de la *Réforme*, et jaloux de se glisser, entre les deux, jusqu'au gouvernement, fit, au nom de plusieurs de ses collègues et au sien, la proposition de déclarer Paris en état de siége, et de concentrer tous les pouvoirs entre les mains de M. le général Cavaignac.

Les circonstances où l'on se trouvait, et surtout l'accord préalable des membres qui avaient préparé la mesure, emportèrent aisément la proposition, malgré les réserves de quelques représentants, au nombre desquels était M. Dupin, qui se récrièrent contre la dictature.

L'histoire doit cette justice à M. le général Cavaignac, qu'en acceptant le pouvoir des mains de ses amis, il sut d'abord se préserver de leurs passions, et discerner, parmi les mesures de rigueur inséparables du pouvoir exercé en des circonstances aussi difficiles, celles qui étaient strictement nécessaires au rétablissement de l'ordre et au salut de la société.

Ceux qui avaient étudié de près les traditions du

parti républicain ne se faisaient aucune illusion sur la sincérité du culte qu'il avait toujours affecté de rendre, soit à la liberté de la presse, soit à la liberté individuelle; et ils étaient fermement persuadés que le jour où ces deux libertés lui feraient obstacle, il les briserait l'une et l'autre sans hésiter. Il faut bien le reconnaître néanmoins, nul n'avait pu soupçonner que ce parti, qui s'était si violemment élevé contre les lois du mois de septembre 1834, débuterait envers la presse par la suppression des journaux; et que ceux qui avaient réclamé, pendant dix-huit ans, contre les arrêts dont la justice avait légitimement frappé les émeutes, inaugureraient leur pouvoir par la transportation, en masse et sans jugement, de dix mille émeutiers.

Un démocrate de l'école du *National*, M. Degousée, avait proposé, dès le 23 juin, d'arrêter immédiatement les journalistes, de supprimer les journaux, et de déporter, toute affaire cessante, et après *constatation de leur identité*, au moins dix-huit cents personnes, dont il considérait la présence sur le sol français comme incompatible avec la République[1].

[1] Voici les paroles de M. Degousée:

« Je demande que le pouvoir exécutif, dès cette nuit, fasse arrêter les journalistes, afin que demain ils n'empoisonnent pas la population... Je demande que demain ces journaux, dès l'instant où ils manifesteront *la moindre idée d'anarchie*, soient immédiatement saisis... Je demande que cette nuit on fasse arrêter une portion de ceux qui ont provoqué la guerre civile... Si nous ne profitons pas du désastre pour nous *débarrasser* de quinze ou dix-huit cents fauteurs d'anarchie qui empoisonnent la capitale et le pays, la répu-

M. le général Cavaignac trouva que ce procédé était peut-être un peu vif, pour un début politique; il se contenta de suspendre onze journaux et de faire arrêter un journaliste.

II.

Si la pensée individuelle, lorsqu'elle s'exerce par la voie de la presse, dans la sphère des lettres, des sciences et de la morale, ne doit pouvoir, en aucun pays bien réglé, franchir les limites de l'honnêteté publique, son action doit-être bien plus étroitement surveillée en matière politique, lorsque ses excès portent atteinte à la sécurité des citoyens. Nous avons eu trop d'occasions d'éprouver la funeste influence de la presse, pendant les époques agitées, pour qu'il fût possible, en 1848, de l'excuser entièrement. Aucun homme sensé ne songea donc à refuser au général Cavaignac l'action nécessaire dont le pouvoir a besoin d'être armé contre le désordre, de quelque prétexte que ce désordre s'autorise ou de quelque masque qu'il se couvre. Seulement, la presse en général avait le droit de s'étonner de ces rigueurs, venant d'un parti qui avait donné, en ce genre, l'exemple de tous les excès.

blique ne pourra survivre... Je demande que, pour le crime du 15 mai comme pour celui d'aujourd'hui, *la déportation ait lieu sur la reconnaissance de l'identité des individus.* » — *Moniteur* du 24 juin 1848.

L'arrestation de M. de Girardin, opérée le 25 juin, était un acte plus grave. L'autorité qui l'ordonna pourrait seule dire si elle était excusable, c'est-à-dire nécessaire à l'intérêt général. Il est néanmoins juste de faire remarquer, sans chercher à expliquer un tel phénomène, qu'il n'a été au pouvoir d'aucun régime d'épargner à M. de Girardin les plus grandes sévérités. Il soutint la monarchie de juillet, qui le traduisit devant la Cour des Pairs; il soutint le gouvernement de février, qui le mit neuf jours au secret; il soutint le Président de la République, qui l'exila. L'histoire n'est pas obligée de porter un jugement sur ces étrangetés; mais elle est forcée de constater que la conduite de chacun de ces trois gouvernements est un peu atténuée par l'exemple des deux autres.

Le décret de transportation, rendu le 27 juin, ne fut que trop justifié par l'opiniâtreté et par l'horreur de la lutte; et cette lutte, ainsi prolongée, nous paraît avoir relevé le général Cavaignac de la promesse qu'il avait faite, le 25 juin, aux insurgés, de recevoir ceux qui se soumettraient à bras ouverts. Il y eut 15,000 prisonniers, sur lesquels un examen sommaire en fit mettre promptement 6,000 en liberté. Huit commissions militaires, fonctionnant sans relâche, en élargirent encore 6,000, le 9 juillet. Restaient 3,000, qui furent placés sur des pontons, à Cherbourg et à Brest, sauf 255, qui furent renvoyés devant des conseils de guerre. Des commissions de clémence, instituées par le général Cavaignac, en

libérèrent 991 le 25 septembre, et 822 un peu plus tard [1].

On usa donc, envers des hommes coupables des plus grands excès, beaucoup des plus grands crimes, de toute la modération que conseillait la victoire et que permettait l'état de la société. Plusieurs d'entre eux feront regretter plus tard cette clémence, par la part qu'ils prendront à des troubles nouveaux. Les vaincus de juin ont souvent reproché aux vainqueurs de s'être départis, à l'égard des prisonniers, des formes ordinaires de la justice. Fondée peut-être à l'égard du parti républicain, qui avait imputé à la justice du gouvernement de juillet des torts imaginaires, cette plainte ne l'était pas pour la société. Des factieux, qui se dispensent tout à fait des lois, seront toujours mal venus à se plaindre des vainqueurs qui se dispensent un peu des formes. Quel que soit un pouvoir, on ne saurait exiger de lui que le possible. Les règles ordinaires sont faites pour les cas ordinaires. Quel tribunal aurait pu juger *trois mille* accusés à la fois? En pareille occurrence, demander le droit commun, c'était demander l'impunité. Le Président de la République fera, en 1849 et en 1851, ce que le général Cavaignac ne pouvait pas faire en 1848; il traduira des conspirateurs devant la haute Cour, à Bourges

[1] Le Président de la République gracia successivement tous les autres, du 10 décembre 1848 au 20 janvier 1850, à l'exception de 468, devant lesquels *la clémence avait reculé* : c'étaient des repris de justice. — Voyez le *Moniteur* du 22 janvier 1852, discours de M. Ferd. Barrot.

et à Versailles, et devant le Conseil de guerre, à Lyon; et l'on verra des avocats factieux, la plupart complices des accusés, arrêter de tous leurs efforts le cours régulier de la justice.

III.

La victoire de juin porta un rude coup à la révolution de février, en dispersant ses soldats; mais la commission d'enquête, ordonnée le 26, lui porta un coup bien plus rude encore, en déconsidérant ses chefs.

On ne peut s'expliquer que par l'entraînement irréfléchi de la lutte l'empressement avec lequel le parti républicain établit, le 26 juin, une commission de quinze membres, chargée de rechercher les causes de l'attentat du 15 mai et de l'insurrection de juin. A moins d'être halluciné par des illusions touchant au délire, il était bien clair qu'on trouverait à la racine de ces deux soulèvements ce qu'il y avait eu, depuis 1832, à la racine de tous, c'est-à-dire les sociétés secrètes, les conspirateurs invétérés, les démagogues de diverses origines, enfin les pionniers de la République et le personnel même de février. Les modérés peuvent tenter quelquefois d'exploiter les révolutions, mais ce sont toujours les violents qui les font.

La commission, présidée par M. Odilon Barrot, et composée d'hommes qui n'avaient jamais conspiré, devait naturellement se sentir peu disposée à ména-

ger ceux qui conspirent. Elle ouvrit donc, à deux battants, le sanctuaire de la révolution de février; et de question en question, sous prétexte de découvrir la cause de deux attentats récents, elle obtint pour elle et elle livra bientôt aux regards avides de la France et de l'Europe, le tableau hideux et navrant de cette anarchie de quatre mois, qui fut le Gouvernement provisoire.

La révolution de février périt tout entière le jour de cette exhibition. On la vit ce qu'on ne savait pas encore qu'elle eût été, une œuvre de hasard, ébauchée par l'intrigue, close par la violence. Nulle conviction; la plupart de ces fondateurs du gouvernement républicain ne voulaient pas de la république. Nulle confiance mutuelle; la moitié du gouvernement provisoire avait travaillé sans cesse à renverser l'autre. Nul caractère exempt de jalousies ou de haines; M. Arago accusait M. Ledru-Rollin, M. Louis Blanc accusait M. de Lamartine. C'était un chaos de grandes ambitions et de petits hommes, un entassement de doctrines sans base et d'efforts sans but, et la plus évidente démonstration de ce fait désormais acquis, que la république était un pur accident, et que tout manquait en France pour l'organiser, le personnel aussi bien que les principes.

Le jour où M. Quentin Bauchart, organe de la commission, lut son mémorable rapport à l'Assemblée, les yeux du parti républicain avaient eu le temps de se dessiller. Il se récria avec violence contre

une œuvre qui, en définitive, était la sienne, car une fois nommée, la Commission d'enquête avait nécessairement dû faire son devoir. L'Assemblée resta comme terrifiée devant l'exaspération des démagogues, qui subissaient, sans compter l'affaiblissement général du parti, la perte de M. Louis Blanc et de M. Caussidière, livrés à la justice; et parmi les hommes d'ordre, deux membres seuls, M. de Falloux et M. Lacrosse, osèrent féliciter M. Quentin Bauchart du service qu'il venait de rendre à l'histoire et à la société.

IV.

La Dictature du général Cavaignac fut régulièrement établie, le 28 juin, par un décret de l'Assemblée, rendu sur la proposition de M. Martin de Strasbourg.

Elle plana désormais sur ces ruines; et la commission de constitution, dont M. Marrast lut les travaux à la tribune, le 19 juin, se mit en devoir de commencer l'organisation du gouvernement républicain, juste au moment où tous les hommes de bon sens avaient cessé d'y croire.

Les membres importants de l'Assemblée constituante, par lesquels les travaux de la Constitution vont être dirigés et dominés, ployaient eux-mêmes sous le poids d'un préjugé et d'une situation avec lesquels la vérité devenait suspecte et le bien impossible.

Ce préjugé consistait à croire que l'imagination

des hommes d'État peut se donner carrière, en fait d'institutions et de gouvernements. Rien de plus dangereux et de plus commun, hélas! que cette erreur. D'abord, les institutions en général ne sont pas l'œuvre des philosophes, et c'est même à peine si elles sont l'œuvre des hommes. Lorsque Dieu crée une nation, il crée aussi son gouvernement, c'est-à-dire il lui donne des croyances, des mœurs, des qualités et des défauts, desquels le gouvernement se déduit d'une manière spontanée, naturelle et nécessaire. Ensuite, les formes utiles et éprouvées des institutions se réduisent à un bien petit nombre, qu'il ne dépend de personne de changer impunément, parce qu'elles n'ont rien d'arbitraire et qu'elles dépendent de l'essence même des choses. Le bon sens n'est ni républicain, ni royaliste; et, dans la même thèse, il n'y a pas plusieurs manières d'avoir raison.

La situation sous laquelle ployaient les républicains, consistait pour eux à être forcés de subir l'illusion révolutionnaire et de décliner l'expérience monarchique. Cette double fatalité rendra vains tous les efforts qu'ils vont faire pour définir, distribuer et organiser, d'une manière pratiquée et sensée, les grands pouvoirs de la société nouvelle, et produira cet entassement de contradictions et d'impossibilités qui s'appela la Constitution de 1848.

Les chefs des anciens partis conservateurs, qui donnèrent leur concours à cette œuvre, s'ils étaient beaucoup plus éclairés, ne se trouvaient pas beau-

coup plus libres. Leur qualité d'hommes suspects, plus tolérés qu'accueillis par les démagogues, leur imposait une grande réserve de langage; et ils durent plus d'une fois s'écarter de la vérité, par cela seul qu'elle se confondait avec la monarchie.

Le premier effet de l'aveugle soumission aux théories révolutionnaires et de l'aveugle prévention contre les pratiques monarchiques, fut d'établir, dans la Constitution, la séparation absolue du Pouvoir Législatif et du Pouvoir Exécutif. On se déterminait surtout ainsi, parce que la Constitution républicaine de 1793 avait fait de cette façon, et parce que les Constitutions monarchiques avaient fait d'une façon contraire.

Cette conception était de l'idéologie, non de la politique.

V.

Sans doute il est nécessaire que le Pouvoir Législatif ne soit jamais Exécutif; celui qui fait la loi ne doit jamais l'appliquer : la liberté est à ce prix; mais il est nécessaire que le Pouvoir Exécutif participe, dans une certaine mesure, à la fonction du Pouvoir Législatif, soit par le droit exclusif de la présentation des lois, soit par le droit absolu de leur promulgation. Sans cela, le Pouvoir Exécutif n'est qu'un mot.

En effet, un pouvoir qui n'est qu'exécutif n'est pas un pouvoir; il est un subordonné, un agent. Il n'a ni autorité, ni prestige, parce qu'il n'a pas de liberté d'action. Aussi les démagogues, dans leur

langage excessif, mais vrai, appelaient-ils le Président qu'ils avaient voulu se donner le Premier Commis de la Nation. Indépendamment du lustre qu'une juste participation à la loi donne au Pouvoir Exécutif, la loi elle-même tire de la réunion et de l'accord des deux Pouvoirs une force immense, puisqu'elle devient l'expression de leur pensée et de leur volonté communes.

Par la manière dont il était conçu, le Pouvoir Exécutif de la Constitution de 1848 conservait donc bien peu de force; et encore la perdait-il en partie, par la manière dont il était organisé.

L'élection étant la condition première de la Présidence, la personne du Président futur restait naturellement un mystère. De là naissaient quelques précautions nécessaires contre les chances que pouvait réserver l'avenir. Raisonnables, si elles s'étaient bornées à prévenir l'abus de l'autorité, ces précautions devinrent insensées, parce qu'elles en gênaient l'exercice. C'est ainsi qu'après avoir déclaré le Pouvoir Exécutif responsable, ce qui impliquait qu'il était libre, on imposait encore la responsabilité à ses ministres, ce qui lui retirait la liberté. Cette double responsabilité du Président et de ses ministres arrivait ainsi à neutraliser, l'une par l'autre, les deux forces destinées à la direction des affaires; car telle mesure que les ministres pouvaient proposer pour couvrir leur responsabilité, le Président pouvait la repousser pour couvrir la sienne. Le gouvernement

de la Constitution de 1848 était donc ce que serait une charrue attelée par ses deux bouts, et tirée par des forces égales. Marat, fertile en inventions extravagantes, proposa, en 1791, d'établir un Dictateur qui aurait un boulet au pied. Le Président imaginé par la Constituante avait le boulet, mais il n'avait pas la dictature.

VI.

L'idée d'un Pouvoir Législatif composé d'une Assemblée unique fut imposée aux auteurs de la Constitution de 1848, et par l'obligation de faire comme les démagogues, et par celle de faire autrement que les royalistes. Ils n'avaient pas la faculté de se déterminer par la vérité, parce qu'ils étaient dominés par la tradition.

Une Assemblée unique, c'est-à-dire une dictature collective, tire sa raison d'être d'une œuvre exceptionnelle, qu'il faut accomplir rapidement. C'est ainsi que pour discuter et pour établir le pacte fondamental, une seule Assemblée est préférable à deux, parce que le travail s'y trouve simplifié et accéléré; mais s'il s'agit, comme il s'agissait en 1848, d'un gouvernement régulier à fonder, le bon sens indique la nécessité d'une institution qui serve de modérateur à l'Assemblée unique; et l'histoire n'offre pas d'exemple d'une Assemblée Législative qui, dépourvue de ce contre-poids, n'ait promptement amené une révolution. Ainsi, le Sénat romain était modéré par le Tri-

bunat et par la Censure, comme la Chambre des Communes d'Angleterre est modérée par la Chambre des Lords, et comme la Chambre des représentants des États-Unis est modérée par le Sénat. Quant à une Assemblée unique, gouvernant un grand pays, on n'en citerait pas un seul exemple dans le monde entier.

Les motifs allégués en faveur de l'Assemblée unique prouvèrent bien d'ailleurs que, dans la Constitution de 1848, la situation dominait la raison.

M. Marrast allégua, dans un rapport, que la souveraineté, qui est une, ne saurait avoir une représentation multiple. Déclamation de rhéteur. La justice est une, au moins autant que la souveraineté, et cependant elle est représentée par quatre degrés de juridiction, depuis le juge de paix jusqu'à la Cour suprême.

M. de Lamartine allégua que la France n'ayant ni noblesse privilégiée, ni caste militaire, ni ordre ecclésiastique constitué, on ne pouvait songer à établir deux Assemblées, puisque la seconde serait nécessairement composée des mêmes éléments que la première. Chimère de poëte. Ce n'est pas la diversité des éléments qui est la condition essentielle du second pouvoir délibérant, mais la diversité des rôles. Le Sénat américain est composé des mêmes éléments, choisis par les mêmes électeurs, envoyés par les mêmes États, que la Chambre des représentants[1]. Le magistrat

[1] M. de Lamartine, voulant donner à tout prix une cause locale

de la Cour d'appel a toujours appartenu d'abord au tribunal de première instance. Il y a dans la Chambre des Communes beaucoup de Lords, et dans la Chambre des Lords beaucoup d'anciens avocats et de marchands enrichis. Ce n'est donc pas un principe d'opposition et d'antagonisme qu'il faut chercher dans une deuxième Assemblée, mais un principe de modération et de conservation. Il faut que les passions humaines, qu'elles éclatent dans les assemblées ou dans les familles, trouvent un obstacle qui les arrête, un conseil qui les modère, ou une autorité qui les brise.

Un contre-poids était d'autant plus nécessaire à l'Assemblée unique, créée par la Constitution de 1848, que le Pouvoir Exécutif ne pouvait ni la proroger, ni la dissoudre. Elle restait ainsi sans défense contre elle-même, livrée à l'éventualité de toutes les luttes et à l'attrait de toutes les usurpations. On lui créait un rôle plein de hasards et de catastrophes; car réunis ou séparés, les hommes n'ont jamais que la mesure humaine de la modération et de la prudence.

Ce levain de despotisme, déposé au sein de l'Assemblée unique, devait la perdre, et la perdit. Pouvant tout, elle osera tout. Elle forcera les portes des

et exceptionnelle au Sénat américain, dit, dans son discours sur la question des deux Assemblées, que ce Sénat *représentait la Fédération*.

Nous croyons inutile d'insister sur le peu de solidité d'une telle appréciation.

prisons, scellées par la justice; elle rira du vœu de la France, exprimé par quatre-vingts départements; elle portera la main sur le commandement des armées, réservé au pouvoir exécutif par la Constitution; et lorsque les intérêts sociaux, à demi penchés sur l'abîme, demanderont d'être préservés des fureurs de cette assemblée, il n'y aura pas de moyen terme entre ces deux partis extrêmes, la subir ou la chasser.

VII.

La discussion relative au mode d'élection du Président de la République mit dans tout son jour la double fatalité sous laquelle s'agitait le parti républicain. Les signes par lesquels se manifeste l'opinion publique lui disaient que la France n'était pas avec lui; et ses traditions, comme ses sentiments, lui commandaient la folle idée de s'imposer à la France. Le spectre du régime impérial planait sur ses rêves; le prince Louis-Napoléon, candidat anticipé du peuple, était à la porte de ce gouvernement nouveau, encore sur le métier; et c'est pour lui en rendre l'accès difficile, que les républicains vont faire une constitution impossible.

C'était une grave et délicate détermination à prendre de décider à qui, du peuple ou de l'Assemblée, on déférerait la nomination du président de la République.

Le parti républicain presque tout entier était d'avis

de réserver l'élection à l'Assemblée. Pourquoi? Par des motifs publiquement avoués. On reconnaissait que la France n'était pas véritablement républicaine; on craignait que les populations, entraînées par les glorieux souvenirs de l'Empire, après s'être jetées dans les bras de Louis-Napoléon Bonaparte, ne relevassent, sous son nom et par ses mains, la monarchie de 1804; et l'on voulait faire nommer par l'Assemblée un Président chargé de conduire la République, parce que celui qu'aurait nommé le peuple viendrait pour la renverser.

Telle était donc, trois mois après la Révolution de février, la situation du parti qui l'avait exploitée, sinon faite : il avouait avoir imposé la République à un pays qui n'était pas républicain; il n'osait pas remettre au peuple, par le choix du chef de l'État, la sanction des institutions destinées à le régir; et il croyait nécessaire au salut de cette république de se réserver la désignation de son Président, afin d'avoir dans ses mains bien moins un magistrat pour la diriger qu'un gendarme pour la défendre.

S'ils n'avaient écouté que la vérité et le patriotisme, les républicains, après un tel aveu, auraient dû réunir le peuple sur la place publique, confesser leur erreur, et déférer à l'opinion générale en rétablissant la monarchie; mais les républicains, hommes de secte et de violence, sont condamnés à subir leur tradition, qui les guide, et leur parti, qui les pousse. Se mettant, comme leurs devanciers, au-dessus de

cette souveraineté de tous, dont ils font de la litière après en avoir fait un drapeau, ils prétendaient imposer leurs idées et leurs volontés à la nation, au lieu d'accueillir les siennes; réservant ainsi à la France, humiliée et soumise, une république d'aristocrates, une république de Venise ou de Gênes, dans laquelle les Dandolo, les Doria et les Foscari se seraient appelés Flocon, Bastide et Recurt.

M. de Lamartine, plus fidèle aux principes de la République démocratique, inscrits dans la Constitution, se prononça pour le système qui déférait la nomination du Président au suffrage universel. Royaliste il y avait trois mois à peine, il avait échappé aux influences tyranniques des traditions du parti républicain, et aux exigences bien plus tyranniques encore de son personnel. Il n'avait ni les défaites des émeutes à venger, ni les colères des clubs à satisfaire, ni les chaînes des sociétés secrètes à porter. Il était libre dans les spéculations de son esprit et dans la dignité de son caractère. Il parla avec sa verve la plus abondante, ses nuages les plus dorés et ses chimères les plus poétiques. Il entraîna même les républicains, qui n'osèrent pas se montrer ce qu'ils étaient, les plus grands adversaires de la démocratie en France.

Serait-ce que M. de Lamartine, lorsqu'il déférait le choix du Président au suffrage universel, croyait la République en sûreté entre les mains du peuple? Nullement. Il savait et il disait, comme les républi-

cains, que le peuple, livré à lui-même, relèverait, pour échapper aux utopistes et aux ambitieux, la forte et nationale monarchie de 1804; mais tel était M. de Lamartine; logique et inconséquent, couvrant, comme un laboureur qui met sillon sur sillon, son illusion d'hier avec son illusion d'aujourd'hui; transportant, dans la vie laborieuse des nations et dans le calme intérieur des familles, l'enthousiasme et le doute dont vivent les poëtes; élevant, avec de fiévreux efforts, au péril de sa vie, et, ce qui est bien plus, au péril de sa renommée et de son honneur, des institutions bien chères, à les juger par leur prix, pour les jeter ensuite, de ses propres mains, sur le tapis vert du hasard! Il renverse la monarchie, il met le feu à l'Europe, il construit péniblement une société nouvelle; et, quand il a ainsi ébranlé tout ce qu'il n'a pas brisé, l'ordre, les lois, la famille, la religion, croyez-vous qu'il soit soutenu dans cette œuvre de Titan en délire par une foi ardente et immuable? Non; il prend le cornet du joueur, il l'agite, il lance les dés, en s'écriant : *Alea jacta est* [1]! et le monde, conçu selon les desseins de la Providence et gouverné tour à tour par tant de grands hommes, dépend, dans ses mains, d'un coup de trictrac.

Les grands révolutionnaires de la Convention

[1] Ceux qui ont, à défaut de la science, le sentiment de la latinité, ont compris que cette phrase, citée par M. de Lamartine, n'est pas celle de César. L'élégant écrivain des *Commentaires* avait dit : *Jacta alea est!* le dé est lancé.

avaient une idée plus haute de leur dignité et de leurs devoirs. Ils acceptaient sérieusement la responsabilité des choses sérieuses. Lorsque Saint-Just rédigea les éléments de la Constitution qu'il réservait à la France, après les proscriptions projetées de thermidor, il eut, comme M. de Lamartine, des doutes sur le succès de ces effroyables bouleversements; mais il écrivit d'une main ferme : « Le jour où je serai convaincu qu'il est impossible d'accomplir mon œuvre, je me poignarderai [1]. »

VIII.

Il faut néanmoins le reconnaître; étant données la Constitution de 1848 et la situation de cette époque, il était impossible de prendre, sur l'élection du Président de la République, une résolution qui fût sensée. Le faisait-on élire par l'Assemblée? on avait un commis; le faisait-on élire par le pays? on avait un roi. Dans le premier cas, la République était abaissée; dans le second, elle était détruite.

L'isolement profond dans lequel se sentait le parti républicain, et la terreur que lui inspirait la légitime et loyale expression du vœu populaire, lui suggérèrent les plus bizarres moyens de se donner, par l'usurpation, l'autorité qu'il n'osait pas demander à la confiance publique. Telle fut la proposition faite, en toute bonne foi, par M. Grévy, député du Jura, de

[1] *Fragments sur les institutions républicaines*, 3e fragm., § 3.

remplacer le Président de la République par un simple Président du Conseil des ministres, élu par l'Assemblée pour un temps illimité, et toujours révocable.

Ce projet ne se bornait pas seulement à méconnaître le besoin le plus impérieux de la France, en lui refusant un gouvernement réel et sérieux, il était encore et surtout la plus étrange des utopies.

Ce que tous les intérêts menacés et tremblants appelaient alors d'une voix unanime, c'était un pouvoir libre, fort et résolu. C'est ce besoin universel de protection qui ne fit pas seulement accepter la dictature du général Cavaignac, mais qui la rendit presque populaire. Eh bien, la proposition de M. Grévy répondait à cette soif de pouvoir par la négation de tout pouvoir. Était-ce un pouvoir en effet que ce Président du Conseil des ministres, esclave de la majorité, et toujours révocable? Quelle entreprise utile, quelle réforme importante étaient possibles avec ce premier Commis, perpétuellement menacé de son congé? Quelle négociation pouvait être entamée par ce diplomate de passage, qui, en expédiant un courrier pour une capitale, n'était jamais certain d'attendre son retour? Que devenaient l'esprit de suite, sans lequel il n'y a pas d'administration, et la stabilité, sans laquelle il n'y a pas d'affaires?

Mais l'utopie éclatait surtout dans cette étrange conception. A quelle condition l'Assemblée aurait-elle pu attacher une autorité sérieuse au titre de Pré-

sident du Conseil des ministres? A la condition d'en posséder elle-même une très-grande, due à la confiance du pays. Or, c'est précisément parce qu'elle sentait le pays hostile, qu'elle aurait voulu substituer à un grand Président nommé par le peuple, un petit Président nommé par elle. L'Assemblée sans popularité, cherchant sa force dans un pouvoir de sa façon, aurait donc ressemblé à un négociant sans crédit, se signant un billet à lui-même. C'eût été une ombre, s'appuyant sur un rêve. Imagine-t-on ce qui serait resté de ce pouvoir exécutif, nommé par l'Assemblée Constituante, lorsque cette Assemblée, disloquée par la proposition de M. Rateau, s'écroula aux applaudissements de la France entière?

Dans les sociétés modernes, soumises à l'opinion, les gouvernements n'ont de forces que celles que leur communique la confiance générale. Des idéologues seuls peuvent s'imaginer qu'en bâtissant une Constitution, il leur est loisible de distribuer l'autorité comme ils veulent, et de la placer, à leur convenance dans le Législatif ou dans l'Exécutif. Ceux qui font les constitutions peuvent conférer des qualifications et des titres; mais c'est la confiance publique qui donne le pouvoir. C'est ainsi qu'on voit les mêmes corps politiques fermes ou caducs, selon qu'ils la gagnent ou qu'ils la perdent par leurs actes. Effrayée des convulsions du Gouvernement Provisoire, la confiance du pays se concentra d'abord sur l'Assemblée. Ses hésitations, ses divisions, son impuis-

sance contre les émeutes de mai et de juin firent que les espérances générales se retirèrent, d'abord de l'Assemblée dans la Constitution, et puis de la Constitution dans le Président de la République. L'Élu du 10 décembre lui-même aurait perdu, comme les autres, l'autorité avec la confiance, s'il n'avait su répondre par sa sagesse et par son courage à l'attente du peuple.

IX.

La Constitution s'élevait ainsi, étage par étage, à l'abri d'une volonté forte et d'une vaillante épée. M. le général Cavaignac ne devait cette autorité sérieuse et respectée ni à son nom, encore nouveau, ni à sa popularité, toujours limitée; il la devait aux garanties que la société, menacée par les factions, trouvait dans sa dictature. Il avait dans ses mains tout le pouvoir que l'adhésion d'un peuple peut donner, et il dépendait de lui de l'affaiblir ou de le consolider, selon qu'il le mettrait au service de ses visées personnelles ou des intérêts généraux de la France.

Le général Cavaignac avait à choisir entre deux situations : il pouvait être homme d'État, ou homme de secte.

La République, née d'un hasard, subie avec résignation, était tenue, envers les sentiments et les intérêts anciens du pays, à d'autant plus de tolérance et de ménagements, que nul ne l'avait appelée. Ne représentant les aspirations de personne, ni des an-

ciennes familles, ni du clergé, ni de la bourgeoisie, ni de l'armée, ni du peuple, le moins qu'elle pût faire était de tenir compte des convictions et de la dignité de tous. Offrir un terrain neutre à toutes les intelligences, à toutes les probités, à tous les patriotismes; faire à toutes les opinions honnêtes un présent qui ne fût pas un outrage à leur passé; répudier la prépondérance du château, mais sans lui substituer celle du club; n'avoir ni les préjugés de l'aristocrate, ni ceux du sans-culotte; être de son temps enfin, en grouper les mérites, en diriger les efforts, en pardonner les faiblesses; — voilà quelle était la tâche de l'homme d'État.

Ce n'est pas ainsi que M. le général Cavaignac comprit la sienne.

Assurément, c'est comme fils d'un conventionnel et frère d'un socialiste que le Gouvernement Provisoire l'avait élevé au pouvoir; mais ce n'est à aucun de ces deux titres que l'opinion publique l'y soutenait. Les souvenirs et les sentiments de famille sont, dans tous les cas, honorables et respectables, lorsqu'ils se produisent sur leur théâtre naturel, c'est-à-dire au foyer domestique; mais le général Cavaignac fut très-mal inspiré de les produire, le 2 septembre 1848, comme un drapeau, à la tribune nationale, parce que la France a cent raisons plausibles de maudire les socialistes et les conventionnels.

Le tort fut bien plus grand encore lorsque, chargé d'exercer le pouvoir au nom et dans l'intérêt de tous,

il se déclara, en termes pleins de prévention et de haine, le patron et l'organe de quelques-uns, désignant l'immense majorité des citoyens aux fureurs d'une minorité, à laquelle il promettait, dans ses luttes, l'appui partial et passionné de l'autorité publique.

« Il est de mon devoir, dit-il le 2 septembre 1848, de me poser *en ennemi irréconciliable* de tous ceux qui traduisent les espérances ou les vœux du passé en faits, et *qui déclarent que la République est une chose mauvaise ou insuffisante*.

» Je me vois appelé à faire à ces hommes *une guerre d'hommes irréconciliables*. C'est à cela, je le déclare, qu'en ce qui me concerne, et en ce qui concerne tous les hommes dévoués qui se sont associés à moi, c'est à cette *lutte* que nous sommes décidés à livrer tout ce que nous pouvons lui livrer, notre responsabilité, notre repos, *notre honneur même*, si la République pouvait jamais exiger un pareil sacrifice.

» Nous faisons appel, dans le pays, *à tout ce qui partage notre conviction*, à tout ce qui *est sincèrement résolu*, sans arrière-pensée, sans calcul, *à combattre*, je le répète, *d'une manière irréconciliable*, les deux opinions extrêmes que j'ai désignées à l'Assemblée.

» *Quiconque ne voudra pas de la République est notre ennemi, notre ennemi sans retour*.

» Il y a une chose contre laquelle *nous emploierons*, à nos risques et périls, sous notre responsabilité,

toutes les armes que l'Assemblée nous a données : *c'est l'attaque contre le principe républicain.*

» Le moment n'est pas loin où nous irons, à notre tour, nous promener sur le Forum..., au milieu de ceux *dont nous avons voulu proscrire les idées et les doctrines*[1]. »

A quelque point de vue qu'on envisage ces paroles, il serait difficile de rien citer de plus violent et de plus insensé.

X.

Si la civilisation se mesure à la sociabilité des caractères, à la douceur des mœurs, au respect de la conscience, enfin à toutes les garanties qui entourent la liberté et la dignité humaines, M. le général Cavaignac, par le tableau qu'il traçait des nécessités et des dispositions de la République, faisait de son établissement la cinquième invasion des barbares.

Cette monarchie, contre laquelle il déployait tant de rigueur, n'avait proscrit ni les idées, ni les doctrines des républicains. Elle leur avait laissé le droit qu'ont toutes les idées qui ne sont pas antisociales, de se produire en paix, et de solliciter, par les voies légales, l'adhésion de l'opinion publique.

Cette monarchie, dont il voulait abolir la mémoire, même au prix de son honneur, n'avait ni traité en ennemis irréconciliables, ni combattu avec l'arme

[1] *Moniteur* du 3 septembre 1848. — Disc. du général Cavaignac.

des lois, ceux qui la trouvaient mauvaise ou insuffisante. Elle avait respecté le for intérieur de ces hommes, pour faire tourner au bien de tous leur probité, leurs lumières ou leur courage. Elle avait fait de M. Dupont de l'Eure un ministre, de M. Arago un directeur de l'Observatoire de Paris, et de M. Cavaignac un général.

Ces royalistes enfin, dans lesquels il voyait, dans lesquels il disait à ses ministres de voir des ennemis, des ennemis sans retour, étaient accourus, à son appel, le 24 juin, par nombreux bataillons, de tous les points de la France. Guidés par l'amour de l'ordre, par le respect des lois, ils avaient bravement combattu, sous ses yeux, sans se demander si, en sauvant la société, reconnaissante de leur dévouement, ils sauvaient aussi une république farouche et sans entrailles, payant leur sang versé de sa haine et de ses outrages.

La République, telle que le général Cavaignac la comprenait, et telle qu'il entendait la pratiquer, venait donc effacer tous les progrès sociaux dus à la culture de l'esprit, l'adoucissement des mœurs, la bienveillance des rapports, la tolérance des convictions, et même l'égalité devant la loi, puisque les idées les plus anciennes, les doctrines les plus loyales étaient proscrites, puisqu'on était traité par le gouvernement en ennemi irréconciliable, dès qu'on se refusait à déclarer, même contre sa conscience, même contre l'évidence des faits, que le régime républicain était une chose bonne et suffisante.

Une telle prétention était bien peu digne d'un chef de gouvernement. Attribuer des qualités à la République, ce n'était pas les lui donner. Ce n'est pas d'obliger les citoyens à proclamer les mérites de ses opinions qu'un homme d'État aurait été jaloux, mais de prouver qu'elles en avaient de réels et de solides. Quelle force pouvait donner au gouvernement une approbation de commande? A quoi lui aurait-il servi de faire dire qu'il suffisait à tout, si chacun avait pu voir de ses yeux qu'il ne suffisait à rien?

Telle fut l'impression universellement ressentie par tous les hommes sensés; et l'opinion générale, qui ne demandait pas mieux qu'à se donner, se retira peu à peu d'un système humiliant, qui prétendait faire ployer un grand pays sous les principes d'une secte et sous le joug d'une coterie.

La dictature du général Cavaignac ne durait pas depuis trois mois, que son prestige était effacé et son autorité même en déclin. On le laissait toujours faire, mais on ne l'aidait plus à faire. Un déchirement était devenu possible; il ne tarda pas à se produire; et presque au lendemain du jour où le Dictateur avait menacé la France, au nom de la République, la majorité de l'Assemblée lui répondit, par un vote solennel, que si tout le monde était prêt à accepter les bienfaits du nouveau régime, personne n'était disposé à subir sa tyrannie.

XI.

On venait d'apprendre, le 16 septembre, que le gouvernement se disposait à faire partir pour les départements un certain nombre de *représentants en mission*, chargés, disait-on, d'aller achever l'éducation républicaine de la France. Le souvenir lugubre laissé dans les provinces par la plupart des proconsuls de la Convention, leur férocité, leurs débauches, leurs rapines, se retracèrent immédiatement à tous les esprits. On rapprochait involontairement de cette mesure les paroles de haine, de haine aveugle, récemment portées à la tribune par le Dictateur, contre tous ceux qui douteraient seulement de l'efficacité ou de l'excellence du nouveau régime. L'on se demanda surtout ce qu'allaient faire dans des départements régulièrement organisés et administrés, des députés auxquels il était impossible de donner des pouvoirs légaux; qui ne pouvaient être, auprès des Préfets, des Receveurs généraux, des Procureurs généraux, des Commandants des subdivisions militaires, des Évêques, des Recteurs, que des passants ou des espions, et dont les fonctions ne pouvaient pas échapper à l'alternative d'être terribles ou ridicules.

M. Baze, avec du courage, M. de Falloux, avec du talent, attaquèrent à la tribune cet étrange projet, qui suscita une répulsion générale et profonde. M. le

général Cavaignac accepta résolûment l'initiative et la responsabilité de l'acte qui lui était attribué, et M. Marie en fit nettement une question de cabinet. L'orage, qui n'avait que grondé, éclata; la séance fut suspendue; et le gouvernement, mieux avisé, accepta un ordre du jour motivé, qui couvrait d'un voile transparent le blâme et l'abandon de la mesure.

Le premier coup était porté, les autres ne se firent pas attendre. Le 9 octobre fut voté l'article de la Constitution qui déférait au peuple l'élection du Président de la République. Le chef du Pouvoir exécutif et ses ministres, qui voulaient que l'Élection fût donnée à l'Assemblée, virent une majorité immense, de plus de deux cents voix, se prononcer contre leur opinion. Le 12, un député journaliste, M. Xavier Durieu, s'éleva contre la suspension des journaux, maintenue avec quelque sévérité par M. le général Cavaignac; et le gouvernement échappa à grand'-peine, par une majorité de quatre voix, à un blâme qui aurait frappé la dictature elle-même dans l'exercice de son principe le plus nécessaire.

Les yeux du général Cavaignac s'ouvrirent enfin; et son bon sens, quelque temps obscurci par des préventions de parti, reconnut qu'il est impossible de gouverner un pays, quand on ne cherche pas son appui dans la majorité des opinions honnêtes et des intérêts légitimes qui le constituent. Les principes exclusifs qu'il avait proclamés naguère, furent écartés; les menaces adressées aux doctrines et aux vœux

du passé, furent oubliées. Au lieu de proscrire les opinions, il résolut de les concilier; et, après avoir déclaré une guerre sans trêve à tous ceux qui oseraient douter de l'efficacité de la République, il appela, le 14 octobre, dans son cabinet, trois anciens royalistes, dont deux, M. Dufaure et M. Vivien, avaient été ministres du roi Louis-Philippe.

Ce changement de politique, pour être un peu brusque et inattendu, n'en était pas moins naturel, honorable et nécessaire. Le général Cavaignac avoua, le 16 octobre, à la tribune, qu'il avait senti le pouvoir s'affaiblir dans ses mains, par suite des principes qu'il avait d'abord adoptés. M. Sénard, plus explicite, déclara que le cabinet avait dû se modifier, parce que l'opinion publique se retirait de lui, dans les conseils généraux, dans les conseils communaux et dans l'Assemblée. Les hommes de février durent naturellement se récrier, parce qu'ils étaient abandonnés par celui-là même aux mains duquel ils avaient placé l'épée de la République. M. Auguste Mie, député de la Dordogne, s'écria : « Nous restons avec Godefroy, nous! » C'était là un parti comme un autre, pour ceux qui se contentaient d'être des utopistes; mais M. le général Cavaignac, qui avait la charge et l'honneur de gouverner, était obligé de se mettre avec la France.

Toutefois, les choix que le Pouvoir Exécutif venait de faire ne pouvaient pas le conduire à son but. Avec

M. Dufaure et M. Vivien, il éloignait bien les républicains, mais il n'attirait pas les royalistes.

XII.

Ce qu'on a nommé, parmi nous, le Tiers parti, comprenait ces natures crépusculaires, dans lesquelles il ne fait jamais ni tout à fait nuit, ni tout à fait jour. Chez ces sortes d'hommes, le caractère est fait comme l'esprit. Ils aiment à se tenir sur la lisière des opinions, n'en épousant aucune, afin de pouvoir les servir toutes. Ils échappent à la règle commune, en ce qu'ils n'ont franchement ni des qualités ni des défauts. Ils ne sont pas timides, mais ils ne sont pas résolus. C'est à tort qu'on les appelle modérés; ils ne sont qu'impuissants.

Avec des hommes de cette trempe, le général Cavaignac ne pouvait former qu'un ministère terne et couleur de muraille. C'était le terrain le plus mal choisi pour une conciliation. Les royalistes et les républicains ont de la vivacité dans leurs opinions, mais ils ont des opinions. C'était méconnaître la nature humaine, d'appeler ceux qui ont des opinions à se réunir sur le terrain de ceux qui n'en ont pas.

Cette seconde faute du général Cavaignac était, comme symptôme politique, plus grave que la première. Elle annonçait un homme dépourvu de coup d'œil, puisque après s'être trompé sur la faiblesse de ses amis, il se trompait encore sur la force de ses

adversaires. Avec les républicains, il n'aurait pas eu une majorité, mais il aurait eu un parti. Avec les hommes de la nuance de M. Vivien et de M. Dufaure, il ne pouvait avoir et il n'a eu ni l'une ni l'autre.

De tels actes marquaient à l'avance, pour tous les esprits exercés, la destinée de cet homme d'État. A Paris, ville d'opinions factices, où l'on sculpte la veille l'idole qu'on adorera le lendemain, on crut sérieusement à l'élection du général Cavaignac, et il dut y croire lui-même. En province, on accueillit cette illusion avec le calme sourire de gens qui s'étaient consultés et comptés. Quelle chance sérieuse pouvait avoir un homme qui, n'osant être ni royaliste ni républicain, se défiait à la fois de la tradition et de la démocratie? Le général conserva jusqu'à la dernière heure ce que, chez nous, on nomme de la tenue, et ce qui partout peut s'appeler de la dignité. Il acquit ainsi le droit de répondre à M. Pierre Leroux, qui l'accusait un jour d'être tombé du pouvoir, qu'il en était honorablement descendu.

M. le général Cavaignac avait eu, le 2 septembre 1848, l'étrange fantaisie de se comparer à Sylla. Il avait dit qu'il irait bientôt, à son tour, se promener sur le Forum, non pas, comme autrefois, au milieu de ceux dont il aurait proscrit les pères ou les enfants, mais au milieu de ceux dont il proscrivait les idées et les doctrines. Ces paroles prouvaient que le chef du Pouvoir Exécutif ne s'abusait pas moins sur la société romaine que sur la société française.

Sylla, guidé par les principes naturels au patriciat, consolida deux institutions traditionnelles de Rome: la noblesse, ébranlée par les Gracques, et l'armée, ébranlée par les guerres civiles. Son tort, ou son malheur, fut de cimenter son édifice par beaucoup de sang; mais il ne fut pas plus cruel que Marius, et il eut sur Marius l'avantage de rester fidèle aux lois qui jusqu'alors avaient fait la force et la gloire de sa patrie. Il pouvait donc descendre du pouvoir et se présenter sans crainte au Forum, certain d'y trouver les acclamations des nobles et des soldats. L'œuvre de Sylla lui survécut vingt ans, et il fallut pour la détruire un grand homme et une grande chose: il fallut César et la clémence!

Par quels côtés M. le général Cavaignac pouvait-il ressembler à Sylla? Il n'avait dans sa carrière militaire ni une victoire de Chéronée, ni une victoire d'Orchomène, ni un Jugurtha pris, ni un Mithridate vaincu. Avait-il, comme Sylla, donné à son parti le gouvernement de sa patrie? Non, il l'avait donné au parti contraire. Il pouvait descendre en sûreté sur le Forum, dans un pays où la loi et les mœurs protégent tout le monde; mais si, comme citoyen, il pouvait s'y promettre l'estime publique, il ne pouvait, comme homme d'État, y rencontrer que l'oubli.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE

DES SOMMAIRES DU TOME PREMIER.

LIVRE TROISIÈME.

DIFFICULTÉS ET PÉRILS. — LES CLASSES. — LES PARTIS. — LES HOMMES POLITIQUES.

LIVRE QUATRIÈME.

LES BANQUETS. — AGITATION FACTICE DE L'OPINION.

LIVRE CINQUIÈME.

L'ÉMEUTE. — LA GARDE NATIONALE LA PROTÉGE. — DISLOCATION SPONTANÉE DE LA MONARCHIE.

LIVRE SIXIÈME.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE A L'HÔTEL DE VILLE.

LIVRE SEPTIÈME.

LA RÉPUBLIQUE DANS LES DÉPARTEMENTS.

LIVRE HUITIÈME.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE A L'ŒUVRE. — DIVISION. — IMPUISSANCE.

LIVRE NEUVIÈME.

L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE. — SON IRRÉSOLUTION AMÈNE LA DICTATURE.

LIVRE DIXIÈME.

LE SOCIALISME DANS LA RÉPUBLIQUE DE 1848.

LIVRE ONZIÈME.

DICTATURE DU GÉNÉRAL CAVAIGNAC.

FIN DE LA TABLE DES SOMMAIRES DU TOME PREMIER.

